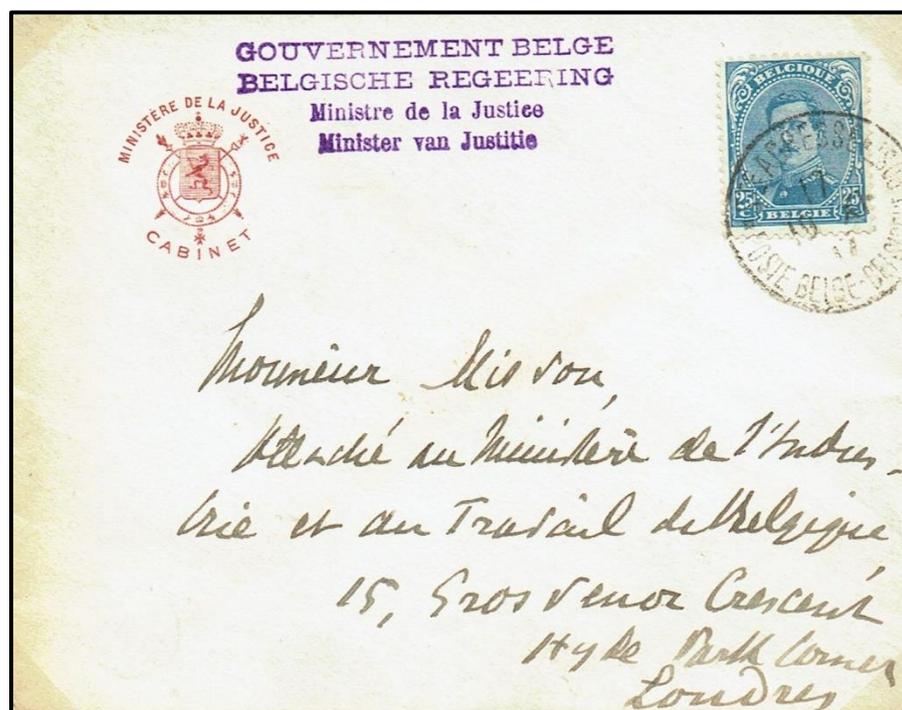


# Les Belgolâtres

Bulletin philatélique trimestriel  
diffusé GRATUITEMENT par email sous PDF  
Janvier – Avril – Juillet - Octobre  
**NUMERO 11 – Juillet 2022**

CONTACTS : Thomas & Philippe LINDEKENS – [lindekens.bogaerts@skynet.be](mailto:lindekens.bogaerts@skynet.be)



*Le Havre - Ste Adresse*  
*Guerre 14-18*

**Comité restreint**



**Philippe LINDEKENS**



**Thomas LINDEKENS**



**Daniel GOFFIN**

**Rédacteurs permanents**



Jean-Claude  
GUYAUX



Francis  
KINARD



Mark  
BOTTU



Mireille  
LUTZ



Lucien  
JANSSENS



Roger  
BAURAIN



Charly  
BRUART



Luc  
SELIS



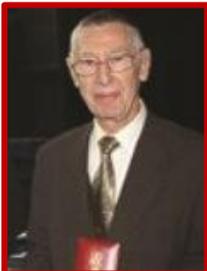
Jean-Louis  
DECHESNE



Yves  
VERTOMMEN



Hubert  
CAPRASSE



Jacques  
PIROTTE



Gerard  
LUDWIG

.....

Il reste encore des  
places, lancez-vous.  
Rejoignez-nous.

## EDITORIAL

**Tous les bulletins sont disponibles sur: all bulletins are available on: alle tijdschriften zijn beschikbaar op: [www.philafrika.be/BELGOLATRES](http://www.philafrika.be/BELGOLATRES)**

## Remerciements et sources

Les présentes études ont été réalisées aussi grâce à l'aide de MM.

Alain Pierret

Daniel Eggen

Dominique Dantant (F)

Jean-Claude Guyaux

Jean-Louis Dechesne

Jean-Philippe Pupin (F)

Léo Declercq

Marc Vandendaele

Nicolas Maurois (F)

Patrick Maselis

Piet Van San

Willy Monfils

f. Dubois d'Enghien (+)

Mark Bottu

Philippe Lindekens

Daniel Goffin

<http://marcophilie-le-havre.eu/index.html>

<https://www.lehavre.fr/>

<https://www.racine.be/sites/default/files/books/issuu/9782390250043.pdf>

<https://broqueville.be/la-mission-politique-du-gouvernement-de-sainte-adresse/>

<https://www.delcampe.net/fr/collections/timbres/belgique/>

René SIVERBERG, La poste belge durant la guerre 14-19, Editions Pierre de Méyère, 1976

Jean DE BAST, Le gouvernement et l'armée belges au Havre durant la guerre 1914-1918, Société Philatélique Belge, 1984

Henk SLABBINCK, Roue Ailée ~Winged Weel; 2009

Patrick MASELIS, Gevleugeld Wie. <http://www.rdpypres.com/nl/> / 'Winged Wheels'.pdf

L. MALVOZ, La poste Belge à Sainte-Adresse

MARCOPHILA

WEFIS

AMICALE PHILATELIQUE

Catalogue de l'exposition : « Sainte-Adresse, Capitale de la Belgique - Le Centenaire » réalisée par l'Office de Tourisme de l'Agglomération Havraise du 17 mai au 28 septembre 1914.

## **1. Table des Matières**

### **Le Havre – Ste Adresse**

<b>1. Historique</b>	<b>page 5</b>
<b>2. Implantation du gouvernement belge au Havre</b>	<b>page 7</b>
<b>3. La présence Royale</b>	<b>page 22</b>
<b>4. 1 Les services Ministériels</b>	<b>page 26</b>
<b>2 Chambre et Sénat</b>	<b>page 65</b>
<b>5. 1 La poste au Havre</b>	<b>page 69</b>
<b>2 1 Les valeurs postales</b>	<b>page 71</b>
<b>2 Entiers postaux utilisé au Havre</b>	<b>page 86</b>
<b>3 Les timbres chemin de fer</b>	<b>page 100</b>
<b>4 Les timbres-taxé</b>	<b>page 107</b>
<b>3 Les tarifs applicables</b>	<b>page 109</b>
<b>4 1 Le matériel utilisé</b>	<b>page 110</b>
<b>2 Les étiquettes et documents postaux</b>	<b>page 125</b>
<b>5 1 Le courrier international</b>	<b>page 128</b>
<b>2 Le courrier civil</b>	<b>page 146</b>
<b>3 Marcophilie</b>	<b>page 153</b>
<b>6. La poste française</b>	<b>page 164</b>
<b>7. Le courrier vers le Congo</b>	<b>page 173</b>
<b>8. L'aide aux prisonniers et aux réfugiés</b>	<b>page 177</b>
<b>9. La presse</b>	<b>page 192</b>
<b>10. Les œuvres philanthropiques</b>	<b>page 197</b>
<b>11. Les amitiés Franco-Belge</b>	<b>page 202</b>
<b>12. Résumé des griffes et cachets</b>	<b>page 210</b>

## 1. Historique

À l'aube du mardi 4 août 1914, les troupes allemandes violent la neutralité de la Belgique et franchissent les frontières de notre pays.

À Bruxelles, à midi, devant les Chambres réunies, le roi Albert 1er prononce un discours historique : « ... Si l'étranger viole notre territoire, il trouvera tous les Belges groupés autour de leur Souverain qui ne trahira jamais son serment constitutionnel. J'ai foi dans nos destinées. Un pays qui se défend s'impose au respect de tous et ne périt pas ».

Dans la nuit du 5 au 6 août, six brigades allemandes s'élancent à l'attaque de la ville et des forts de Liège. Le dernier fort, celui de Loncin tombera le 15 août.

Le lundi 17 août, le roi commandant en chef de l'armée, choisit de se replier avec son armée sur la place forte d'Anvers.

La stratégie militaire belge avait été conçue pour défendre le port d'Anvers, et le 20 août, les restes de l'armée se retrouvent dans le « réduit national » composé des fortifications autour de la ville d'Anvers. Malgré une défense opiniâtre et plusieurs sorties en vue de briser l'encerclement, l'armée allemande brise les défenses belges dans la ville de Lierre et après un mouvement vers Termonde essaie de traverser l'Escaut.

Les routes au sud et à l'est ayant été prises et depuis le début de la guerre, la route vers le nord étant fermée par les Pays-Bas, restés neutres, seule une fuite vers l'ouest était possible.

L'armée se retire donc d'Anvers le 10 octobre après la capitulation de la ville. 40.000 soldats s'enfuient vers les Pays-Bas, espérant échapper à la capture et à la captivité en Allemagne, mais les Pays-Bas les internent.

Les troupes belges gagnèrent Ostende, dernier port libre afin de trouver des secours pour les blessés et éventuellement partir pour l'Angleterre.

Le Gouvernement, installé depuis le 3 octobre dans cette ville, vu l'avance des troupes allemandes, se vit obligé de quitter le pays et cela dans l'intérêt général de la nation.

Le Premier ministre de l'époque, Charles de Broqueville, demanda au gouvernement de la France et du Royaume-Uni l'hospitalité pour son gouvernement.

Plusieurs raisons amenèrent les autorités belges à choisir Le Havre comme lieu d'exil.

Le gouvernement français accueillait celui de la Belgique en lui garantissant l'exercice de son plein pouvoir de souveraineté (inviolabilité des demeures, le droit de correspondre en langage chiffré, l'exemption des lois françaises, une poste particulière et la franchise postale, etc.) et aussi que l'armée belge jouirait des mêmes droits que l'armée française.

Le port du Havre se trouvait à équidistance de Londres et de Paris où se trouvaient le plus grand nombre de réfugiés. De plus, on pouvait aisément communiquer avec notre colonie du Congo et enfin une colonie belge de plus de 500 personnes résidait déjà dans cette ville où le tramway appartenait d'ailleurs à une compagnie belge.

En réalité, les autres propositions d'exil n'étaient pas envisageables : Abbeville, petite ville de la baie de Somme était encore trop près du front, et Saint-Héliier sur l'île de Jersey présentait trop de difficultés concernant les communications.

Le mardi 13 octobre, les malles « Pieter de Coninck » et « Stad Antwerpen » quittent le port d'Ostende emportant le gouvernement, les archives, les hauts fonctionnaires et leurs familles ainsi que les principaux ministres étrangers accrédités auprès du gouvernement.

La malle « Marie-Henriette » et les bateaux français « Le Celte » et « L'Euphrate » transportent des milliers de réfugiés.

Le même jour, vers 17h, le « Pieter de Coninck » accoste au port du Havre avec à son bord les principaux ministres, 350 passagers et 125 gendarmes.

Les autres bateaux arriveront plus tard avec les réfugiés et les archives.

Il y a lieu de loger et installer tout ce petit monde. Comme il se fait que l'entrepreneur parisien Georges Dufayel venait d'acheter un ensemble immobilier destiné à faire de la petite ville de Sainte-Adresse un « Nice havrais », les principaux bâtiments seront affectés au siège des différents ministères et au logement des ministres, fonctionnaires et leur famille.

## Les Belgolâtres



Il faut avertir le lecteur de la multitude de pièces qui ont été fabriquées par les philatélistes se trouvant dans les bureaux des différents ministères, le personnel travaillant dans les usines d'armement et les soldats en convalescence dans les hôpitaux de la région.

Un échange de correspondance, affranchie de façon incompréhensible avec des timbres et entiers postaux récupérés auprès de marchands de timbres de la capitale française, s'est effectué aussi bien en service national qu'au point de vue international.

A cette époque, comme pour les bureaux étrangers installés en Chine, au Maroc et dans l'Empire ottoman, un bureau de poste installé sur le territoire d'une autre nation était tout à fait habituel, dès lors, vous rencontrerez dans la suite de cette étude une grande quantité de documents « fabriqués » mais nous devions les présenter comme le document ci-dessus.

Comme dit l'adage, un collectionneur averti en vaut deux.

## 2. Implantation du gouvernement belge au Havre

Mais de quel gouvernement parlons-nous ? :

### Le gouvernement de Broqueville 1, du 18 juin 1911 au 17 janvier 1916<sup>1</sup>.

Ministère	Nom
Premier ministre, ministre de la Guerre et des Chemins de fer, des Postes et du Télégraphe	Charles de Broqueville
Ministre des Affaires étrangères	Julien Davignon
Ministre de l'Intérieur	Paul Berryer
Ministre des Arts et des Sciences	Prosper Poullet
Ministre de la Justice	Henri Carton de Wiart
Ministre des Finances	Michel Levie
Ministre de l'Industrie et du Travail	Armand Hubert
Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics	Aloys Vande Vyvere
Ministre des Colonies	Jules Renkin



Le 14 octobre 1914, en provenance d'Ostende, les bateaux entrent dans le port du Havre avec à leur bord un grand nombre de réfugiés, mais surtout les divers dossiers et archives de chaque ministère permettant ainsi une continuation des affaires traitées en Belgique.

« L'Hostellerie » du Nice-Havrais, manoir de style normand, devint le siège de nombreux ministères.

<sup>1</sup> Le 30 juillet 1915, remaniement, Eugène Beyens est nommé ministre sans portefeuille.

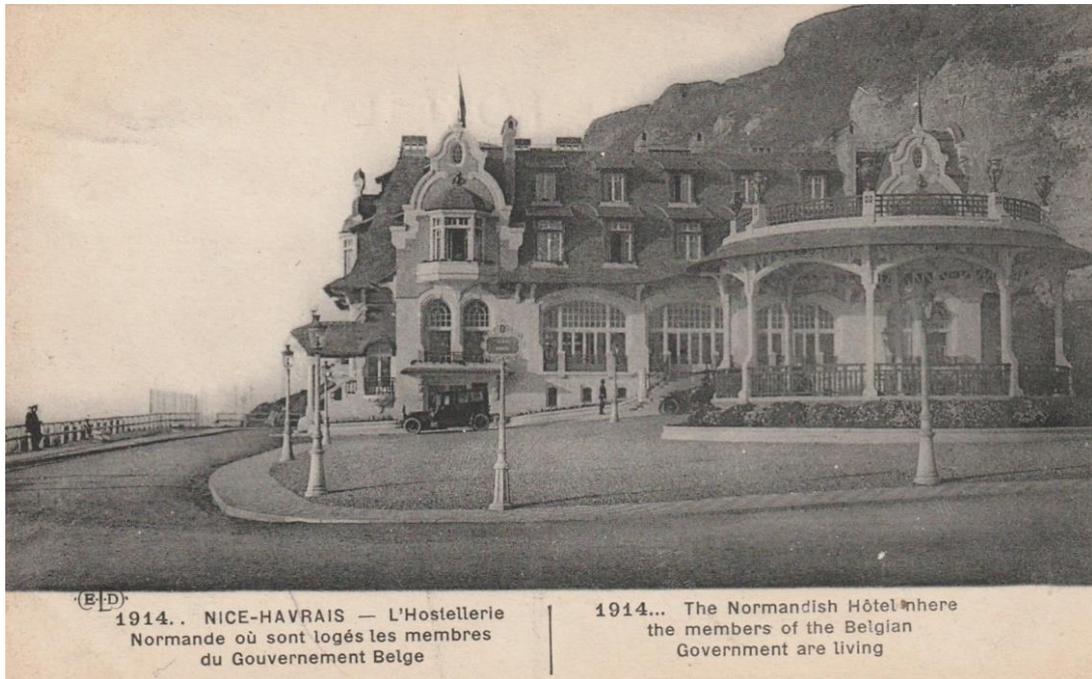
*Les Belgolâtres*



Charles de Broqueville



## Les Belgolâtres



Les ministres Carton de Wiart, Davignon, Poulet, Renkin, van de Vyvere, Hubert et Berryer ainsi que leur famille seront abrités dans cet établissement.

Le service de sécurité, dépendant du ministère de l'Intérieur, est assuré par des gendarmes belges. Le poste de police est divisé et réparti av des Régates à l'Hostellerie et place Frédéric Sauvage où se trouve la Chambre des représentants.

La salle de réunion du Sénat s'installe au rez-de-chaussée de l'Hostellerie, le hall servira aux diverses réceptions officielles.

## Les Belgolâtres



La villa Roxane est réservée au Premier ministre et une autre villa « La Roseraie » est attribuée à la famille royale, seulement le roi ne vint jamais au Havre. Il ne voulut jamais quitter sa villa de La Panne et la reine refusa de le quitter voulant ainsi partager les affres de la guerre avec son époux. Le Premier ministre fit rarement de longs séjours au Havre, il s'y rendait pour présider le Conseil des ministres puis retournait en direction du front.

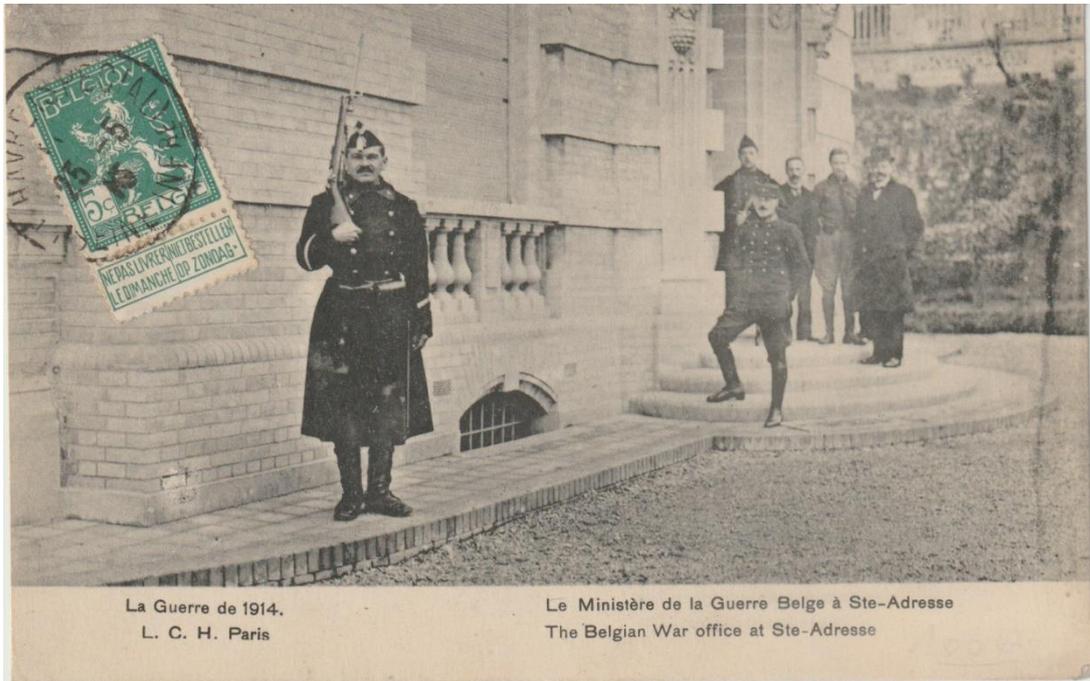
Le ministère de la Guerre était installé à la villa « Louis XVI », av des Régates.



Mais le véritable quartier général du ministre a été installé d'abord à Dunkerque, puis à Saint-Pierrebroucq et ensuite au château de Steenebourg à Socx.

Les liaisons entre le ministre de la Guerre, le grand quartier général et le gouvernement belge étaient assurées par un courrier spécial.

## Les Belgolâtres



Les ministères ne resteront pas isolés dans cette ville accueillante puisque des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants vont travailler durant les quatre années pour soutenir l'effort des troupes au front. En 1917, au plus fort de leur activité, 14.000 soldats belges, 4000 femmes et enfants de soldats y travailleront pour le salut commun.

Le ministère de l'Intérieur était situé au 6 de la place Frédéric Sauvage.



*Les Belgolâtres*



Paul Berryer



Le salut au drapeau, un moment important de la journée à la villa « Hollandaise » qui hébergea le ministère des Affaires étrangères.



La gendarmerie au service de la nation et responsable de la sécurité et des déplacements de chaque ministre ou haut fonctionnaire.

*Les Belgolâtres*



M. Davignon, Ministre  
des Affaires Étrangères



Julien Davignon



Eugène Beyens



*Les Belgolâtres*

La villa Villeroy, Bd Maritime logera le corps diplomatique alors que les ministres plénipotentiaires et attaché militaires des autres nations étaient abrités à l'hôtel « des Régates ».



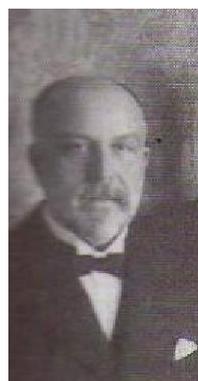
Prosper Poulet



Henri Carton de Wiart



Michel Levie



Armand Hubert

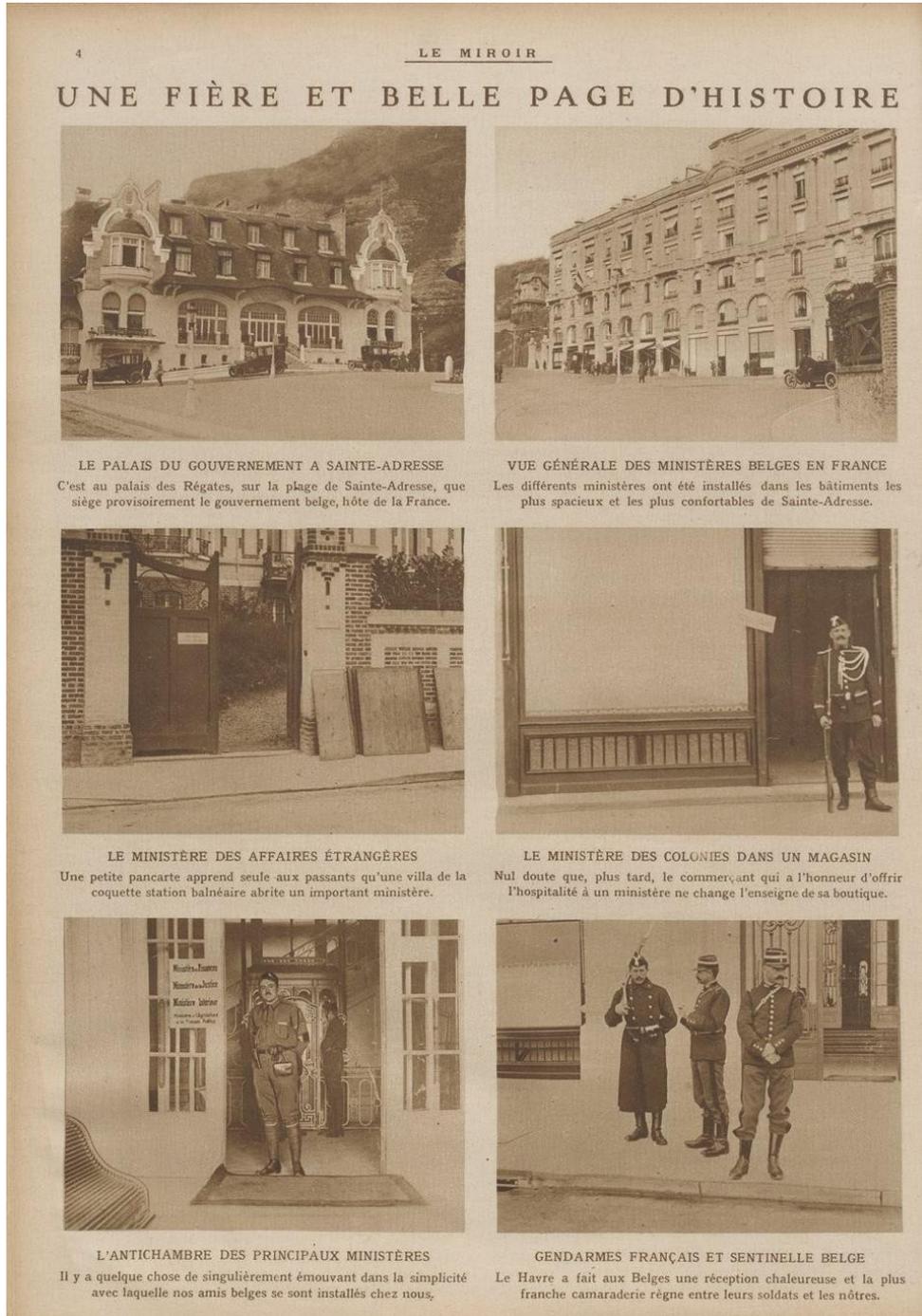
## Les Belgolâtres



Aloys Vande Vyvere



Jules Renkin



**Le gouvernement de Broqueville 2, du 18 janvier 1916 au 1<sup>er</sup> juin 1918.**

Ministère	Nom
Premier et ministre de la Guerre et des Chemins de fer, des Postes et du Télégraphe	Charles de Broqueville
Ministre des Affaires étrangères	Eugène Beyens
Ministre de l'Intérieur	Paul Berryer
Ministre des Arts et des Sciences	Prosper Poullet
Ministre de la Justice	Henri Carton de Wiart
Ministre des Finances	Michel Levie
Ministre de l'Industrie et du Travail	Armand Hubert
Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics	Aloys Vande Vyvere
Ministre des Colonies	Jules Renkin

Le 18 janvier 1916, Julien Davignon démissionne et est nommé ministre sans portefeuille. Il décède le 12 mars 1916.

Eugène Goblet d'Alviella, Paul Hymans et Émile Vandervelde sont nommés ministres sans portefeuille.



Une cérémonie commémorative, dans le cas présent, la bataille de l'Yser.

*Les Belgolâtres*



Service photographique de l'armée belge. Cérémonie commémorative de la bataille de l'Yser. Havre, Oct. 1916. Le Lieutenant-Général Willemans salue le drapeau du 12<sup>e</sup> de ligne.

Le 4 août 1917, Eugène Beyens est remplacé par Charles de Broqueville, Premier ministre. Ce dernier démissionne comme ministre de la Guerre et est remplacé par Armand De Ceuninck.. Émile Vandervelde est nommé ministre de l'Intendance civile et militaire.

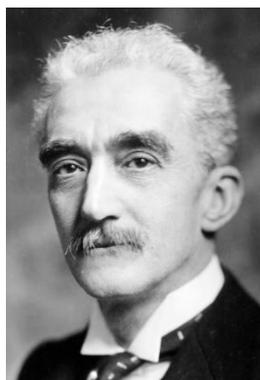


Armand De Ceuninck



Émile Vandervelde

Le 12 octobre 1917, Paul Hymans est nommé ministre des Affaires économiques.



Paul Hymans

## *Les Belgolâtres*

Le 1er janvier 1918, Charles de Broqueville, Premier ministre, démissionne comme ministre des Affaires Étrangères et est remplacé par Paul Hymans ; de Broqueville se charge du ministère de la Reconstruction nationale (parfois dénommé Reconstitution nationale).

Paul Hymans démissionne comme ministre des Affaires économiques et est remplacé par Prosper Poullet.

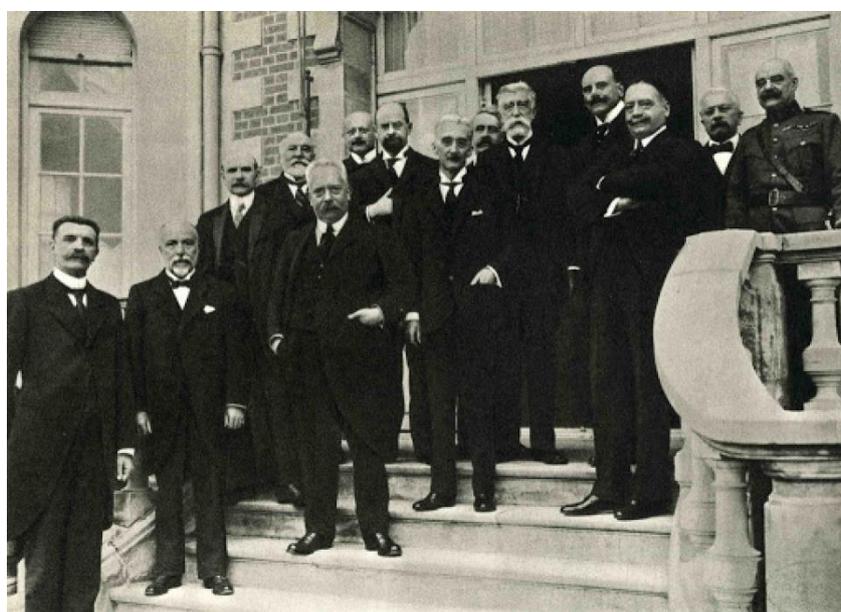
Emile Brunet est ministre sans portefeuille.

Georges Lorand est nommé ministre d'État.

Suite à des désaccords, le gouvernement démissionne et le roi [Albert I<sup>er</sup>](#) commandant en chef de l'armée, nomme [Gérard Cooreman](#), ex-président de la Chambre des représentants comme chef du nouveau gouvernement.

### **Le gouvernement de Cooreman, du 1<sup>er</sup> juin 1918 au 21 novembre 1918.**

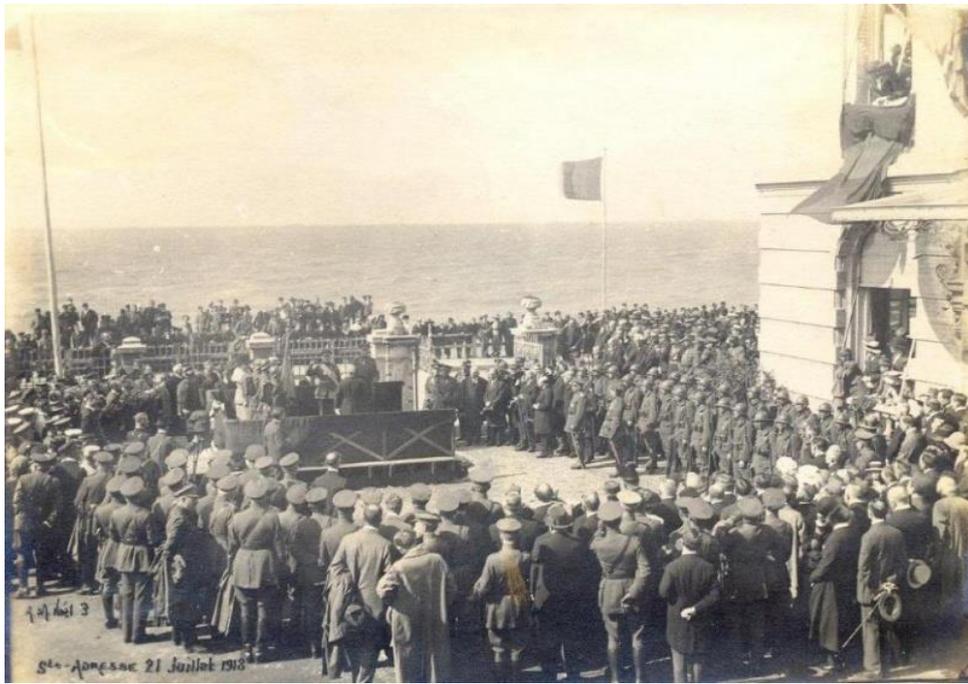
Ministère	Nom
Premier et ministre des Affaires économiques	Gérard Cooreman
Ministre des Affaires étrangères	Paul Hymans
Ministre de l'Intérieur	Paul Berryer
Ministre des Arts et des Sciences	Prosper Poullet
Ministre de la Justice	Henri Carton de Wiart
Ministre des Finances	Aloys Vande Vyvere
Ministre de l'Industrie et du Travail	Armand Hubert
Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics	Joris Helleputte
Ministre des Chemins de fer, des Postes et du Télégraphe	Paul Segers
Ministre de la Guerre	Armand De Ceuninck
Ministre de l'Intendance civile et militaire	Emile Vandervelde
Ministre des Colonies	Jules Renkin





Lors du changement de gouvernement, les ministres Helleputte et Vandervelde logeront dans un immeuble de la place Frédéric Sauvage, le ministre Segers s'installera route Albert 1<sup>er</sup>.

*Les Belgolâtres*



21 juillet 1918, commémoration de la fête nationale en présence du gouvernement au grand complet ainsi que du personnel des ministères et des autorités diplomatiques.

*Les Belgolâtres*



Le ministère de l'Industrie et du Travail, ainsi que l'Office National Belge du Travail, s'installent au 41 Bd François 1<sup>er</sup>.



Considéré par Albert I<sup>er</sup> comme un homme de transition, Cooreman ne sera pas reconduit comme Premier ministre après l'armistice du 11 novembre.

### 3. La présence Royale

Comme nous l'avons déjà signalé dans les pages précédentes, le roi a toujours refusé de suivre le gouvernement en exil au Havre. Il restera pendant toute la guerre dans son quartier-général à La Panne.

Lors de l'installation du gouvernement au Havre, le roi adresse ses remerciements au président de la République française en ces termes :

*Monsieur le président,*

*Je suis profondément touché de l'hospitalité que la France est disposée à offrir si cordialement au gouvernement belge et des mesures que le gouvernement de la République prend pour assurer notre pleine indépendance et notre souveraineté.*

*Nous attendons avec une inébranlable confiance l'heure de la victoire commune. Luttant côte à côte pour une juste cause, notre courage ne connaîtra jamais de défaillance.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le président, à mon inaltérable affection.*

*Albert.*

La reine qui avait quitté la Belgique le 31 août pour se rendre avec ses enfants en Angleterre, rejoint le roi à La Panne. Elle y fera des allées et venues tout au long de la guerre et jouera également le rôle d'intermédiaire entre son mari et les autorités britanniques.

Elle ne séjournera jamais au Havre alors qu'une villa était réservée pour la famille royale.

La reine participera activement aux soins à apporter aux blessés de guerre ; si le roi sera surnommé « Roi chevalier », elle aura le surnom de « Reine infirmière ».

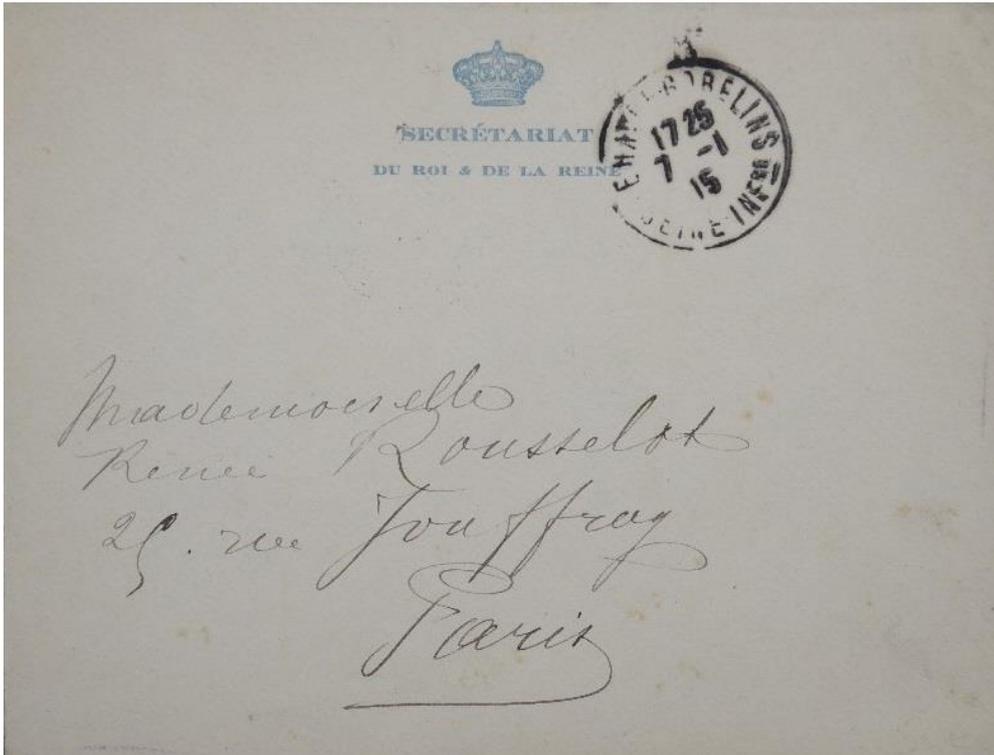
En avril 1915, le roi autorise son fils, âgés de treize ans, à s'engager comme caporal dans un régiment de ligne. Pendant six mois, le jeune prince Léopold recevra son instruction militaire au 12<sup>e</sup> régiment de ligne qui depuis 1984 porte le nom du « Prince Léopold ».



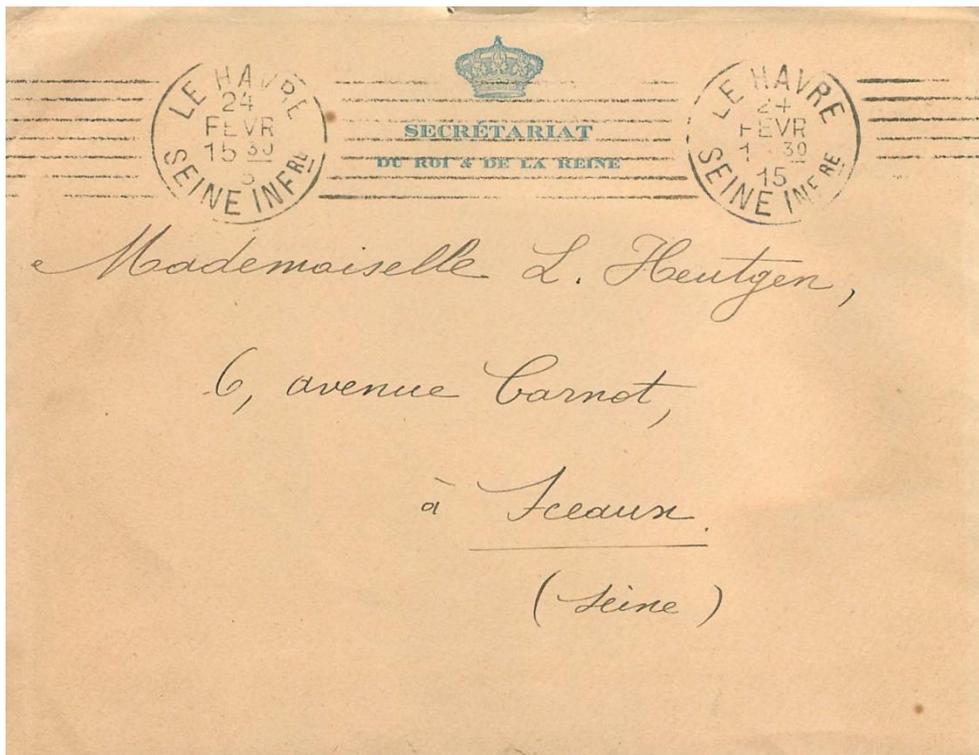
<http://www.gogmsite.net/the-belle-epoque-1890-1914/subalbum-elisabeth-of-bavar/queen-elisabeth-of-belgium-.html>

*Les Belgolâtres*

Divers courriers expédiés par le secrétariat du roi et de la reine.

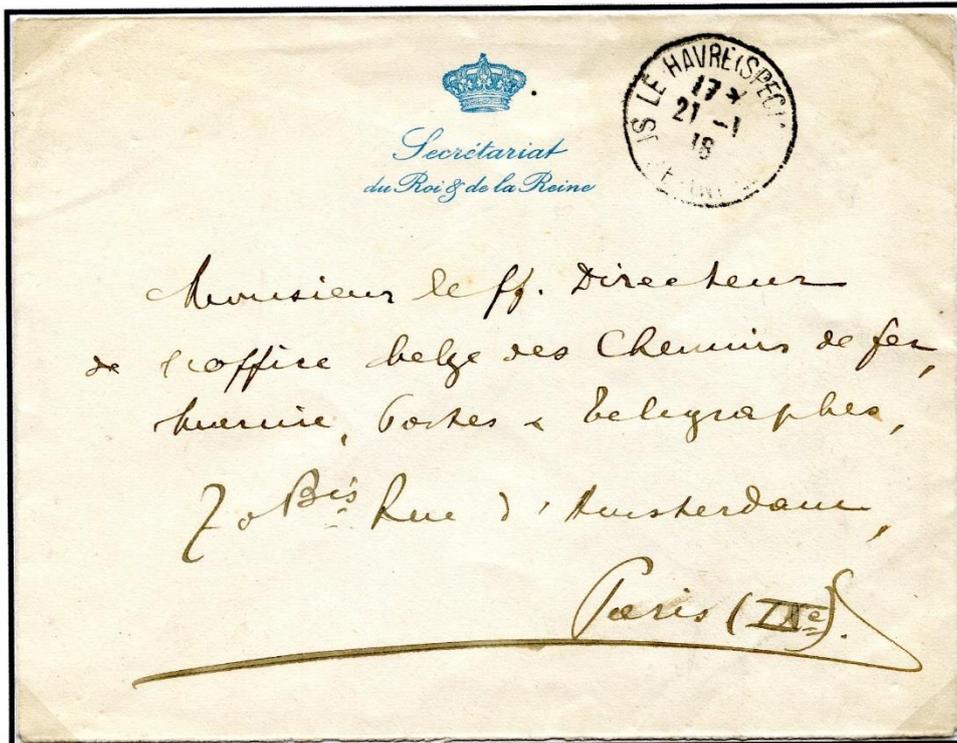


Le 7 janvier 1915, du Havre – Gobelins (bureau français) vers Paris.



Le 24 février 1915, du Havre (bureau français) vers Sceaux – Seine France.

Les Belgolâtres



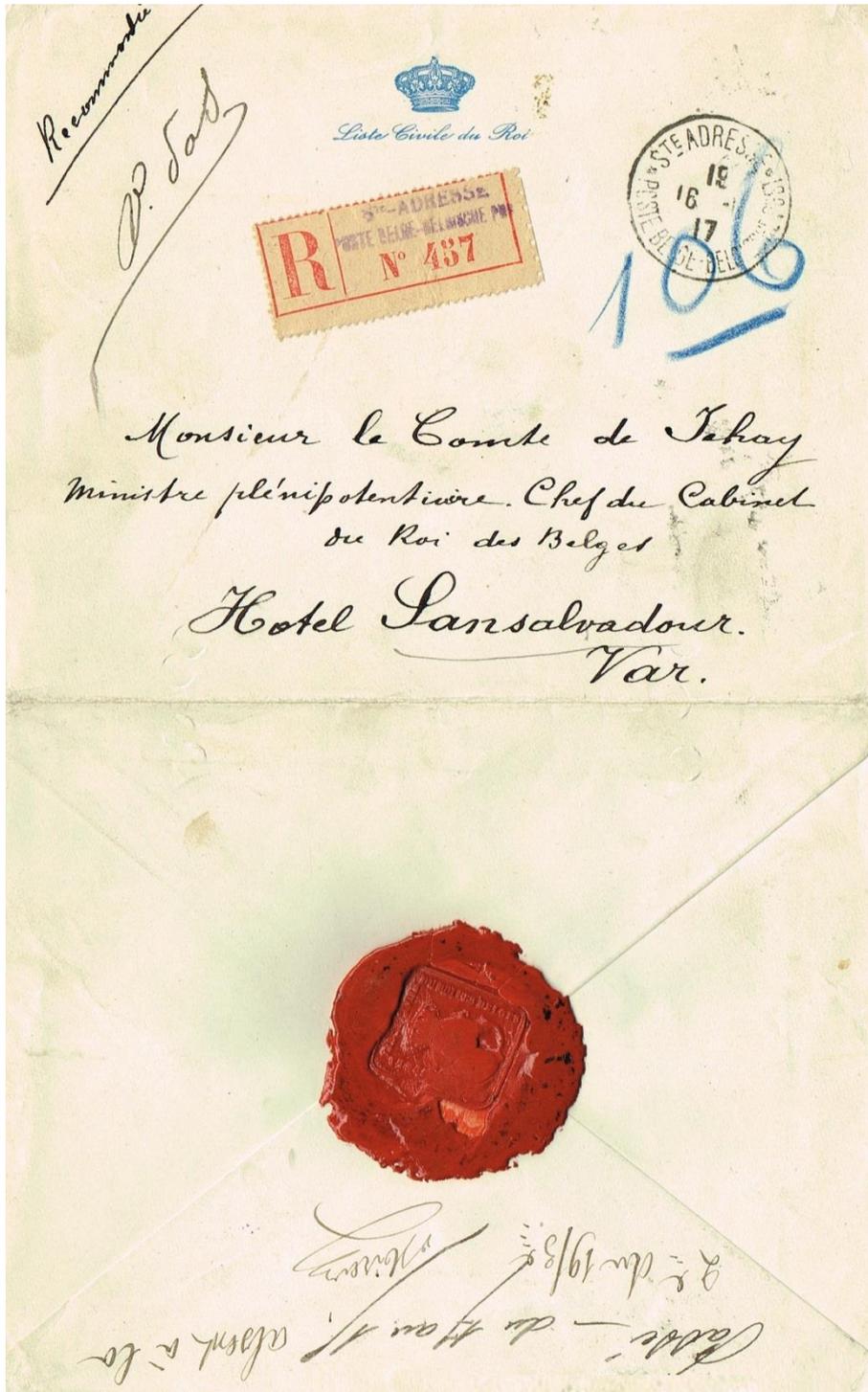
Le 21 janvier 1916, du Havre (Spécial) (bureau belge) vers Paris IXe



Le 25 avril 1917, de Ste Adresse (poste belge) vers Londres (Grande-Bretagne).

*Les Belgolâtres*

Liste civile du roi



Le 16 janvier 1917, de Ste Adresse (poste belge) vers Sansalvadour – Var – France

## 5.1 *Les départements ministériels*

### MINISTÈRE DE LA GUERRE

Le ministère de la Guerre est dirigé par Charles de Broqueville (1860-1940) - également chef du gouvernement - du 11 novembre 1912 à août 1917. Il était installé dans la villa Louis XIV, avenue des Régattes. Ensuite, il a été repris par le général De Ceuninck.



**Charles Marie Pierre Albert de Broqueville** (Postel, 4.12.1860 – Bruxelles, 5.9.1940) reçoit une éducation privée chez les Jésuites du collège de Turnhout, notamment de l'abbé Simon, futur prélat et aumônier de la Cour, qui joue un grand rôle dans sa formation. Il parle et écrit couramment le français et le néerlandais. Son mariage avec la baronne Berthe d'Huart, en 1885, fille du sénateur Alfred d'Huart et petite-fille du chef de cabinet belge et leader du Parti catholique Jules Malou, étend considérablement ses relations et lui permet d'entrer en politique.

En 1885, il devient membre du conseil communal de Mol et en 1886 membre du conseil provincial d'Anvers. En 1892, il entre à la Chambre jusqu'en juin 1919. Il fut ensuite sénateur de 1925 à 1936.

En septembre 1910, il devient ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. En 1911, le roi Albert Ier fit appel à lui pour constituer un nouveau gouvernement de droite. En novembre 1912, il est nommé ministre de la guerre et fera voter la loi généralisant le service militaire.

Durant la bataille de l'Yser, il a résidé à Dunkerque pour garder le contact avec le roi qui était à La Panne. En décembre 1914, de Broqueville s'installe à Sainte-Adresse. En 1915, il élargit le gouvernement, en faisant entrer les libéraux Paul Hymans et le comte Goblet d'Alviella, ainsi que le socialiste Émile Vandervelde.

En 1917, il céda le portefeuille de la guerre et prit la responsabilité des Affaires étrangères au moment où les victoires des forces du Congo belge dans l'Est africain allemand posaient le problème de la position africaine de la Belgique en face des ambitions anglaises.

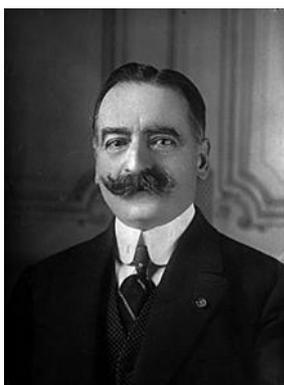
## *Les Belgolâtres*

Le 1er janvier 1918, Charles de Broqueville démissionne comme ministre des Affaires étrangères et est remplacé par Paul Hymans ; de Broqueville se charge du ministère de la Reconstruction nationale.

Suite à des désaccords, le gouvernement démissionne et le roi Albert nomme Gérard Cooreman, ex-président de la Chambre des représentants, comme chef du nouveau gouvernement à partir du 1<sup>er</sup> juin 1918.

Charles de Broqueville est nommé baron en 1919, puis comte en 1920. Il fut par deux fois Premier ministre de Belgique.

En 1926, de Broqueville est appelé en tant que ministre de la Défense nationale jusqu'en 1930. Il fut ministre de l'Instruction ad intérim. En 1932, il sera chargé de former un cabinet dont il fut le Premier ministre jusqu'en 1934. Il fut également ministre de l'Agriculture. Il quitta la vie publique en 1936.



Charles de Broqueville 1860 - 1940



Général De Ceuninck 1858 – 1935

**Armand Léopold Théodore De Ceuninck** (Malines, 27.5.1858 - Ixelles, 1.4.1935) était le fils d'un sous-officier d'artillerie. Il a étudié à l'Ecole royale militaire. Au début de la guerre en 1914, De Ceuninck est colonel. Le 6 septembre 1914, il est promu général de division et commandant de la 18e brigade mixte (grenadiers) qui participe à la défense d'Anvers. Ensuite, il prit part à la première bataille de l'Yser et en janvier 1915, il devient commandant de la sixième division de l'armée.

Après la deuxième bataille d'Ypres, il devient lieutenant général le 20 août 1915. Deux ans plus tard, le 4 août 1917, il devient ministre de la Guerre dans le gouvernement de Broqueville I. Il ne rejoint pas le gouvernement au Havre, mais s'installe à Veurne. Il a fait un effort particulier pour fournir aux unités de l'armée le meilleur soutien logistique et matériel possible. Le bien-être physique et moral des officiers et des soldats était sa principale préoccupation, mais il agissait durement contre les soldats déserteurs. Il a également été ministre de la Guerre dans le gouvernement éphémère de Gérard Cooreman. Après il quitta la vie politique.

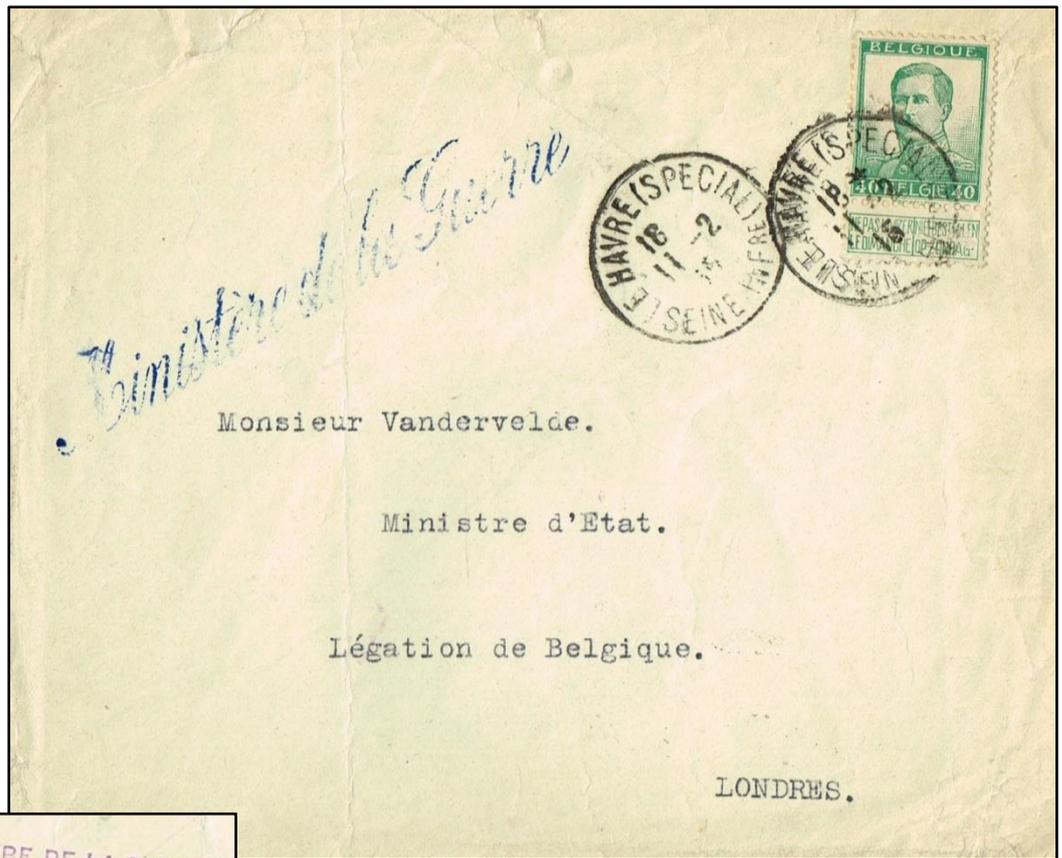
Il est ensuite placé à la tête de la quatrième division de l'armée, qui fait partie de l'armée d'occupation en Allemagne. En 1919, il est muté dans l'armée de réserve. En 1920, il fait partie de la commission belge de désarmement à la Société des Nations. Il décède le 12 avril 1935.

*Les Belgolâtres*

**Ministère de la Guerre** : griffe unilingue couramment utilisée par les services du ministère. On la trouve régulièrement sur des lettres affranchies.

Lettre pesante expédiée du Havre, le 11 février 1915 vers Londres. Tarif : lettre internationale entre 21 et 40 gr soit 25 c pour le premier échelon et 15 c pour le second = 40 c. Tarif correct.

Au dos de cette lettre, nous trouvons un deuxième cachet bilingue 'Ministère de la Guerre de Belgique / B.D.B. / Belgisch Ministerie van Oorlog. B.D.B. = Bureau de Documentations Belge.



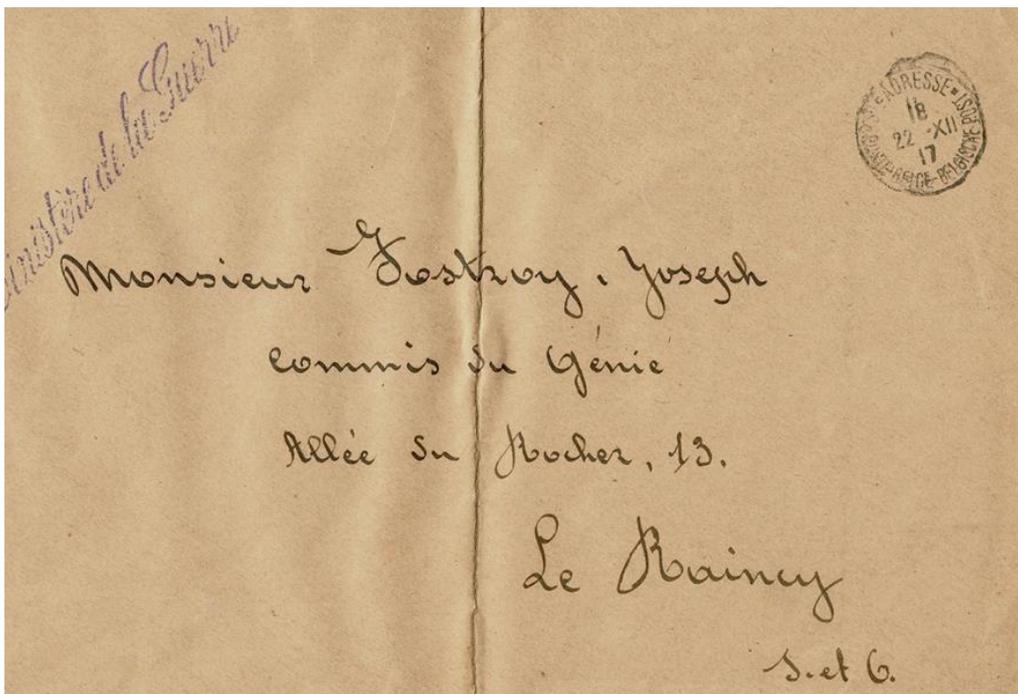
De même, sur la lettre jointe, probablement recommandée (l'étiquette a vraisemblablement été enlevée), la franchise de port n'existe pas pour l'étranger.



Lettre recommandée expédiée de Ste Adresse le 30 avril 1917 vers Berne (Suisse). Le tarif d'une lettre internationale est de 25 c plus la taxe de recommandation de 25c. Tarif correct.

*Les Belgolâtres*

Au sujet des lettres : les lettres ci-dessous qui ont été envoyées à la même adresse à 14 jours d'intervalle (7 et 22 décembre 1917) sans autre indication que le cachet "Ministère de la Guerre". La griffe inférieure semble être légèrement plus inclinée que la supérieure. Nous avons mesuré les dimensions qui sont égales. Deux marques différentes ont été utilisées ?



*Les Belgolâtres*

Les services ministériels ont utilisé deux cachets : le premier avec « Cabinet Civil », le second sans précision.



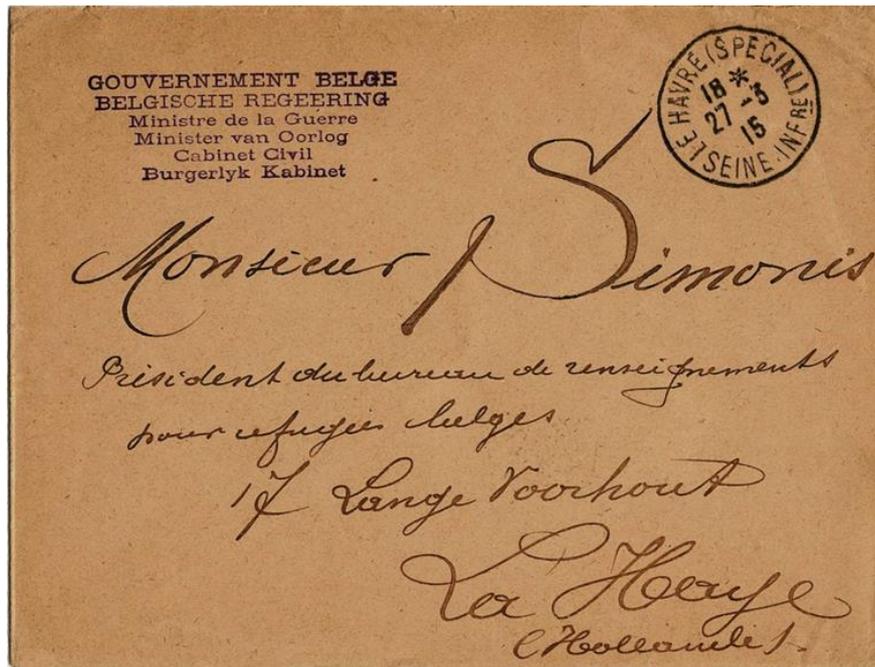
Lettre expédiée de Ste Adresse le 3 novembre 1916 vers La Haye (Pays-Bas) cachet

« GOUVERNEMENT BELGE  
BELGISCHE REGEERING  
Ministre de la Guerre  
Minister van Oorlog ».

Tarif international préférentiel vers les Pays-Bas : 20 c.

*Les Belgolâtres*

Le Cabinet civil du ministre utilisait un timbre spécial avec la mention supplémentaire "Cabinet civil/Burgerlijk Kabinet".



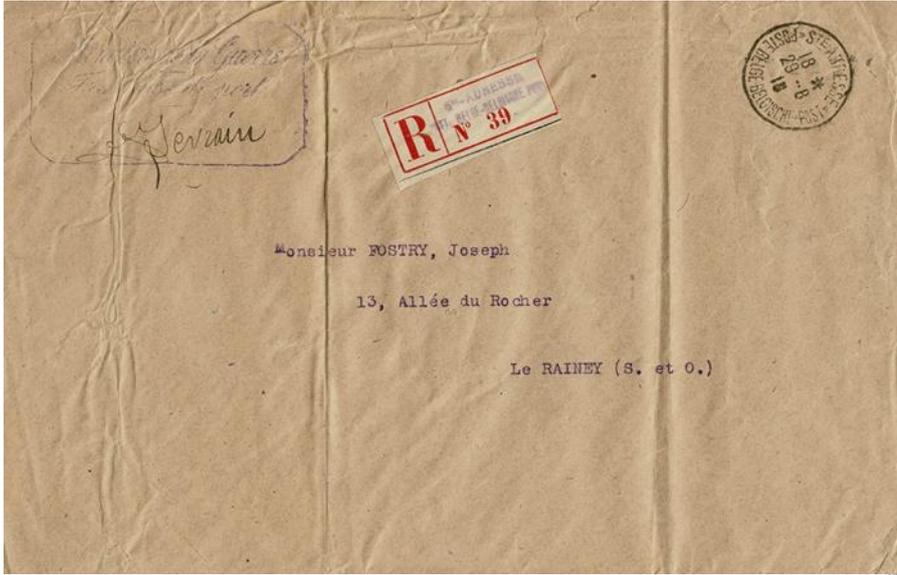
Lettre en franchise de port du Havre, 27 mars 1915 vers La Haye (Pays-Bas).  
On employait aussi des enveloppes « Ministère de la Guerre / Cabinet du Ministre ... »



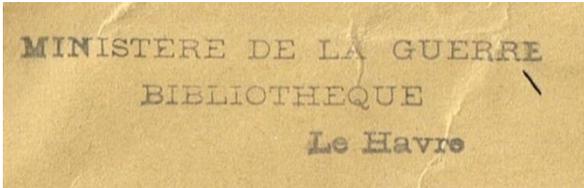
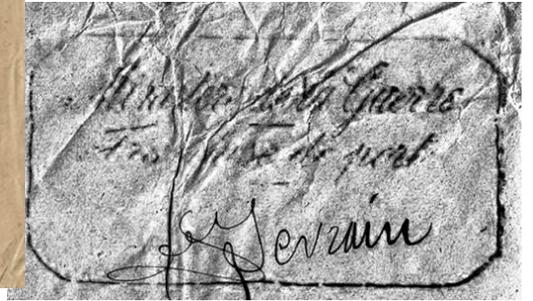
Lettre en franchise de port expédiée du Havre, le 7 août 1916 vers Paris.

*Les Belgolâtres*

Un cachet spécial mentionne : "Ministère de la Guerre / Franchise de port + signature".



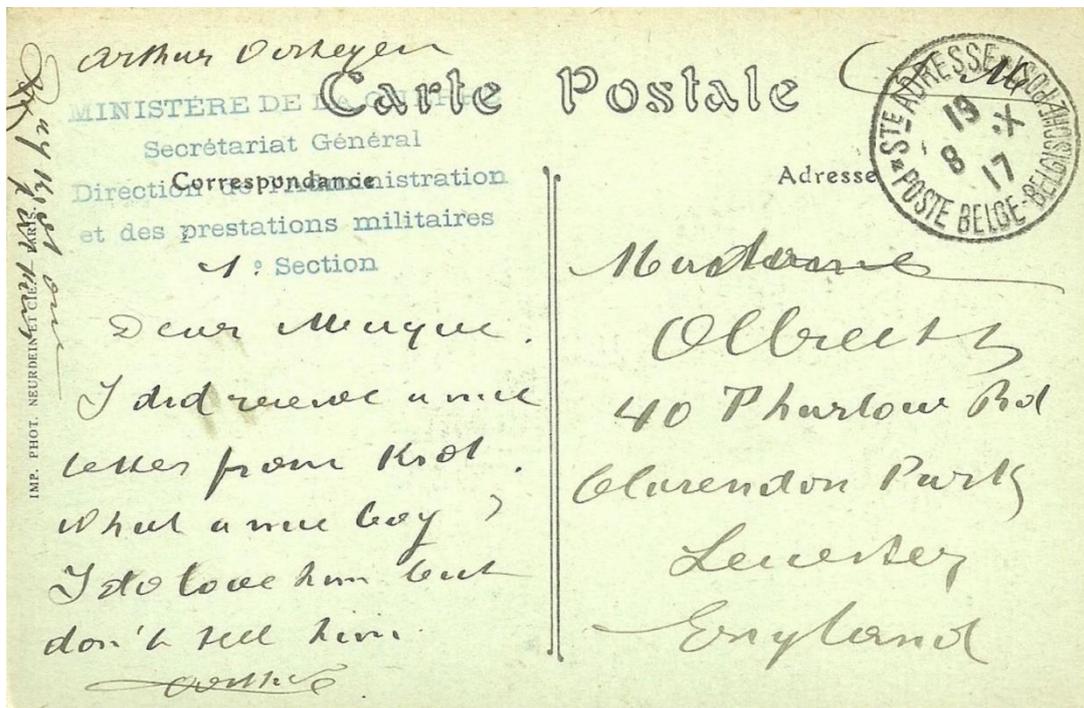
Lettre recommandée en franchise de port expédiée de Ste Adresse, le 29 août 1915 vers Le Raincy (Seine et Oise) et non Rainey comme indiqué sur l'enveloppe.



Ministère de la Guerre  
Bibliothèque  
Le Havre

**Certains services avaient leur propre cachet**

Sur la carte postale ci-dessous, on trouve « MINISTERE DE LA GUERRE / Secrétariat Général / Direction de l'Administration et des prestations militaires/ ...e Section ».



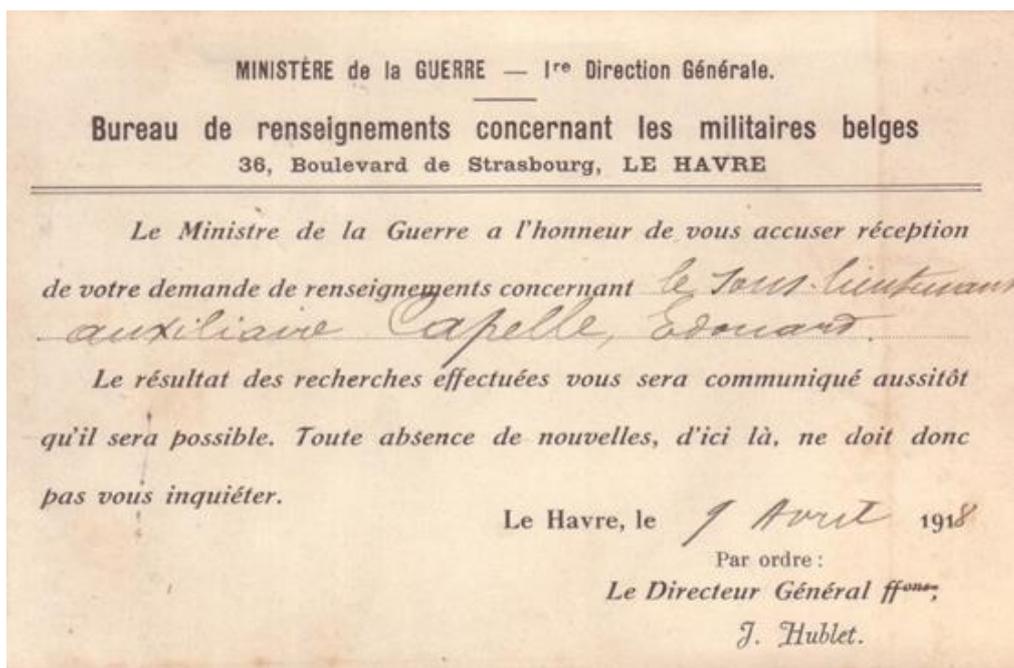
Carte postale expédiée de Ste Adresse, le 8 octobre 1917 avec la mention S.M. vers Leicester (Royaume-Uni). Franchise de port.

*Les Belgolâtres*

Le Bureau des Renseignements avait également son propre cachet : « GOUVERNEMENT BELGE / MINISTÈRE DE LA GUERRE / 1<sup>re</sup> Direction Générale / Bureau des Renseignements ».



Carte postale « ARMÉE BELGE » expédiée du Havre, le 9 avril 1918 vers Auffay - Seine Inf<sup>re</sup> en franchise de port.



(Verso) : Accusé de réception d'une demande de renseignements concernant un militaire.

## MINISTÈRE DE L'INTENDANCE CIVILE ET MILITAIRE

Pour décharger un peu le ministère de la Guerre, Vandervelde fut chargé par l'A.R. du 17 février 1916, de certaines attributions. L'approvisionnement des magasins de l'intendance tant au Havre que dans la partie non-occupée du pays, de même que du contrôle sur les opérations administratives et la comptabilité des services extérieurs, à l'exception des services de l'armée de campagne, des services hospitaliers et des services du délégué du ministère de la Guerre à Paris.

L'A.R. du 4.8.1917 créa un ministère de l'Intendance et nomma Emile Vandervelde à la tête de ce nouveau ministère. L'A.R. du 1.1.1918, stipule que le ministère de l'Intendance, prend la dénomination de ministère de l'Intendance civile et militaire. Ce service fut supprimé par A.R. du 21.11.1918 et les attributions de ce ministère furent remises aux départements ministériels auxquels elles étaient rattachées auparavant. On peut également ajouter que pendant son mandat, E. Vandervelde se rendit en Russie aux fins de maintenir l'entente entre la Belgique et la Russie révolutionnaire.



**Émile Vandervelde** (Ixelles, 25 janvier 1866 - 27 décembre 1938), docteur en droit, en sciences sociales et en économie politique. À l'origine, Vandervelde est membre du Parti libéral. Il adhère au Parti ouvrier belge (POB) dès sa fondation en 1884. Il est élu député et représente Charleroi de 1894 à 1900, puis Bruxelles de 1900 à 1938. Il est président de la Seconde Internationale de 1900 à 1918 et est nommé ministre d'État en 1914.

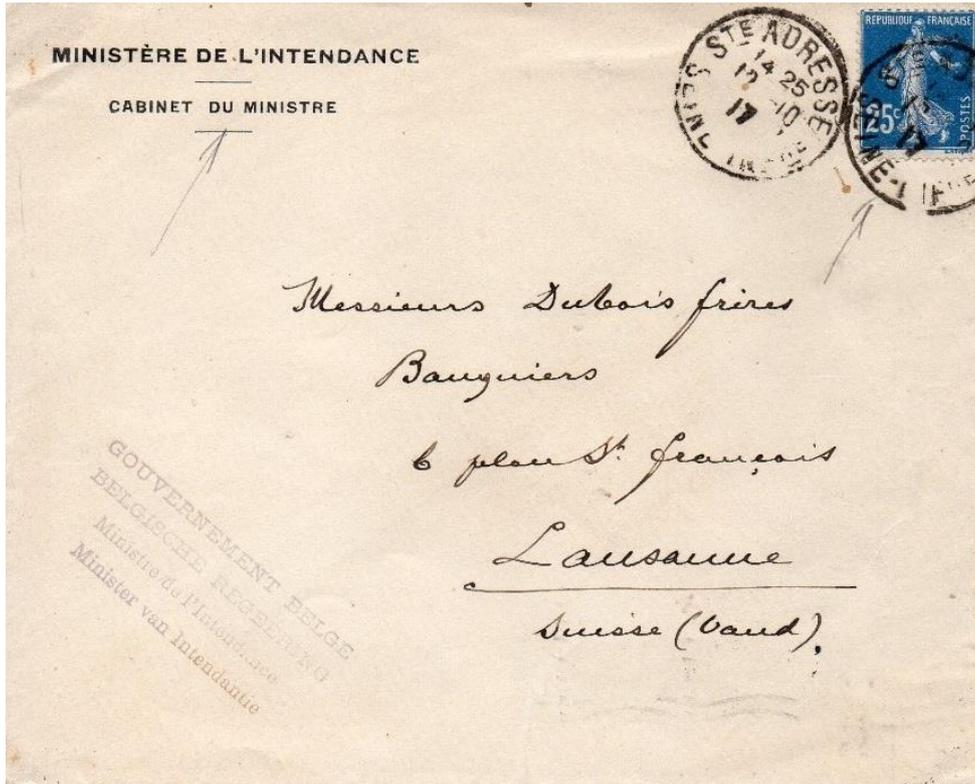
Il reçut le portefeuille de ministère de la Justice de 1918 à 1921 et ensuite celui des Affaires étrangères de 1925 à 1927. Il fut de nouveau membre du Conseil des ministres de 1935 à 1936, ministre de la Santé publique de 1936 à 1937.

Le ministère de l'Intendance civile et militaire disposait d'un cachet « GOUVERNEMENT BELGE / BELGISCHE REGEERING / Ministre VANDERVELDE / Minister VANDERVELDE ».

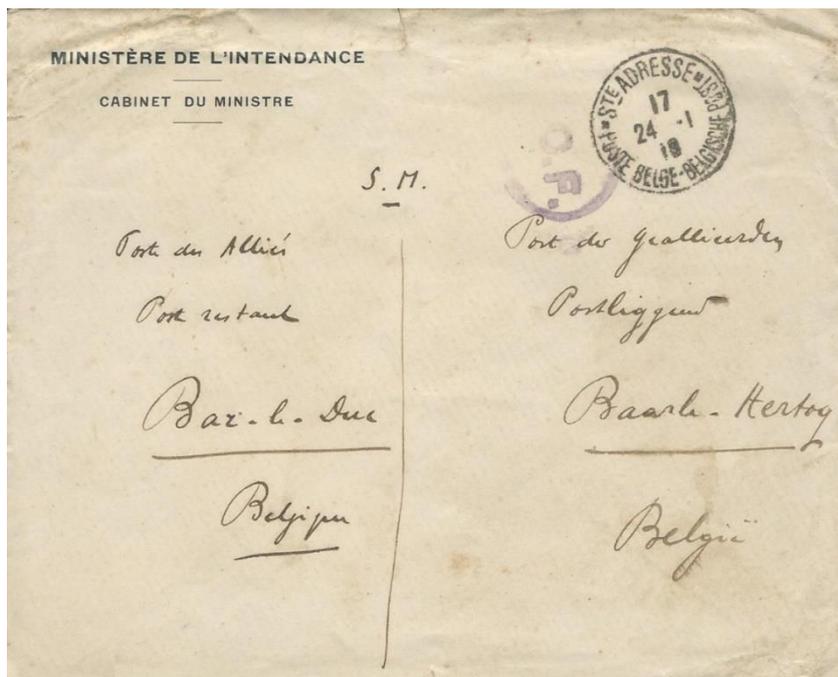
Enveloppe du ministère de la Guerre / cabinet du ministre Vandervelde expédiée du Havre le 25 septembre 1916 vers Paris. Franchise de port.  
Enveloppe du « Ministère de l'Intendance / Cabinet du Ministre » avec un cachet « GOUVERNEMENT BELGE / BELGISCHE REGEERING / Ministre de l'Intendance / Minister van Interdantie ».



*Les Belgolâtres*



Lettre expédiée de Ste Adresse (bureau français), le 12 octobre 1917 vers Lausanne (Suisse).  
Tarif international : 25 c.



Lettre expédiée de Ste Adresse le 24 janvier 1918 vers Baarle-Duc en poste restante  
(Enclave belge aux Pays-Bas). Franchise de port. Cachet violet de la censure.

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

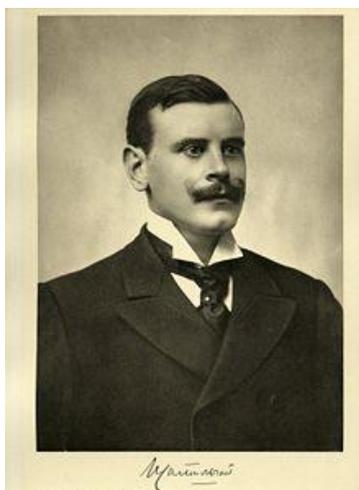
Le ministère de Justice était géré par Henry Carton de Wiart

**Henry Carton de Wiart** (Bruxelles, 31 janvier 1869 - Uccle, 6 mai 1951) étudie le droit à l'Université Saint-Louis et ensuite à l'Université libre de Bruxelles.

Il est élu député de Bruxelles pour la Parti catholique en 1896 et reste membre du parlement jusqu'à sa mort en 1951. Il fut le ministre de la Justice du 17 juin 1911 au 31 mai 1918. Son nom reste surtout attaché à l'importante loi sur la protection de l'enfance en 1912. Après la Première Guerre mondiale, il succède à Léon Delacroix au poste de Premier ministre, qu'il occupe de 1920 à 1921. En 1922, le roi Albert le crée comte.

Il sera ministre du Travail, des Affaires sociales et de l'hygiène entre 1932 et 1934. En mai 1940, Carton de Wiart est incarcéré par l'occupant à la prison de Louvain.

Après la Seconde Guerre mondiale, il occupe le poste de ministre sans portefeuille chargé des questions de coordination économique et de reconstruction dans le premier gouvernement de Gaston Eyskens entre le 11 août 1949 et le 8 juin 1950. Âgé de 81 ans, il occupe encore le poste de ministre de la Justice dans le gouvernement de transition de Jean Duveusart, entre le 8 juin et le 15 août 1950.



Henri Carton de Wiart

Le ministère de la Justice a employé deux cachets « GOUVERNEMENT BELGE / BELGISCHE REGEERING / Ministre de la Justice / Minister van Justitie » probablement pendant toute la période de la guerre.

La largeur totale des deux cachets est de 49 mm.

Pour la première griffe (Type 1), le texte "Ministre de la Justice" mesure 33 mm, avec le M nettement sous le G de BELGISCHE. Pour la seconde (type 2), ce texte ne mesure que 30,5 mm, et le M se situe entre G et I.

On trouve ces correspondances affranchies ou en franchise de port.



Lettre recommandée du cabinet du ministre de la justice (Type I) expédiée du Havre le 1<sup>er</sup> avril 1916 à destination de Rome (Italie).

Tarif : lettre internationale 25 c. + la taxe de recommandation 25c.

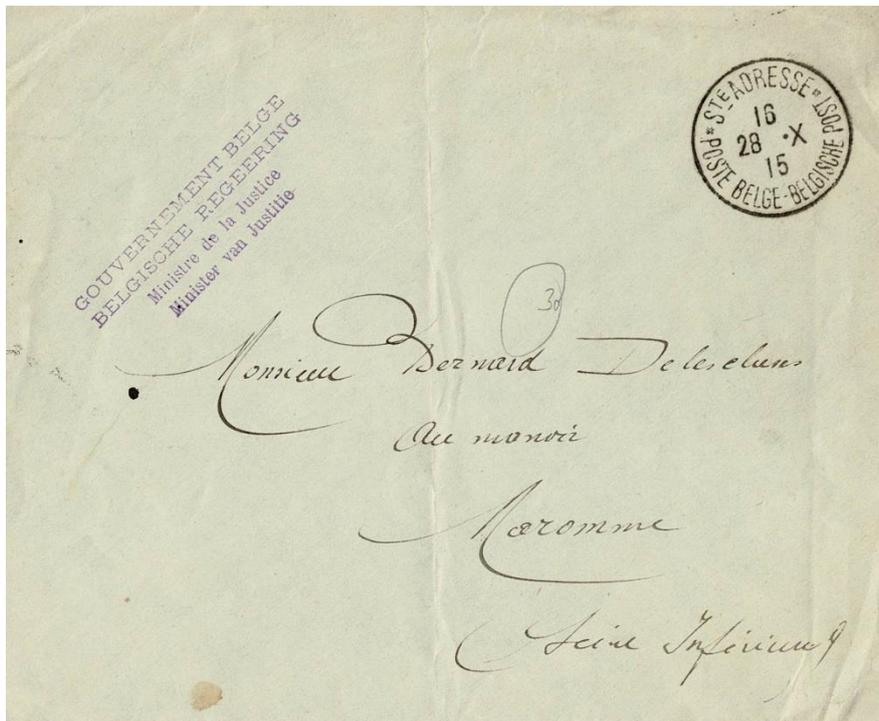
Au verso étiquette Recommandée LE HAVRE (SPECIAL), Sceau de cire et cachet d'arrivée.



Lettre du cabinet du ministre de la justice (Type 2) expédiée de Ste Adresse, le 19 novembre 1917 vers Londres (Royaume-Uni).

Tarif : lettre internationale 25 c.

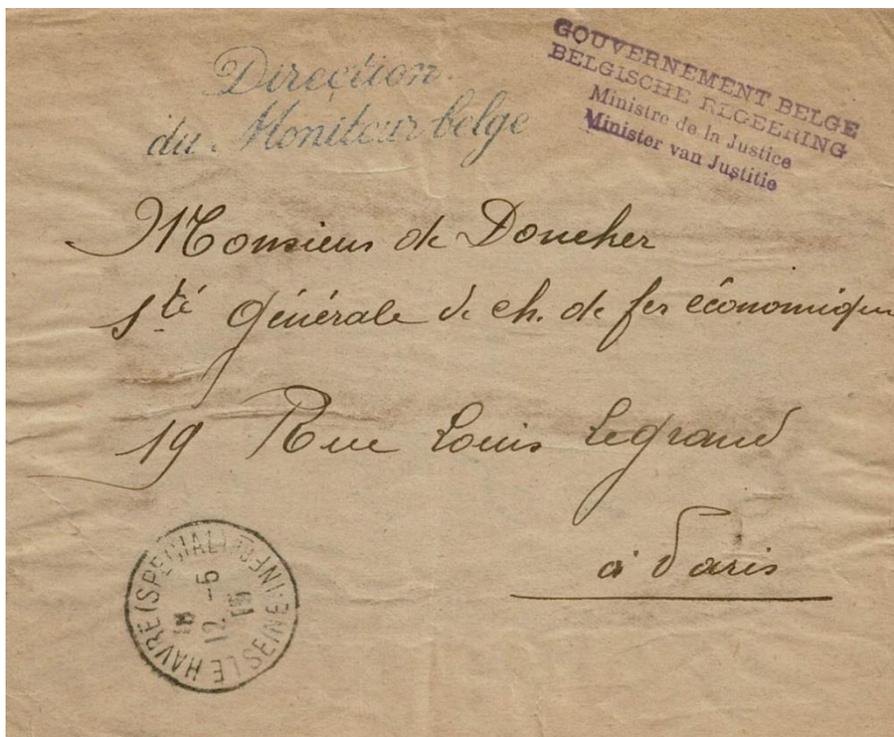
*Les Belgolâtres*



Lettre du ministre de la justice (Type 2) expédiée e Ste Adresse le 28 octobre 1915 vers Maromme (Seine Inf.) – Franchise de port.

La gestion du Moniteur belge revient au ministère de la justice.

La direction du Moniteur belge a accompagné le gouvernement à Ste Adresse. Elle a continué la publication des arrêtés-lois en dehors du territoire national. La Cour de cassation a jugé a posteriori que ces arrêtés-lois avaient force obligatoire pour la population belge étant donné que c'est la publication au Moniteur qui leur confère ce caractère obligatoire. Donc le service du Moniteur fut associé au ministère de la justice, d'où le cachet 'Direction du Moniteur Belge' associé à celui du ministre de la justice. Ce service sera développé dans le chapitre « L'armée et ses différents services ».



Lettre de la direction du Moniteur belge expédiée du Havre le 12 mai 1915 vers Paris en franchise de port.

## LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le ministère des Affaires étrangères s'est installé dans la Villa Hollandaise. Ce ministère a changé de titulaire à plusieurs reprises. Julien Davignon devient ministre en 1907. Le 2 août 1914, il reçoit l'ambassadeur allemand qui lui présente un ultimatum. Il est parti avec le gouvernement pour Le Havre mais durant l'année 1915, se sentant las, il remet sa démission au roi qui ne l'accepta pas mais il se vit adjoindre le baron Beyens comme ministre intérimaire pendant la durée des soins qu'il prit à Evian. Le baron Eugène Beyens, ancien ambassadeur à Berlin, avait été invité à le suppléer et à gérer ad intérim son département. Il fut nommé ministre d'État le 26 juillet 1915 et membre du Conseil des ministres le 30 juillet. Un arrêté royal du 18 janvier 1916 lui confia officiellement les fonctions de ministre des Affaires étrangères, qu'il conserva jusqu'au 4 août 1917. Après une discussion sur la neutralité de la Belgique et son expansion territoriale après la guerre, le Baron Beyens prend sa retraite. Ses fonctions de ministre des Affaires étrangères furent recueillies le 4 août 1917 par le chef du gouvernement, le baron de Broqueville. L'Arrêté Royal du 1.1.1918 nomme Paul Hymans (Liberal) comme ministre.

**Henri François Julien Claude Davignon** (Saint-Josse-ten-Noode, 3 décembre 1854 – Nice, 12 mars 1916) était docteur en droit et propriétaire foncier.

De 1898 à 1900 il est sénateur de l'arrondissement de Verviers, de 1900 à 1916, député pour l'arrondissement de Verviers et de 1907 à 1916, ministre des affaires étrangères. Il reçut du roi Albert I le titre de vicomte pour lui et ses descendants.

**Paul Louis Adrien Henri Hymans** (Ixelles, 23 mars 1865 - Nice, 6 mars 1941) est avocat à la Cour de Cassation. La Première Guerre mondiale fit de lui un diplomate. En 1915, il est nommé ministre plénipotentiaire à Londres où il négocia la déclaration de Sainte-Adresse qui associait la Belgique à la France, la Grande-Bretagne et la Russie pour des négociations de paix. En tant que membre du parti libéral, il rejoint le gouvernement en exil en 1916 comme ministre des Affaires économiques puis comme ministre des Affaires étrangères.

Il est le second Président de l'Assemblée générale de la Société des Nations de 1920 à 1921 et à nouveau de 1932 à 1933. Il est nommé ministre d'État.



*Les Belgolâtres*



Julien Davignon



Baron Eugène Beyens



Paul Hymans

Au début le ministère des affaires étrangères employait une griffe oblique  
« *Ministère des Affaires Etrangères* ».



Lettre expédiée du Havre le 20 avril 1916 vers Ste Adresse – Franchise de port.



Lettre expédiée le 22 avril 1915, du cabinet du ministère des Affaires étrangères au Havre et déposée auprès d'un postier français installé juste à côté du bureau belge. Le préposé a appliqué le tarif de 15 c. pour une lettre de 20 à 50 gr (21 au crayon) + 25 c pour la taxe de recommandation.

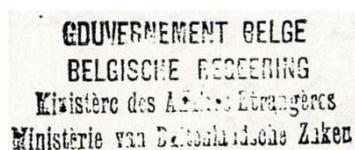
Plus tard, le ministère des Affaires étrangères utilisait principalement deux types de cachets, dont le texte - réparti sur quatre lignes - était identique : "GOUVERNEMENT BELGE / BELGISCHE REGEERING / Ministère des Affaires étrangères / Ministerie van Buitenlandse Zaken".

Au type 1, les deux lignes supérieures sont nettement plus espacées, de sorte que les 4 lignes ne diffèrent pas beaucoup en longueur.

Au type 2, les lettres des lignes supérieures sont nettement plus rapprochées, de sorte que le timbre est plus large en bas. Il existe encore de petites différences entre les deux types de cachets, ce qui signifie qu'un plus grand nombre de timbres a probablement été utilisé.



Type 1



Type 2

*Les Belgolâtres*



Lettre pesante recommandée expédiée de Ste Adresse le 6 août 1918 au ministre plénipotentiaire belge à Washington (Etats-Unis). Griffes du type 1 + cachet rond unilingue français. Affranchissement 2,25 F. Recommandée 0,25 F + lettre internationale jusqu'à 240 gr = 1,90 Fr = 2,15 F. Soit dans le cas présent 10 c de trop. Peut-être aussi affranchissement philatélique.



Lettre pesante recommandée du ministère des Affaires étrangères (cachet de type transitoire) expédiée du Havre le 10 juillet 1915 au ministre plénipotentiaire à Berne (Suisse) Tarif : lettre internationale 25c plus 15 c pour 20 gr en plus soit 40 c plus la taxe de recommandation de 25 c. Tarif exact.



GOVERNEMENT BELGE  
BELGISCHE REGERING  
Ministère des Affaires Étrangères  
Ministerie van Buitenlandsche Zaken

Lettre pesante recommandée du ministère des Affaires étrangères / Cachet type 2, expédiée de Ste Adresse, le 11 janvier 1917 vers Petrograd (Saint-Petersbourg-Russie). Tarif de la lettre internationale jusqu'à 100 gr : 85 c plus la taxe de recommandation de 25 c

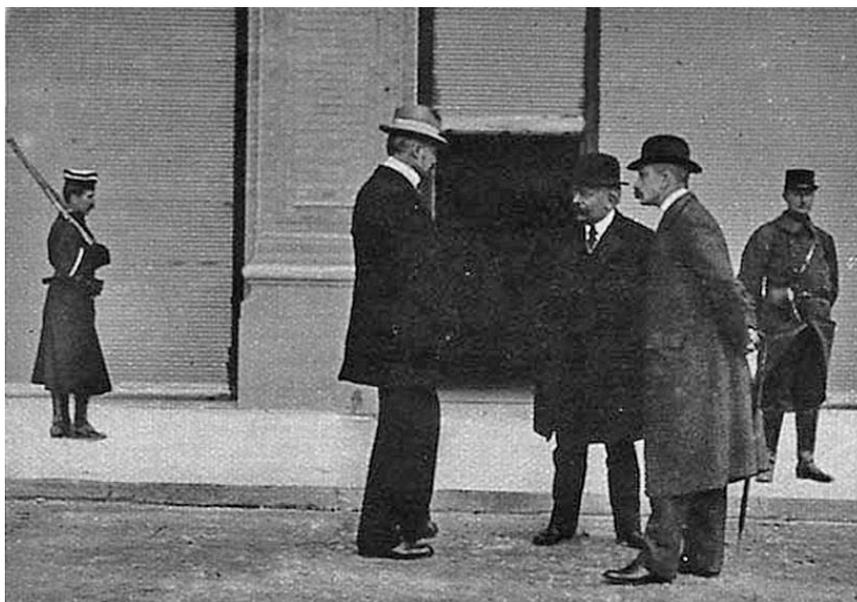
Il existe aussi un cachet sur cinq lignes avec sur la ligne centrale O.P.B. (Office de Propagande Belge.)



Imprimé recommandé (partie de l'enveloppe) avec la griffe du ministère des Affaires étrangères - O.P.B. expédiée de Ste Adresse, le 30 octobre 1918 vers Salonique (Grèce). Tarif : Imprimé international 5 c par 50 gr + 25 c de taxe de recommandation soit imprimé entre 851 et 900 gr (18 x 5 c) + la recommandation = 1,15 Fr.

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Le ministère de l'Intérieur était situé au 6, Place Frédéric Sauvage. Le portefeuille était géré par le Vicomte Paul Berryer.



Le ministre de l'Intérieur Paul Berryer en conversation avec le ministre des Finances Aloys Van de Vyvere à Sainte-Adresse

**Paul Marie Clément Charles Berryer** (vicomte – Liège, 4 mai 1868 -14 juin 1936) est diplômé en droit. Il se consacre rapidement à diverses œuvres socio-catholiques et participe avec zèle à une campagne contre l'abus d'alcool. En 1908, il est immédiatement élu comme plus jeune sénateur et en 1910, Paul Berryer devient ministre de l'Intérieur. En 1911 il présenta plusieurs projets de loi visant à améliorer les soins médicaux.

En 1914, il se rend au Havre. Mais que peut-on faire en tant que ministre de l'Intérieur en temps de guerre, alors que le pays est occupé à 90 % et que l'on se trouve à l'étranger ? Les tâches traditionnelles du ministère disparaissent en grande partie.

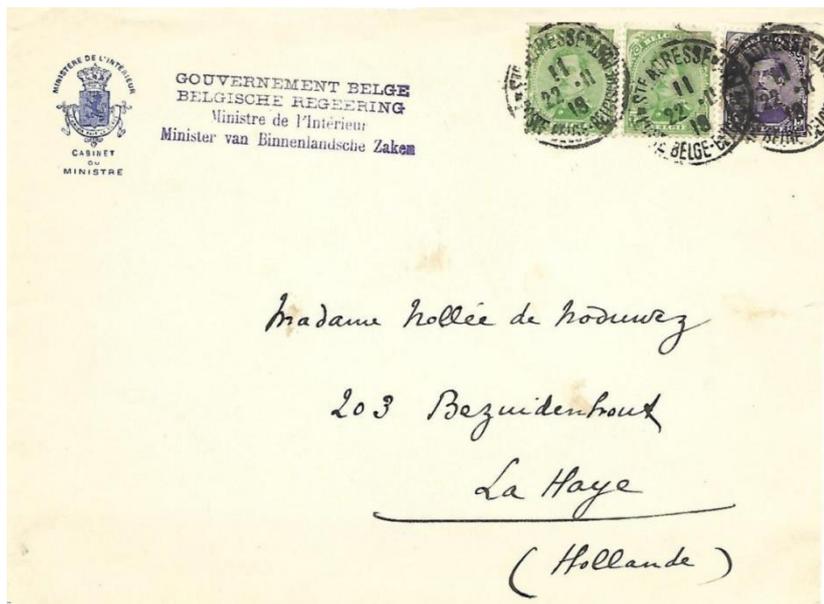
Mais il y aura un flot de réfugiés. Le 28 août 1914, le "Comité officiel belge de Secours aux Réfugiés" est créé sous l'impulsion de la reine Elisabeth. Il est présidé par le président de la Chambre Frans Schollaert et le ministre de l'Intérieur Paul Berryer.

A Sainte-Adresse, Paul Berryer organise et instaure de nombreuses facilités pour les réfugiés, dont "La Bourse belge du Travail", une distribution de vêtements pour les réfugiés et un annuaire pour les réfugiés. Berryer a également fait campagne pour l'évacuation des enfants de la zone du front. Ils sont placés à la hâte, en France, dans des colonies scolaires. Lorsqu'à l'automne 1918, l'armistice se rapproche enfin, le roi Albert promulgue le 5 novembre 1918, sur proposition du ministre de l'Intérieur, un décret-loi visant à empêcher la vente de denrées alimentaires à des prix exorbitants.

Le 21 novembre, l'ensemble du gouvernement démissionne et Paul Berryer devient ministre d'État. Après la guerre, Paul Berryer est à nouveau ministre de l'Intérieur de 1921 à 1924.

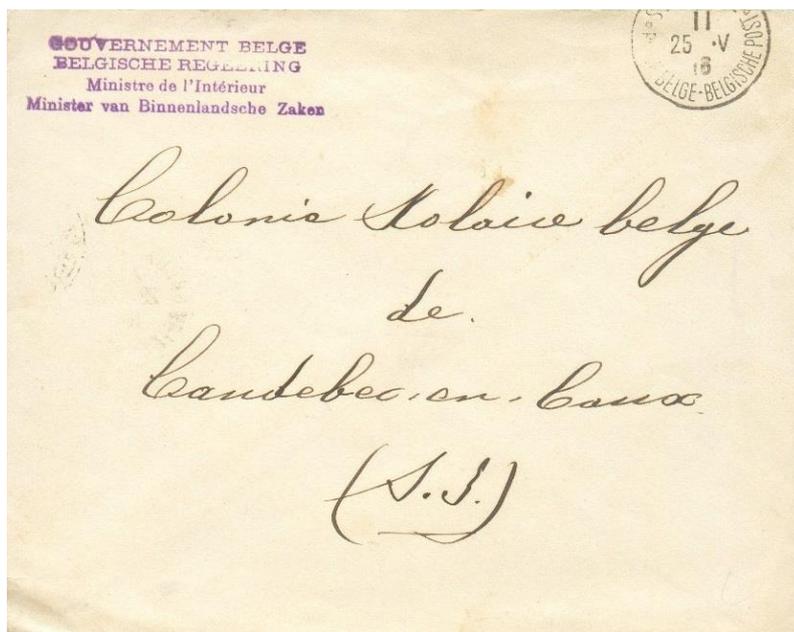
*Les Belgolâtres*

Cachet à quatre lignes : « GOUVERNEMENT BELGE – BELGISCHE REGEERING - Ministre de l'Intérieur – Minister van Binnenlandse Zaken ». Deux types sont rencontrés.



Type 1

Lettre expédiée de Ste Adresse, le 12 février 1918 vers La Haye (Pays-Bas).  
Tarif de la lettre internationale : 25c.

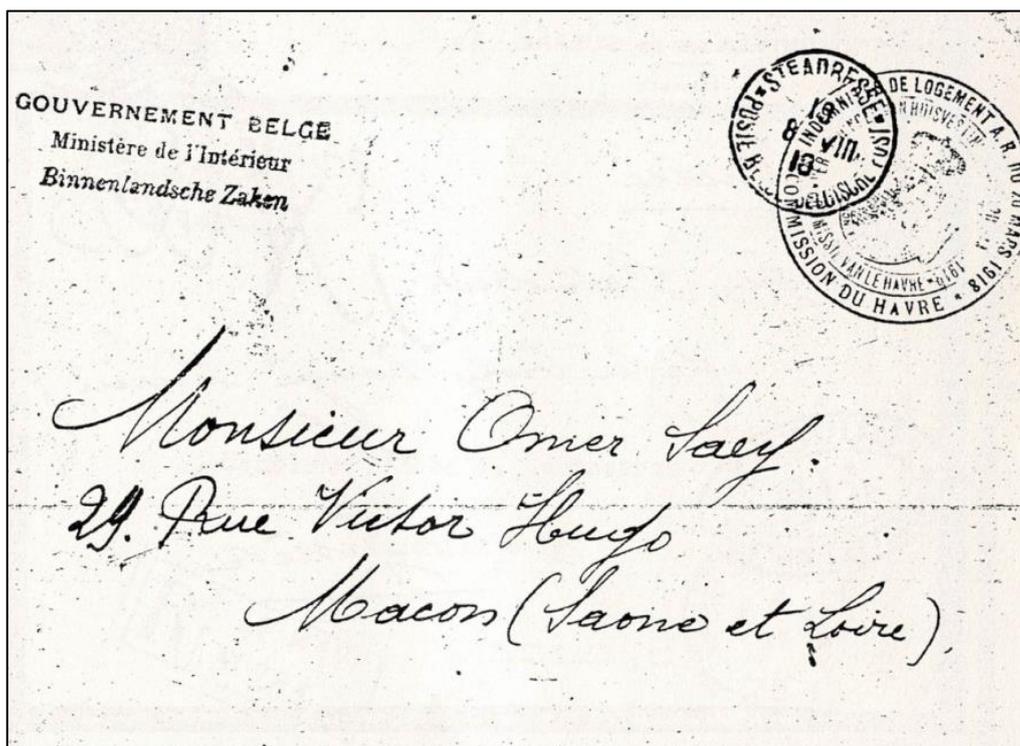


Type 2

Lettre en franchise de port expédiée de Ste Adresse, le 25 mai 1918 vers Caudebec en Caux<sup>2</sup>.

Cachet sur 3 lignes : « GOUVERNEMENT BELGE – Ministère de l'Intérieur – Binnenlandse Zaken ».

<sup>2</sup> Commune ayant fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et portant actuellement le nom de Rives-en-Seine.



Lettre en franchise de port expédiée de Ste Adresse, le 8 août 1918 vers Macon.

Le cachet justifiant la franchise indique :

" COMMISSION DU HAVRE-INDEMNITÉ DE LOGEMENT A.R. DU 20 MARS 1918. "

Cet arrêté, abrogeant l'arrête royal antérieur du 29.9.1916, fixait la nouvelle indemnité de logement accordée aux familles des militaires de rang inférieur à celui des officiers. Cette nouvelle indemnité était allouée, à partir du 1.1.1918, à toutes les familles de militaires belges résidant en France, en Grande-Bretagne, en Suisse, en Irlande, aux Pays-Bas et dans la partie de la Flandre occidentale non occupée par l'ennemi.

L'indemnité était incessible, insaisissable et payée mensuellement. Elle n'était pas acquittée pendant la durée de la mise en congé sans solde ou pendant la durée de la désertion du militaire.<sup>3</sup>

<sup>3</sup> J. Debast : Le Gouvernement et l'Armée Belges au Havre durant la guerre 1914-1918.

## LE MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

Le ministère des Sciences et des Arts était dirigé par le vicomte Prosper Poulet.



**Prosper Poulet** (Louvain 5 mars 1868 - Louvain 3 décembre 1937) est issu d'une famille aristocratique de magistrats et d'hommes politiques. Il obtient son doctorat en droit en 1890. Il s'établit comme avocat à Bruxelles, mais se consacre surtout à l'étude de l'histoire nationale, du droit public et du droit international privé. En 1893, Poulet devient professeur à la faculté de droit de Louvain et à l'école des sciences politiques et sociales.

Poulet était également un homme politique catholique polyvalent : membre du conseil provincial du Brabant (1900-1908), député (1908-1937), ministre des Arts et des Sciences (1911-1918), Président du parlement (1918-1919). Par la suite, il a occupé divers ministères.

Il est animé par des préoccupations religieuses et sociales, qui font de lui un défenseur de l'éducation et, à partir de la Première Guerre mondiale, de la question flamande. En tant que ministre des Arts et des Sciences dans le gouvernement de Charles de Broqueville (1911-1918), il est également chargé de l'éducation. Ayant été élevé entièrement en français, dans la ville très bilingue de Louvain, il avait appris le néerlandais tout seul. Au départ, il s'est fait le champion d'un bilinguisme juridique correctement appliqué en Flandre. Après la Première Guerre mondiale, il se joint à Frans van Cauwelaert pour prôner l'unilinguisme total de la Flandre au sein d'un État unitaire.

En tant que ministre, Poulet a suivi de près la situation linguistique sur l'Yser. Dans un rapport au roi, joint à l'arrêté royal précité du 8 octobre 1916, Poulet se déclare convaincu qu'après la guerre, la Flandre aura une université flamande et l'égalité en droit et en fait.

Dans l'après-guerre, il est devenu l'un des leaders politiques d'un mouvement syndical chrétien. Avec Van de Vyvere, il a pris la tête du groupe parlementaire catholique flamand. En 1925-1926, Poulet a été le Premier ministre du premier gouvernement « rouge romain »<sup>4</sup> de l'histoire de la Belgique.

J. Debast décrit deux timbres avec un texte identique “**GOUVERNEMENT BELGE / BELGISCHE REGEERING / Ministre des Sciences et des Arts / Minister van Wetenschappen en Kunsten**”. Le premier type a une longueur de 45 mm et la 4ème ligne est légèrement plus longue. Le second type a des caractères légèrement plus grands, les deux dernières lignes sont de la même longueur (51 mm).

---

<sup>4</sup> Coalition rouge romaine : c'est un type de coalition politique rassemblant des socialistes et des démocrates chrétiens.

*Les Belgolâtres*

GOVERNEMENT BELGE  
 BELGISCHE REGEERING  
 Ministre des Sciences et des Arts.  
 Minister van Wetenschappen en Kunsten

Type 1

GOVERNEMENT BELGE  
 BELGISCHE REGEERING  
 Ministre des Sciences et des Arts  
 Minister van Wetenschappen en Kunsten

Type 2

Nous avons découvert un troisième type où les deux M de Ministre et Minister se trouvent à la même hauteur légèrement en avant de Gouvernement et Belgische.

GOVERNEMENT BELGE  
 BELGISCHE REGEERING  
 Ministre des Sciences et des Arts  
 Minister van Wetenschappen en Kunsten

Type 3



Fragment d'une lettre expédiée par recommandé de Ste Adresse, le 11 juillet 1918 avec cachet de type 1 et mention "Le Ministre - P. Poulet".

Affranchissement : 25 c. Mention "urgent" mais pas d'envoi en exprès.



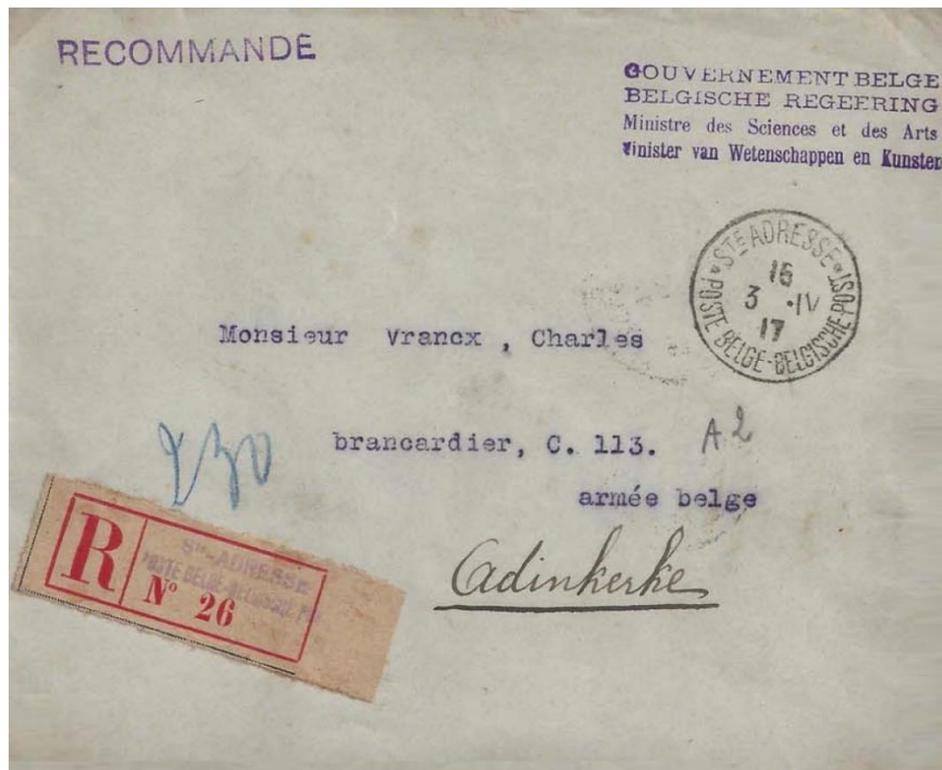
Lettre expédiée de Ste Adresse le 8 septembre 1917 avec cachet de type 1 vers Glasgow (Royaume-Uni).

Port international.  
 Affranchissement : 25 c.

*Les Belgolâtres*

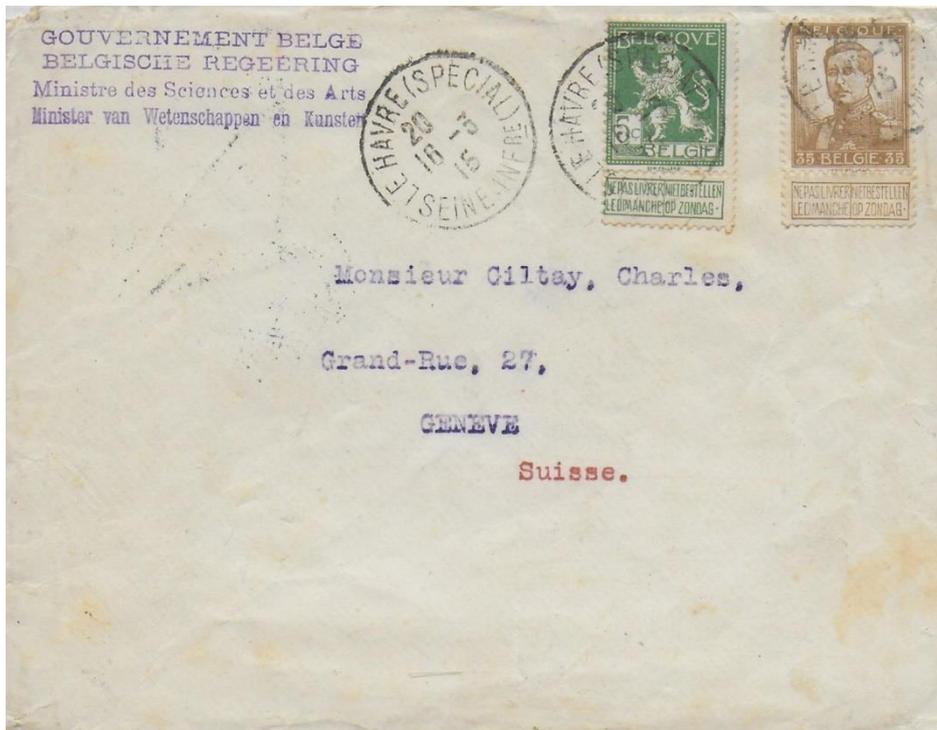


Lettre recommandée avec cachet du second type, expédiée de Ste Adresse le 17 avril 1917 à Montpellier (France). H.M.B. = Hôpital Militaire Belge. Par conséquent, franchise de port.



Lettre recommandée du second type expédiée de Ste Adresse le 3 avril 1917 vers Adinkerke (Belgique non envahie)

*Les Belgolâtres*



Lettre pesante du type 3 expédiée du Havre le 16 mars 1915 vers Genève (Suisse).  
Tarif international du second échelon, jusqu'à 40 gr : 40 c

Nous avons également vu le cachet unilingue ci-dessous : "GOUVERNEMENT BELGE / Ministère des Sciences et des Arts". Il a vraisemblablement été frappé à Paris, à moins que le cachet postal difficile à lire ne soit un cachet d'arrivée.



Lettre de Paris le 31 mai 1916 vers Paris en franchise de port.

## LE MINISTÈRE DES FINANCES

Le ministère des Finances était dirigé par Aloys van de Vyvere.

**Aloys Jean Maria Joseph Van de Vyvere** (Tielt, 8 juin 1871 - Paris, 22 octobre 1961) s'est engagé dans les affaires flamandes et sociales pendant ses études. Il a obtenu un doctorat en droit et une licence en philosophie à l'Université catholique de Louvain.

Il s'installe à Gand comme avocat et devient politiquement actif en 1904 pour le parti catholique. De 1911 à 1926, Van de Vyvere a été plusieurs fois ministre. De 1914 à 1918, il a été ministre des Finances dans le gouvernement De Broqueville I et dans le gouvernement Cooreman. En 1918, il est nommé ministre d'État. En 1931, il reçoit le titre de vicomte. Il a ensuite quitté la politique et s'est lancé dans les affaires, notamment dans le secteur pétrolier.



En tant que membre du cabinet de guerre belge au Havre, il s'efforce d'améliorer la situation des soldats flamands du front en imposant le bilinguisme obligatoire dans la formation des officiers, en publiant des communications officielles bilingues et en ayant des officiers néerlandophones dans chaque compagnie.

Redevenu ministre en 1921, il se consacre au projet de loi sur la langue administrative, qui est approuvé le 29 juillet 1921, et à la flamandisation de l'université de Gand.

Après être redevenu ministre des Finances, il a déposé 25.000.000 franc-or pour le Comité national de secours et d'alimentation de janvier 1915 à février 1916 par l'intermédiaire de la Commission de secours en Belgique à Londres.

Deux cachets du ministère des Finances sont connus.

D'une part, il y a un cachet sur quatre lignes « **GOVERNEMENT BELGE / BELGISCHE REGERING / Ministre des Finances / Minister van Financiën** ».

Les Belgolâtres



Lettre expédiée de Ste Adresse, le 18 janvier 1917 à Londres (Royaume-Uni).  
 Tarif de la lettre internationale : 25 c.

Il y a également un timbre unilingue français en cursives "Ministère de Finances (Cabinet)".



Lettre recommandée expédiée de Ste Adresse, le 6 avril 1916 vers Maastricht (Pays-Bas). Tarif préférentiel pour les Pays-Bas 20 c plus la taxe de recommandation 25 c.  
 Au verso cachet de transit Dieppe 7 avril 1915 et cachet d'arrivée Maastricht le 13 avril.

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS

Le ministère de l'Agriculture et des Travaux publics était géré par Georges Helleputte.

**Georges Augustin Helleputte** (Gand, 31 août 1852 – Louvain, 22 février 1925) connu aussi sous le nom de Joris Helleputte, est un architecte, ingénieur des Ponts et Chaussées. Il fut nommé professeur à l'école d'ingénieur de l'Université catholique de Louvain.

Il mena également une activité politique et culturelle au sein d'associations flamandes comme le Davidsfonds dont il fut président et le Boerenbond. En 1889 il a été élu Député de Maaseik. De 1907 à 1910 il fut ministre des PTT et des Chemins de fer et ministre de l'Agriculture. Après il fut ministre de l'agriculture et des Travaux publics de 1910 à 1911 et de 1912 à 1918 :

Statue de 'Joris' Helleputte à Maaseik



On reconnaît trois types de cachets.

Le type 1 « GOUVERNEMENT BELGE / BELGISCHE REGERING / Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics » sur quatre lignes et mesure 71 mm de large. Les deux lignes inférieures ont la même longueur.



Lettre expédiée du Havre, le 29 mai 1916 vers Hertford (Royaume-Uni).

Tarif : lettre internationale : 25 c.

## Les Belgolâtres

Les types 2 et 3 ont une largeur de 69 mm et les lignes inférieures ont une largeur différente.

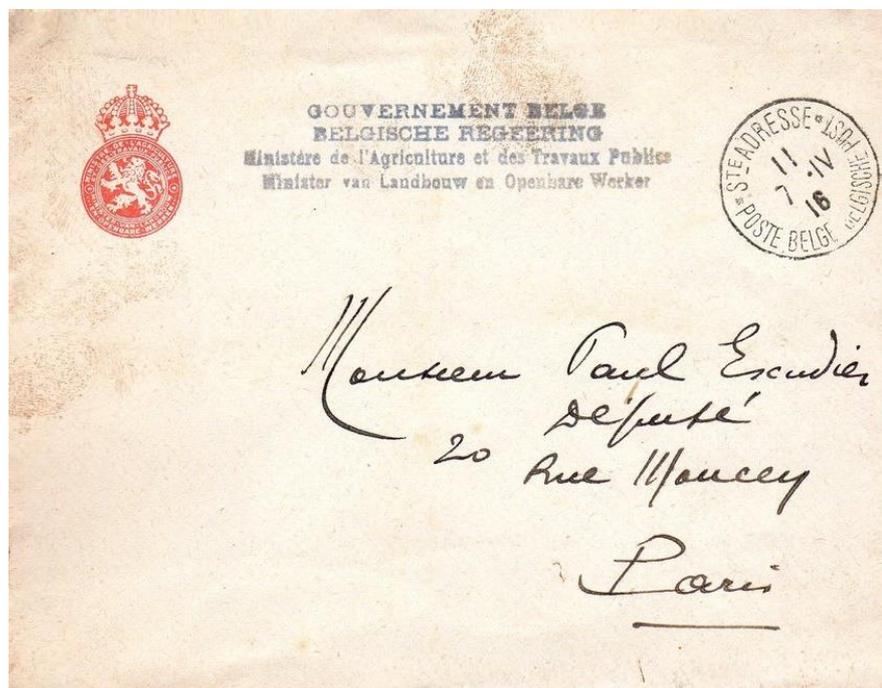
Au type 2 le H de Belgische n'est pas complètement sous N de Gouvernement et le texte inférieur est Ministère ... / Ministerie.



Lettre pesante recommandée expédiée de Ste Adresse, le 23 février 1917  
vers Stratford-on-Avon (Royaume-Uni).

Tarif : 4 ports étranger: 70 c. + Recommandé 25 c = 95 c. Affranchissement : 1 Fr. Soit 5 c de trop

Au type 3 le H de Belgische est complètement sous N de Gouvernement et surtout le texte inférieur est Ministère ... / Minister.



Enveloppe expédiée en franchise  
de port du Ministère, de Ste  
Adresse, le 7 avril 1916 vers Paris.

## MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

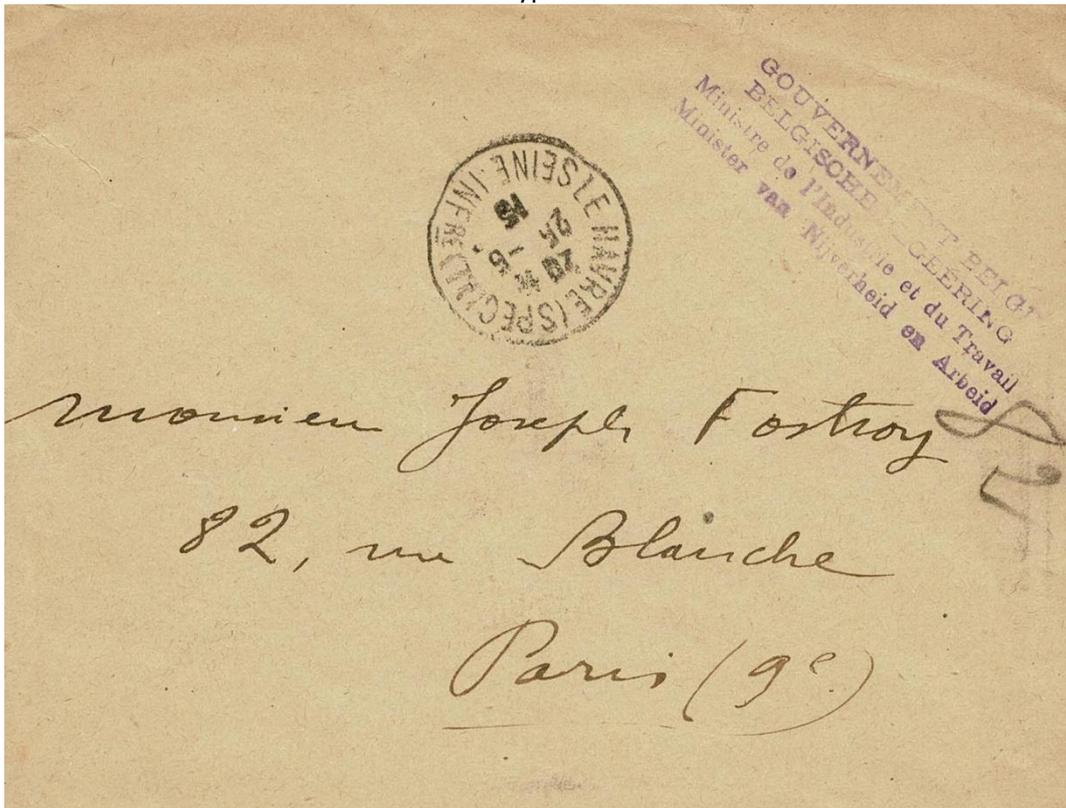
Ce ministère fut géré par Armand Hubert.

**Armand Hubert** (Lessines, 15 août 1857 – Marcinelle, 1er octobre 1940) est Docteur en droit. Il siège au Sénat belge pour le parti catholique de 1900 à 1934 et est ministre de l'Industrie et du Travail de 1907 à 1918. Le 9 mars 1910, certains sénateurs suggèrent qu'il serait opportun que certains membres des tribunaux du travail wallon parlent le néerlandais, compte tenu des nombreux travailleurs flamands en Wallonie. La réaction d'Armand Hubert a été courte et concise : S'ils veulent travailler en pays wallon, ils n'ont qu'à apprendre la langue



Ici aussi, deux timbres ont été utilisés avec le texte « GOUVERNEMENT BELGE / BELGISCHE REGEERING / Ministre de l'Industrie et du Travail / Minister van Nijverheid en Arbeid ».  
Le type 1 mesure 58 mm, le type 2 mesure 53 mm.

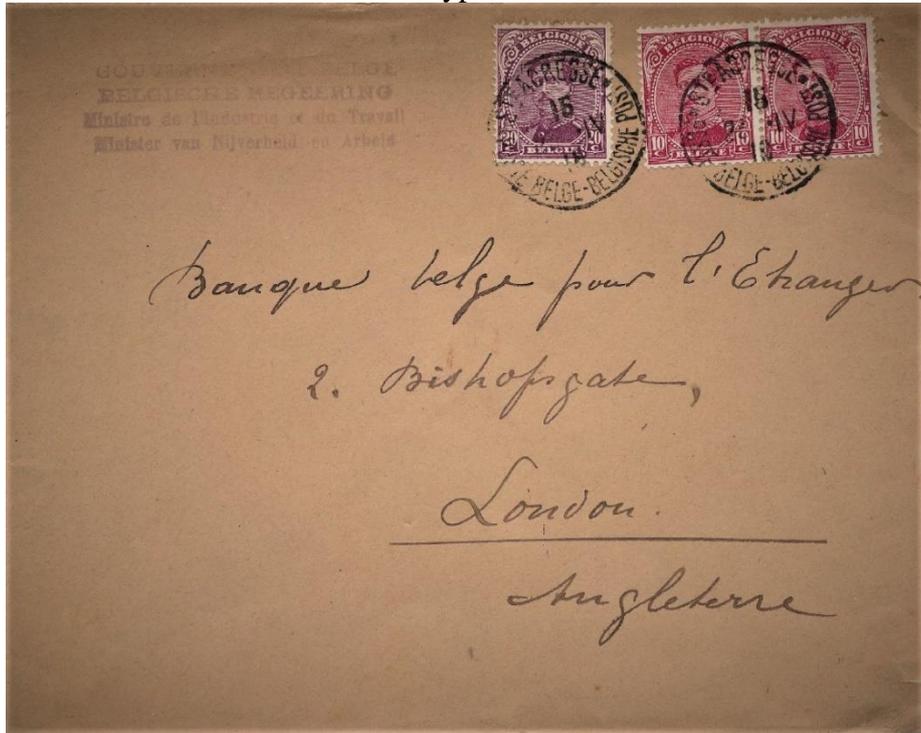
Type 1



Lettre en franchise de port expédiée du Havre, le 25 juin 1915 vers Paris.

Les Belgolâtres

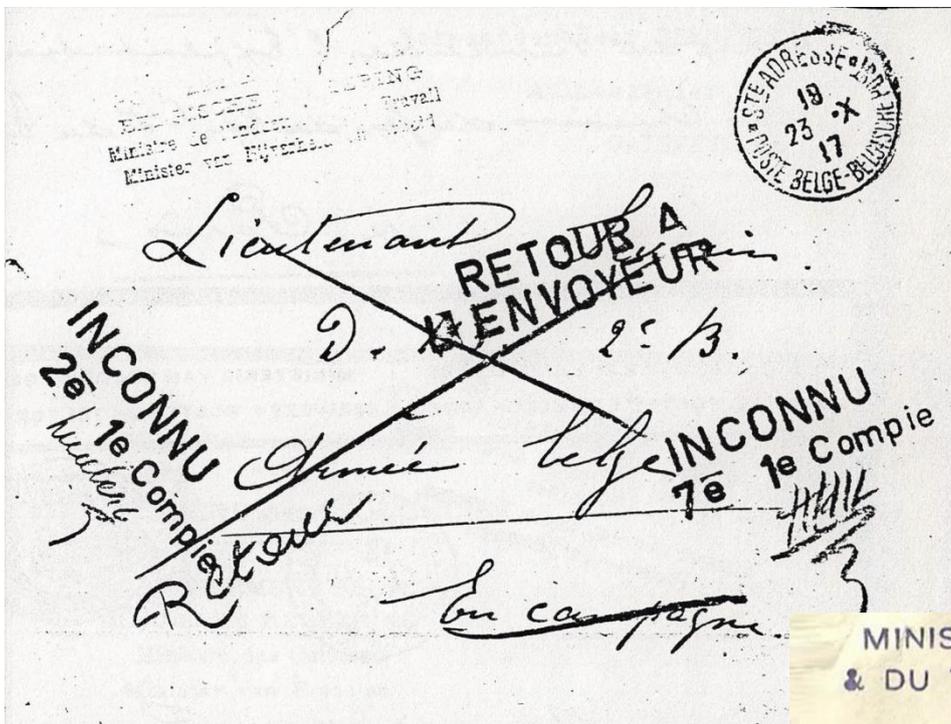
Type 2



Lettre expédiée de Ste Adresse, le 22 septembre 1918 vers Londres. Affranchissement 40 c. (double port).

L'arrêté loi du 11.12.1915 institua officiellement au siège provisoire du Gouvernement Belge à Ste Adresse, un « Office National Belge du Travail ». La direction de cet office fut installée 41 Boulevard François 1<sup>er</sup>, au Havre. Les ouvriers belges qui quittaient la Belgique occupée au risque de leur vie, pour apporter aux alliés le concours de leur travail, rencontraient au cours de leurs étapes, un délégué de l'office qui les guidait de façon judicieuse.

Lettre émanant du ministère de l'Industrie et du Travail de Belgique « Office National Belge du Travail », 41 Bd François 1<sup>er</sup>, adressé à un officier de l'armée belge en campagne. Griffes au dos « INCONNU / 2e Batail » avec paraphe.



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE  
& DU TRAVAIL DE BELGIQUE  
OFFICE NATIONAL BELGE DU TRAVAIL  
LE HAVRE Boul. François 1<sup>er</sup>, 41

*Les Belgolâtres*



Lettre expédiée en franchise de port par le Président de la Chambre des représentants de Ste Adresse le 2 octobre 1918 vers Honfleur (Calvados)  
Le courrier porte la griffe du ministère de l'industrie et du travail, cabinet du ministre.

## **MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TELEGRAPHES**

Le ministère dont la charge avait été confiée à Paul Segers.



**Paul Antoine Marie Norbert Segers** (Anvers, 12.10.1870 – Anvers 2.2.46) fut docteur en droit (Université catholique de Louvain, 1893).

Il fut président de la Fédération des Cercles catholiques et des Associations conservatrices (1919-36) et siégea dans la direction de l'Union catholique belge (1934).

Il fut élu député de l'arrondissement d'Anvers (1900-1925); ministre des PTT (1912-1914), puis des PTT et des Chemins de fer (1914-1918) ; coopté sénateur (1925-1936). Il fut créé ministre d'État en 1918.

*Les Belgolâtres*

Lettre avec griffe sur quatre lignes en cursive. : « Ministre de la Marine, des Postes et des Télégraphes (Cabinet) – Minister van Zeewezen, Posterijen en Telegrafien (Kabinet) ».



Lettre expédiée du Havre, le 12 novembre 1914 vers Nispen (Pays-Bas)  
Tarif préférentiel pour les Pays-Bas : 20 c.



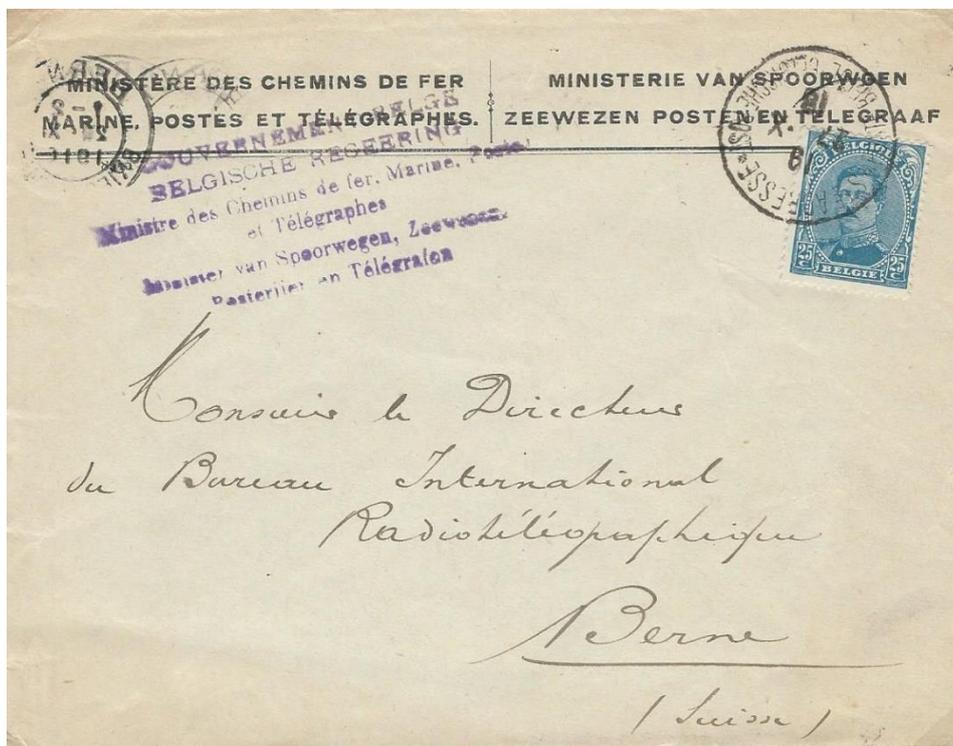
Imprimé expédié du Havre, le 27 octobre 1914 vers Dordrecht (Pays-Bas)  
Tarif préférentiel pour les Pays-Bas : 10 c

Il existe deux types de cachets sur 6 lignes : « GOUVERNEMENT BELGE – BELGISCHE REGEERING - Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes - Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen. , Posterijen en Telegraaf ». Dans le premier type, la distance entre les différentes lignes est faible, dans le second nettement plus grand.

Les Belgolâtres



Lettre recommandée en franchise de port expédiée de Ste Adresse, le 30 novembre 1915 vers Paris.



Lettre expédiée de Ste Adresse, le 27 octobre 1918 vers Berne (Suisse). Tarif international

## **MINISTÈRE DES COLONIES**

Le ministère était géré par :

**Jules Renkin** (Ixelles, 3.12.1862 – Bruxelles, 15.07.1934) est un avocat et professeur à l'Université de Louvain. Commencant et terminant sa carrière politique en tant que député de l'arrondissement de Bruxelles, il occupera différents postes ministériels. Jules Renkin est un des pionniers de la démocratie chrétienne.

Le 2 mai 1907, il obtient le poste de Ministre de la Justice. Le 30 octobre 1908, le roi Léopold II le désigne comme premier ministre des Colonies. Il l'exercera de 1908 à 1918. Le 15 novembre 1908, la Belgique devient officiellement souveraine du territoire congolais, et Renkin prend ainsi en charge son administration. Il devient ministre d'Etat en 1919.

De 1919 à 1920 il fût ministre de l'Intérieur. Le 2 juin 1920 il est contraint de démissionner de ses fonctions ministérielles. Malgré cette démission, dix années plus tard, Renkin obtient le poste de Premier ministre dans la coalition catholique-libérale de 1931 à 1932.



Buste de Jules Renkin au Palais de la Nation

On a trouvé seulement un type de cachet sur quatre lignes : « GOUVERNEMENT BELGE – BELGISCHE REGEERING - Ministre des Colonies – Minister van Koloniën ».

*Les Belgolâtres*



Lettre expédiée du Havre, le 29 novembre 1914 vers Berne (Suisse).  
Tarif de la lettre internationale : 25 c.

On a aussi rencontré ce cachet en rouge.



Lettre recommandée expédiée en franchise de port de Ste Adresse, le 18 août 1917  
vers adresse militaire – Franchise de port.

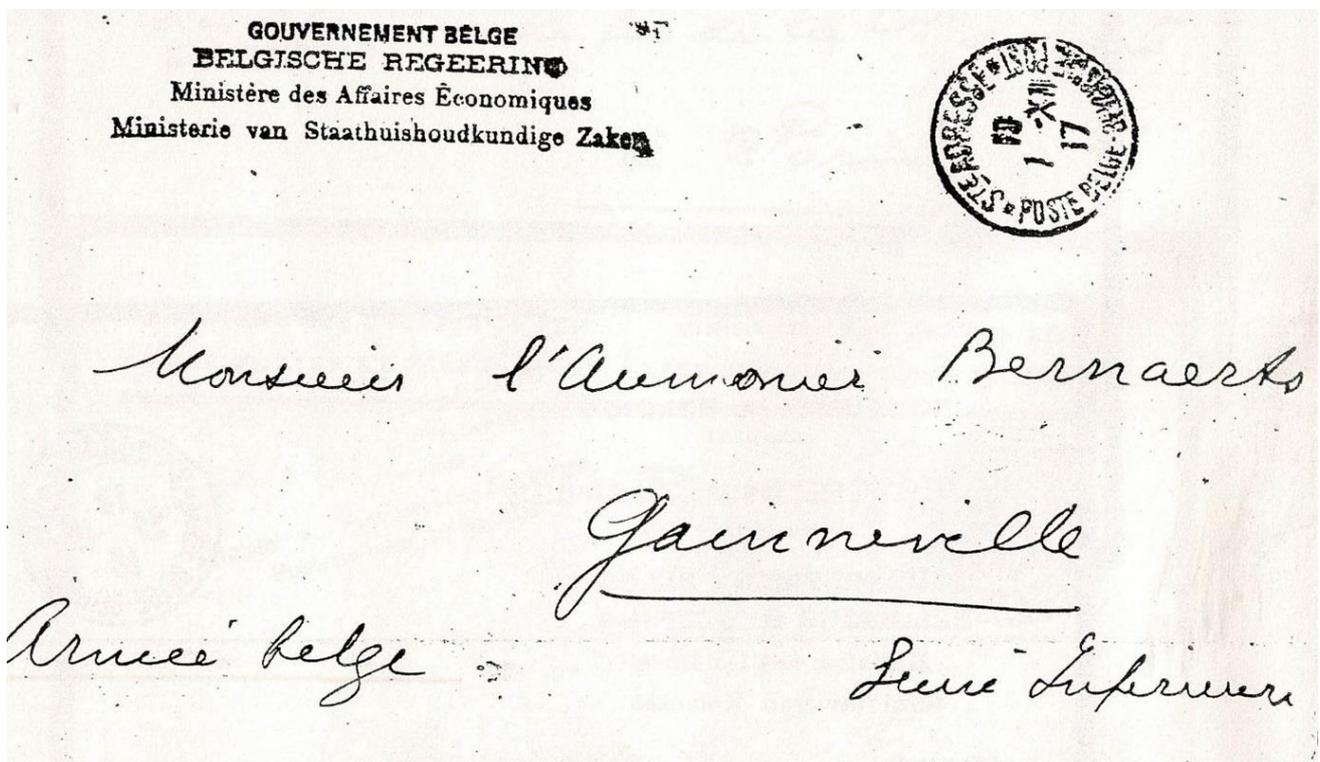
**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES - MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION (ou RECONSTITUTION) NATIONALE**

Par A.R. du 12.10.1917 il fut créé un nouveau ministère géré par Paul Hymans et dénommé ministère des Affaires économiques.

Par A.R. du 1.1.1918, Prosper Pouillet fut nommé ministre de ce département, et par A.R. du 31.5.1918, Gérard Cooremans prit sa succession.

Il était attribué à ce ministère par A.R. 1.6.1918 les pouvoirs du ministère de la Reconstruction nationale (créé par A.R. du 1.1.1918). Par A.R. du 10.6.1918, il fut créé au sein de ce ministère un "Cabinet de Ministre" auxquels était rattaché le secrétariat général des comités de guerre et de reconstruction, ainsi que l'office de ravitaillement.

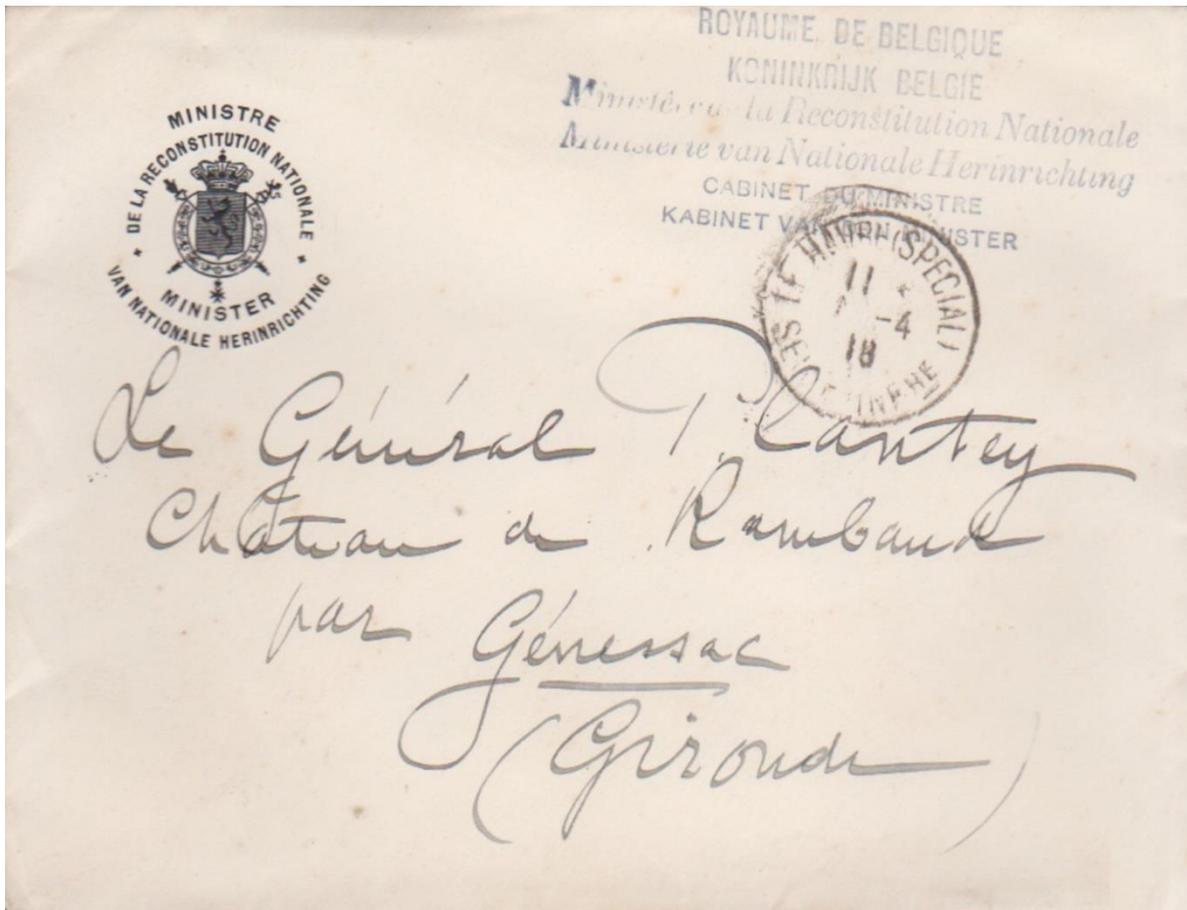
Le ministère des Affaires économiques employait un cachet à quatre lignes « GOUVERNEMENT BELGE – BELGISCHE REGEERING - Ministère des Affaires Économiques – Ministerie van Staathuishoudkundige Zaken »



Lettre expédiée en franchise de port de Ste Adresse, le 1 novembre 1917  
vers Gainneville – Franchise de port.

Le ministère de la reconstruction nationale employait un cachet « ROYAUME DE BELGIQUE – KONINGRIJK BELGIE – Ministère de la Reconstitution Nationale – Ministerie van Nationale Herinrichting – Cabinet du Ministre – Kabinet van de Minister ».

*Les Belgolâtres*

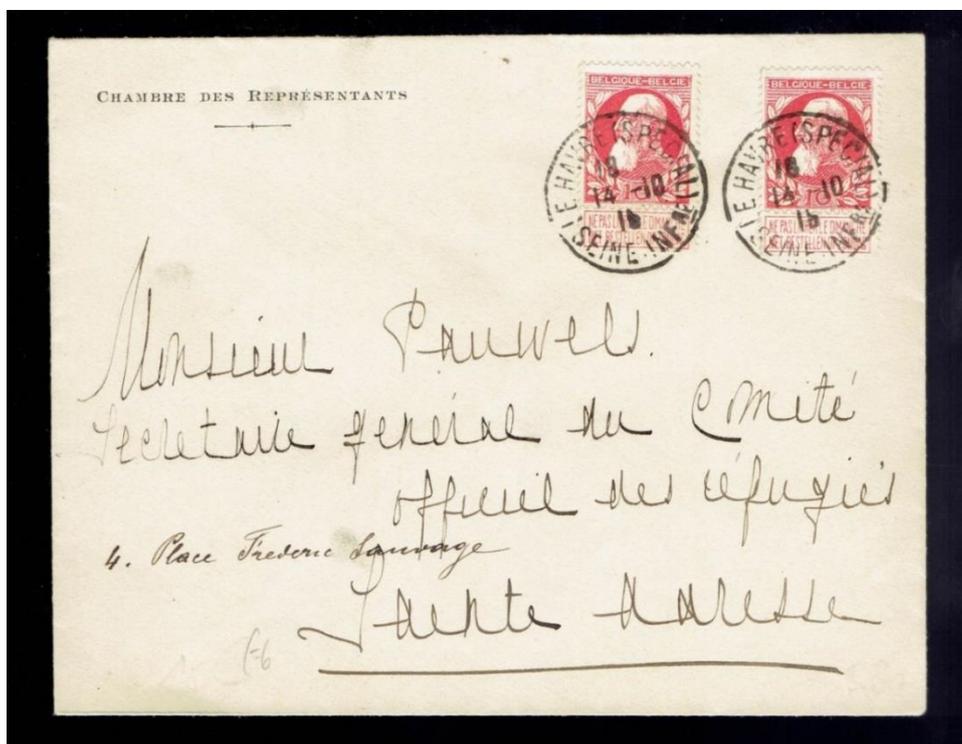


Lettre expédiée du Havre, en avril 1918 vers Génissac (Gironde) –  
Franchise de port (Correspondance militaire).

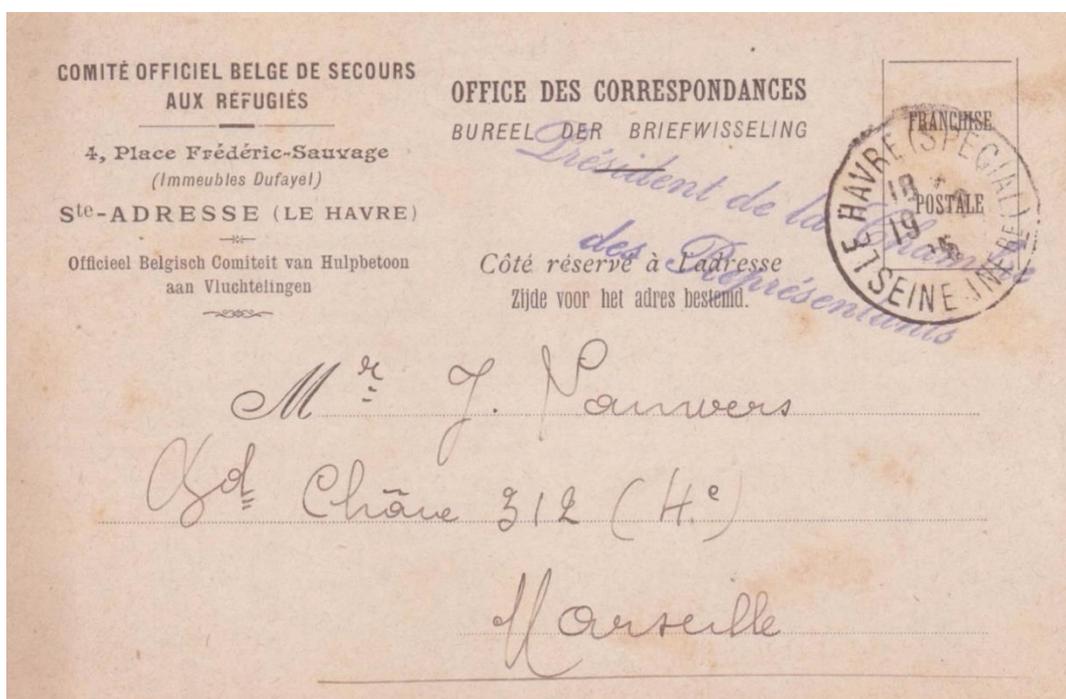
## 4.2 La Chambre des Représentants et le Sénat

En 1914, le président de la Chambre des représentants est François Victor Marie Ghislain Schollaert dit Frans Schollaert. Il restera à son poste jusqu'à son décès le 29 juin 1917.

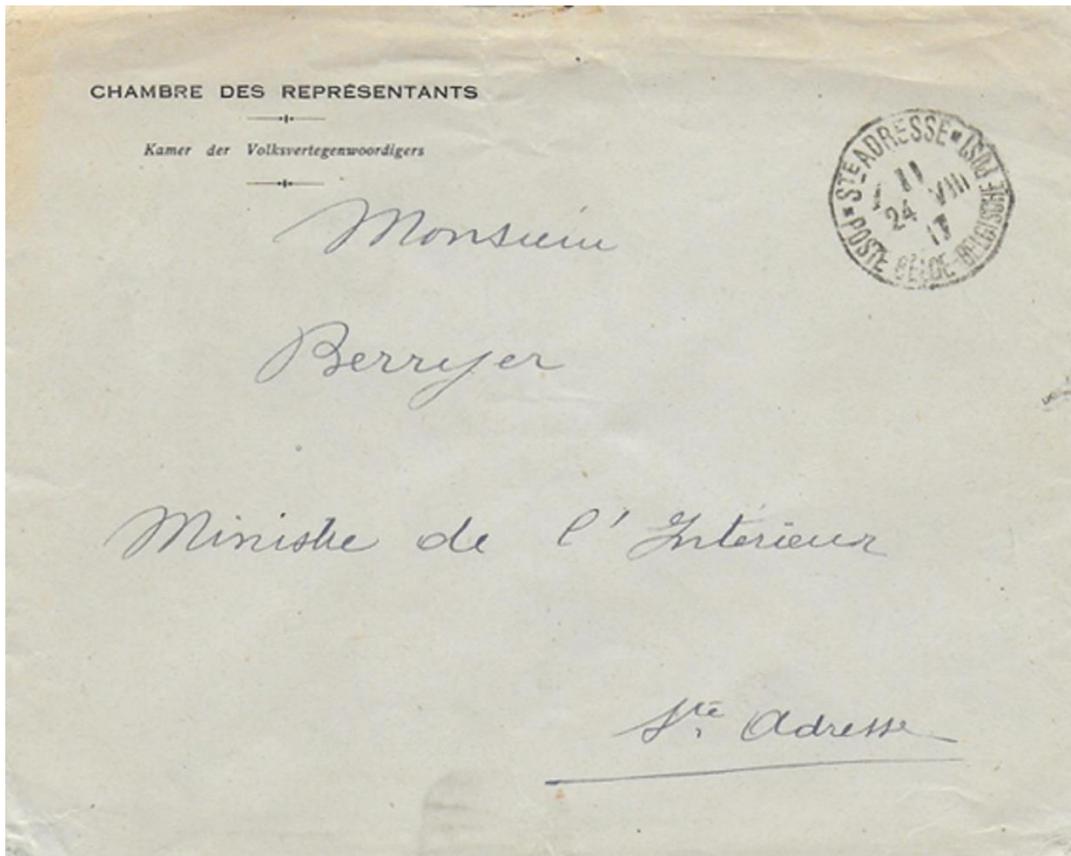
L'hémicycle était installé au rez-de-chaussée du « Palais des Ministres » 4, place Frédéric Sauvage.



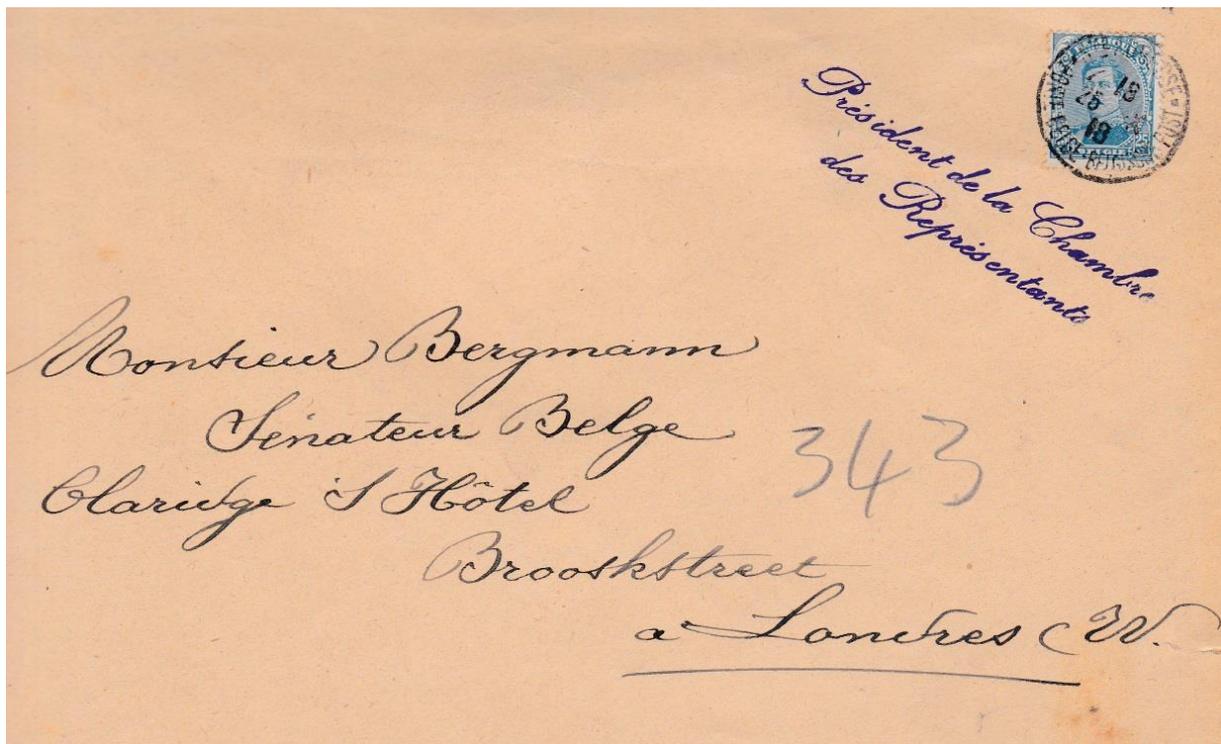
Lettre à en-tête de la Chambre des représentants, postée au bureau de poste belge du Havre Spécial le 14-10-1915 en direction de Ste Adresse.



Carte postale en franchise postale avec griffe linéaire sur deux lignes « Président de la Chambre des Représentants »



Lettre à entête bilingue de la Chambre des représentants, postée au bureau de poste belge de Ste Adresse le 24 août 1917.



Lettre avec griffe linéaire sur deux lignes « Président de la Chambre des Représentants », postée au bureau de poste belge de Ste Adresse le 25 octobre 1918, à destination de Londres. Port international de 25 c.

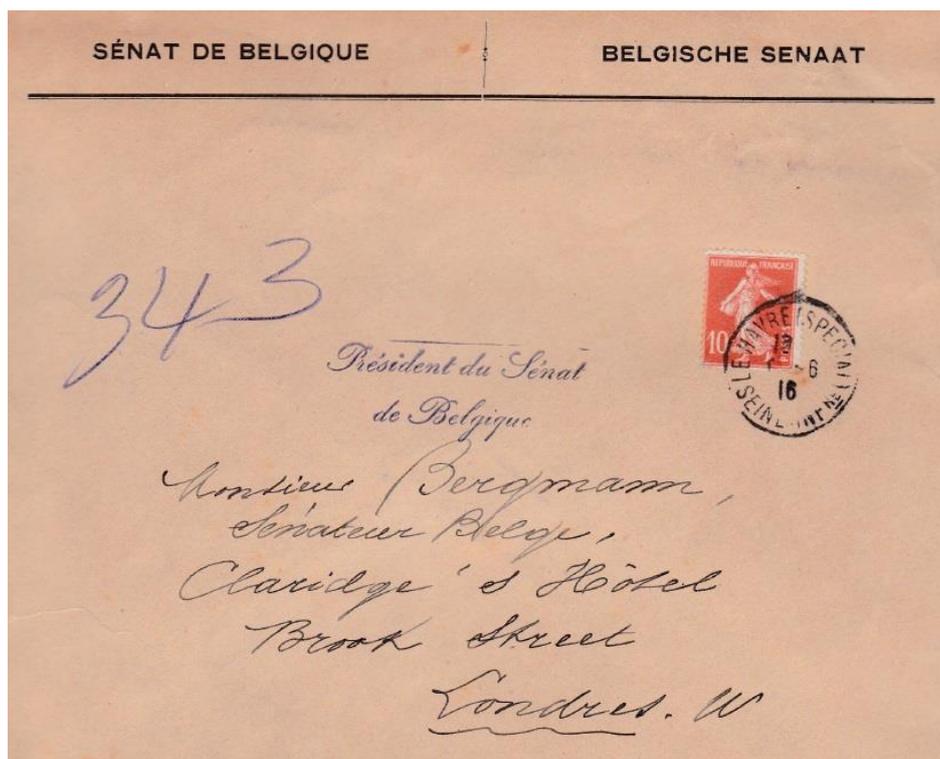
## Les Belgolâtres

Pendant toute la durée de la guerre, le président du sénat est le baron Paul Louis Marie Célestin de Favereau et le vice-président, le ministre d'Etat Goblet d'Alviella.

Les réunions du Conseil se tenaient dans le salon du rez-de-chaussée de l'« Hostellerie ».



Lettre à en-tête du Sénat, postée au bureau de poste belge du Havre Spécial le 02-02-1915 en direction de Londres. Tarif international belge de 25c.



Lettre à entête du Sénat avec griffe linéaire sur deux lignes « Président du Sénat de Belgique », postée au bureau de poste belge du Havre Spécial en juin 1916 également en direction de Londres. Tarif international français de 10c.

*Les Belgolâtres*



Lettre pesante avec griffe linéaire sur deux lignes « Président du Sénat de Belgique », postée au bureau de poste belge de Ste Adresse toujours en direction de Londres.  
Tarif international belge de 85c pour un quintuple port soit entre 81 et 100 gr.

## 5.1 La poste au Havre – Ste Adresse

### Le bureau de poste.



Dès son arrivée, le gouvernement belge, en accord avec les autorités françaises, aménage un bureau postal dans les dépendances du palais des Régates.

Le 18 octobre 1914, un bureau de poste belge est ouvert à Sainte Adresse dans le local du bureau auxiliaire du Nice-Havrais, juste à côté du bureau de poste français.

Comme il ne dispose pas d'un timbre à date, le bureau central du Havre lui fournit un de ses cachets afin d'annuler les correspondances qui affluaient dans ce nouveau bureau.

De nombreux philatélistes en profitèrent pour faire annuler leurs timbres à l'aide de ce cachet du type français.

Cependant, il fallait différencier les deux bureaux français et belge. C'est ainsi qu'une nouvelle oblitération fut confectionnée. Le timbre à date portait comme texte « Le Havre (Spécial) – Seine – Infre »



Le petit local situé dans le bureau auxiliaire du Nice-Havrais n'était que provisoire, le nouveau bureau de poste belge, ouvert le 15 octobre 1915 était situé au Palais des ministères, place Frédéric Sauvage.

## Les Belgolâtres



Ce déménagement fut l'occasion de mettre en service une nouvelle oblitération « Ste Adresse/poste belge – Belgische post ».

Des instructions étaient données au personnel du bureau français pour interdire d'affranchir les timbres postes belges qui leurs seraient remis ou déposés dans la boîte aux lettres. Ces envois devaient obligatoirement être transmis au bureau belge.

De plus, l'ensemble des anciens timbres-poste avaient été mis hors cours et le personnel était chargé de ne plus les oblitérer et éventuellement taxer les plis sur lesquels ils étaient apposés.

Le bureau fonctionnera avec cette oblitération jusqu'au 22 novembre 1918, cependant comme il y avait encore beaucoup de courrier officiel, le bureau utilisera jusqu'au début décembre des cachets dits « Provisoire » portant les numéros 22, 23 et 24.



Le 23 novembre 1918, le ministère des Affaires étrangères et le corps diplomatique quittaient le Havre, les jours suivants, des trains spéciaux embarquèrent les services du ministère de la Guerre et

de la Justice. Les autres ministères suivront au gré des déménagements.

Le 30 septembre 1919, la base belge au Havre était définitivement supprimée.



## 5.2.1 Les valeurs postales utilisées au Havre

### Timbres apportés de Belgique

Lorsque le gouvernement belge a dû quitter Ostende pour Le Havre, le supérieur du dépôt de timbres y est arrivé avec un stock de timbres. Il a reçu l'ordre d'accompagner le gouvernement au Havre. Pour cette raison, un certain nombre de timbres d'avant-guerre ont été utilisés au cours de la période initiale.

Nous avons vu quelques lettres affranchies avec des timbres des émissions 1884/91 (Lion couché), 1884/91 (Léopold II), 1893/1900 (fine barbe), 1894 (Exposition universelle d'Anvers) et 1896 (Exposition universelle de Bruxelles). Mais aucune de ces lettres ne porte les marques d'un service officiel (enveloppes avec en-tête ou timbres officiels). Il n'est pas exclu que certains timbres rares aient appartenu aux bagages privés de l'un des ministres ou de leurs fonctionnaires.



Imprimé expédié le 30 octobre 1914 affranchi avec des timbres des émissions de 1884, 1893 et 1912. Affranchissement 5 c = 1 c + 2 c Le timbre de 1 c de l'émission de 1884 est hors cours depuis le 4.9.1910.

Normalement, l'imprimé aurait dû être taxé, mais compte tenu de la période de transition difficile, il a été accepté tel quel.

Comme le montrent les exemples suivants, les anciens timbres utilisés pour affranchir le courrier ont pu être fournis par des négociants philatéliques français comme la « Maison Maury ».



Lettre recommandée expédiée le 23 décembre 1914 vers Paris. Correctement affranchie par un timbre de 50 c de l'émission fine barbe (1893).

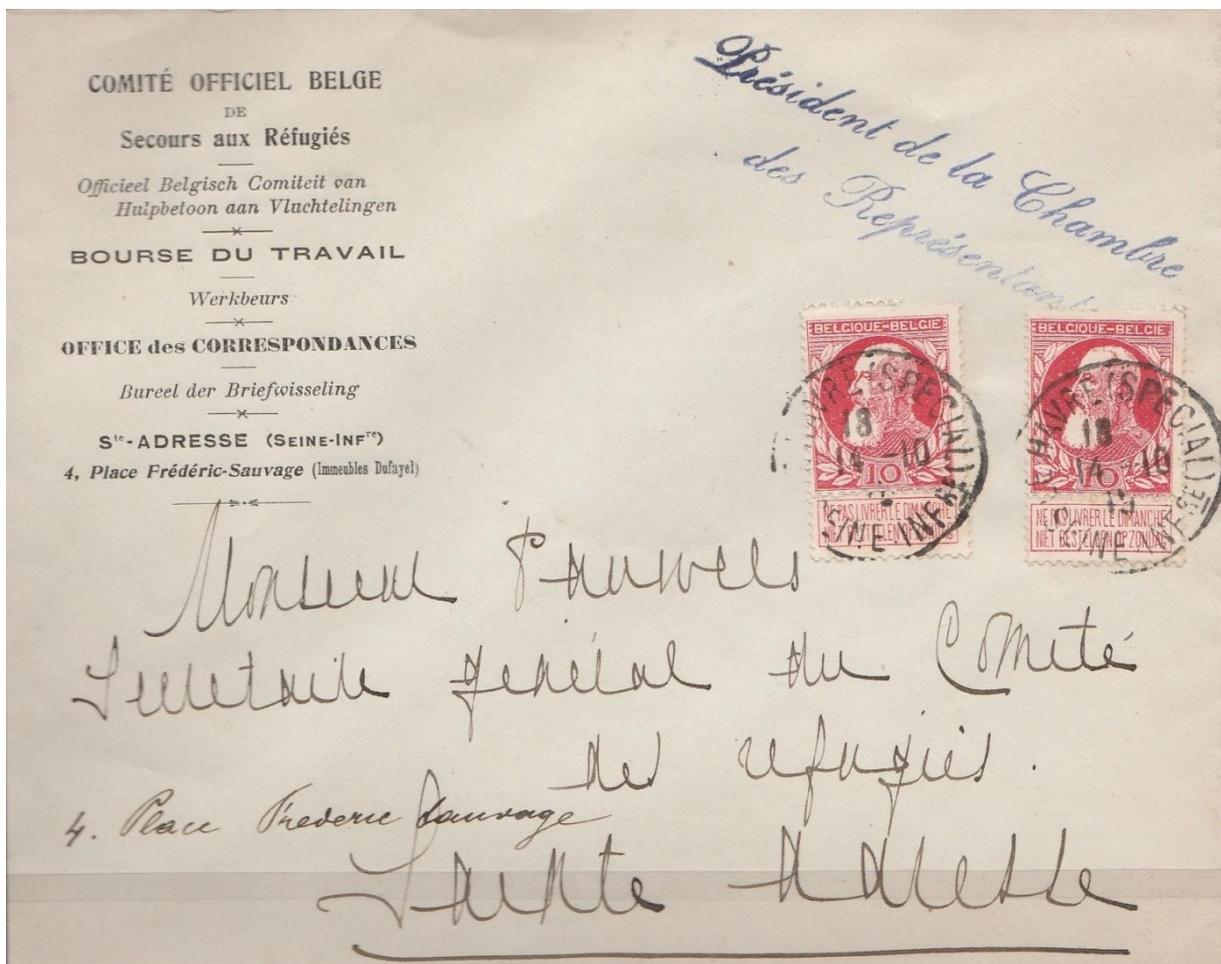


Lettre recommandée expédiée du Havre le 30 octobre 1914 vers Paris. Affranchissement à 1,25 Fr : 1 Fr + 2 x 10 c grosse barbe + 5 c Armoiries. L'envoi est adressé à la maison Maury, nous sommes vraisemblablement en présence d'un affranchissement philatélique.

*Les Belgolâtres*



Carte postale sans texte à destination de Londres, affranchie avec 5 c de l'Exposition Universelle de Bruxelles 1896. Ce timbre était également hors cours depuis le 1.7.1898 et la carte aurait dû être taxée.



Lettre de la Chambre des Représentants envoyée au Comité des Réfugiés le 14 octobre 1915. Elle est affranchie avec 2 x 10 c grosse barbe. Je suppose que c'est une lettre avec un double affranchissement intérieur. Ces timbres sont valables jusqu'au 15.10.1915.

## Les Belgolâtres

Le roi Albert Ier monte sur le trône de Belgique le 23 décembre 1909. La première série de timbres à son effigie n'apparaît que le 15 avril 1915. Elle a été réalisée à partir de dessins d'Edward Pellens, exécutés en gravure sur bois par Evy. Elle a été imprimée à l'imprimerie de Malines. Les timbres ont été émis en feuilles de 300 timbres (6 panneaux de 50), à l'exception du 5 F., émis en panneaux de 25 (5x5). Les trois plus petites valeurs montrent un chiffre (1 c) ou un "Lion debout" (2 c et 5 c).



Entre le 15/4/1912 et le 1/9/1912, 7 valeurs sont parues avec le portrait du Roi Albert Ier "Petite Effigie" et des carrés dans les coins supérieurs. 10 c, 20 c, 35 c, 40 c, 50 c, 1 Fr et 2 Fr.



Entre le 15/9/1912 et le 15/7/1913, 4 valeurs "Grande Effigie" (avec le nom de l'artiste) sont parues : 10 c, 20 c, 25 c et 40 c et un timbre de 5 Fr grand format.



Entre le 4 avril 1913 et le 1er janvier 1914, les timbres de 10 c, 20 c et 25 c ont été émis sans le nom de l'artiste.



La série Pellens a été mise hors cours le 16/10/1915.

Le 19 août 1914 - après la chute des forteresses autour de Liège - le roi Albert Ier et le gouvernement belge s'installent à Anvers. Le 3 octobre 1914, deux courtes séries en faveur de la Croix-Rouge sont parues. Toutes deux ont été conçues et gravées par Mac Donald et produites en lithographie par Verschueren à Anvers. Elles comprennent trois timbres à 5 c (+5 c), 10 c (+10 c) et 20 c (+20 c). La première montre le Roi Albert de profil  $\frac{3}{4}$  à droite.

## Les Belgolâtres



La deuxième série représente le "Monument de Mérode" du sculpteur Josué Dupont (Berchem-Anvers).



Les deux séries auraient été tirées à 50 000 exemplaires. Elles ont été mises hors cours le 15/8/1920. Le 6 octobre 1914, lors du siège d'Anvers, le gouvernement quitte Anvers pour Ostende. Les plaques gravées ont dû être détruites mais après la guerre, de nombreuses séries Mérode sont apparues sur le marché. Les plaques auraient été regravées. Il existe deux faux : un facile à reconnaître où le Q de BELGIQUE est fermé comme un O et un autre difficile à reconnaître.

Le 14 octobre, le gouvernement se rend au Havre et emporte avec lui les reliquats des timbres. Dans les premiers mois, on trouve rarement des lettres correctement affranchies ; la plupart des lettres portent un affranchissement philatélique.

Les lettres à destination de la Belgique étaient considérées comme des lettres domestiques.

Le tarif des lettres était de 10 c /15 g.

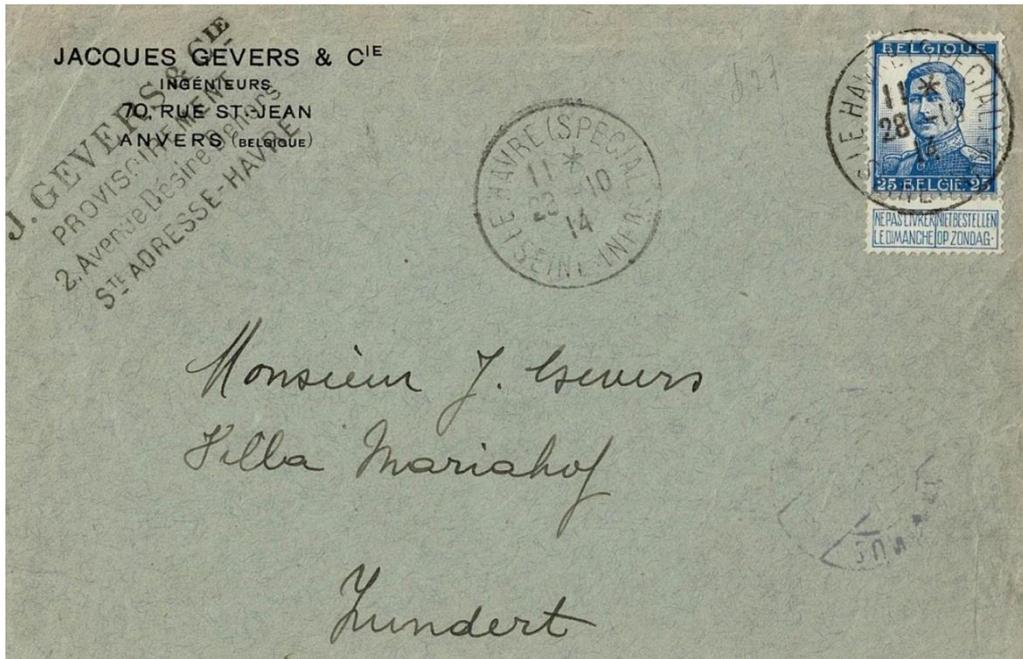
Les frais de recommandé étaient de 25 c.

Nous n'avons pas trouvé de lettres correctement affranchies à destination de la Belgique.

Il faut savoir que l'ensemble des timbres avec surcharge comme les séries « Croix-Rouge » ne pouvaient être utilisés que pour la correspondance en service intérieur. La majorité des lettres provenant de Ste-Adresse affranchies à l'aide de ces timbres doivent être considérées comme un soutien à la Croix-Rouge. C'est pourquoi, les lettres à destination de l'étranger et qui sont pourvues de ces timbres devraient donc être considérés comme non valables et taxées. Cependant, cela ne s'est pratiquement jamais produit : la Poste française - qui assurait le transport - était tolérante vis-à-vis de cette anomalie en temps de guerre.

*Les Belgolâtres*

Une lettre à destination des Pays-Bas bénéficiait d'un tarif réduit de 20 c. La lettre ci-dessous, datée du 22 octobre 1914 était affranchie à 25 c, le tarif d'une lettre étrangère normale.



Les lettres à destination de la France sont affranchies comme les lettres étrangères : 25 c.



*Les Belgolâtres*

Le tarif des lettres recommandées à destination de l'étranger est de 50 c. Dans le cas présent, 1 x 35 c, 5 x 2 c, 5 x 1 c. Affranchissement correct.



Mais très souvent, l'affranchissement était excessif. La lettre recommandée ci-dessous à destination de Bergen-op-Zoom (Pays-Bas) du 16 mars 1915, envoyée via Londres est de 45 c . Ici affranchie avec un timbre de 5 F.



## Les Belgolâtres

Le tarif de la lettre recommandée ci-dessous - peut-être envoyée par un habitant du Havre à lui-même - est de 50 c. (lettre vers l'étranger 25 c + la taxe de recommandation de 25 c). L'affranchissement est de 4,26 Fr. Il y a une mention : "Ces timbres ont été oblitérés au Bureau de Poste Belge du Nice Havrais pendant le séjour du gouvernement Belge dans cette localité".



La majorité des cartes postales illustrées ont été affranchies correctement. Souvent, les timbres se trouvent du côté de l'image. Les tarifs pour les cartes postales intérieures sont de 3 c pour les imprimés (sans mots) et de 5 c pour 5 mots ou un texte complet. Pour les cartes à destination de l'étranger, ils sont de 5 c pour les imprimés et de 15 c pour les textes.



Courrier expédié vers Paris : 5 c,  
affranchissement : 2 x 2 c + 1 c

dépôts, etc.  
L'utilité du Comité franco-belge l'Action Économique, qui a déjà rendu de si grands services, s'affirmera plus que jamais après la guerre.  
Adresser les adhésions au bureau de l'ACTION ÉCONOMIQUE, 46, rue Vivienne, Paris.

## Emission du 1er janvier 1915

Le 1er janvier 1915, une émission avec surcharge en faveur de la Croix-Rouge a paru en grand format, commandée par le gouvernement belge au Havre chez Waterlow Bros & Layton Ltd à Londres. Elle montre une effigie d'Albert Ier sur un médaillon rouge en grand format.

Les timbres sont imprimés en feuilles de 100 : 4 panneaux de 5 x 5 timbres. Il existe trois valeurs : 5 c (+5 c), 10 c (+10 c) et 20 c (+20 c). Le tirage est respectivement de 328.915, 336.582 et 250.173 exemplaires. Ils ont été mis hors cours le 15/8/1920.



La lettre ci-dessous montre tous les timbres en usage jusqu'au 15 octobre 1915.



Lettre recommandée expédiée du Havre vers Bergen-op-Zoom (Pays-Bas) - Affranchissement : 10,93 F = enregistrement + 73 frais de port pour un paquet de 1,460 g (craie bleue) ou affranchissement philatélique.

## Emission du 15 octobre 1915

Emission type Petite Effigie Albert 1<sup>er</sup>

Comme le gouvernement belge avait eu connaissance que de grandes quantités de timbres-poste de la série de 1912 avaient été volés dans les bureaux de poste belges, il décida par A.R du 16.9.1915, l'émission d'une nouvelle série de timbres-poste et de cartes postales.

- Article 1 - Il sera émis une nouvelle série de timbres-poste, de cartes postales et de cartes lettres, comprenant outre les valeurs actuellement en usage, un timbre-poste de 15 c et un de 10 Fr.
- Article 2 - Ces valeurs seront débitées à dater du 15 octobre 1915 ; les figurines des émissions antérieures sauf les timbres-poste vendus avec une surtaxe au profit de « l'Œuvre de la Croix-Rouge » seront retirées de la circulation à partir de la même date. Les correspondances mises à la poste après le 14 octobre, munies de timbres-poste périmés seront considérées comme non ou insuffisamment affranchies, suivant le cas, et traitées en conséquence,

En vue de l'exécution de cet arrêté, le ministre Paul Segers détermina par arrêté ministériel du 16 septembre 1915, le sujet, la couleur, ainsi que le terme de validité de ces nouvelles valeurs.

Les valeurs de 1, 2, 5, 10, 15, 20, et 25 c furent fabriquées en typographie à l'effigie du Roi Albert I<sup>er</sup>. Les valeurs de 35, 40, 50 c et 1 Fr représentaient des villes, celles de 2 et de 5 Fr (FRANKEN) des scènes et la valeur de 10 Fr les effigies des trois premiers Rois des Belges; elles furent exécutées en taille douce.

Mise hors-cours le 1.5.1931.

Le gouvernement belge du Havre a commandé une série de 14 timbres. Les 7 valeurs les plus basses (1 c à 25 c) montrent l'image du Roi Albert en  $\frac{3}{4}$  de profil à droite. La conception, la gravure et l'impression en taille-douce ont été réalisées par Waterlow & Sons, Londres. Les grosses valeurs (1 à 10 Fr) ont été conçues et gravées par Desarros, Paris, et les plaques en taille-douce ont été produites par Waterlow & Sons, à Londres.



*Les petites valeurs : 1 c à 25 c.*



*Halles d'Ypres - Citadelle de Dinant - Bibliothèque de Louvain - Port d'Anvers*

## Les Belgolâtres



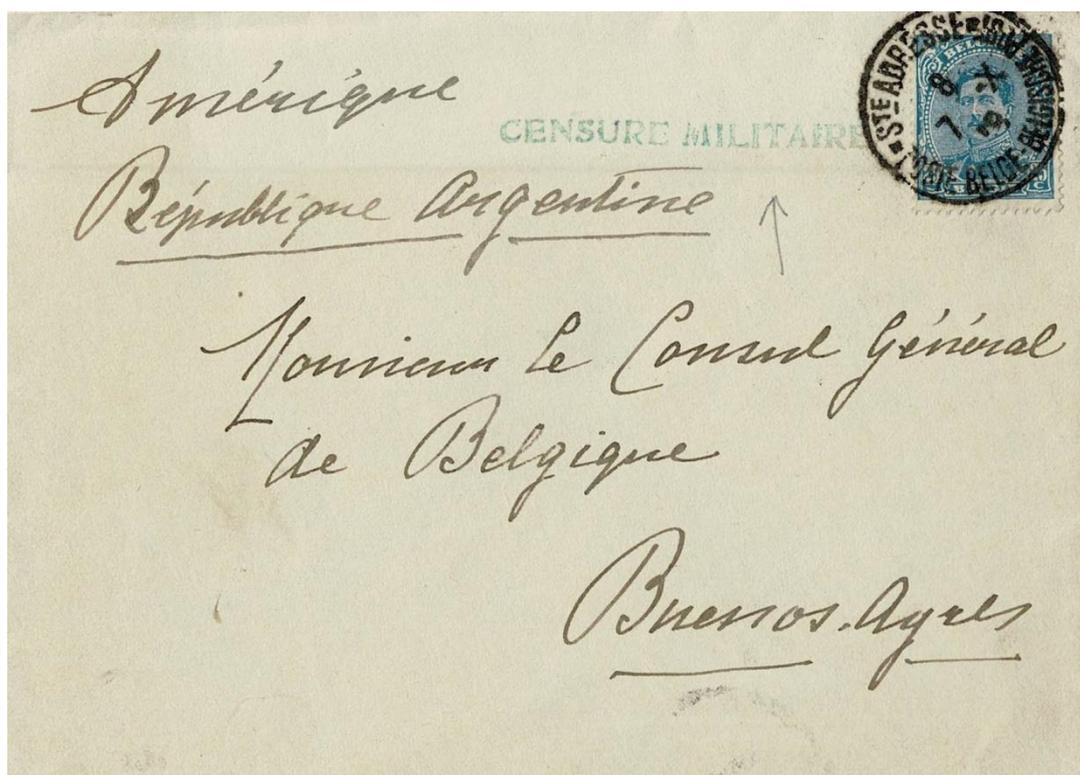
*Antiesclavagisme / Congo - 7ème Régiment de Ligne / Honneur au drapeau - Les trois premiers rois.*

Le timbre de 5 francs a été imprimé par erreur avec « Franken » au lieu de « Frank ». Il a été corrigé et réimprimé.



Ces timbres ont été utilisés après la libération dans tout le pays. De nouvelles impressions ont été réalisées, d'abord à Londres, puis à Malines. La série a été mise hors cours le 1/5/1931.

Lettre expédiée de Ste Adresse le 1<sup>er</sup> octobre 1918 vers Buenos Aires (Argentine). Arrivée le 25 novembre 1918. Affranchissement correct : 25 c. Griffé bleu de la "CENSURE MILITAIRE".



*Les Belgolâtres*

Lettre recommandée expédiée de Ste Adresse le 5 novembre 1917 vers Villeurbanne (France).  
Tarif international = 25 c plus 25 c de taxe de recommandation = 50 c. Affranchissement correct.



Lettre recommandée expédiée de Ste Adresse 23 avril 1917 à Washington-DC (Etats-Unis). "Ouvert par L'Autorité Militaire" et bande de censure "Contrôle Postal Militaire". Verso : Bordeaux 25 avril 1917 et Washington le 13 mai 1918. Correctement affranchi avec un timbre de 50 c.



## Les Belgo-lâtres

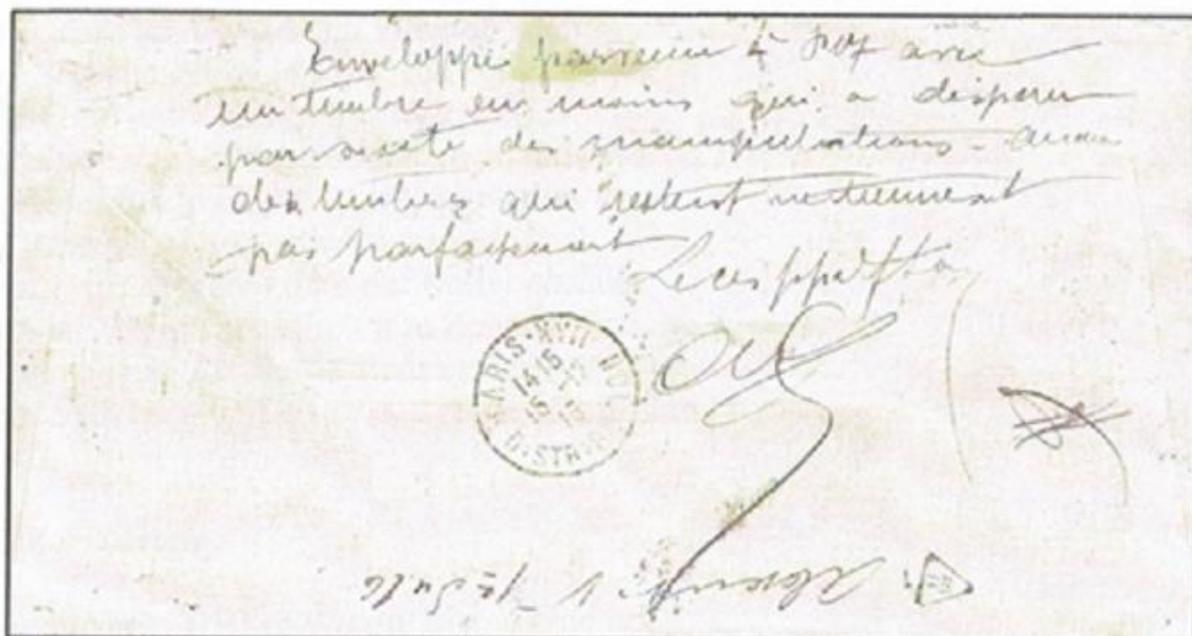
Carte postale expédiée de Ste Adresse vers Bourbonne les Bains (France), le 9 août 1917.  
 Tarif de la carte postale 10 c. Tarif exact.



Mais là aussi, de très nombreuses lettres sont envoyées avec un affranchissement philatélique.



Timbre manquant 15 c.



*Lettre recommandée de Ste- Adresse / Poste Belge-Belgische Post, le 14 décembre 15 vers Paris.-  
 Tarif : Lettre 10 c + taxe de recommandation 25 c - Affranchissement : série complète : 20,03 Fr  
 (Affranchissement philatélique). Timbre de 15 c. perdu pendant le transport. Verso: note du facteur:  
 « Enveloppe parvenue ... avec un timbre en moins qui a disparu par suite des manipulations – aussi les  
 timbres qui restent ne tiennent pas parfaitement ». - Absent le 1 Janvier 16.*

## Emission du 15 janvier 1918

Le 15 janvier 1918, une nouvelle série Croix-Rouge est émise. Les types de la série de 1915 sont repris, mais dans d'autres couleurs et avec une surimpression Croix Rouge et une valeur de surcharge. Pour les valeurs les plus élevées, le tirage est très limité : 1 Fr = 22.722 ; 2 Frs = 18.923 ; 5 Fr = 14.233 ; 10 Fr = 12.175. Les timbres furent mis hors cours le 15 août 1920.



*Les Belgolâtres*

Il est évident que ces timbres (dont la surtaxe était égale à la valeur d'affranchissement) étaient peu ou pas utilisés pour l'envoi du courrier normal. Il n'y a pas de lettre correctement affranchie. Même si cette carte était correctement affranchie, le port ne serait que de 35 c.



## 5.2.2 Les entiers postaux utilisés au Havre

Lorsque le gouvernement belge est parti pour Le Havre, il a également emporté un certain nombre de pièces des émissions avec la bandelette "Ne pas distribuer le dimanche", en particulier les émissions Fine Barbe, Grosse Barbe, Armoiries et Pellens. Nous avons retrouvé des cartes postales simples pour l'intérieur et l'étranger, des cartes-lettres et des enveloppes pré-affranchies. Nous n'avons pas trouvé de carte avec réponse payée, sauf celle du type Pellens/Lion-debout de 5 c et Pellens/. Albert I<sup>er</sup> de 10 c.

### 1893-1894 Léopold II/Fine barbe, avec bande dominicale

Seul des cartes de la Ligne Ostende-Douvres ont été rencontrées.

### Cartes postales rouge-brunâtre sur blanc (1.8.99)

*Paquebot Marie-Henriette*

*Carte postale, 10 c rouge sur blanc - Le Havre le 14 octobre 1915.*



## Les Belgolâtres

### Cartes postales carmin sur blanc (mars 1904)

Paquebot  
Le Rapide



Carte postale, 10 c rouge sur blanc – Le Havre le 2 mars 1915.

### Cartes-lettres

Les cartes-lettres sont envoyées au tarif lettre. Les lettres à destination de la France sont considérées comme des lettres étrangères et affranchies à 25 c.



Carte-lettre 25 c bleu .- Le Havre le 28 février 1915 vers Ste Adresse

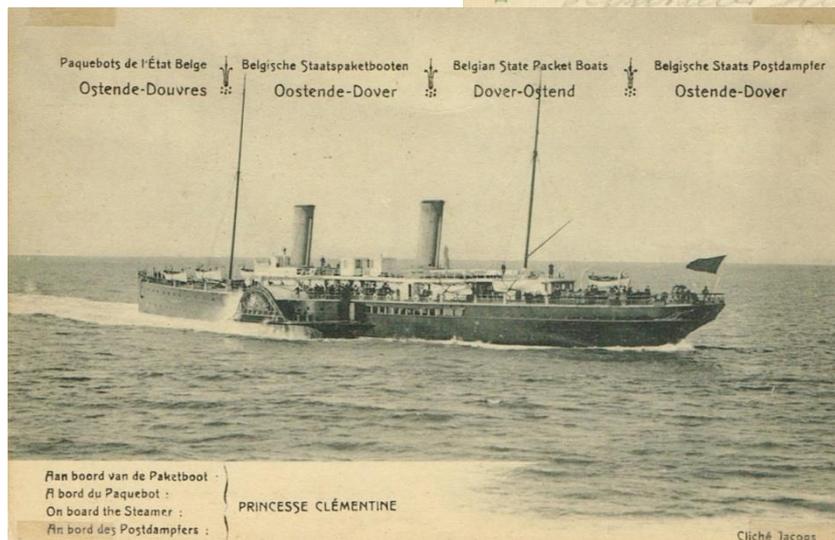
**Entier postal - Armoiries 5c - 1909-1910**

Des entiers postaux aux armoiries de 5 c ont été émis pour la première fois en 1893 et à nouveau en 1900, 1904 et 1908 avec les nouvelles couleurs de l'U.P.U. En 1909, une carte postale similaire a été émise avec les textes français et néerlandais séparés par une double ligne verticale. Elles n'ont pas été utilisées au Havre.

Au Havre, on a seulement retrouvé des cartes « Ostende-Douvres » avec armoiries 1905 qui montrent au verso différents bateaux de la ligne. Il s'agit de cartes émises en janvier et en septembre 1910.

Série janvier 1910 avec double ligne entre CARTE POSTALE et POSTKAART

Oostende-Douvres –  
Princesse Clémentine



Carte postale - courrier intérieur 5 c – du Havre, le 2 mars 1915 à Ste Adresse.

Série octobre 1910 avec une ligne horizontale –

Pieter Deconinck (sépia)



Carte postale courrier intérieur 5 c du Havre, le 6 mai 1915 vers St Adresse.

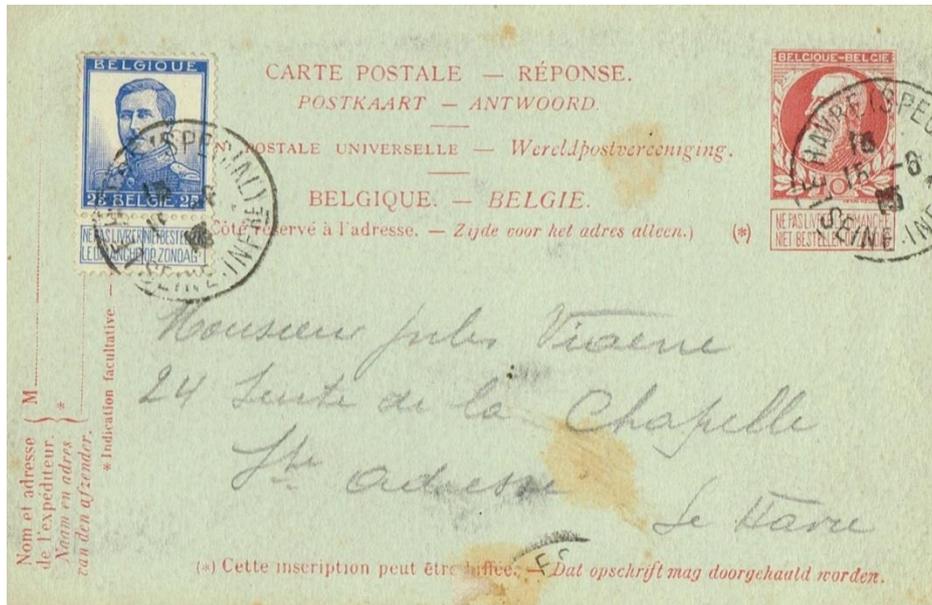
## Les Belgolâtres

Nous n'avons trouvé que des cartes postales avec une impression fine barbe 10 c et armoiries 5 c de la série Ostende-Douvres. En plus, on sait qu'en 1914, les paquebots ont évacué un grand nombre de civils vers l'Angleterre. Plus tard, les bateaux ont été transformés en navires-hôpitaux ou utilisés pour le transport de troupes. Nous formulons l'hypothèse que le reste des cartes Ostende-Douvres qui se trouvaient sur les navires a été transféré au gouvernement du Havre.

### 1905-1910 Léopold II/Grosse barbe avec bandelette « Ne pas livrer le dimanche »

Du type grosse barbe, il n'existe que des entiers postaux avec une faciale de 10 c.

Type 1904 – (\*) à côté du timbre



*Le Havre le 15 juin 1915 vers adresse privée - Tarif: 10 c - Affranchissement 10 c + 25 c (philatélique)*

Type 1910 – double ligne entre CARTE POSTALE et POSTKAART - \* à côté du timbre.

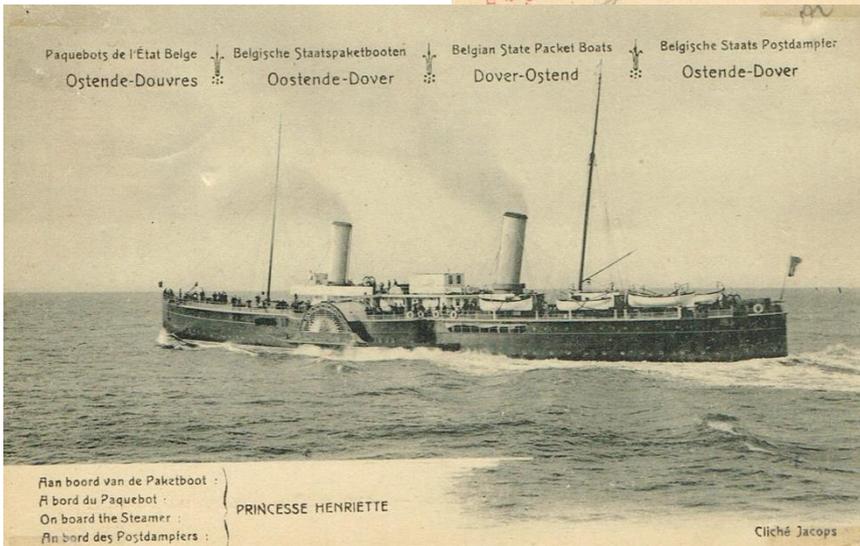


*Le Havre le 30 juin 1915 vers Ste Adresse le 1<sup>er</sup> juillet 1915 (Correspondance privée ?)*

*Les Belgolâtres*

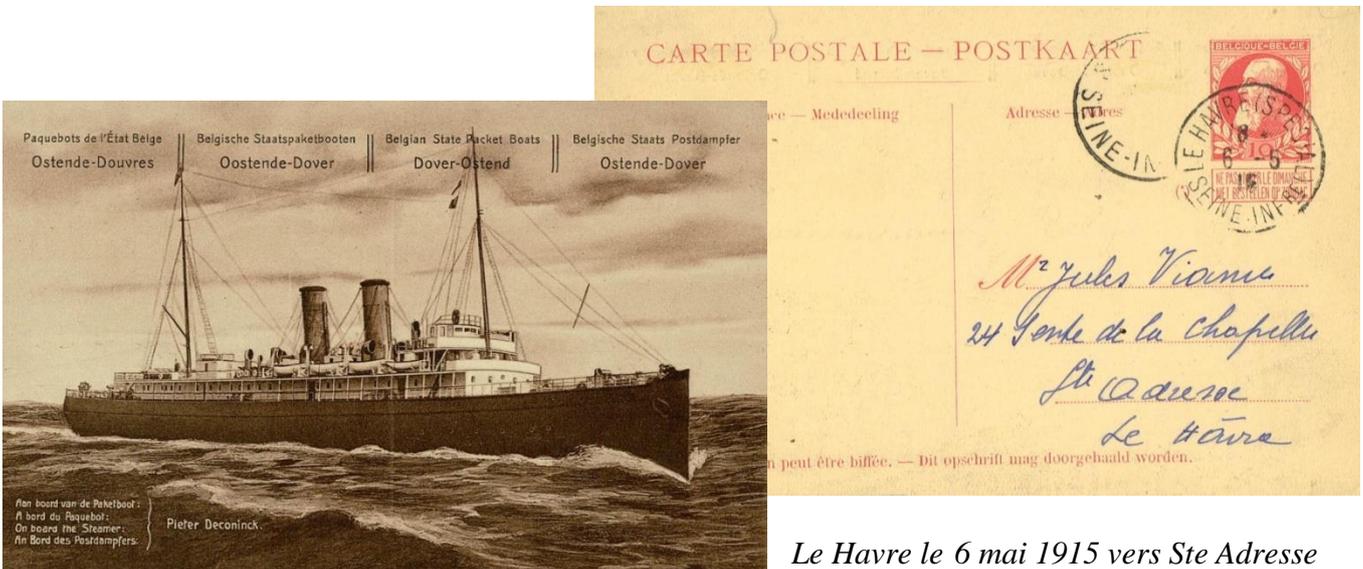
Les cartes "Ostende-Douvres" de ce type ont également été utilisées au Havre.

Type janvier 1910 – ligne double entre CARTE POSTALE et POSTKAART



*Le Havre le 30 mai 1915 vers Ste Adresse.*

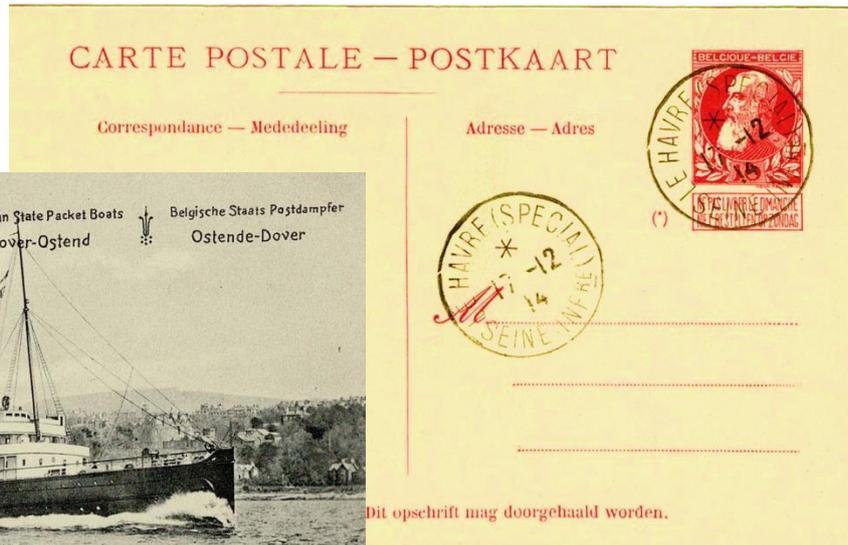
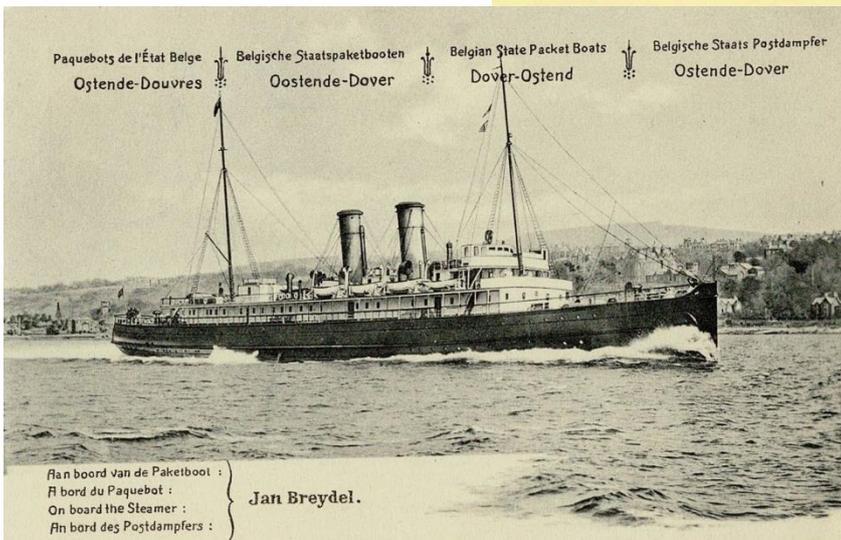
Type Septembre 1910 – 10 c rouge avec ligne verticale – Pieter Deconinck



*Le Havre le 6 mai 1915 vers Ste Adresse*

*Les Belgolâtres*

Type Septembre 1910 – 10 c  
rouge avec ligne verticale – Jan  
Breydel



*Le Havre le 17 décembre 1914 vers Ste  
Adresse – Cachet de complaisance.*

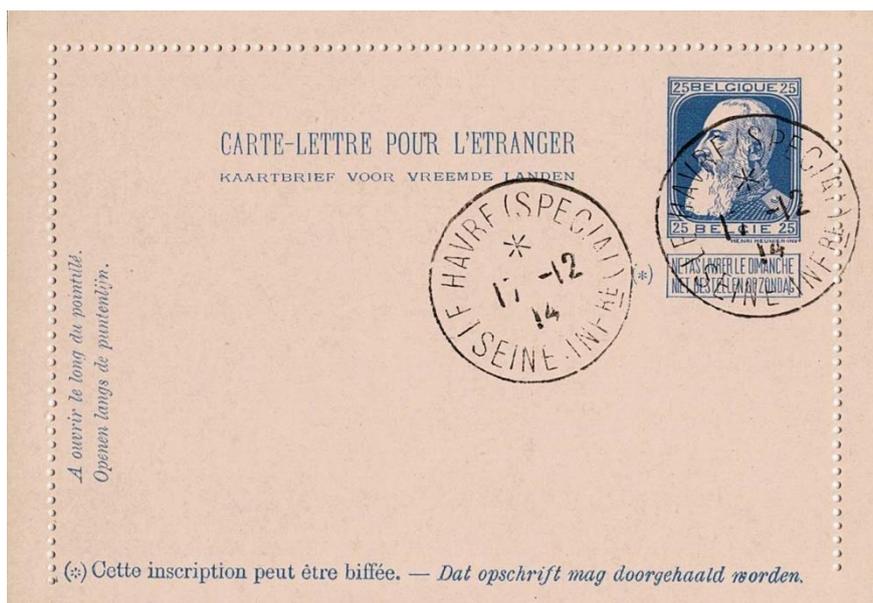
Les enveloppes Léopold II (Grosse barbe) n'existent que pour une valeur de 10 c (courrier interne).



*Enveloppe 10 c Type 13  
(1910) - Le Havre le 28  
février 1915 au ministère de  
la Justice à Ste Adresse  
(Courrier intérieur)*

## Les Belgolâtres

Les Cartes-lettres de Léopold II (grosse barbe) existent en valeurs de 10 c et de 25 c. Il existe un type 1905 avec inscription sur deux lignes et (\*) et un type 1910 avec inscription sur une ligne et \*.



Carte postale type 1910 - 25 c - Cachet philatélique du Havre le 17 décembre 1914.

## Émission Pellens 1912-1913

Il y a des cartes postales avec Lion debout (5 c) et Albert I (10 c)

### Lion debout (5 c)

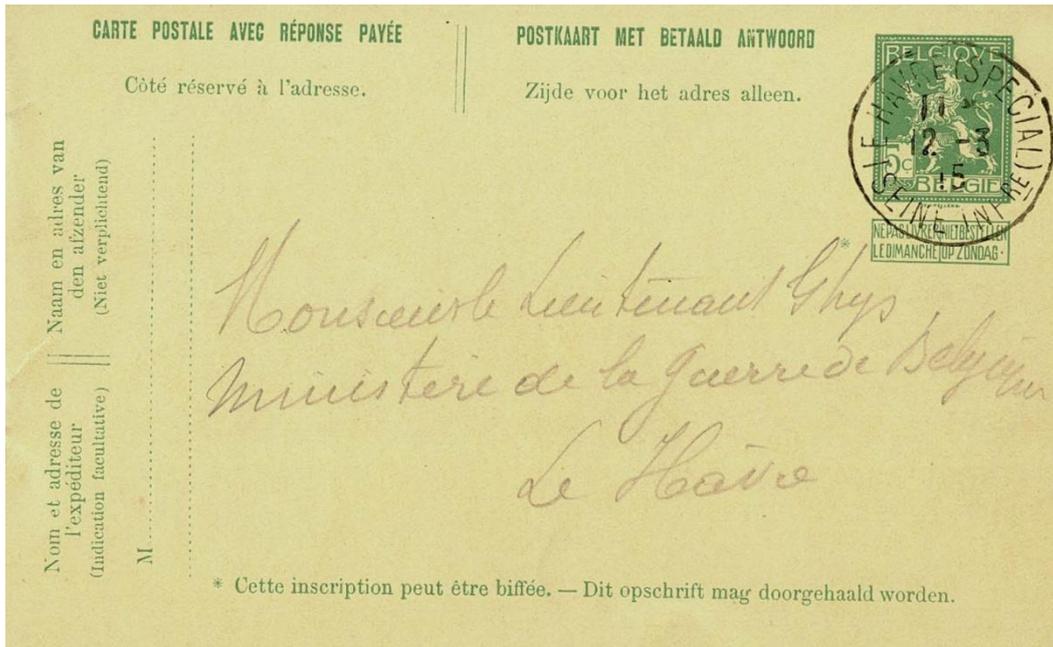
Type 1913 – En haut uniquement CARTE POSTALE // POSTKAART



Le Havre le 6 mars 1915 vers le Gouvernement Belge/ Ste Adresse (Courrier interne)

*Les Belgolâtres*

Il existe aussi une CARTE POSTALE RÉPONSE PAYÉE



*Le Havre le 12 mars 1915 au ministère de la Guerre/ Ste Adresse (Courrier intérieur)*

**Albert 10 c.**

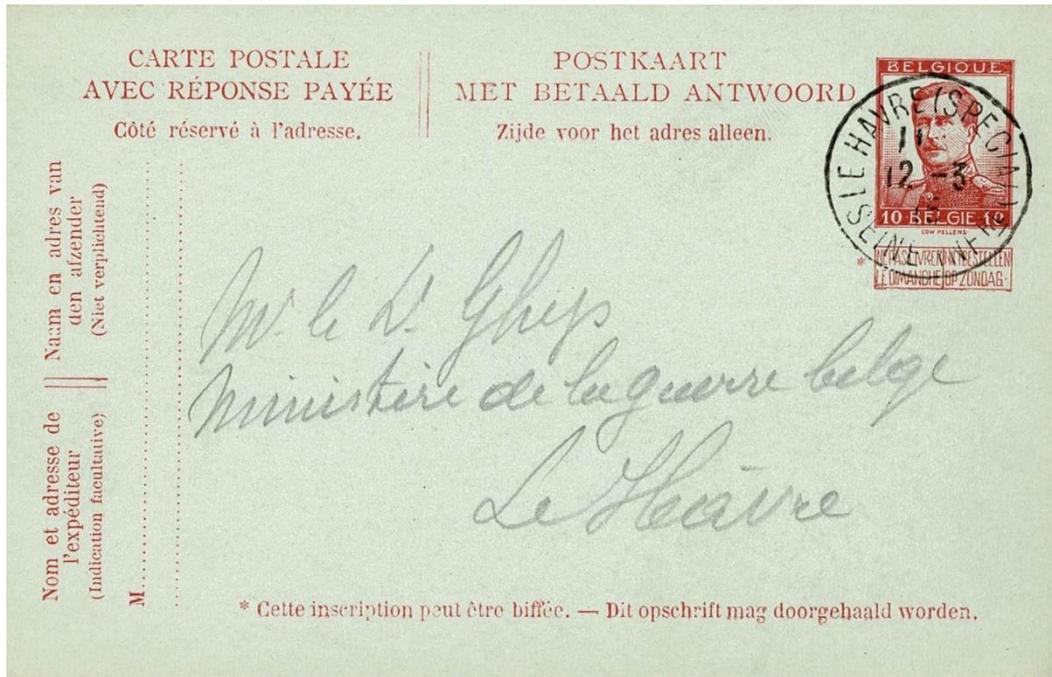
Il existe plusieurs types de cette carte postale (avec ou sans le nom Pellens).



*Le Havre le 17 mai 1915 au ministère des Chemins de fer/ Ste Adresse.*

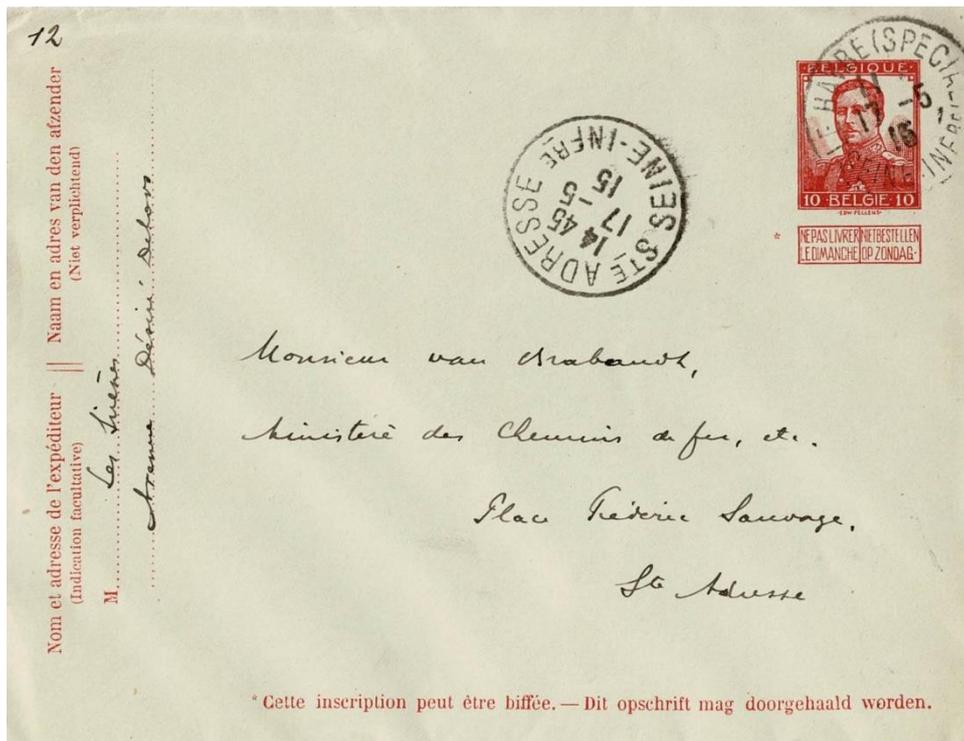
*Les Belgolâtres*

Nous avons également vu une "CARTE POSTALE AVEC RÉPONSE PAYÉE".



*Le Havre le 12 mars 1915 au ministère de la Guerre/ Ste Adresse.*

Il y a également plusieurs enveloppes avec une valeur imprimée Pellens 10 c.



*Le Havre le 17 mai 1915 au ministère des Chemins de fer / Ste Adresse. Affranchissement correct.*

Les Belgolâtres



Verso

Le Havre le 17 février 1915  
- Lettre recommandée vers l'étranger = Recommandé 25 c + étranger 25 c - à une personne privée Ste Adresse. Affranchissement correct.

Les carte-lettres Pellens existaient tant pour l'affranchissement national que pour l'étranger. Les deux étaient disponibles au Havre.

Cachet de complaisance du Havre  
le 17 décembre 1914.



Le Havre le 6 mai 1915 au  
Gouvernement / Ste Adresse.

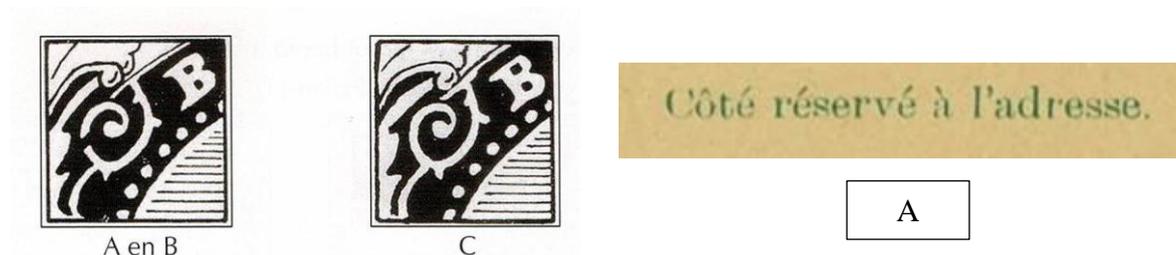
Bien que les lettres à destination de la Belgique pouvaient être envoyées au tarif national, nous

constatons que de nombreuses lettres destinées à des personnes privées au Havre - même en référence au gouvernement belge - sont affranchies comme du courrier étranger.

Le 15.10.1915, tous les documents postaux portant une bandelette « ne pas délivrer le dimanche » (1893 - 1913) ont été mis hors cours.

## Nouvelle effigie d'Albert I

L'Arrêté Royal du 15.9.15 décrète l'émission de nouvelles cartes postales et lettres-cartes. Elles montrent une nouvelle effigie d'Albert I<sup>er</sup>. Le premier tirage a été effectué à Londres. Il est reconnaissable à la boucle brisée et à l'accent sur Coté (A). En 1919, un nouveau tirage a été produit à Londres sans accent sur Côte (B) et un à Haarlem (C) dans laquelle la boucle n'est pas interrompue. Il est clair que seule la première édition a été utilisée au Havre.



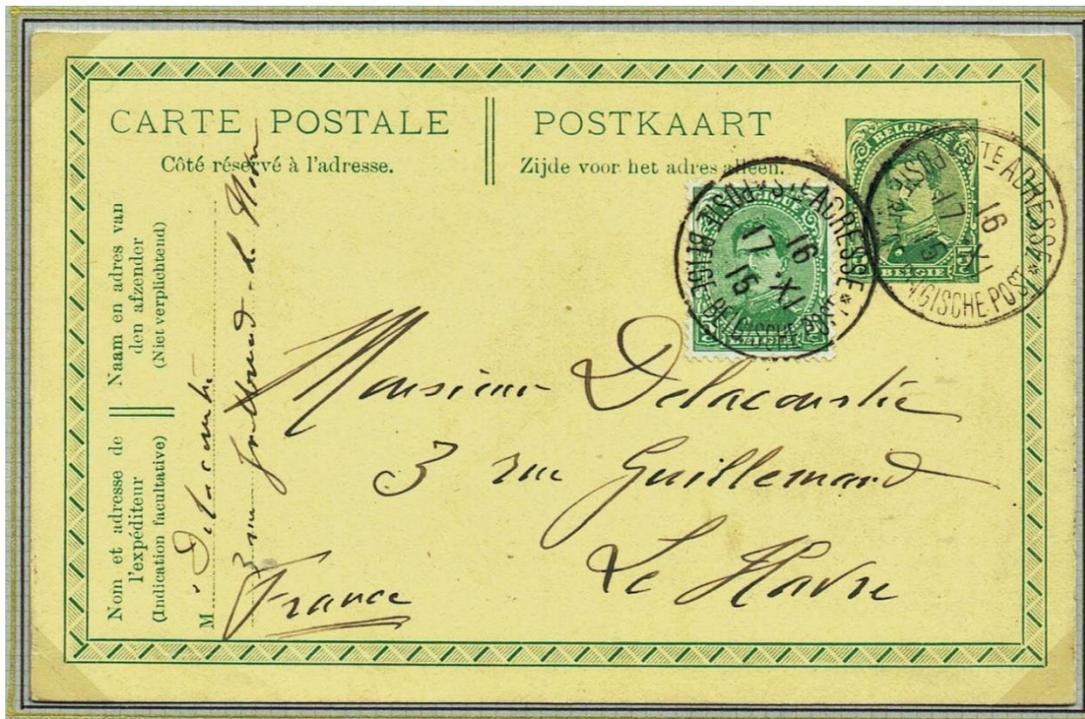
Deux dénominations de cartes postales ont été imprimées : 5 c et 10 c.

## 5 c Vert



*Ste Adresse le 15 octobre 1915 vers le ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.  
Tarif intérieur (exact).*

*Les Belgolâtres*



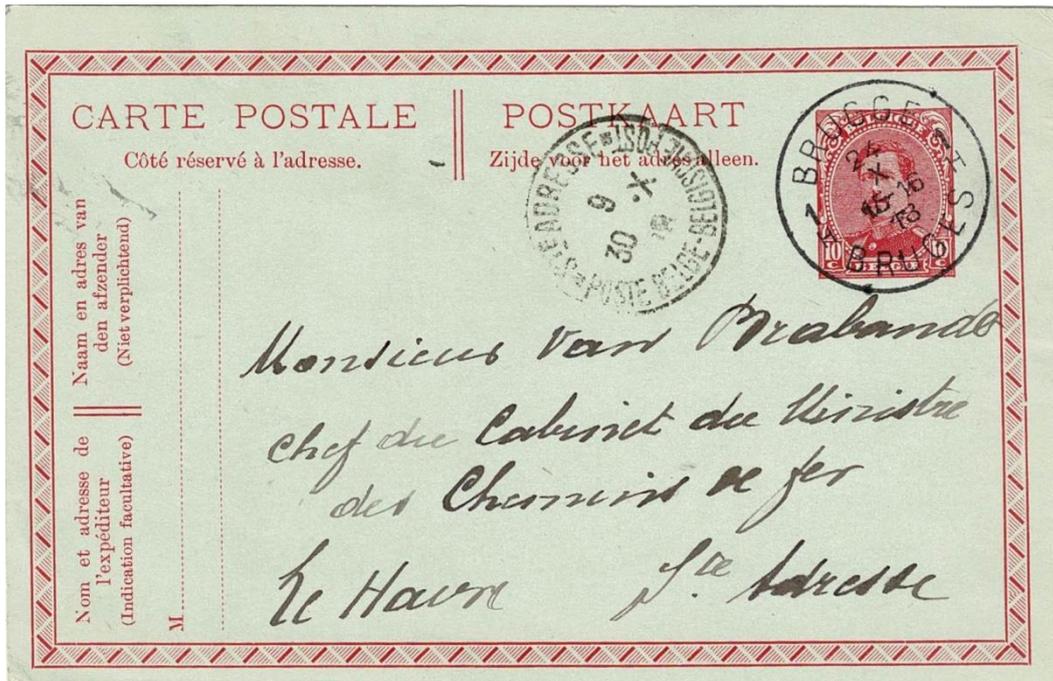
*Ste Adresse le 17 novembre 1915 vers une adresse privée au Havre. Tarif extérieur.  
Affranchissement complémentaire 5 c.*

**10 c. Rouge**



*Ste Adresse le 15 novembre 1915 vers le ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.  
Normalement tarif intérieur.*

Même avant l'armistice, ces cartes postales étaient disponibles dans les villes belges déjà libérées.



Carte-lettre de Bruges 1 - 24 octobre 1918 vers Ste Adresse, arrivée le 30 octobre 1918.

### Cartes-lettres

Elles ont été imprimées à Londres pour les tarifs de 10 et 25 c (boucle interrompue). Elles ont été réimprimées à Haarlem en 1919 (boucle non interrompue) ainsi qu'une valeur supplémentaire de 15 c.



Ste Adresse le 15 octobre 1915 vers le ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes. Courrier interne 10 c.

*Les Belgolâtres*



*Ste Adresse le 17 novembre 1915 vers Le Havre. Courrier international 25c.*



*Ste Adresse le 15 octobre 1915 vers le ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes. Normalement tarif intérieur 10c.*

### 5.2.3 Les timbres – chemin de fer

#### A) Emission de 1912 avec surcharge " Roue ailée"

Le Gouvernement belge fut informé en mai 1915, de ce que le stock de timbres-poste des chemins de fer avait été dérobé en Belgique lors de l'invasion allemande et que des maisons suisses proposaient à des marchands de timbres-poste de Paris, des séries en question au prix dérisoire de 1,10 Fr la série (la valeur faciale de la série complète était de 31,90 Fr). Le gouvernement belge prit des mesures afin que les bureaux en Belgique non occupée n'acceptent plus les bulletins d'expédition affranchis par des particuliers au moyen de timbres-poste des chemins de fer dérobés.

Une commande de nouveaux timbres-poste des chemins de fer fut introduite auprès de la Maison Waterlow et Sons de Londres; elle devait être livrée fin décembre 1915. Au mois de juin, le bureau d'Adinkerke, chargé d'approvisionner les autres bureaux, était complètement dépourvu de timbres des chemins de fer.

Pour y remédier, un arrêt ministériel fut édicté au Havre le 22 du mois de juin 1915.

*... Considérant que de grandes quantités de timbres-poste des chemins de fer sont offerts à des prix inférieurs à leur valeur faciale,*

*Arrête*

*Art. 1 - Il sera mis en cours prochainement, de nouveau timbres-poste des chemins de fer.*

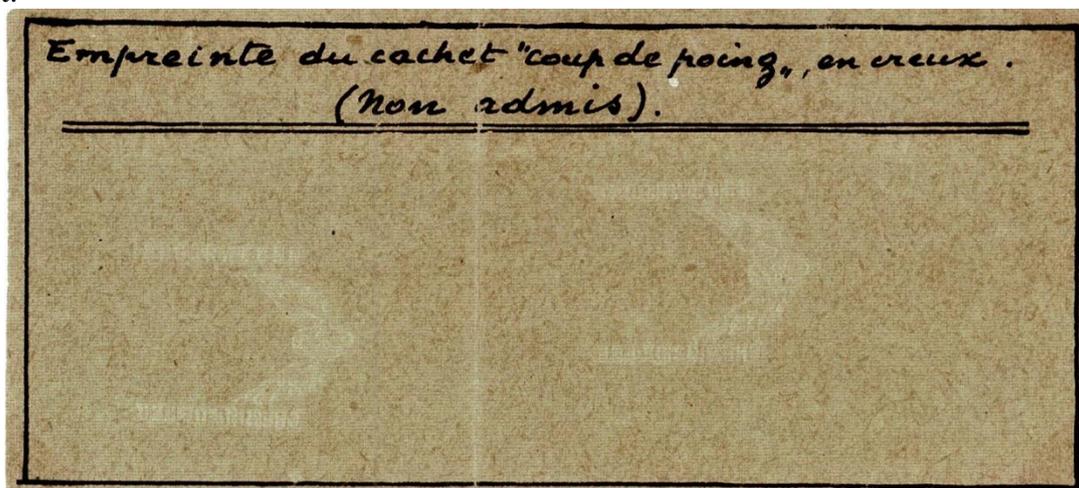
*Art. 2 - Les types et couleurs des nouvelles estampilles seront fixés ultérieurement.*

*Art. 3- Provisoirement il sera fait usage de timbres-poste surchargés : CHEMIN DE FER – SPOORWEG avec une roue ailée.*

*Art; 4- l'administration des chemins de fer est chargée de l'exécution du présent arrêt*

*signé Paul Segers*

L'émission de 1912 fut choisie pour la surcharge « CHEMINS DE FER – SPOORWEGEN » + roue ailée. Une presse à main fut utilisée, mais malheureusement, ce travail fastidieux ne donna aucun résultat satisfaisant.



Unique épreuve connue des surcharges incolores en relief par la presse à main

## Les Belgolâtres

L'administration des postes françaises au Havre renseigna un graveur et trois jours plus tard, le Gouvernement belge détenait un cachet en cuivre et en relief. C'est au moyen de ce cachet que fut apposée la surcharge sur les timbres. Ces derniers furent envoyés à Adinkerke, pour être répartis entre les bureaux de poste qui étaient encore ouverts dans le territoire de la Belgique non occupée. Les surcharges furent apposées à l'encre violette car à cette époque, cette couleur rendait les falsifications très difficiles. Les valeurs qui furent surchargées sont ;

Lion debout 5 c



Albert I<sup>er</sup> petite effigie avec nom du graveur



Albert I<sup>er</sup> grande effigie avec nom du graveur



## Les Belgolâtres

Albert Ier grande effigie sans nom du graveur



Albert I<sup>er</sup> grand format



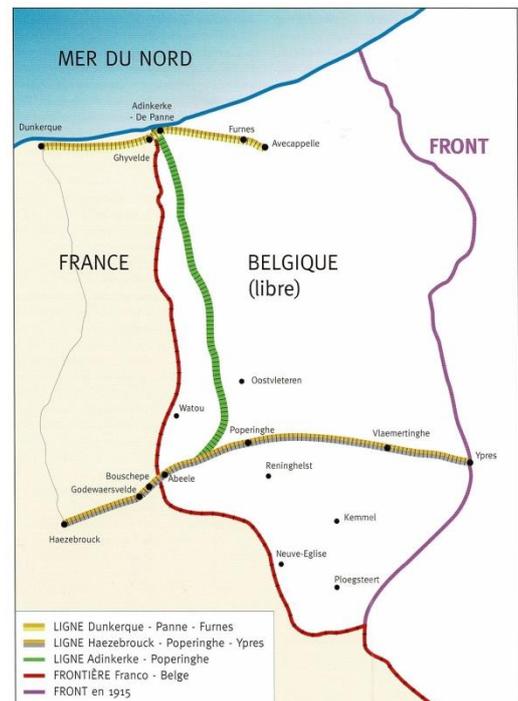
D'après le catalogue « Willy Balasse » de 1949, l'emploi normal des timbres roue ailée était limité aux valeurs suivantes : Lion debout 5 c ; Sans nom du graveur : 10 c, 20 c, 25 c, 1 Fr, 2 Fr, : avec nom du graveur / Petite effigie: 35 c, 50 c. Grande effigie : 40 c, 5 Fr.

Les autres valeurs surchargées semblent avoir été surchargées pour " raisons philatéliques".

Les quelques timbres-poste oblitérés pendant la période en cours - soit du 22 juin au 30 décembre 1915, sont presque tous des timbres-poste de la valeur de 1Fr, généralement dépourvus de la bandelette et collés sur les bulletins d'expédition, sur les lignes de chemins de fer ADINKERKE - FURNES et YPRES - HAZEBROUCK.

On trouve les oblitérations suivantes :

- ADINKERKE-PANNE N° 1
- ADINKERKE-PANNE N° 2
- ADINKERKE-PANNE (ancien cachet)
- ABEELE N° 1
- VEURNE N° 2 / FURNES
- POPERINGHE N° 1
- FURNES N° 1
- CHEMINS DE FER/HAZEBROUCK A LA/FRONTIERE BELGE / BOESCHEPE.



Seulement onze bulletins d'expédition sont connus à ce jour.

173  
174

(Etiquettes)

**COUPON**  
qui peut être détaché par le destinataire  
**STAM**  
dien de bestemming mag afnemen  
Timbra du bureau d'origine  
Stempel van het kantoor van afzending

Pays d'origine : BELGIQUE

**Bulletin d'expédition**  
Verzendingsbulletijn

Ci-joint 2 paquet  
Hierbij pakket  
portant l'adresse ci-dessous :  
met onderstaand adres :

Timbres d'affranchissement ou, le cas échéant, de la taxe perçue  
Frankerzegels of aanwijzing des voorposten, der zekeren vracht

1 FR. 40 C. 1 FR. 40 C.

Valeur déclarée :  
Aangegeven waarde :

Montant du remboursement  
Bedrag der terugbetaling :

Nom et domicile de l'expéditeur :  
Naam en woonplaats des afzenders :

Hubert Ryffe

Nombre de déclarations de douane (avant l'expédition) :  
Nombre de bulletins d'affranchissement (avant l'expédition) :

A Jules Herschaert  
Chauffeur au service  
des Cégis (Strait en n°)

Lieu de destination :  
Plaats van bestemming : Calvi

Timbre de la douane

Poids : 10 K<sub>00</sub>  
Gewicht : 3 K<sub>00</sub>

Droit de douane (1)

Bureau d'échange :

(1) Case à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

Affranchissement de deux paquets de 3 kg et 10 kg envoyés de Poperinge le 7 décembre 1915  
(date d'utilisation la plus ancienne connue à ce jour),  
affranchis à 2,40 Fr (1 Fr pour le paquet de 3 kg, 1,40 Fr pour le paquet de 10 kg).  
Cet affranchissement a été payé au moyen de deux timbres de 1 Fr et 40 c en monnaie  
(voir notice "encaissé frs 0.40").

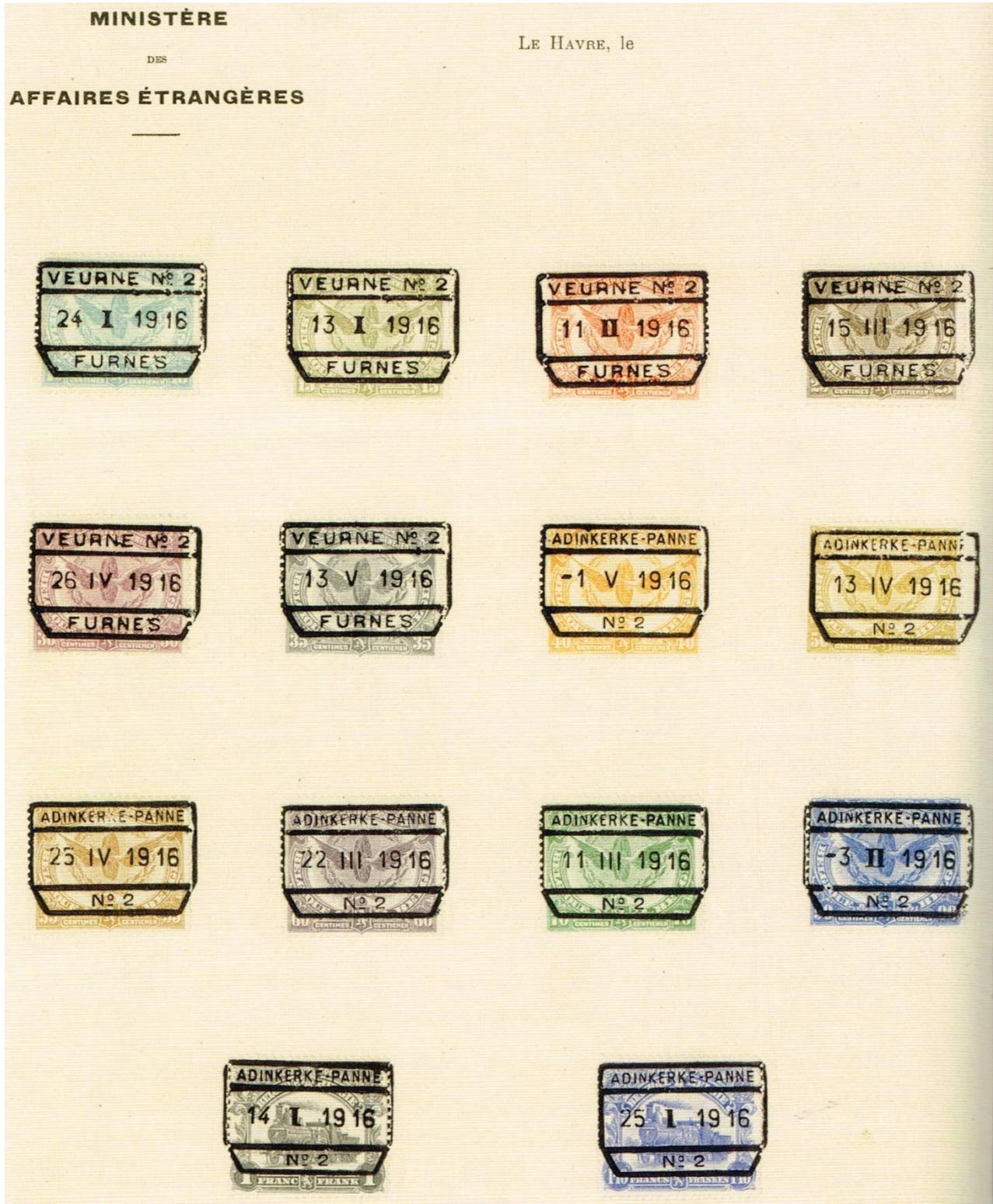
**Emission du Havre – 20.12.1915**

**La commande des nouveaux timbres-poste des chemins de fer par la Maison Waterlow et Sons de Londres fut livrée fin décembre 1915.**

Ces timbres sont imprimés en lithographie par feuille de 100 (4 x 25) et dentelés 13 <sup>1</sup>/<sub>2</sub>.  
Ils seront mis à la disposition du public le 20 décembre.

Les valeurs en centimes représentent une roue ailée, les valeurs en francs une locomotive.





Document du ministère de Affaires étrangères au Havre sur lequel une partie de la série du 20 décembre 1915 a été apposée et oblitérée à l'aide des oblitérations chemin de fer des gares de « Veurne n°2 Furnes » et « Adinkerke-Panne n°2 ».

Pendant la guerre, ces timbres furent employés dans la zone non-occupée.

13

COUPON qui peut être détaché par le destinataire.  
**STAM**  
*dien de bestemming mag afnemen.*  
**ABSCHNITT.**  
*Kann vom Empfänger abgetrennt werden.*  
 Timbre du bureau d'origine.  
*Stempel von het kantoor van afzending.*  
 Stempel der Versand-Expedition.

Numéros d'enregistrement (Étiquettes)

Pays d'origine : **BELGIQUE.**

**Bulletin d'expédition.**  
*Verzendingsbulletijn.*

Timbres d'affranchissement ou indication, le cas échéant, de la taxe perçue.  
*Frankeerzegels of aanduiding, des voorkomend, der geheven vracht*

Ci-joint Un paquet  
*Hierbij* pakket  
 portant l'adresse ci-dessous :  
*met onderstaand adres :*

Valeur déclarée : deux francs  
*Aangegeven waarde :*

Montant du remboursement : \_\_\_\_\_  
*Bedrag der terugbetaling :*

Nombre de déclarations de douane (Aantal toelaangiften) : deux

Nombre de bulletins d'affranchissement (Aantal frankeringsbulletijns) : \_\_\_\_\_

A M Devalguwaeker Henri  
3e classeur à pied. Cercle militaire  
 (Rue et numéro) beige (Straat en nr)

Lieu de destination : Calais  
*Plaats van bestemming :*

Timbre de la douane. Poids : \_\_\_\_\_ Droits de douane (1) Bureau d'échange : \_\_\_\_\_  
 Gewicht : 1 K 350

RENINGHELST 1917

DC. 1812 — Commande 43 de 1913. — Lot 2.

(1) Case à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

Bulletin pour un coli de 1,350 kg d'une valeur de 12 Fr expédié de Reninghelst le 5 mars 1917 vers Calais.

Affranchissement 80 c + 20 c = 1 Fr.

Après l'armistice ces timbres furent employés dans toute la Belgique

## 5.2.4 Les timbres -taxe

Comme une certaine quantité de timbres-taxe avait été détournée pendant la guerre, une nouvelle série du même type que celle de 1895 aux valeurs de 5, 10, 20, 30 et 50 c fut commandée chez Waterlow & Sons, à Londres.

Un lion est placé de part et d'autre du cartouche où figure la valeur entourée d'un trait d'ombre plus épais. Elle fut imprimée en typographie en feuilles de 100 (10 x 10) et dentelée 14. La série fut émise le 1<sup>er</sup> septembre 1916.



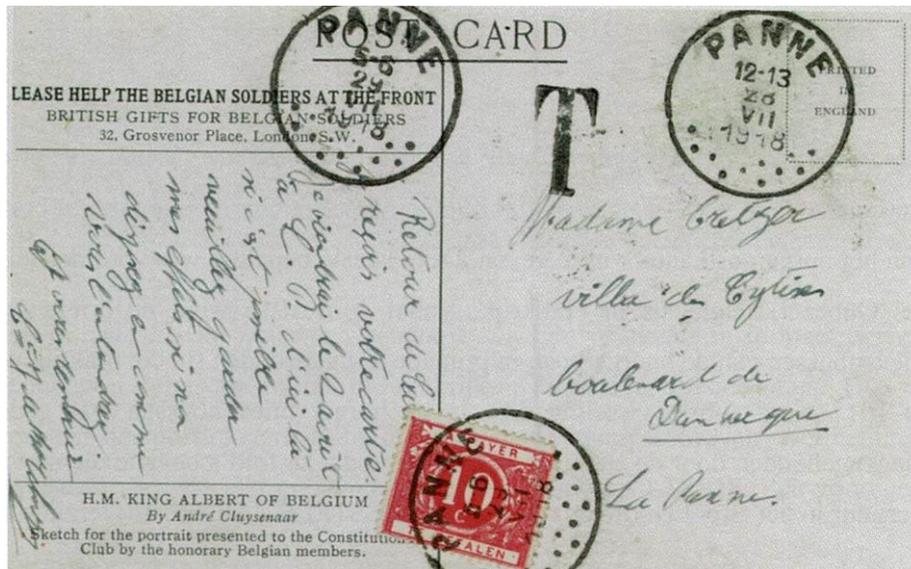
Malgré le fait que de nombreux envois postaux arrivaient à Sainte-Adresse avec un affranchissement insuffisant, ils n'étaient que rarement ou jamais sanctionnés en raison des circonstances particulières de la guerre.

Nous n'avons pas trouvé d'utilisation régulière de ces timbres fiscaux au Havre. Ils ont toutefois été utilisés pendant la guerre dans la partie non occupée de la Belgique.



Utilisation abusive de la série de timbres taxes sur un courrier du ministère de la Justice vers Louvain (zone occupée).

## Les Belgolâtres



Carte postale d'un soldat de De Panne 28 juillet 1918 vers De Panne. Envoyé sans timbre. Pour bénéficiaire de la franchise de port, la carte doit mentionner MD ou SM ainsi que l'adresse militaire. Celle-ci est manquante et la carte est taxée soit deux fois l'affranchissement manquant :  $2 \times 5 \text{ c} = 10 \text{ c}$ .

### Informations complémentaires, hors sujet :

Pendant la Première Guerre mondiale, un stock de timbres-poste a "disparu" de l'entrepôt de Malines. Afin d'éviter la fraude avec des timbres-poste volés, l'administration a décidé par l'ordre de service spécial n° 83 du 25.4.1919 que les comptables devaient valider tous les timbres-taxe existants et ceux livrés par l'atelier général du timbre avec le petit timbre nominatif du bureau - utilisé pour les mandats postaux. Ce cachet nominatif du bureau récepteur devait également être utilisé sur les timbres-taxe en stock dans les bureaux secondaires de réception et de transfert. À Bruxelles, le cachet en rouleau des préoblitérés été utilisé à cette fin.



Carte postale expédiée d'Ostende le 11 juillet 1919 vers Bruxelles. - Tarif 5 c / Affranchi 1 c – Taxe 2 x timbres manquants arrondi = 10 c. A Bruxelles, muni d'un timbre-taxe émission 1916 avec cachet de pré-oblitération et cachet à date d'arrivée le 13 du même mois.

### 5.3 Les tarifs applicables

	Bureau de poste belge		Bureaux de poste français		
	Tarif pour la Belgique, soit : Ste Adresse Baerle-Duc Zone non occupée	Tarif international soit pour : Le Havre La France L'étranger	Tarif intérieur		Tarif international
			01-05-1910	01-01-1917	
Carte postale	5 c.	10 c.	10 c.	15 c.	10 c.
5 mots maximum	-----	-----	5 c.	10 c.	5 c.
Lettre jusqu'à 20 gr	10 c.	25 c.(1)	10 c.	15 c.	25 c.
Par 20 gr en plus	10 c.	15 c.	-----	-----	15 c.
de 20 à 50 gr	-----	-----	15 c.	25 c.	-----
de 50 à 100 gr	-----	-----	20 c.	-----	-----
Par 50 gr en +	-----	-----	5 c.	5 c.	-----
Droit de recommandation	25 c.	25 c.	25 c.	25 c.	25 c.
Droit d'express	25 c.	25 c.	30 c.	30 c.	25 c.
Envoi chargé : droit fixe	25 c.	25 c.	25 c.	25 c.	
droit proportionnel	10 c. par fraction de 1000 frs *	(2)	20 c. par fraction de 1000 frs	20 c. par fraction de 1000 frs	

\*( 100.000 frs maximum)

(1) vers les Pays-Bas = 20 centimes

(2) pour la France et l'Angleterre 10 centimes par 300 frs.

Pour les Pays-Bas 5 centimes par 300 frs.

Pour la Suisse 15 centimes par 300 frs avec 10.000 frs maximum.

## 5.4.1 Le matériel utilisé

### Les marques postales

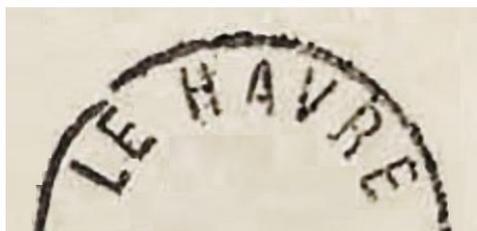
En arrivant sur le territoire français, le gouvernement ayant obtenu l'exterritorialité et toutes les prérogatives d'un gouvernement régulier, il y avait lieu de créer sur ce petit territoire, un semblant de vie normale avec un bureau de poste, une gendarmerie, une école et bien d'autres services comme dans un village.

Bien sûr, il n'était pas possible d'utiliser du matériel belge pour annuler les envois déposés dans la boîte aux lettres. Le 18.10.1914, dès l'ouverture d'un guichet dans les locaux du bureau auxiliaire du Nice Havrais, les responsables de la direction centrale du Havre fournirent un cachet libellé de la sorte :

« LE HAVRE / SEINE INF<sub>re</sub> »



Souvenir philatélique du premier jour d'utilisation du cachet « LE HAVRE / SEINE INF<sub>re</sub> ».



Cette oblitération déjà usagée avait une particularité ; une cassure dans le cercle au-dessus du premier E de LE HAVRE.

Cette oblitération ne sera utilisée que quelques jours, soit jusqu'au 22.10.2014 inclus et elle fut renvoyée au bureau central du Havre.



Carte postale adressée de Ste Adresse (Le Havre) vers Londres, le 22 octobre 1914. Egalement un souvenir philatélique.



Cette oblitération peut être considérée comme le **TYPE 1**

Pour commémorer l'ouverture du bureau de poste à Ste Adresse, fin décembre 1914, le gouvernement belge redemanda le timbre à date qui avait servi à l'ouverture du bureau le 18 octobre. Malheureusement, le bureau central du Havre ne renvoya pas le timbre à date qui comportait une brisure dans la couronne au-dessus du premier E de « Le Havre ».

A l'usage, les postiers ont remarqué que ce cachet ne possédait pas l'heure de levée comme c'était le cas dans la première oblitération.



**TYPE 2**



## Les Belgolâtres

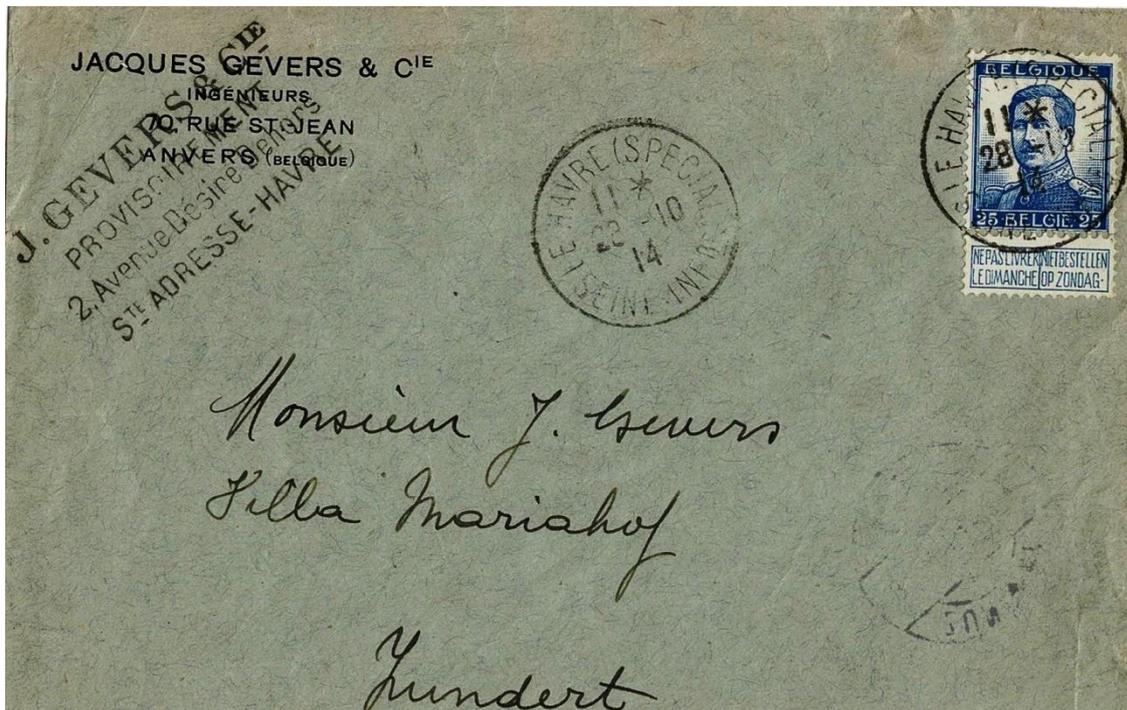
Entre-temps, un nouveau cachet était confectionné portant la dénomination « Le Havre Spécial – Seine Infre).

Il permettait ainsi de différencier le courrier expédié du bureau belge se trouvant juste à côté du bureau français.

Malheureusement, cette marque « premier jour » fut imitée par les faussaires, mais heureusement, ils ne parvinrent pas à imiter à la perfection l'oblitération originale.

Comment pouvoir les identifier ?

- le diamètre de la couronne est plus petit (26 au lieu de 27 mm)
- les bras du E de SPECIAL ne sont pas les mêmes
- la boucle du chiffre 2 est plus fermée
- l'encre utilisée est légèrement violette.



**TYPE 3**

**LE HAVRE (SPECIAL)**

11 \*

23 – 10

14

**SEINE · INFre**

Variante : sans le trait entre le jour et le mois



Type 3a

LE HAVRE (SPECIAL)

18 \*

80 - 11

14

SEINE · INFre

**Variante : sans le trait entre le jour et le mois et inversion mois et jour.**



Type 3b

LE HAVRE (SPECIAL)

20 \*

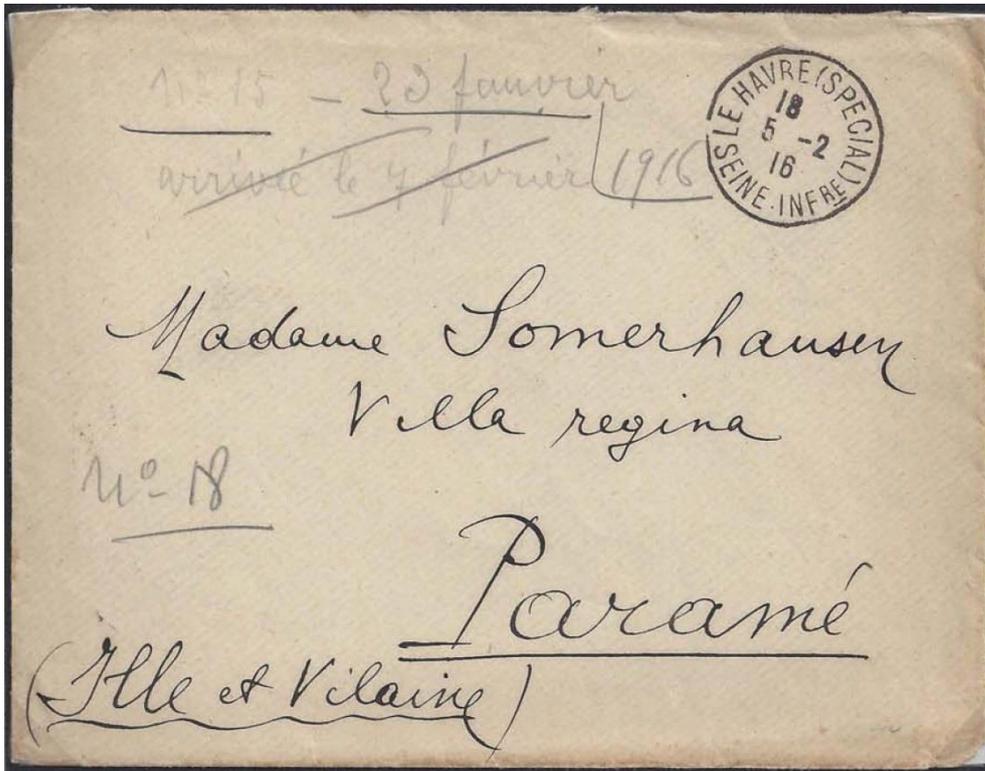
12 - 13

14

SEINE · INFre

**Variante : l'indication de levée sans l'étoile**





Type 3c

LE HAVRE (SPECIAL)

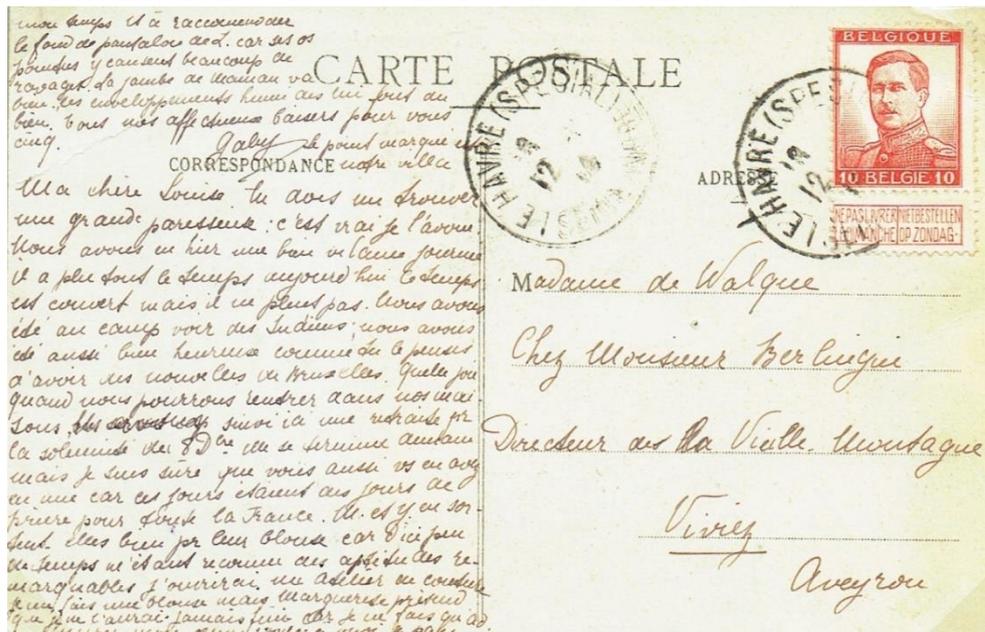
18 \*

50 -2

16

SEINE · INFre

**Variante : l'indication de levée sans l'étoile et le mois est absent**



Type 3d

LE HAVRE (SPECIAL)

16 \*

120 -2

14

SEINE · INFre

L'indication de levée (pas d'étoile) et l'année est absente



LE HAVRE (SPECIAL)

\*

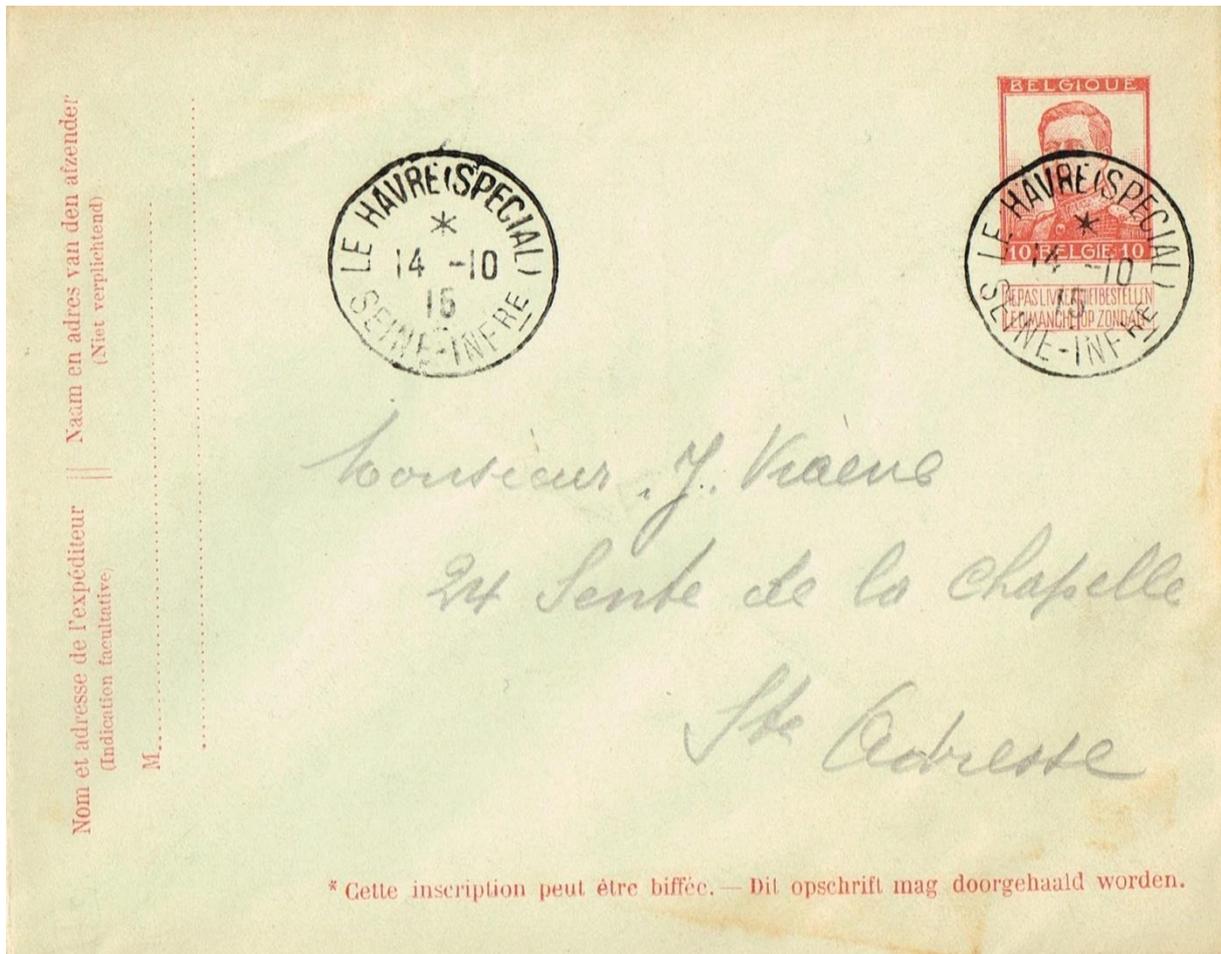
26 - 2

\*

SEINE · INFre

**Seconde oblitération : LE HAVRE (SPECIAL)**

- Sans indication de levée, une étoile sur pointe au centre de la première ligne
- Un espace plus important entre LE HAVRE (SPECIAL) et SEINE – INFre
- Un trait entre SEINE et INFre
- Le re est plus aéré que l'autre oblitération.



**Type 4**

**LE HAVRE (SPECIAL)**

\*

14 – 10

15

**SEINE - INFre**

## STE ADRESSE / POSTE BELGE – BELGISCHE POST

L'installation du bureau belge avec le bureau français du Nice Havrais n'était que provisoire, un nouveau bureau de poste belge s'installera à partir du 15 octobre 1915 au n°4 de la place Frédéric Sauvage, dans les locaux de l'Hôtel Dufayel dénommé aussi Palais des ministres.

A cette occasion, le bureau reçut de nouveaux timbres à date portant les mentions :

« STE ADRESSE / POSTE BELGE · BELGISCHE POST »



*Type 5*

# STE ADRESSE #

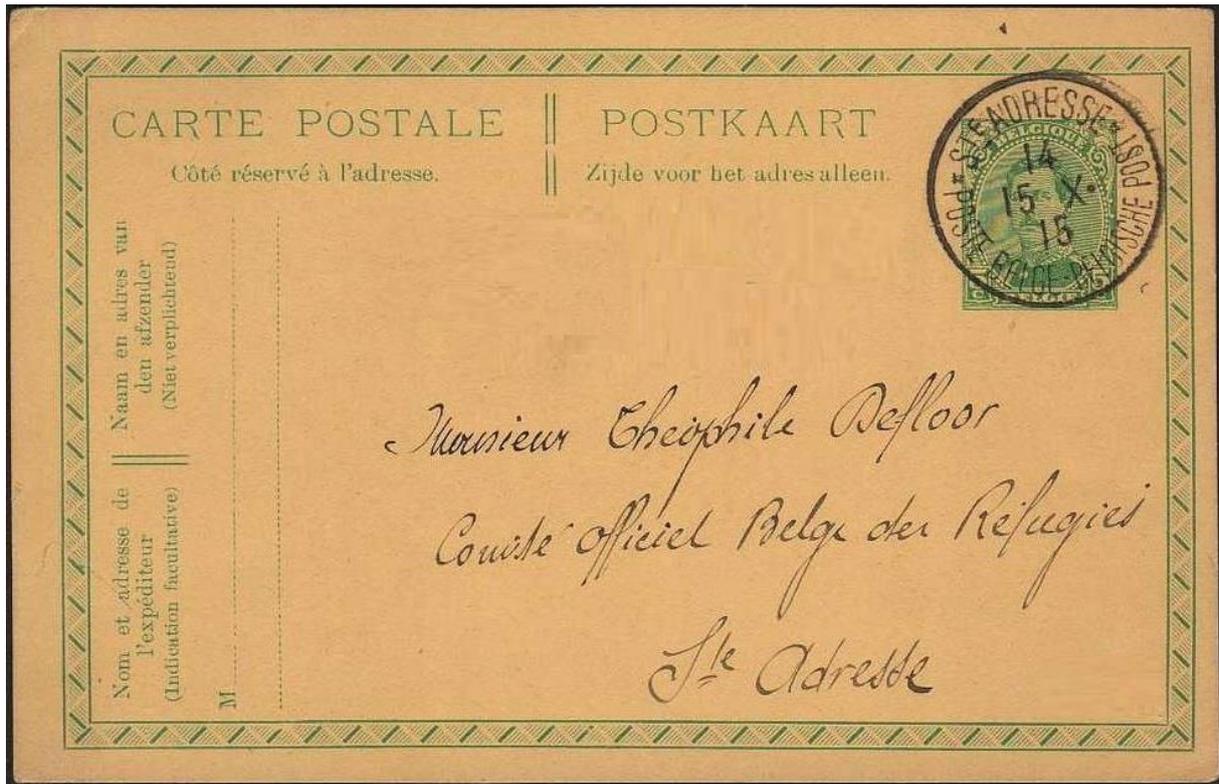
18

15 · X

15

POSTE BELGE · BELGISCHE POST

Variante : le mois est inversé



Type 5a

# STE ADRESSE #

14

15 X ·

15

POSTE BELGE · BELGISCHE POST

*Les Belgolâtres*

**Variante : absence de trait d'union ou de point entre le jour et le mois**



*Type 5b*

# STE ADRESSE #

19

15 VIII

16

POSTE BELGE · BELGISCHE POST

**Variante : absence du jour et du mois**



*Type 5c*

# STE ADRESSE #

16

18

POSTE BELGE · BELGISCHE POST

*Les Belgolâtres*

Une seconde oblitération apparaîtra en 1918 avec une étoile à 6 branches à côté de l'heure.  
Les oblitérations rencontrées ont toutes le mois en chiffres arabes.



*Type 6a*

# STE ADRESSE #

19 \*

22 - 4

18

POSTE BELGE · BELGISCHE POST



*Type 6b*

# STE ADRESSE #

19 \*

8 .. 2

18

POSTE BELGE · BELGISCHE POST

Suivant Jean De Bast, il existerait une troisième variante : un point entre le jour et le mois (*Type 6c*) que nous n'avons pas rencontré malgré la multitude de documents qui nous ont été présentés.

# STE ADRESSE #

16 \*

4 · 1

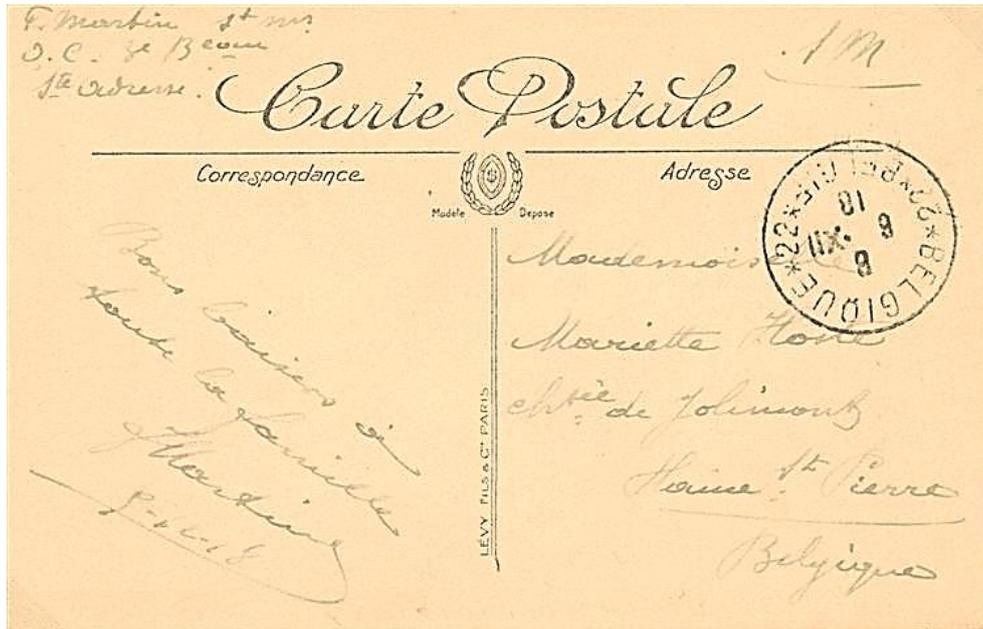
18

POSTE BELGE · BELGISCHE POST

*Les Belgolâtres*

Ces cachets furent utilisés jusqu'au 22 novembre 1918, quoique le bureau belge reste ouvert pour la transmission des documents officiels jusqu'au mois de décembre 1918.

Pendant cette courte période, le bureau utilisera les cachets provisoires « BELGIQUE – BELGIE »



Type 7



## 5.4.2 Les étiquettes et documents postaux

### Les étiquettes d'envois recommandés.

Même si lors de l'exode les postiers s'étaient chargés de quelques carnets d'étiquette de recommandation, il n'était pas possible de les utiliser à l'étranger.

C'est pourquoi, le bureau français situé à côté du bureau belge va fournir la première étiquette entre octobre et décembre 1914. Il faut remarquer l'accent circonflexe sur le A du HAVRE.



Immédiatement, les responsables du Havre Central (bureau centralisateur) vont s'apercevoir qu'il y a lieu de différencier les envois recommandés belges des autres et une griffe « 1<sup>er</sup> REG. SUPP » (1<sup>er</sup> registre supplémentaire) est apposée sur les étiquettes utilisées par la poste Belge. Il est plus que probable que cette annotation faisait référence à l'inscription des envois dans un registre distinct.



Pour pallier cet inconvénient, une nouvelle griffe fera son apparition dans le courant du mois de décembre 1914. La dénomination « LE HAVRE (SPECIAL) » sera utilisée.



Cette griffe sera également utilisée sur les étiquettes roses de la poste française.



## Les Belgolâtres

Le 15 octobre 1915, le bureau de poste est transféré dans les locaux de la place Frédéric Sauvage et une nouvelle griffe est mise en service sur les étiquettes vierges existantes.



Cela donnera « Ste-ADRESSE / POSTE BELGE-BELGISCHE POST ». Aussi bien sur des étiquettes dentelées que non dentelées.



A la fermeture du bureau en décembre 1918, nous n'avons pas rencontré de pli expédié en recommandé et l'étiquette ne nous est pas connue.

## Les documents postaux.

Il est fort probable que l'ensemble des documents postaux utilisés sur notre territoire l'ont été également au Havre et Ste Adresse. Quelques-uns nous sont connus et reproduits ci-dessous.

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.  
RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ  
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 33  
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet Lettre

Valeur déclarée (1)            fr.            cent.

Remboursement (1)            fr.            cent.

Poids           

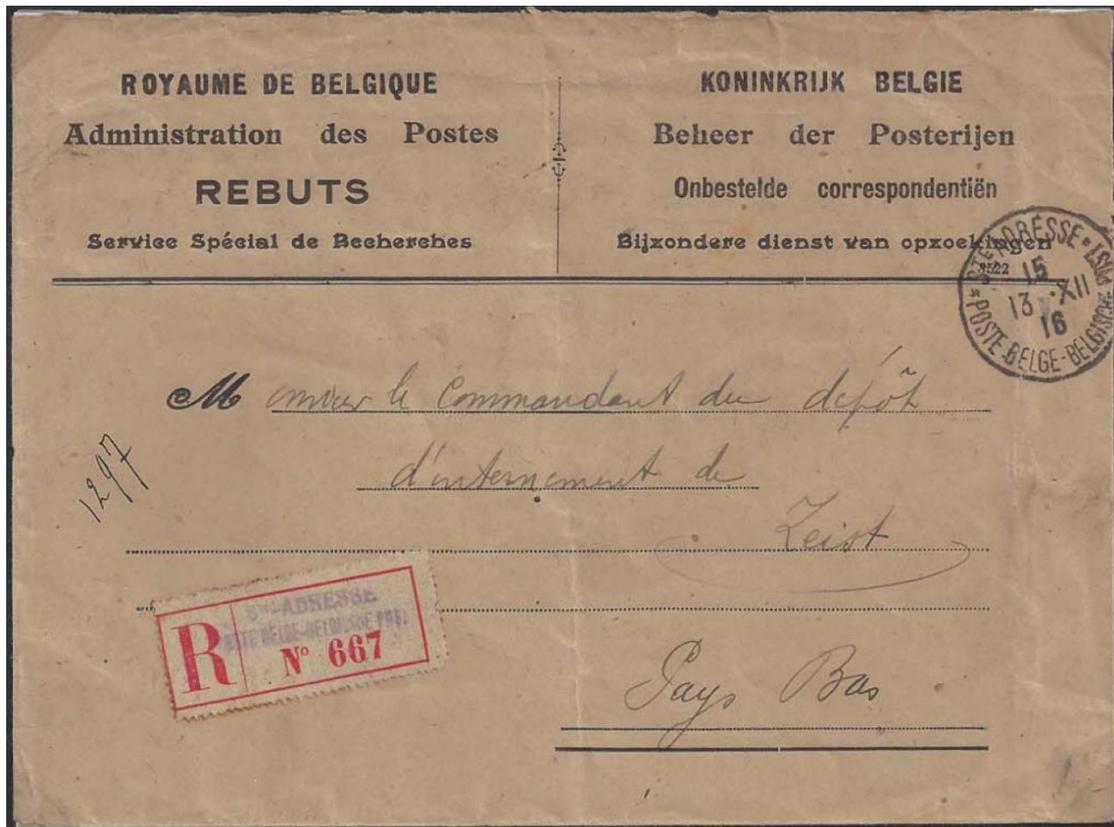
Nom et adresse du destinataire M. Demari

Paris

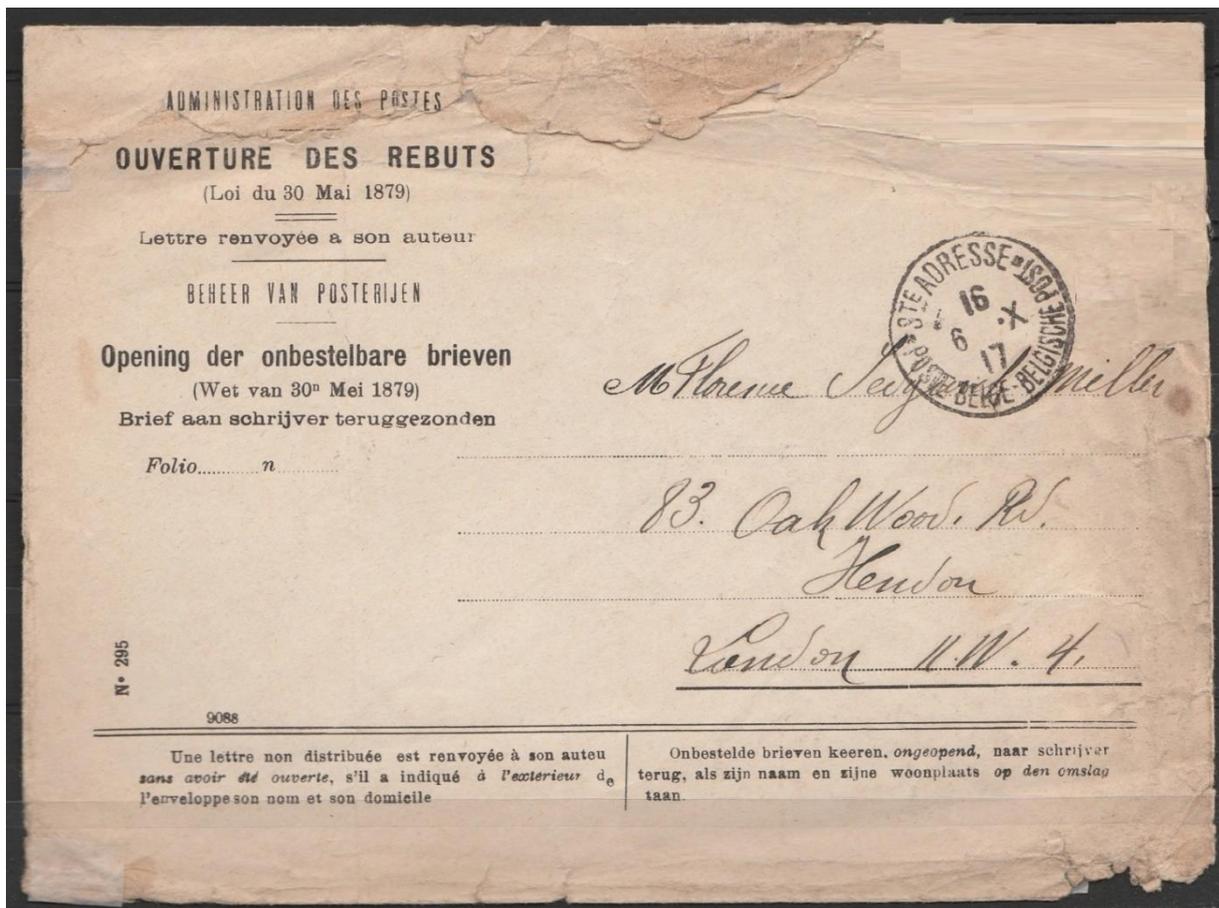
Signature de l'Agent préposé à la réception. [Signature]

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, biffer par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.  
Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la poste est de un an.

Récépissé d'un objet chargé ou recommandé expédié de Ste-Adresse le 27 décembre 1916 vers Paris.

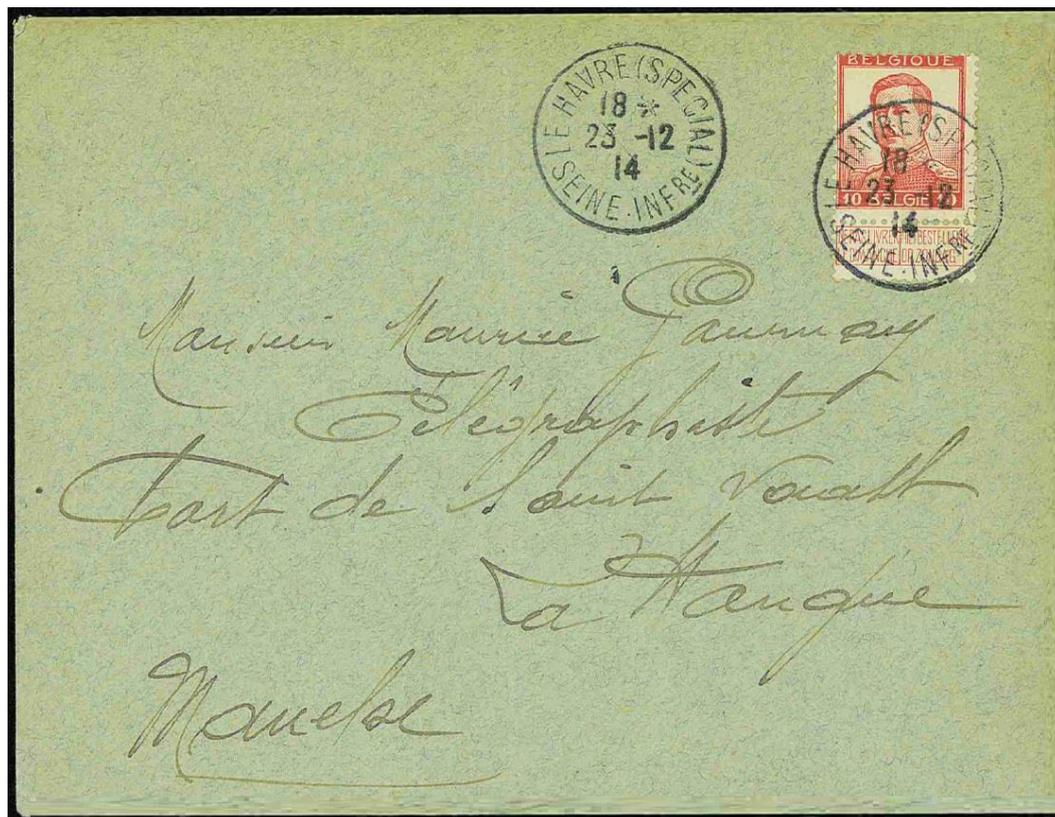


Lettre recommandée en franchise de port du service des rebuts, expédiée de Ste Adresse le 13 décembre 1916 vers Zeist aux Pays-Bas.



Lettre en franchise de port du service des rebuts, expédiée de Ste Adresse le 6 octobre 1917 vers Londres au Royaume-Uni.

### 5.5.1 Le courrier international



Lettre expédiée du Havre le 23 décembre 1914 pour Saint-Vaast-La-Hougue (France – Département de la Manche). Tarif international d'une lettre jusqu'à 20 gr : 25 c. Oblitération type 3

Lettre pesante recommandée expédiée du Havre le 26 mai 1915 pour Menton (France – Département des Alpes-Maritimes). Tarif international d'une lettre jusqu'à 20 gr : 25 c, plus 15 c par 20 gr en plus et la taxe de recommandation 25 c, total 65 c. Il y a donc 5 c de trop. Oblitération type 3c





Lettre pesante recommandée expédiée de Ste Adresse le 11 février 1918 pour Genève (Suisse – canton de Genève). Tarif international d'une lettre jusqu'à 20 gr : 25 c, plus 15 c par 20 gr en plus et la taxe de recommandation 25 c, total 80 c. Bande de censure et marques du censeur.  
Il y a donc 5 c de trop. Oblitération type 3



Carte postale recommandée expédiée du Havre le 30 mars 1915 pour Bâle (Suisse – Canton de Bâle-Ville). Le tarif international d'une carte postale internationale est de 10 c, la taxe de recommandation 25 c, total 35 c.  
Il y a donc 33 c de trop.  
Oblitération type 3c

Les Belgolâtres



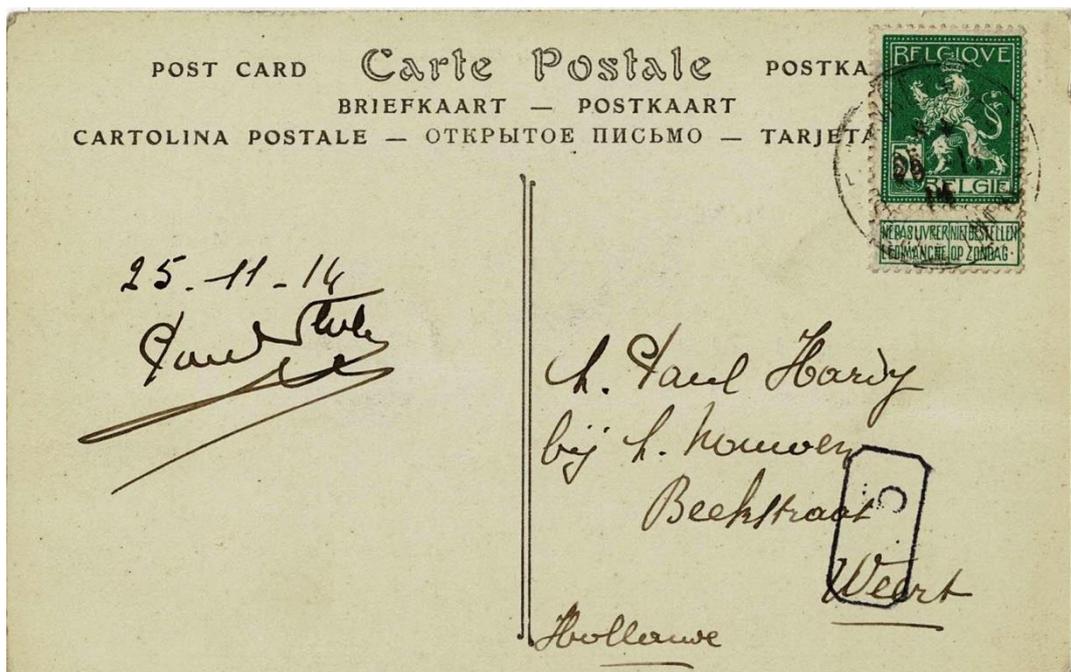
Lettre recommandée expédiée du Havre le 6 mars 1915 pour Bâle (Suisse – Canton de Bâle-Ville).  
 Tarif international d'une lettre jusqu'à 20 gr : 25 c, plus la taxe de recommandation 25 c, total 50 c.  
 Tarif exact. Oblitération type 3c



Lettre pesante (jusqu'à 80 gr) recommandée expédiée de Ste Adresse le 11 janvier 1917 pour Bern (Suisse – Canton de Berne). Tarif d'une lettre internationale : 25 c, plus 15c par 20 gr (3x 15c) plus la taxe de recommandation 25 c, total 95 c. Tarif exact. Oblitération type 5



Lettre pesante recommandée expédiée de Ste Adresse le 27 mars 1916 pour Zurich (Suisse – canton de Zurich). Tarif international d’une lettre jusqu’à 20 gr : 25 c, plus 15 c par 20 gr en plus et la taxe de recommandation 25 c, total 65c. Il y a donc 13 c de trop. Oblitération type 5.



Carte postale expédiée du Havre le 25 novembre 1914 pour Weert (Pays-Bas – Province de Limbourg). Le tarif d’une carte postale internationale est de 10 c.

Il manque donc 5 c.

Oblitération type 3



Entier postal expédié de Ste Adresse le 12 octobre 1917 pour Rotterdam (Pays-Bas – Province de Hollande-Méridionale).

Tarif international d'une carte postale : 10 c. Tarif exact.

Oblitération type 5. Plus cachet de censure et cachet de censeur.



Lettre en port simple expédiée du Havre le 18 juillet 1915 pour Amersfoort (Pays-Bas – Province d'Utrecht). Le tarif d'une lettre jusqu'à 20 gr pour les Pays-Bas est de 20 c.

Bande de censure militaire néerlandaise « Geopend door de Militaire Censur ».



Lettre pesante (620 gr ou de complaisance) recommandée expédiée du Havre le 16 mars 1915 pour Bergen-op-Zoom (Pays-Bas – Province de Brabant-Septentrional).  
 Le tarif d'une lettre jusqu'à 20 gr pour les Pays-Bas est de 20 c, plus 15 c par 20 gr en plus (15c x 30 = 4,50 Fr.) et la taxe de recommandation 25 c, total 4,95 Fr. Il y a 5 c de trop.  
 Oblitération type 3. (Au vu de la taille de l'enveloppe, il est certain qu'elle n'a pas pu contenir 620 gr., mais, elle accompagnait peut-être un ensemble de lettre)



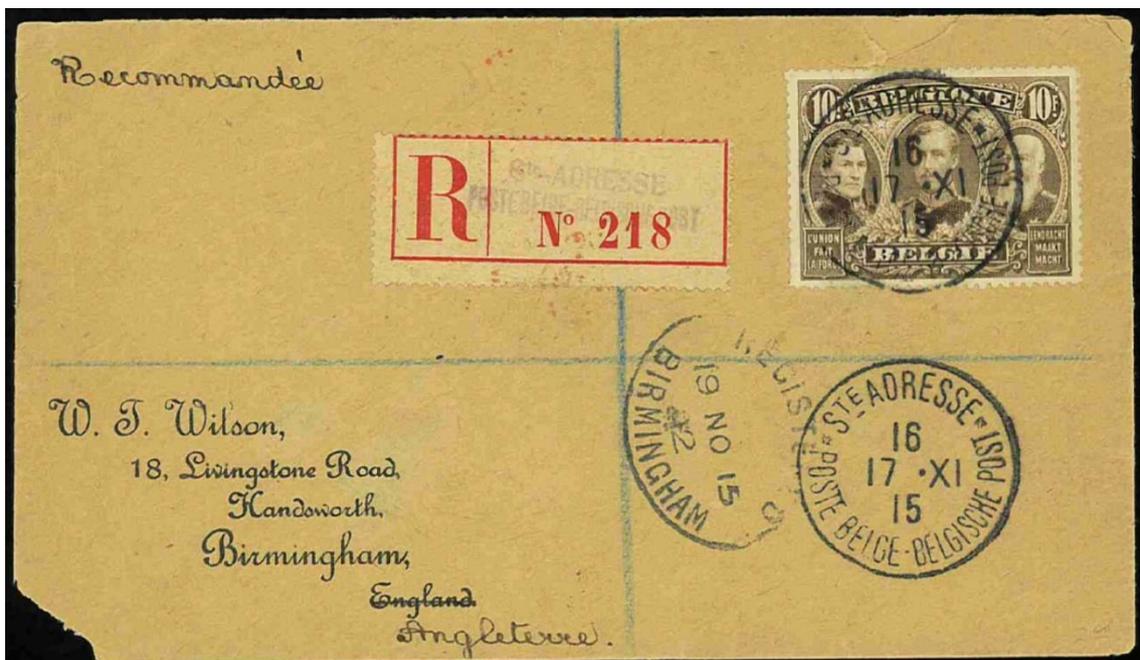
Lettre expédiée de Ste Adresse (bureau français) le 12 février 1915 pour Bergen-op-Zoom (Pays-Bas).  
 Le tarif d'une lettre internationale jusqu'à 20 gr : 25 c. Tarif exact.  
 Oblitération de Ste Adresse – Seine-Inférieure. (bureau français).

Les Belgolâtres



Lettre recommandée expédiée du Havre le 6 mars 1915 pour Bergen-op-Zoom (Pays-Bas – Province de Brabant-Septentrional). Total de l'affranchissement 10,93 Fr.

Le tarif d'une lettre jusqu'à 20 gr pour les Pays-Bas est de 20 c, plus 15 c par 20 gr en plus et la taxe de recommandation 25 c. Jusqu'à 1,420 gr = 70 x 15 c + 20 de lettre et 25 de recommandé = 10,95 Fr. Dans ce cas il manque 2 c. Oblitération type 3c.



Devant de colis expédié de Ste Adresse le 17 novembre 1915 vers Birmingham (Royaume-Uni – Comté des Midlands de l'Ouest). Tarif d'une lettre internationale jusqu'à 20 gr est de 25 c, plus 15 c par 20 gr, plus la taxe de recommandation de 25c. Jusqu'à 1,280 gr = 63 x 15c + 25 de lettre et 25 de recommandé = 9,95 Fr. Dans ce cas il y a 5 c de trop.

Les Belgolâtres



Lettre recommandée expédiée du Havre le 7 novembre 1914 pour Londres (Royaume-Uni).  
 Tarif international d'une lettre jusqu'à 20 gr : 25 c, plus la taxe de recommandation 25 c. Total 50 c.  
 Oblitération type 3.



Lettre recommandée expédiée du Havre le 30 avril 1915 pour Londres (Royaume-Uni - Comté d'Hertfordshire). Tarif international d'une lettre jusqu'à 20 gr : 25 c, plus la taxe de recommandation 25 c. Total 50 c. - L'expéditeur a affranchi à l'aide de la série complète de l'émission « Pellens » de 1912.  
 Oblitération type 3c.

Les Belgolâtres

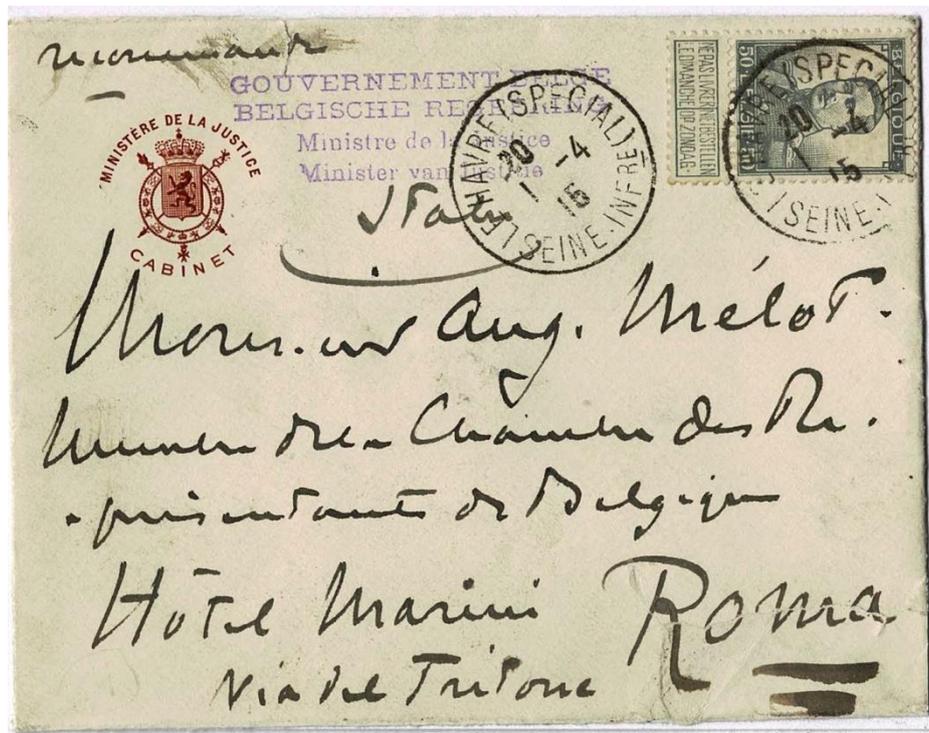


Carte postale expédiée du Havre le 17 décembre 1914 pour Bexhill-on-Sea (Royaume-Uni - Comté du Sussex de l'Est). Le tarif d'une carte postale internationale est de 10 c. Tarif exact. Oblitération type 3d.



Carte lettre recommandée expédiée du Havre le 13 février 1915 pour Didsbury (Royaume-Uni – Grand-Manchester)  
 Tarif international d'une lettre jusqu'à 20 gr : 25 c. plus la taxe de recommandation de 25c., total 50 c.  
 Tarif exact.  
 Oblitération type 3.

Les Belgolâtres



Lettre recommandée expédiée du Havre le 1er avril 1915 pour Rome (Italie).  
 Tarif international d'une lettre jusqu'à 20 gr : 25 c, plus la taxe de recommandation 25 c. Total 50 c.  
 Tarif exact. Oblitération type 3c.



Lettre recommandée expédiée du Havre le 18 septembre 1915 pour Bastad (Suède – Province de Scanie).  
 Tarif international d'une lettre jusqu'à 20 gr : 25 c, plus la taxe de recommandation 25 c. Total 50 c.  
 Tarif exact. - Oblitération type 4.



Lettre pesante (jusqu'à 120 gr) recommandée expédiée de Ste Adresse le 26 novembre 1917 pour Petrograd (Russie – District fédéral du Nord-Ouest).  
Tarif international d'une lettre jusqu'à 20 gr : 25 c, plus 15 c par 20 gr en plus (15c x 5 = 75 c) et la taxe de recommandation 25 c, total 1,25 Fr. - Oblitération type 5.



Manchon de journal expédié de Ste Adresse en 1918 vers Cronstadt (Russie – District fédéral du Nord-Ouest).  
Tarif international des journaux : 5 c. par 50 gr. Tarif exact.  
Utilisation de l'oblitération 5c.

*Les Belgolâtres*



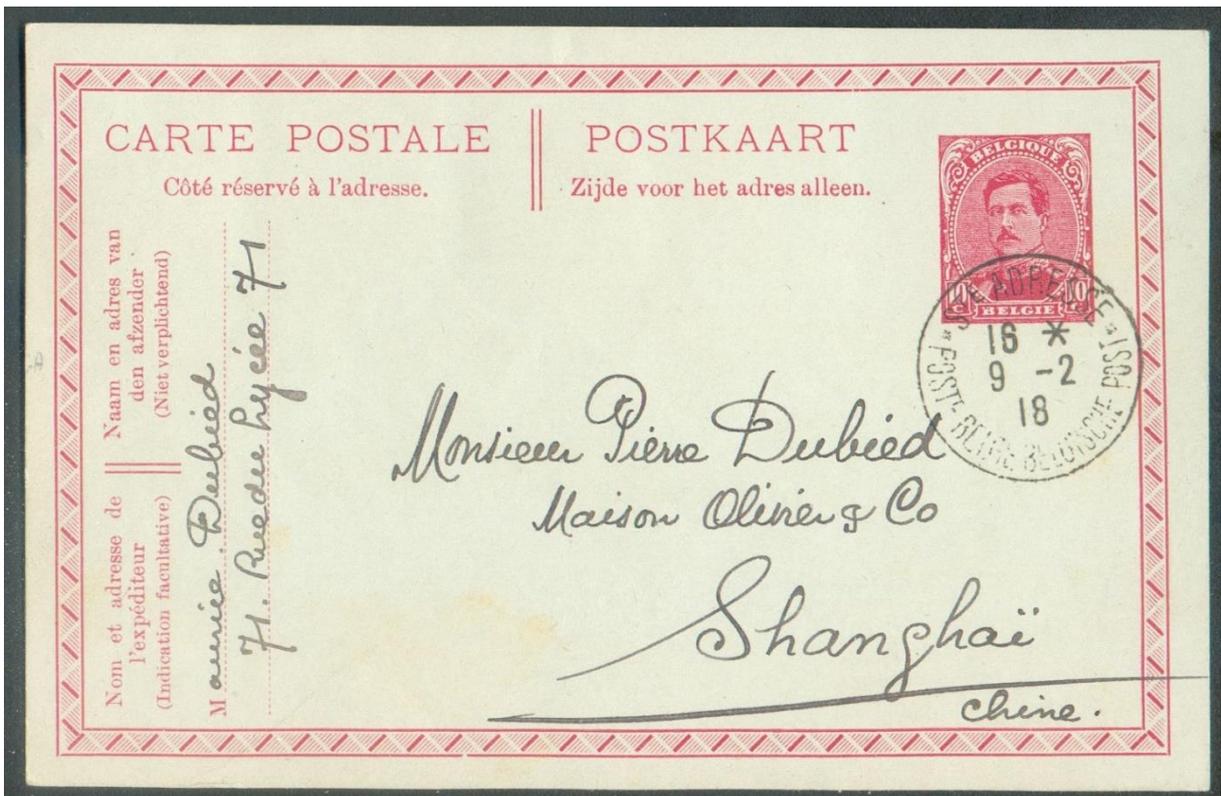
Manchon de journal expédié de Ste Adresse en 1918 vers Batoum (Russie – Géorgie).  
 Tarif international des journaux : 5 c. par 50 gr. Tarif exact.  
 Utilisation de l'oblitération 5c.



Carte postale expédiée du Havre le 12 juillet 1915 pour Sousse (Tunisie).  
 Le tarif d'une carte postale internationale est de 10 c. Tarif exact.  
 Le destinataire ne résidant plus à cette adresse, le courrier a été retourné à l'expéditeur avec la mention  
 « Parti sans laisser d'adresse ».  
 Oblitération type 3c.



Lettre expédiée de Ste Adresse le 12 août 1916 pour Quelimane (Mozambique)  
Tarif international d'une lettre jusqu'à 20 gr : 25 c. Tarif exact.  
Oblitération type 5b.



Carte postale expédiée de Ste Adresse le 9 février 1918 pour Shanghai (Municipalité autonome de Chine).  
Le tarif d'une carte postale internationale est de 10 c. Tarif exact.  
Oblitération type 6a.



Lettre expédiée de Ste Adresse le 16 octobre 1915 pour Melbourne (Australie)  
Tarif international d'une lettre jusqu'à 20 gr : 25 c. Tarif exact. - Oblitération type 5.



Paquet de 2kg expédié en recommandé de Ste Adresse le 6 août 1918 vers Washington (Etats-Unis).  
Tarif international des paquets : 5c par 50 gr avec un maximum de 2 kg. Soit 2 Fr. plus la taxe de recommandation 25 c. - Oblitération du type 6a.

*Les Belgolâtres*



Lettre recommandée expédiée de Ste Adresse le 23 avril 1917 pour Washington (Etats-Unis).  
 Tarif international d'une lettre jusqu'à 20 gr : 25 c, plus la taxe de recommandation 25 c. Total 50 c.  
 Tarif exact. - Oblitération type 5. - Etiquette et griffe de censure militaire « 372 »



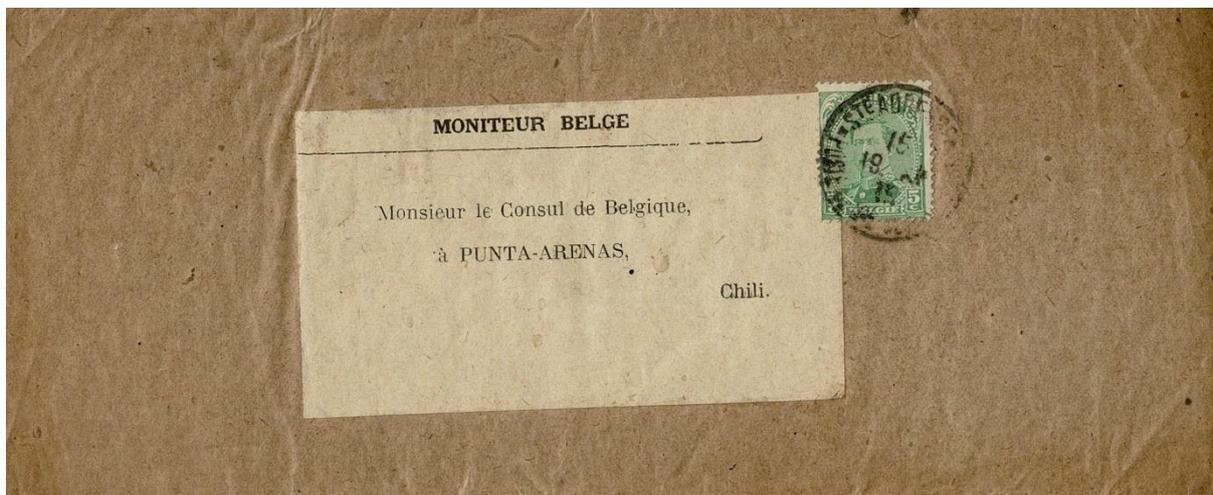
Lettre recommandée expédiée de Ste Adresse le 21 octobre 1916 vers Port au Prince (Haïti).  
 Tarif international d'une lettre jusqu'à 20 gr : 25 c, plus la taxe de recommandation 25 c. Total 50 c.  
 Tarif exact. - Oblitération type 5.



Lettre expédiée du Havre le 1<sup>er</sup> février 1916 pour Chihuahua (Mexique).  
Tarif international d'une lettre jusqu'à 20 gr : 25 c.  
Tarif exact.  
Oblitération type 3c.

Correspondance non réclamée d'où retour  
à l'expéditeur le Ministère des Affaires étrangères au Havre.

*Les Belgolâtres*



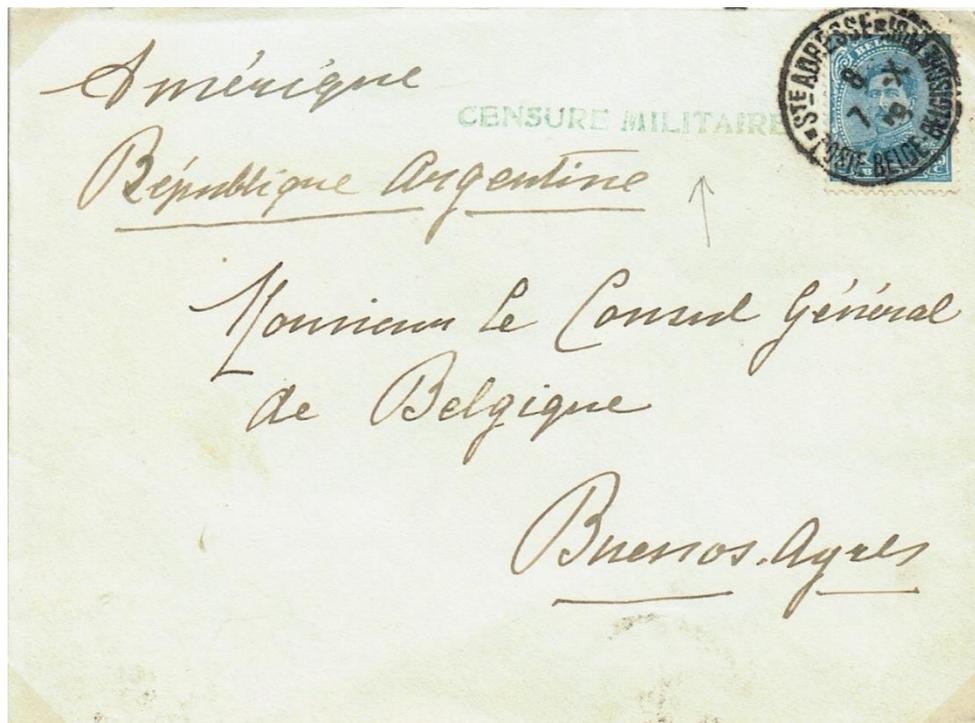
Manchon de journal expédié de Ste Adresse le 18 novembre 1916 vers Punta-Arenas (Chili – Province de Magallanes).  
Tarif international des journaux : 5 c. par 50 gr. Tarif exact.  
Utilisation de l'oblitération 5b.



Lettre expédiée de Ste Adresse le 11 août 1918 pour Rio de Janeiro (Brésil).  
Tarif international d'une lettre jusqu'à 20 gr : 25 c. Tarif exact.  
Oblitération type 5b.



Paquet recommandée de 550 gr expédiée de Ste Adresse le 1<sup>er</sup> mai 1918 vers Buenos-Aires (République d'Argentine). - Tarif international des paquets : 5c par 50 gr avec un maximum de 2 kg. Soit 11 X 5c plus la taxe de recommandation 25 c = 80 c. - Oblitération type 6a.



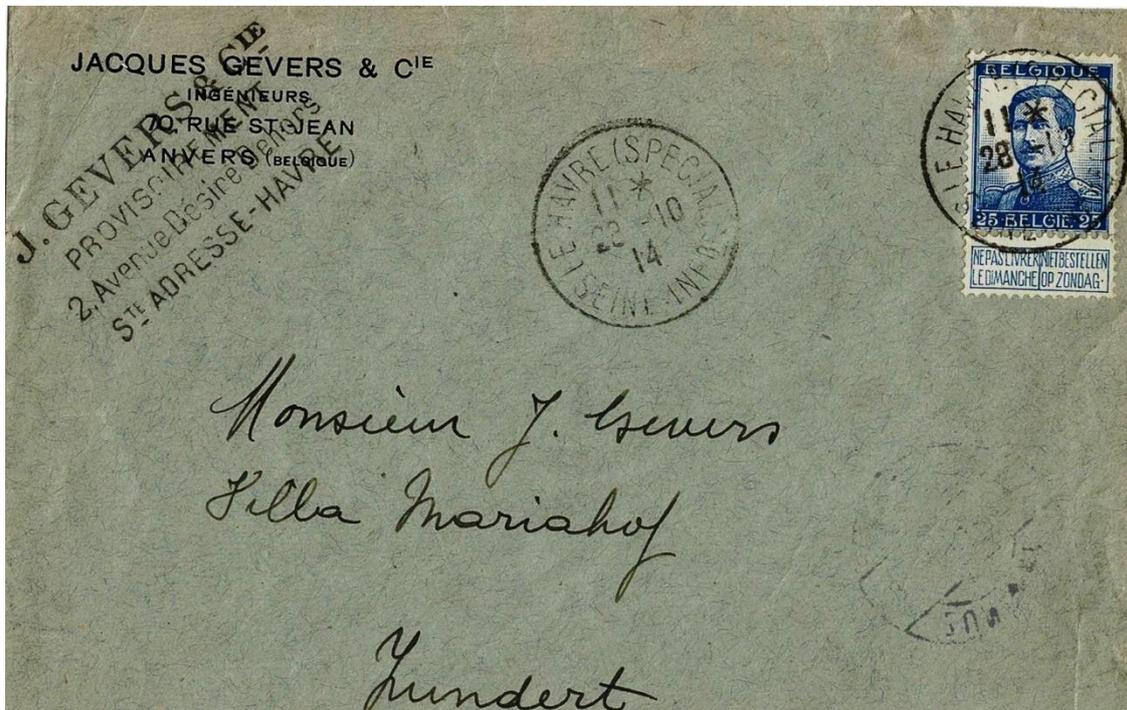
Lettre expédiée de Ste Adresse le 7 octobre 1918 pour Buenos-Aires (République d'Argentine) Tarif international d'une lettre jusqu'à 20 gr : 25 c. Tarif exact. Oblitération type 5. - Griffes de la « Censure Militaire ».

## 5.5.2 Le courrier civil - militaire

### Non administratif, des civils ou militaires.

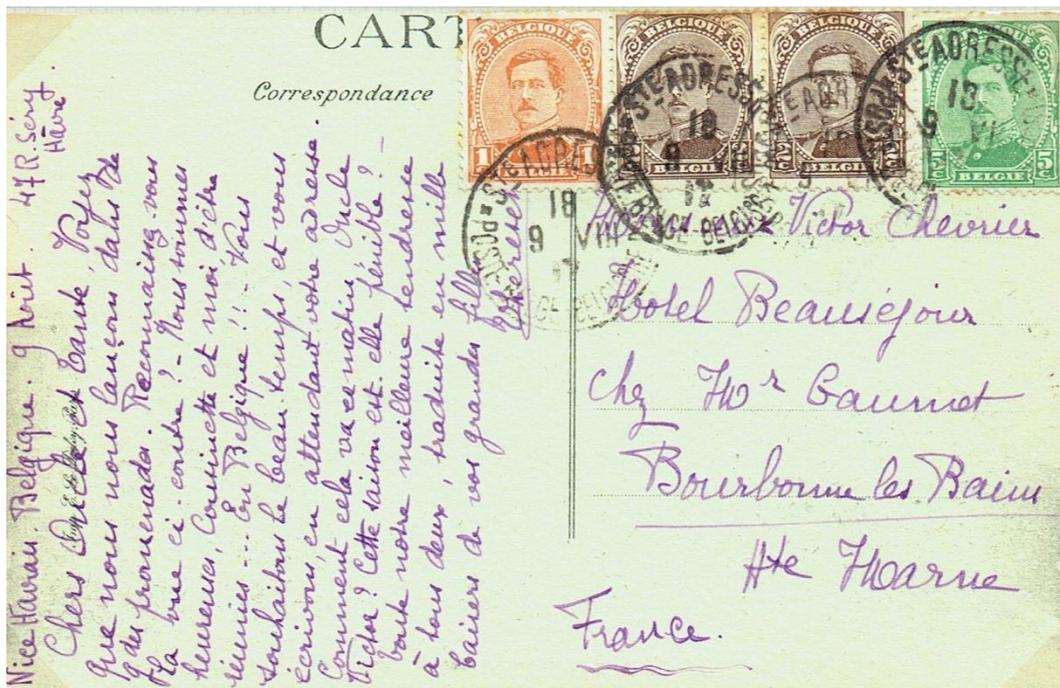


Carte lettre expédiée du Havre le 31 mars 1915 vers Caen (Calvados – France).  
Tarif (international) 25 c.  
Correspondance privée entre deux militaires.



Lettre expédiée du Havre le 22 octobre 1914 vers Zundert (Pays-Bas)  
 Tarif préférentiel pour les Pays-Bas : 20 c. Dans ce cas, 5 c de trop.

Correspondance privée de l'ingénieur J. Gevers propriétaire de l'agence internationale de brevets  
 d'invention et de marques de fabriques.



Carte postale expédiée de Ste Adresse le 9 août 1917 vers Bourbonne les Bains (Haute Marne – France).

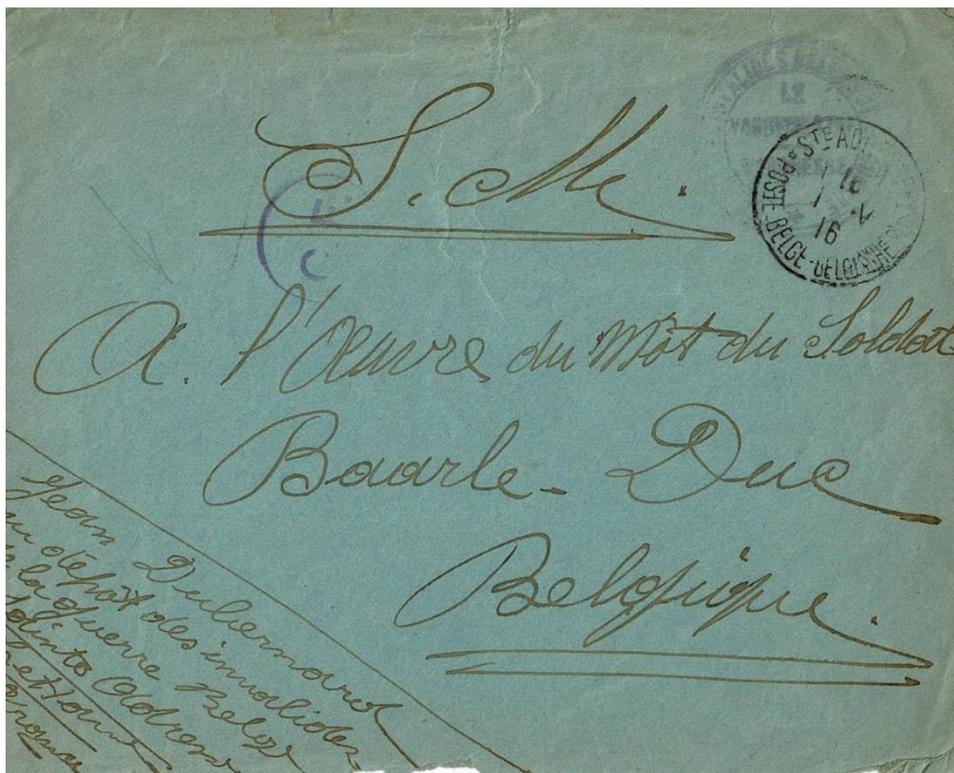
Tarif de la carte postale internationale : 10 c.

Courrier familial entre un neveu et son oncle et sa tante.

*Les Belgolâtres*



Lettre recommandée expédiée du Havre (Central), le 14 novembre 1914 vers Uriage-les-Bains (Isère – France) - Tarif international de la lettre : 25 c plus 25 c de taxe de recommandation. Tarif exact. Correspondance commerciale.



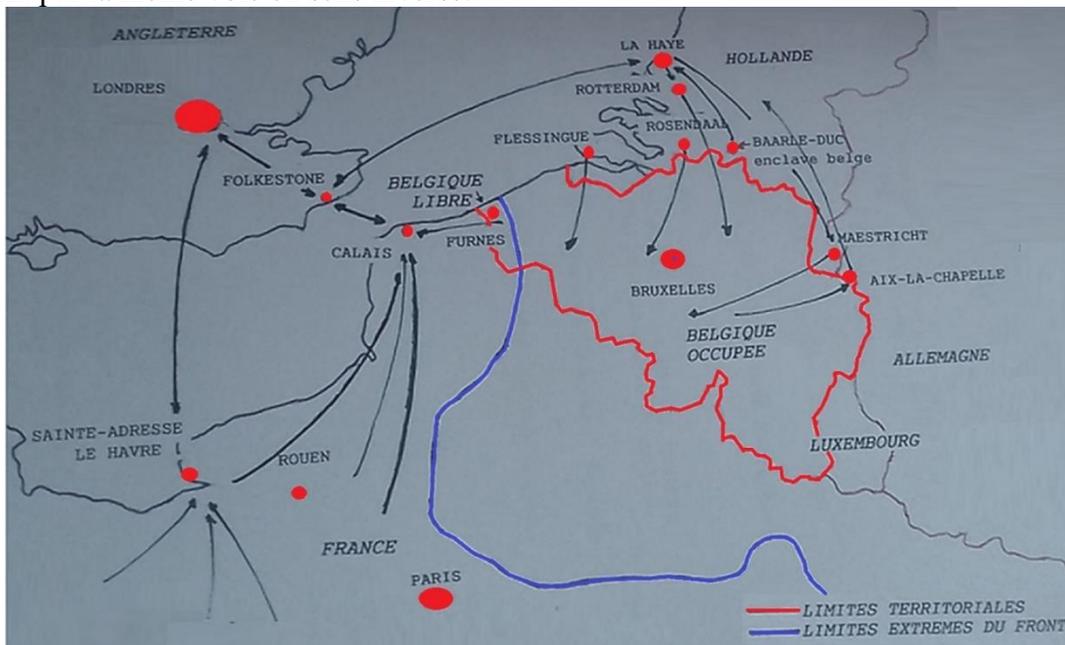
Lettre expédiée de Ste Adresse le 1<sup>er</sup> mai 1916 vers l'enclave de Baarle-Duc (Belgique – Pays-Bas). Franchise de port, courrier d'un invalide de guerre à Ste Adresse. Cachet de couleur bleue « le Vaguemestre de(s ?) invalides de guerre –Ste Adresse ». Plus cachet de censure C.F. bleu dans un cercle.

## La poste clandestine belge

Le cachet « Correspondance Privée – Armée Belge » est apposé sous condition à partir de 1916 par la direction de l'atelier du charroi automobile de Ste Adresse et de Calais et cela sur les correspondances des « Soldats de l'Armée de Forteresse ».

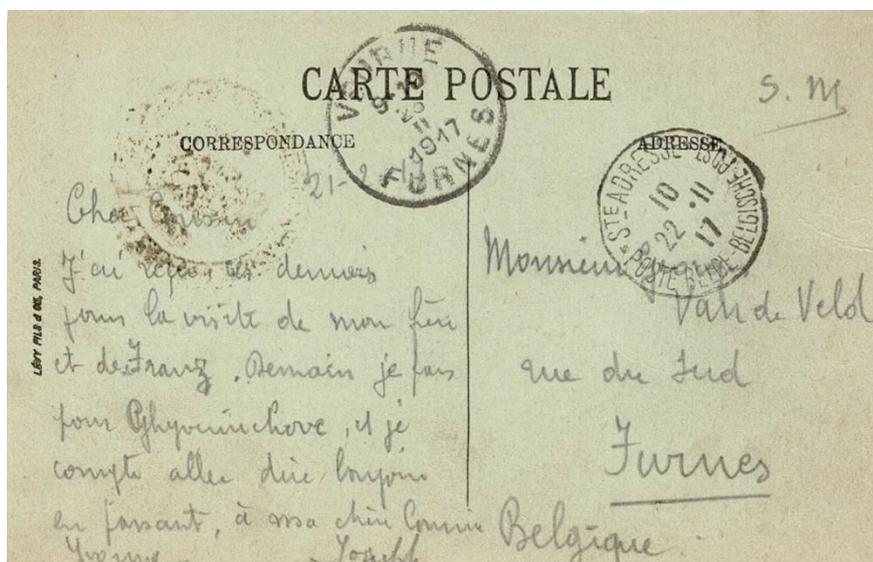
Ce cachet permettait d'éviter le passage par la censure de Boulogne ou de Folkestone. Il est apposé en noir à Gravelle et en violet à Ste Adresse.

Un service clandestin d'échange de courrier passait par le bureau de correspondance, il utilisait des cartes imprimées à double adresse qui, numérotées et coupées en deux, partaient via l'Angleterre vers les Pays-Bas où des piétons risquaient leur vie pour passer les messages en Belgique occupée. Le retour s'effectuaient par la même voie en sens inverse.



Carte représentant les directions prises par le courrier pour atteindre son destinataire.

Mais ce cachet était également utilisé pour la correspondance intérieure, c'est-à-dire pour le courrier à destination de la région du Havre et des différents lieux de séjour des troupes belges, des hôpitaux, des lieux de convalescence, etc. ...



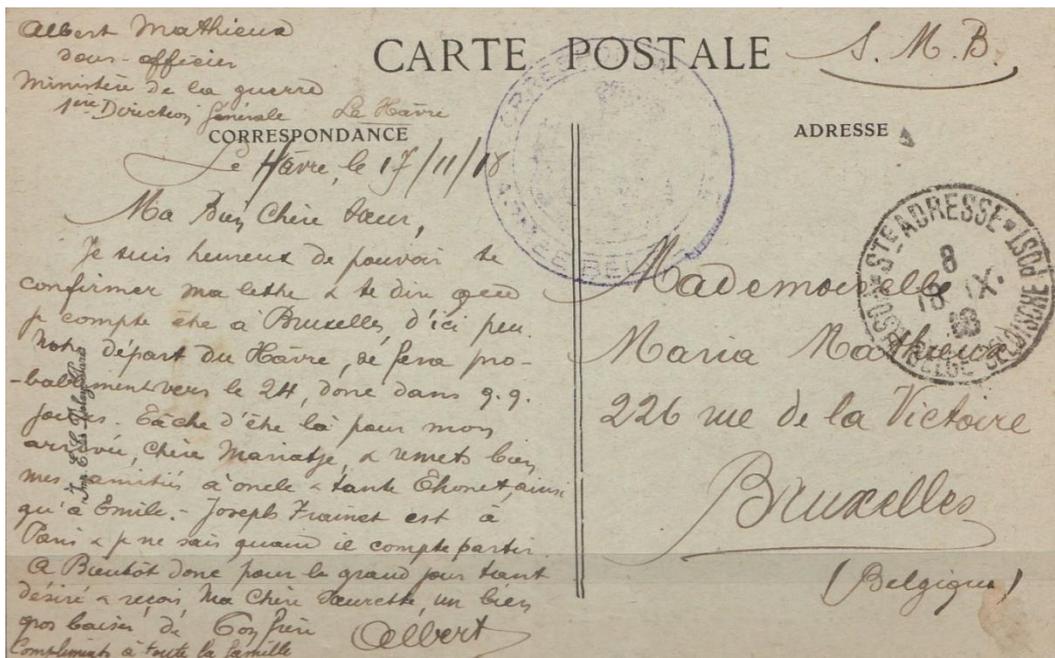
Carte postale expédiée de Ste Adresse le 22 février 1917 vers Fournes (Belgique non occupée). Franchise de port car le militaire a remis la carte à son vaguemestre qui a apposé le cachet illisible de gauche.

Cachet (peu lisible) de correspondance privée Armée Belge.



Carte postale expédiée de Ste Adresse le 5 avril 1916 vers la région de Calais (France). Franchise de port car destinée à une à une adresse militaire.

Cachet de couleur noire « Correspondance privée Armée Belge ».



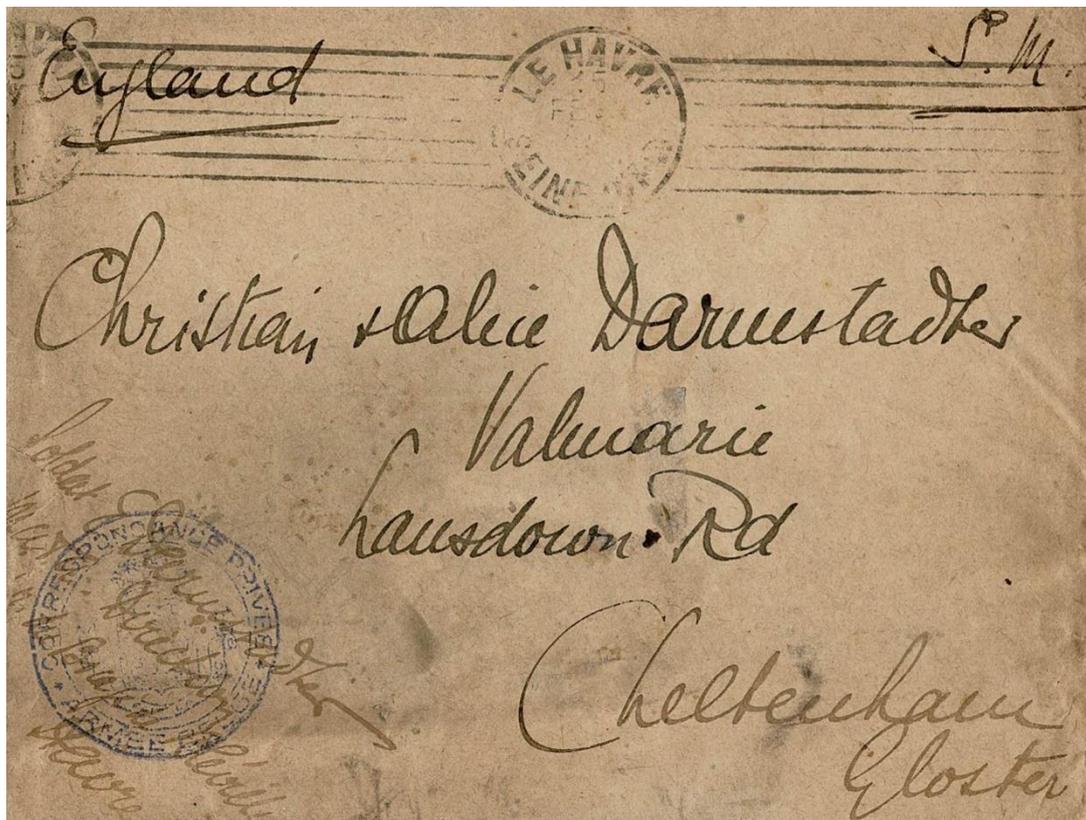
Carte postale expédiée de Ste Adresse le 18 novembre 1918 vers Bruxelles (Belgique libérée). Franchise de port parce qu'il a remis sa carte à son vaguemestre.

Particularité, les chiffres romains sont inversés.

Cachet de couleur bleue « Correspondance privée Armée Belge ».



Carte postale de Parigné-l'Évêque (Haute Marne – France) vers Le Havre.  
Franchise de port parce qu'il a remis sa carte à son vaguemestre.  
Cachet de couleur noire « Correspondance privée Armée Belge ».



Lettre expédiée du Havre le 15 février 1915 vers Cheltenham (Royaume-Uni)  
Franchise de port, courrier d'un militaire au Havre.  
Cachet de couleur bleue « Correspondance privée Armée Belge ».



Lettre expédiée de Ste Adresse, le 26 novembre 1916 vers Ashford (Royaume-Uni).  
Franchise de port, courrier d'un militaire de Ste Adresse.  
Cachet de couleur bleue « Correspondance privée Armée Belge ».



Lettre expédiée de Ste Adresse, le 26 novembre 1918 vers Port-Villez - Vernon (Eure – France).  
Franchise de port, courrier d'un militaire hospitalisé à Angerville-l'Orcher (Le Havre).  
Cachet de couleur bleue « Correspondance privée Armée Belge ».

### 5.5.3 Marcophilie

#### Valeurs déclarées



Lettre chargée du ministère des sciences et des arts expédiée du Havre, le 30 novembre 1914 vers Londres (Royaume-Uni).

Valeur déclarée de 437 Fr. Tarif : lettre internationale 25 c plus la taxe de recommandation 25 c plus le droit proportionnel d'assurance de 5 c par 300 Fr. ou fraction de 300 Fr. (20 c), plus 10 c d'assurance maritime également par tranche de 300 Fr. (20 c), total 90 c.

Cachet d'arrivée à Londres le 2 décembre 1914.

Les Belgolâtres



Lettre chargée du ministère des finances expédiée du Havre, le 23 février 1915 vers Norbeek (Pays-Bas). Valeur déclarée de 201,40 Fr. Tarif : lettre internationale tarif préférentiel 20 c plus de 20 gr plus 15 c, plus la taxe de recommandation 25 c plus le droit proportionnel d'assurance de 5 c par 300 Fr. plus 10 c d'assurance maritime également par tranche de 300 Fr., total 75 c. Cachet de passage à Londres le 24 février et arrivée à Norbeek le 27 février.



Lettre chargée du ministère des Sciences et des Arts expédiée du Havre, le 11 janvier 1915 vers Paris. Valeur déclarée de 500 Fr. Tarif : lettre intérieur tarif 15 c, plus la taxe de recommandation 25 c plus le droit proportionnel d'assurance de 10 c par 500 Frs, total 50 c.

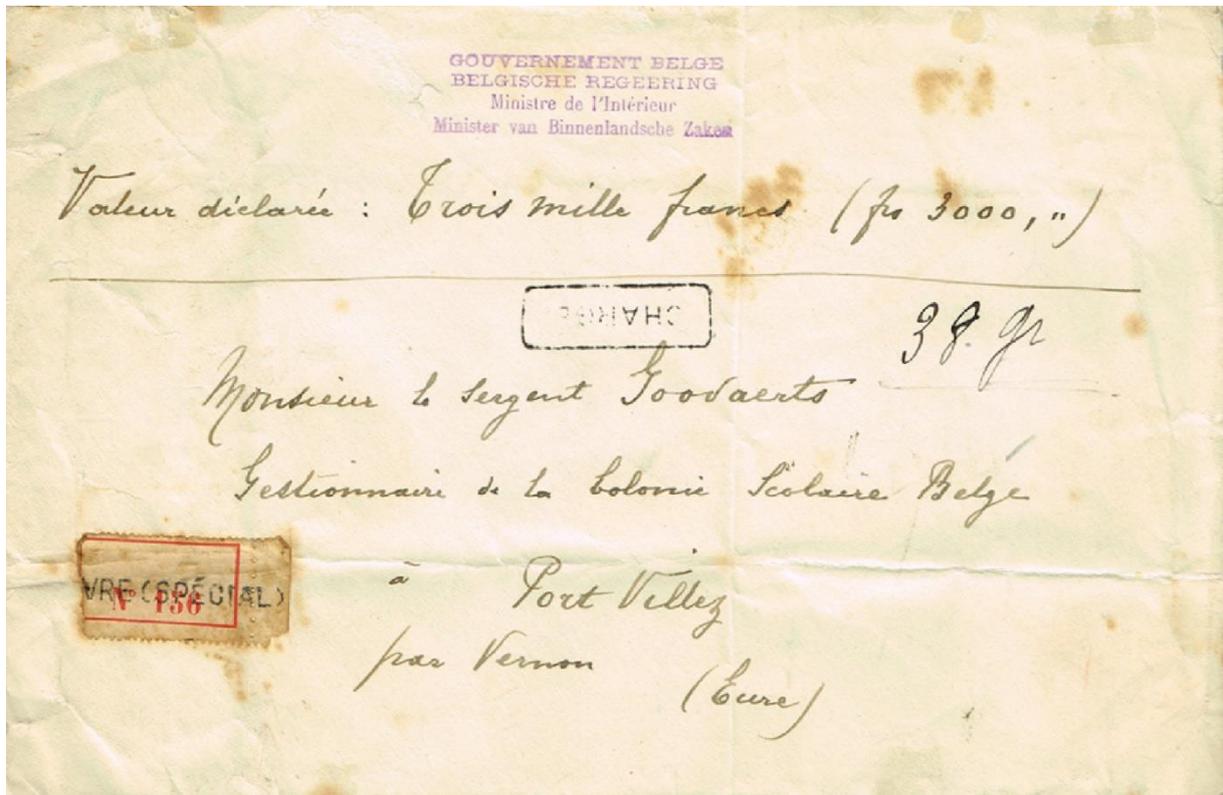
Cachet d'arrivée de Paris le 12 janvier.

Les Belgolâtres



Lettre chargée de la Chambre des Représentants expédiée du Havre, le 24 juin 1916 vers Le Bec – Rolleville (Seine inférieure – France).  
Valeur déclarée de 360 Fr. Tarif : lettre intérieur (France) 15 c plus la taxe de recommandation 25 c plus le droit proportionnel d'assurance de 10 c par 500 Fr., total 50 c.  
Cachet d'arrivée à Rolleville le 25 juin 1916.

*Les Belgolâtres*



Lettre chargée du ministère de l'intérieur expédiée du Havre, le 13 janvier 1917 vers Port-Villez (Eure – France).

Valeur déclarée de 3000 Fr. Tarif : lettre pour l'intérieur (France) pour 38 gr = 25 c plus la taxe de recommandation 25 c plus le droit proportionnel d'assurance de 20 c jusqu'à 500 Fr. plus 10 c par tranche de 500 Fr. (50 c), total 1,20 Fr.

Cachet d'arrivée à Vernon le 14 janvier 1917.

**Oblitérations télégraphiques**

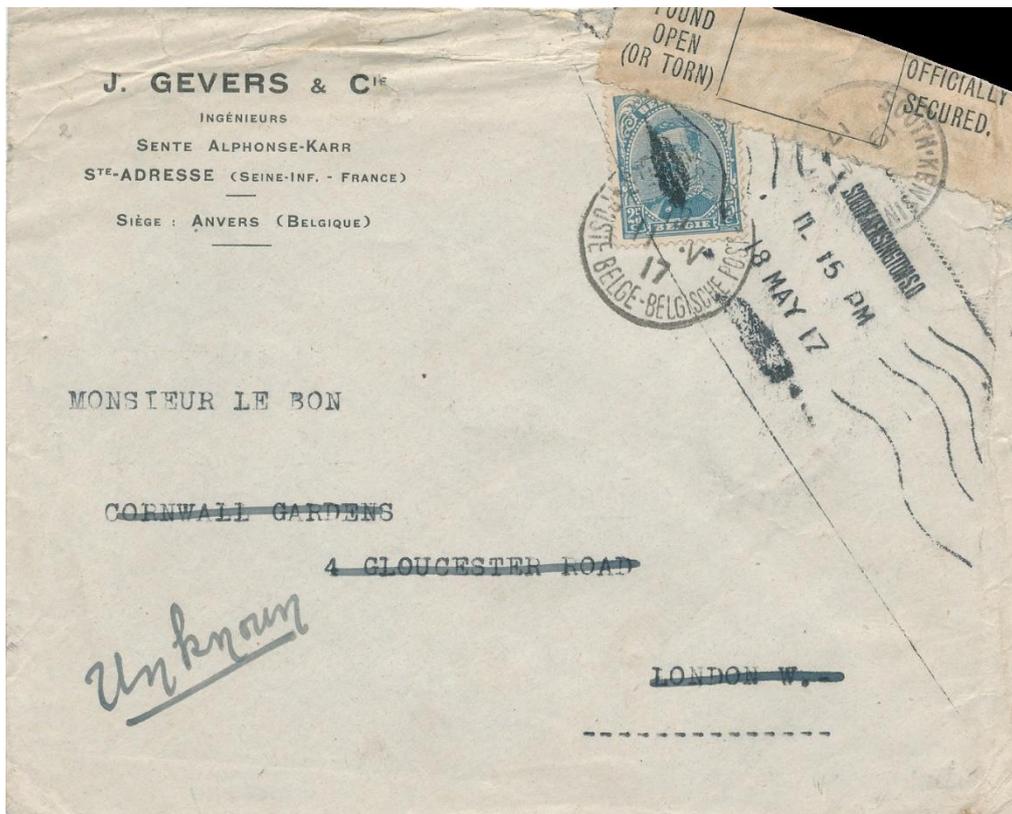


Deux lettres recommandées expédiées du Havre-Central vers Paris.  
Cachet du service télégraphique à double cercle. Celui de l'extérieur est ondulé.  
Le préposé applique le tarif international et confirme que le courrier a été déposé au bureau belge du Havre.  
Cette oblitération n'a été utilisée que de la fin octobre au 12 novembre 1914.

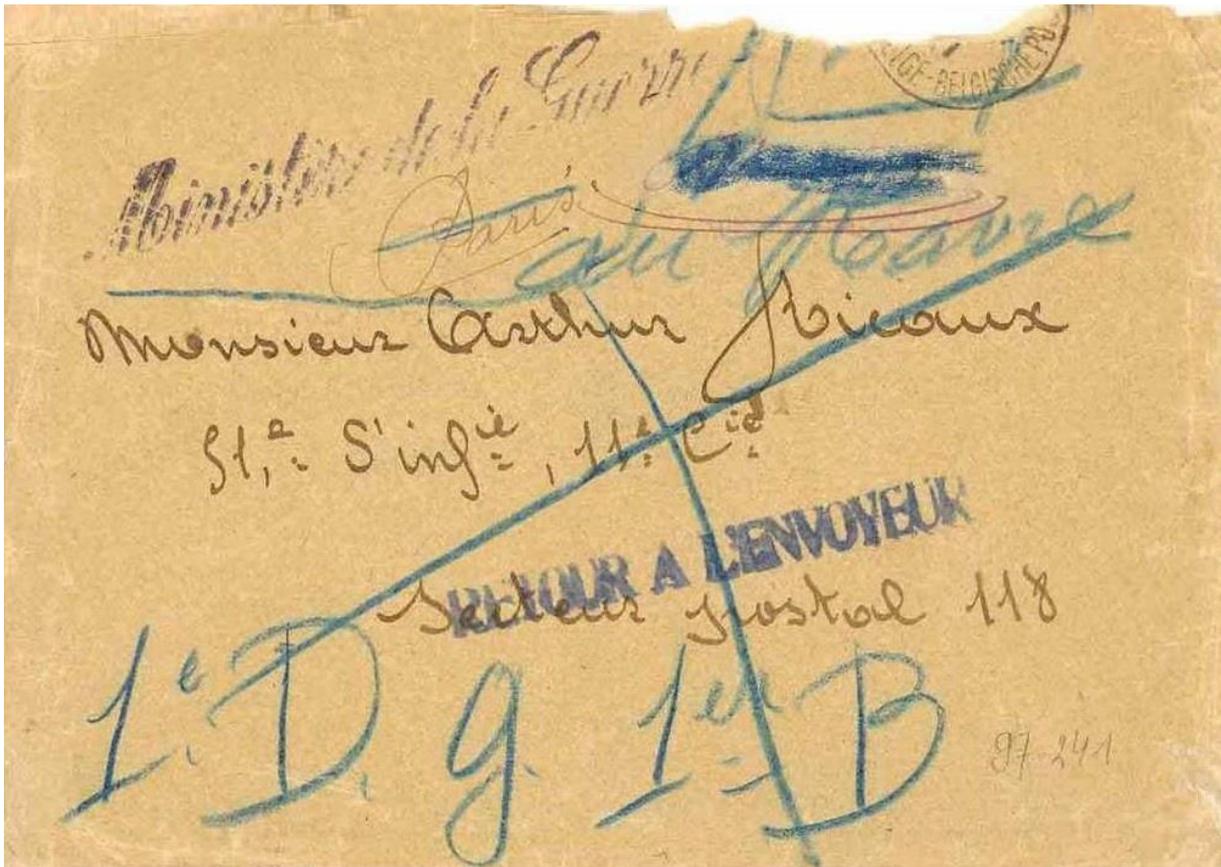
**Courriers non distribués**



Lettre en service international expédiée de Ste Adresse le 12 juillet 1917 vers West Ryfleet (Comté de Surrey - Royaume-Uni). Tarif exact de 25 c pour l'international. - Cachet d'arrivée le 16 juillet. Destinataire « Parti » - « Retour à l'envoyeur ». Weybridge le 18 juillet 1917.



Lettre en service international expédiée de Ste Adresse le 11 mai 1917 vers Londres (Royaume-Uni). Tarif exact de 25 c pour l'international. Cachet d'arrivée le 18 mai. Destinataire « Unknown - Inconnu ». Cachet de retour le 19 mai 1917. Etiquette de réparation car le pli a été déchiré probablement lors du passage dans la timbreuse.



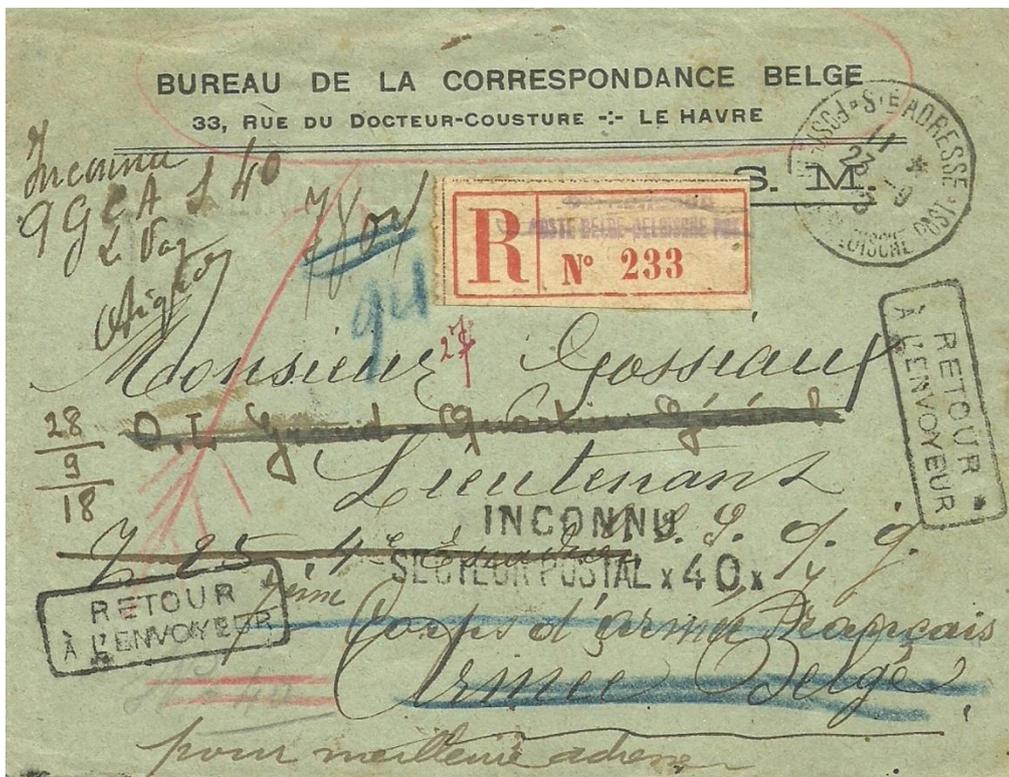
Lettre du ministère de la guerre en franchise de port expédiée de Ste Adresse le 11 juillet 1917.

Griffe « Le destinataire n'a pu être atteint » et « Retour à l'envoyeur ».



Lettre recommandée expédiée par le bureau de la correspondance belge au Havre en poste restante à Petrograd (Saint-Pétersbourg – Russie), le 18 mai 1916 pour un soldat faisant partie du corps expéditionnaire des autos-canon belges. Le courrier transite par le Royaume-Uni, arrive à Petrograd le 24 mai et transféré à Kiev (KYIV) où le courrier arrive le 27.

Cependant, le destinataire est parti pour l’Afrique et plus exactement le Congo. Le courrier passe à la censure Russe et il n’y a aucun renseignement concernant la suite de son parcours.



Lettre recommandée en franchise de port expédiée par le bureau de la correspondance belge au Havre au bureau de Ste Adresse le 23 septembre 1918 vers un militaire en campagne.

Comme il est inconnu, le vaguemestre précise 7<sup>ème</sup> corps d'armée français. Mais il est également inconnu « Section postale \*40\* » et deux griffes encadrées « Retour à l'envoyeur » sont apposées sur le pli.

Le courrier passe par différents services de l'armée française et rentre au Havre le 11 novembre 1918 jour de l'armistice.

## Griffes particulières



Document recommandé oblitéré du Havre le 10 mai 1915.

Griffe encadrée « JE CERTIFIE que ces timbres ont été officiellement oblitérés au bureau SPECIAL BELGE établi au HAVRE. Bruxelles, ce 10/5 1915 + signature ».

Nous n'avons pas la certitude que cette griffe a été apposée par les services de la poste au Havre puisqu'il est indiqué « Bruxelles, le.....1915 ». Mais nous devons en faire état.  
Nous sommes en présence d'un pli de complaisance puisque sans destinataire.



Fragment de lettre de Ste Adresse le 13 janvier 1916  
vers Roosendaal (Pays-Bas)  
Griffe hollandaise « Censur Gepasseerd ».

## 6 La poste française

### Le courrier mixte



Carte lettre française expédiée du bureau belge du Havre vers Paris le 5 novembre 1914.

Jusqu'en 1915, la poste belge oblitérait avec complaisance les timbres de France apposés par les collectionneurs sur les lettres afin de constituer des affranchissements composés.

Dans le courant de 1916, les règlements postaux furent plus stricts et les timbres français comme les anciennes valeurs belges furent taxés et non oblitérés.



Carte postale en service international du Havre, le 29 décembre 1914 vers Saint-Nazaire (France).

Utilisation d'un entier belge à 5 c et d'un timbre semeuse français à 5 c.

Tarif exact.



Lettre expédiée du bureau de Ste Adresse (français) vers le Havre, le 30 janvier 1915.

Utilisation d'un timbre semeuse français à 10 c et d'un timbre belge Pellens à 10 c.

Pourquoi ce double tarif ? Normalement, le postier du bureau français n'aurait pas dû annuler le timbre belge (mais il l'a fait délicatement pour annuler le timbre) ou alors il aurait dû remettre le document à la poste belge sans annuler le timbre français. Et pourquoi avoir apposé un timbre belge et un timbre français. L'expéditeur, ouvrier, militaire ou réfugié passant régulièrement devant une boîte aux lettres, a affranchi la lettre à l'aide des timbres de pays différents, ne sachant pas qui allait traiter le courrier.



Lettre expédiée de Ste Adresse le 18 octobre 1915 vers Le Havre. Utilisation d'un timbre semeuse de 5 c et d'un timbre belge de 5 c. Le timbre français n'est pas valable donc nul. Le tarif étant de 25 c, il manque donc 20 c X 2 = taxe de 40 c.

*Les Belgolâtres*

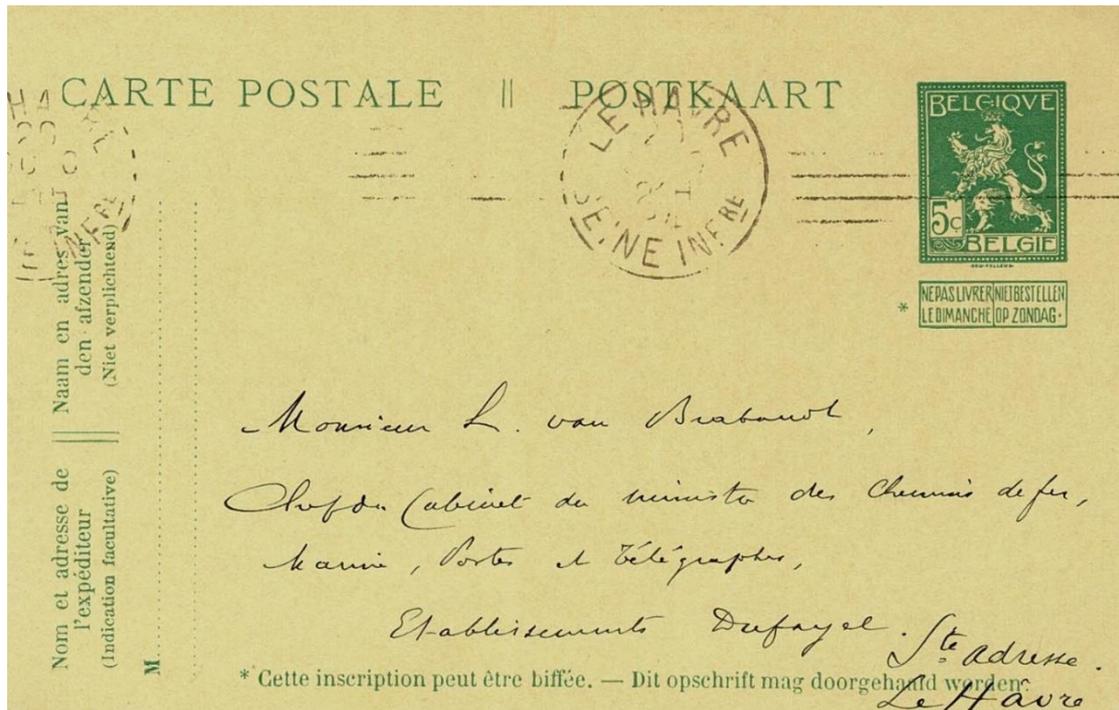


Carte postale expédiée du Havre (Français), le 28 mai 1915 vers Trouville (Calvados – France) Utilisation de timbres belges non valables et donc le courrier est taxé.



Fragment d'un envoi mixte du 4 juin 1915, oblitéré par le bureau de quartier « Le Havre B » ouvert près de la gare des voyageurs depuis 1902.

**Le courrier belge déposé dans une boîte postale ou dans un bureau de poste français.**



Entier postal belge expédié du Havre en ville le 20 octobre 1914.



Carte postale expédiée du Havre le 6 janvier 1915 vers Paris.

Le document a été déposé à la gare du Havre qui a annulé le timbre belge (démonétisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier) et remis le pli à « l'ambulant – Le Havre à Rouen ».

Les Belgolâtres



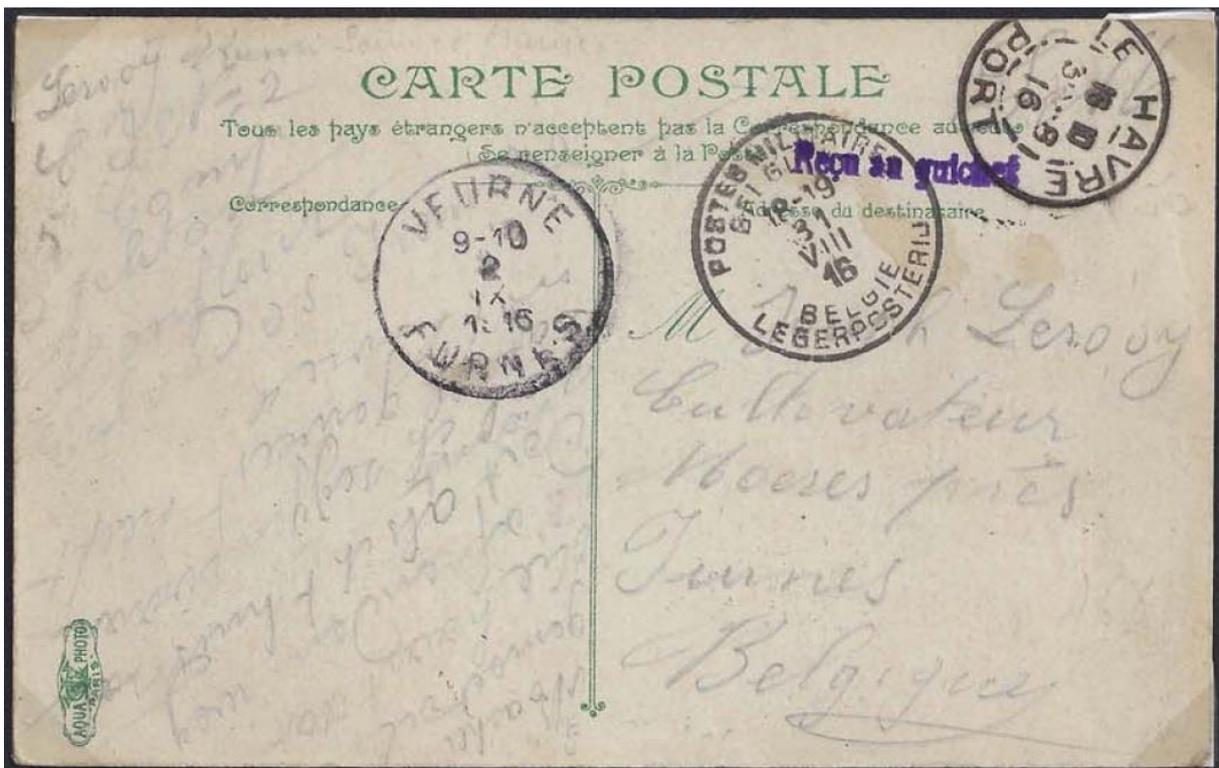
Lettre expédiée du bureau français de Ste Adresse le 17 novembre 1914 vers la ville.  
Tarif 15 c pour une lettre entre 20 et 50 gr.



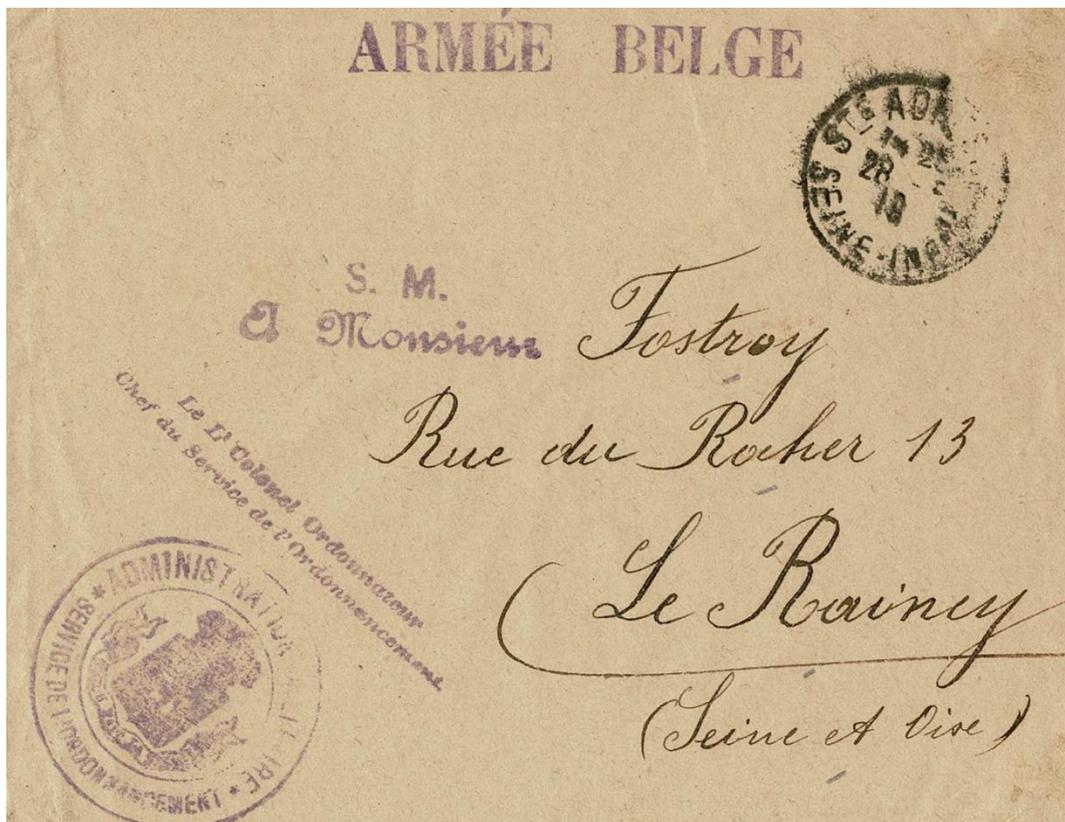
Lettre expédiée du bureau français du Havre, le 11 novembre 1914 vers la ville.  
Tarif 10 c pour une lettre jusqu'à 20 gr (qui aurait dû bénéficier de la franchise puisqu'adressée à une adresse militaire).



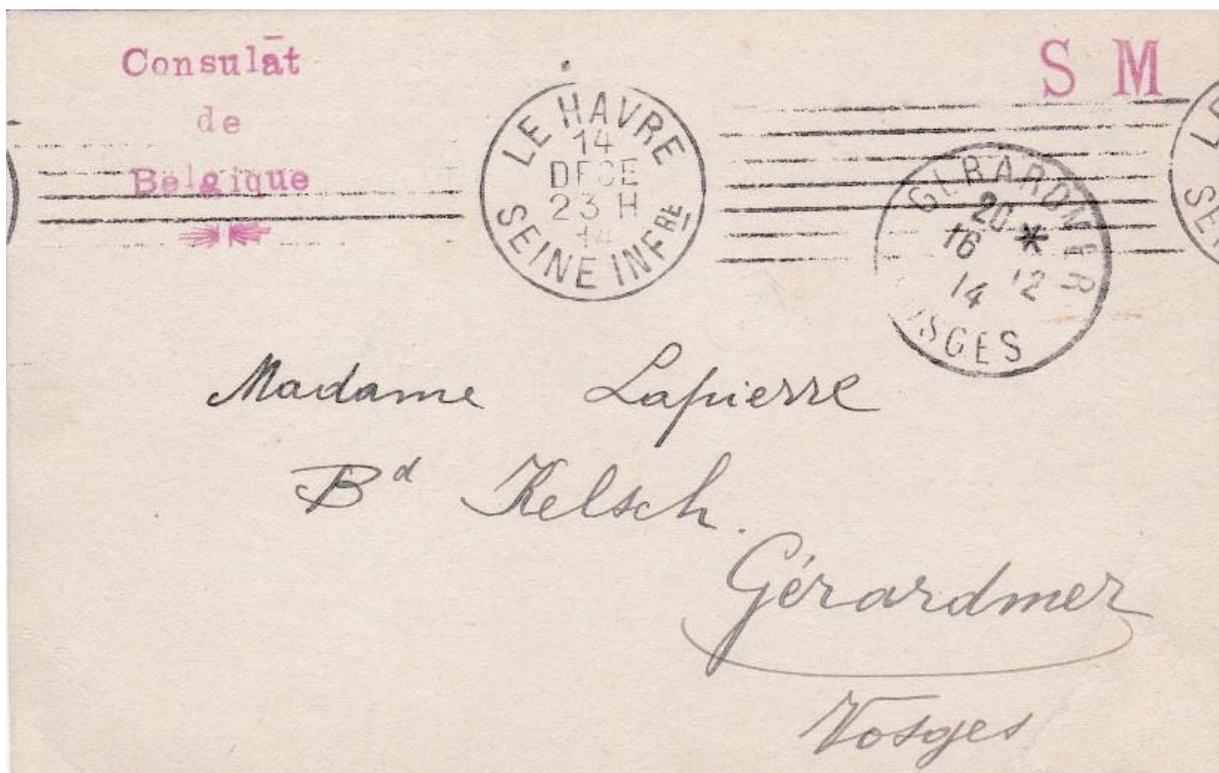
Carte postale expédiée du Havre (quartier Ingouville) le 1<sup>er</sup> mars 1915.



Carte postale expédiée du Havre (quartier du port) le 30 août 1916 vers Furnes (Belgique non occupée) où elle arrive le 2 septembre. Le courrier est expédié en franchise de port et le préposé a apposé une griffe « Reçu au guichet ».



Lettre expédiée de Ste Adresse le 28 mai 1918 vers Le Raincy (à l'époque Seine-et-Oise, aujourd'hui Seine-Saint-Denis). Pour justifier la franchise de port, une griffe Armée Belge est apposée et l'expéditeur a ajouté dans le coin inférieur gauche l'origine de son bureau « Le Lt Colonel Ordonnateur - Chef du Service de l'Ordonnancement ».



Lettre en franchise de port expédiée du Havre le 14 décembre 1914 vers Gérardmer (Vosges – France) où elle arrive le 16 du même mois. La franchise est justifiée par l'apposition de la griffe « Consulat de Belgique » ou « S.M. »

**Le courrier belge expédié avec des timbres exclusivement français**



Lettre expédiée du Havre vers Londres (Royaume-Uni), le 1<sup>er</sup> janvier 1916. Le ministère de l'agriculture et des travaux publics expédie un courrier via le bureau de poste français. Le tarif d'une lettre internationale est de 25 c jusqu'à 20 gr plus 15 c par 20 gr en plus. Dans le cas présent soit il y a 10 c de trop ou 5 trop peu.



Lettre pesante recommandée expédiée par le ministère des affaires étrangères à La Haye (Pays-Bas), le 3 février 1918. Tarif de la lettre internationale : 25 c plus 15c par 20 gr en plus ainsi que la taxe de recommandation de 25 c. Nous sommes en présence d'une lettre de 980 gr soit 49 x 15 c plus 25 c pour la lettre internationale et 25 c pour la taxe de recommandation.



Lettre recommandée expédiée du Havre vers Melbourne (Australie), le 12 juillet 1915.

Le ministère des affaires étrangères expédie un courrier via le bureau de poste français.

Le tarif d'une lettre internationale est de 25 c jusqu'à 20 gr plus 15 c par 20 gr en plus.

Le pli devait peser moins de 100 gr soit : 25 c pour la lettre internationale plus 4 x 15 c jusqu'à 100 gr et 25 c de taxe de recommandation.

## 7 Le courrier vers le Congo belge

**La biographie coloniale du Gouverneur du Congo F. Fuchs (20.05.1912 au 31.01.1916) nous apprend :**

*« Fuchs se trouvait à Boma en août 1914 lorsque l'Allemagne envahit la Belgique. Indignés de cette agression nos compatriotes ne comprirent pas comment au Congo, les agents consulaires allemands continuèrent à exercer leurs fonctions, comment les réservistes allemands s'embarquèrent librement et pourquoi l'embargo ne fut pas mis sur les bateaux allemands dans les ports congolais. A quoi pensait le Gouverneur Général ? cette situation dura jusqu'à fin août ; c'est-à-dire jusqu'à l'attaque allemande au Tanganyika. Elle provoqua un vif mécontentement parmi les résidents belges du Bas-Congo.*

*Fuchs donna, à cette occasion, un bel exemple de correction administrative. Son attitude était la conséquence d'instructions formelles du Ministre des Colonies et du Gouvernement belge, qui entendaient respecter scrupuleusement les stipulations de l'Acte de Berlin sur la neutralité du Congo.*  
(...)

*Le temps était venu cependant pour F. Fuchs de dire adieu à cette Afrique qu'il avait si longtemps servie et à laquelle il était si attaché. Le 1<sup>er</sup> mai 1915, il rentra définitivement en Europe.*

**La biographie coloniale de son successeur, le Gouverneur du Congo, Général Eugène HENRY (05.01.1916 au 29.1.1921) nous apprend :**

*« en 1912, Henry fut nommé assistant du Gouverneur Général et fut chargé d'administrer le Colonies en l'absence de chef du gouvernement local. Quand en 1916, M. F. Fuchs abandonna définitivement les fonctions de Gouverneur Général, M. Henry reprit sa succession.*

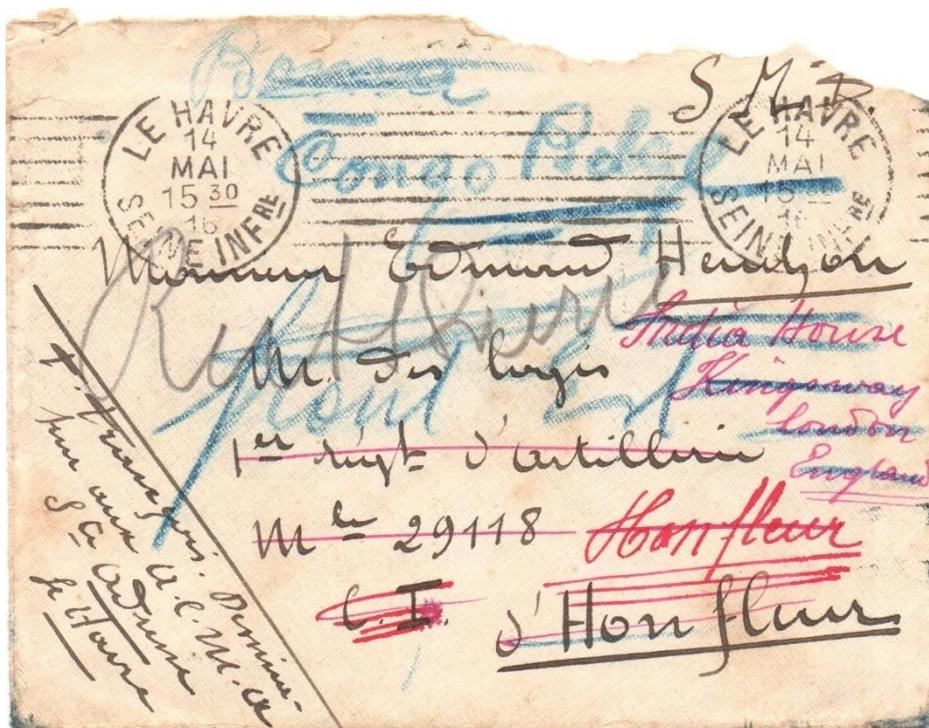
*Le Congo traversait alors une période difficile. Il avait été entraîné dans la guerre. Il eut à supporter le poids de deux expéditions hors de ses frontières. L'une au Cameroun, l'autre à des milliers de kilomètres de sa capitale, en Afrique orientale allemande. Il fallut suppléer à l'impréparation de la Colonie en matière militaire, organiser des corps expéditionnaires dont l'un atteignit l'effectif d'une division d'armée, assurer le transport à longues distances du matériel de guerre et du ravitaillement des troupes, lever des milliers de porteurs, tout cela à une époque où l'outillage de la Colonie était encore rudimentaire. »*

Dans ce contexte, les relations postales entre Ste Adresse et le Congo belge sont essentiellement administratives ou militaires et quasi rien n'est passé dans le domaine public. De plus, les incomings mails vers le Congo sont déjà rares, car devant être ramenés par les destinataires dans leurs bagages, mais à cette période encore plus.

Par contre du courrier de la Colonies vers Ste Adresse est « plus courant », avec la même rareté que du courrier du Congo vers la zone belge non occupée.



Lettre expédiée par le Gouvernement Belge au Havre, Ministère de l'Agriculture & des Travaux Publics le 10 janvier 1916 à destination de Mr Robert Devilez, Ministère des Colonies de Belgique, Hotel Cecil, Strand, Londres WC où elle parvint le 12 janvier. Dirigée ensuite vers India House Kingsway. Elle fut ensuite redirigée vers l'expédition du Kivu / Congo Belge - Cachet de passage par Stanleyville le 11 mars 1916 - tarif : lettre SM recommandé à 25c



## Les Belgolâtres

Lettre expédiée par un dessinateur belge aux A.C.M.A. (Atelier de Construction de Matériel d'Artillerie) Ste Adresse / Le Havre le 14 mai 1916 à destination d'un maréchal des logis du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie au C.I. (Centre Instruction) d'Honfleur / France où elle parvint le 15 mai.

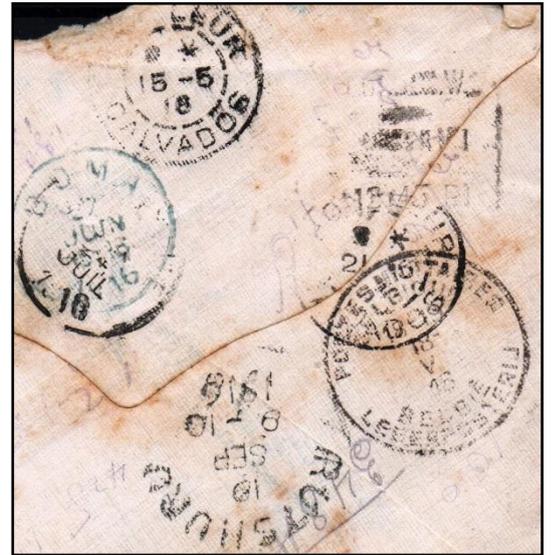
Diverses recherches en France via Bureau de Centralisation de Calais (PMB) le 18 mai et Honfleur à nouveau le 21 mai.

Première redirection vers India House, Kingsway, London, England (arrivée illisible)

Seconde redirection vers Boma / Congo Belge où elle arriva le 27 juin 1916.

Dernière redirection vers « Rutshuru / Front Est » via Stanleyville le 24 juillet et Rutshuru le 10 septembre.

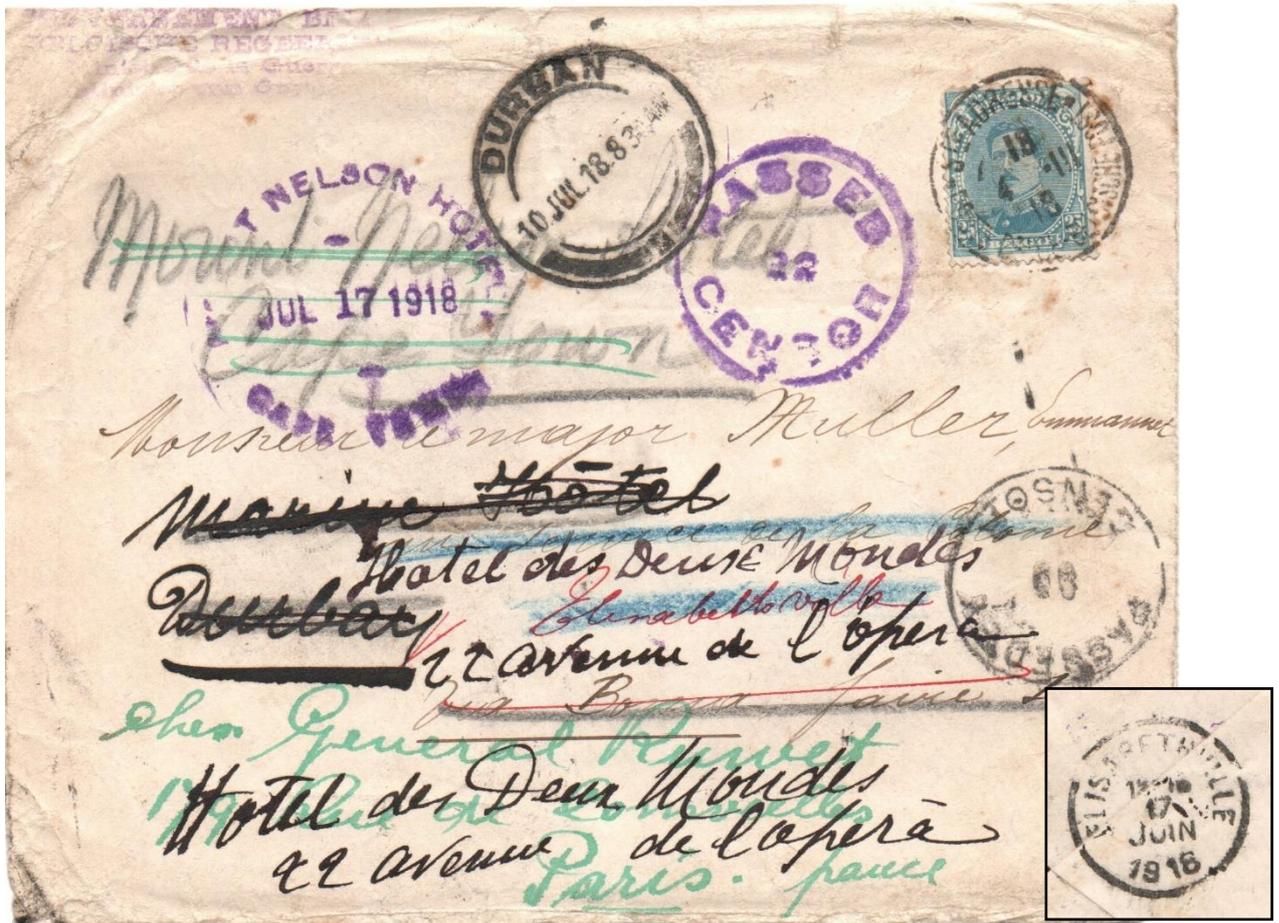
« S.M.B. » (Service Militaire Belge) = Franchise postale



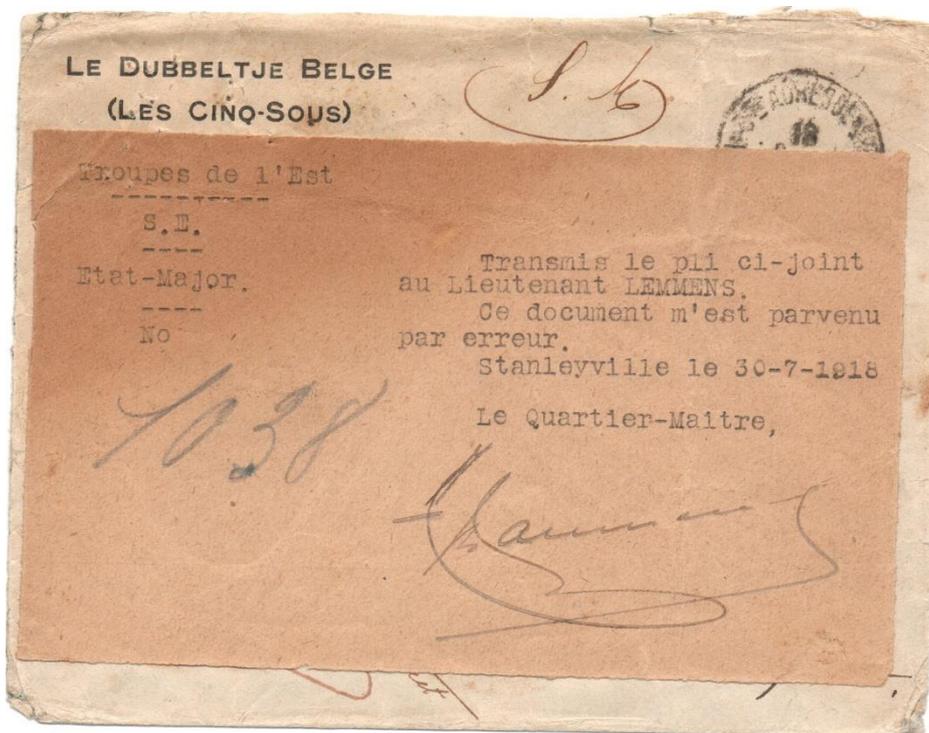
Carte-vue écrite au Havre le 27 mars 1917 et postée à Ste Adresse le lendemain à destination d'Elisabethville où elle parvint le 18 mai.

Demande de routage  
« via Southampton »

Tarif des cartes postales en imprimé (max 5 mots) à 5c.



Lettre expédiée par le Gouvernement Belge au Havre, Ministère de la Guerre le 4 mars 1918 à destination de **Mr le major Emmanuel MULLER**, au service de la Colonie, via Boma (faire suivre) – redirection vers Elisabethville où elle parvint le 17 juin via Paris le 5 mars. Seconde redirection vers DURBAN où elle parvint le 10 juillet Troisième redirection vers l'Hotel Nelson à Cape Town où elle arriva le 17 juillet. Diverses censures sud-africaines. - Quatrième redirection vers Paris.



Lettre expédiée de St Adresse le 9 mars 1918 vers l'Armée Belge en Campagne. Elle fut dirigée par erreur vers le Congo Belge.

Papillon collé à entête des Troupes de l'Est / Etat Major avec note :  
 « transmis le plis ci-joint au Lieutenant Lemmens. Ce document m'est parvenu par erreur Stanleyville le 30-7-1918 Le quartier-maitre. »

Lettre en franchise militaire sous SM.

## 8 *L'aide aux prisonniers et aux réfugiés*

### L'œuvre d'assistance aux prisonniers

Le gouvernement en exil va rapidement se rendre compte de la nécessité de prendre en charge l'assistance aux prisonniers de guerre détenus en Allemagne.

Il va créer au Havre un organisme susceptible de coordonner toutes les aides qui s'organisent et créer des sous-sections dans différents pays.

Présidé par le ministre d'état Cooremans, l'organisme va prendre le nom de « Comité Central » et des sous-comités seront désignés dans chaque pays afin d'organiser l'expédition des colis aux prisonniers en Allemagne en évitant les doubles emplois et par là même les gaspillages.



Chaque sous-comité s'occupait exclusivement des camps qui lui étaient attribués et les personnes désireuses d'expédier un colis à un prisonnier de guerre, devaient obligatoirement passer par ce sous-comité.

Les attributions des sous-comités étaient :

- Pour la Suisse, le Comité Bernois d'Assistance aux Prisonniers de Guerre situé à Berne, il s'occupait des camps de : Senne 1, 2 et 3 ainsi que Minden et Doeberitz.
- Pour l'Angleterre, le Relief Belgian Prisoners in Germany ayant son siège à Londres, s'occupait des camps de : Münster 1, 2 et 3, Münsterlager, Göttingen et Alten-Grabow.
- Pour les Pays-Bas, le Comité de Maastricht s'occupait des camps de : Bohmte, Darmstadt, Friedrichsfeld, Güstrow, Erfurt, Hameln, Merzeburg et Soltau.
- Pour la France, l'Œuvre Belge des Prisonniers de Guerre avec 3 sièges différents
  - Paris, pour les camps de : Holzminden, Ohrdruf, Wittorferfeld, Celle, Gerdelegen, Parchim, Schneidemühle, Wahn.
  - Nice récoltait des fonds pour le comité central.
  - Bordeaux avait la Société Belge de Bienfaisance du Sud-Ouest, elle s'occupait du camp de Giessen.

Dans un premier temps, l'œuvre se chargeait de fournir une assistance alimentaire mais aussi matérielle aux prisonniers démunis. Un formulaire pour une demande de vivres ou de vêtements était expédié au prisonnier qui après l'avoir complété devait le remettre au comité de secours du camp où il se trouvait. Après contrôle et approbation, ce formulaire était expédié au « Comité Central » au Havre.

*Les Belgolâtres*

Il était évident que la chose principale pour les familles était d'obtenir des renseignements sur l'état et le lieu de détention de leur proche. Dès lors, même si un grand nombre de personnes se mettaient en relation avec les services de la Croix-Rouge en Suisse, du courrier arrivait également au Havre puis à Ste Adresse.



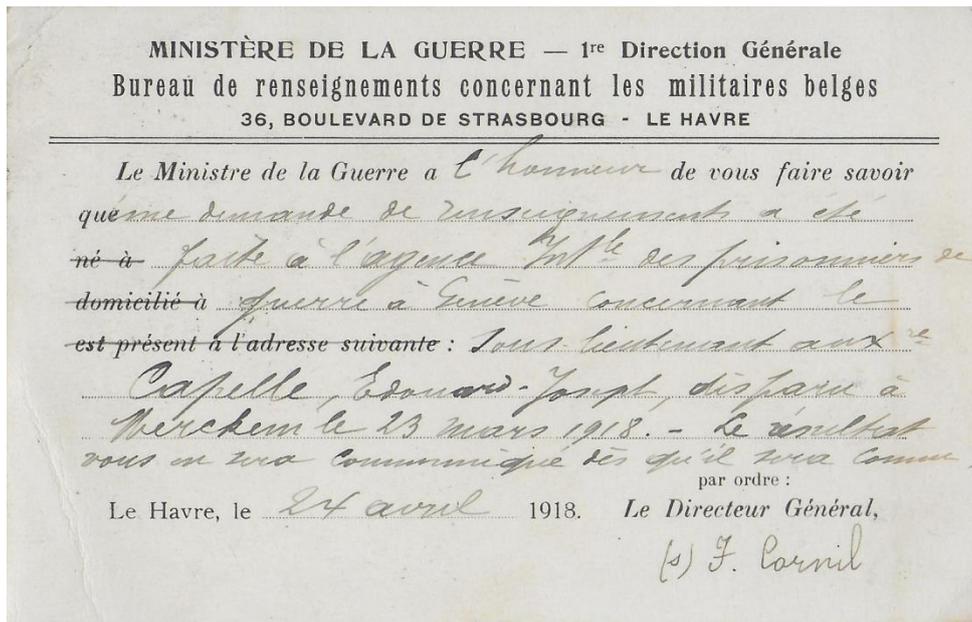
Lettre internationale en port simple expédiée du bureau de payeurs n°126 de la 11ème division d'infanterie française, le 2 janvier 1915 en direction de Genève (Suisse).  
Il est précisé : Renseignements au sujet d'un prisonnier.



Carte postale du bureau français du Havre adressée à un officier belge prisonnier en Allemagne (arrivée le 10 juillet 1915).

*Les Belgolâtres*

Par la force des choses, l'œuvre d'Assistance aux prisonniers deviendra également un bureau de renseignements qui fonctionnera pendant toute la durée de la guerre.



Carte postale datée du 24 avril 1918, émanant du Ministère de la Guerre, bureau de renseignements.



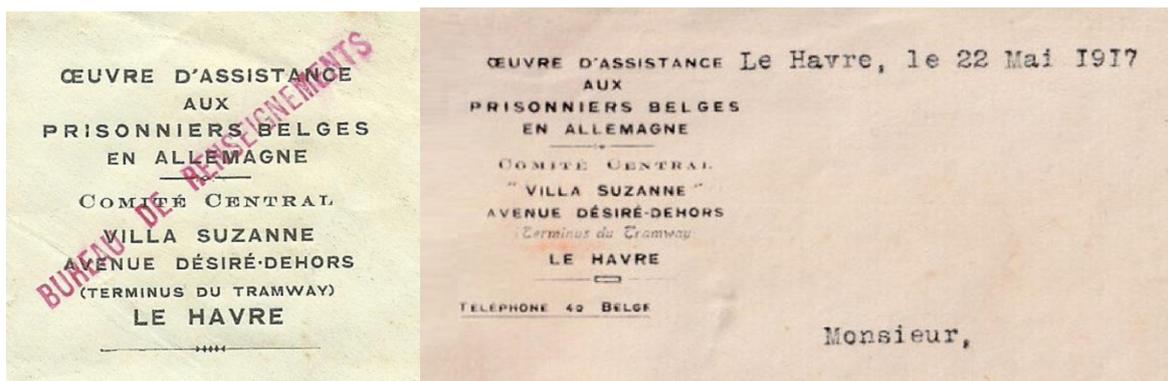
Carte postale expédiée du Havre à un prisonnier de guerre à Cassel en Allemagne le 21 février 1916. Marque de censure à l'arrivée.



Carte postale expédiée de Ste Adresse à un prisonnier de guerre à Doeberitz en Allemagne le 18 octobre 1915. Marque de censure à l'arrivée



Lettre de l'œuvre d'assistance aux prisonniers en Allemagne, expédiée de Ste Adresse le 15 octobre 1917, vers Hameln en Allemagne. Censure militaire belge et censure allemande de Hameln le 2 novembre.

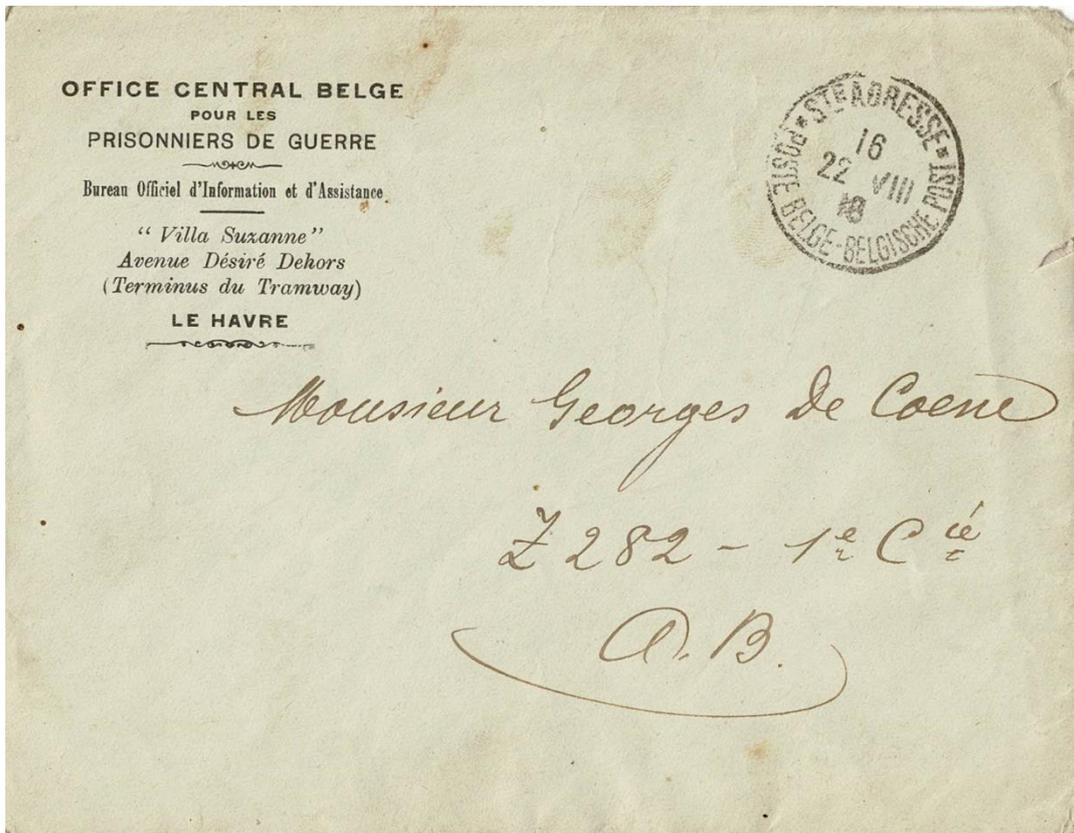


En 1917, lors d'un Conseil des Ministres, la décision fut prise d'ériger en « Office Central Belge pour les Prisonniers de Guerre » l'ancien « Comité Central ».

L'activité de ce nouvel office s'étendait aux prisonniers de guerre belges, aux militaires et civils en captivité ou transférés en Suisse ou dans d'autres pays neutres (Danemark, Espagne, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse)<sup>5</sup>

<sup>5</sup> La Russie deviendra neutre le 23 janvier 1918.

Les Belgolâtres



Lettre de l'Office Central Belge expédié de Ste Adresse le 22 août 1918 vers un militaire en campagne.



Lettre et courrier du comité de l'Office Central Belge de Paris expédiée le 6 novembre 1918 en franchise de port.

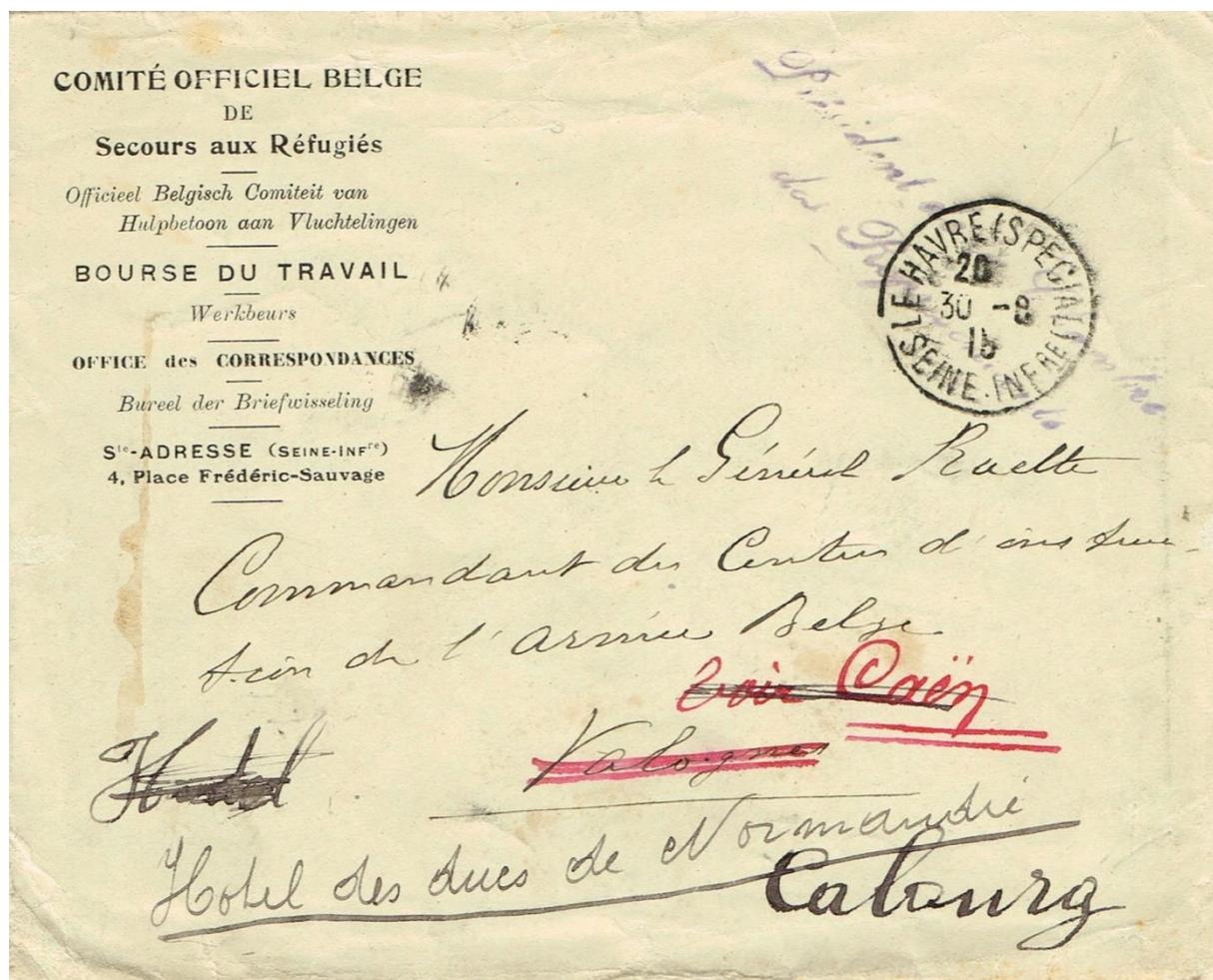
## Les secours aux réfugiés

### A. Le Comité Officiel Belge de Secours aux Réfugiés.

Ce comité créé à l'initiative de S.M. la Reine Elisabeth venait en aide aux réfugiés en assurant leur placement à l'étranger.

Il communiquait sur simple demande, la liste des civils réfugiés à l'étranger et permettait l'envoi de correspondances belges dans les conditions suivantes :

- N'étaient admises que les correspondances privées. (pas de journaux ou imprimés)
- Pour être transmise, la correspondance ne pouvait contenir de propos politiques ou militaires. Le message devait être glissé dans une enveloppe ouverte, non affranchie et portant clairement l'adresse du destinataire. Ce pli était inséré dans une deuxième enveloppe et adressé au « Comité Officiel Belge de Secours aux Réfugiés ».
- Le comité ne servait pas d'intermédiaire, c'est-à-dire que le comité ne se chargeait pas des réponses.
- Le comité n'était pas responsable du retard dans l'acheminement et dans la distribution des envois.
- Les services du comité étaient totalement gratuits.

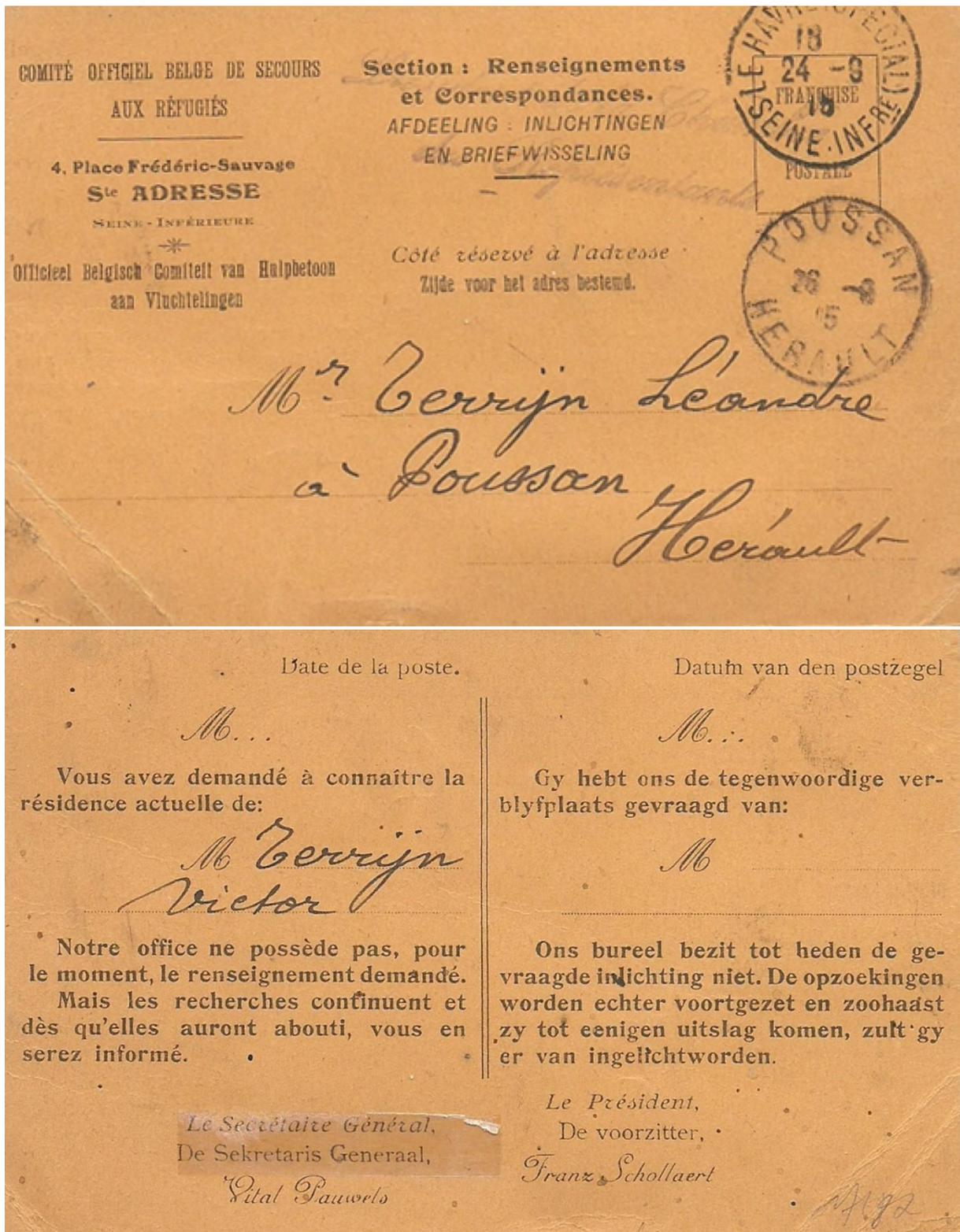


Lettre expédiée du Havre le 30 août 1915 vers Valogne et transférée à Caën puis Cabourg.

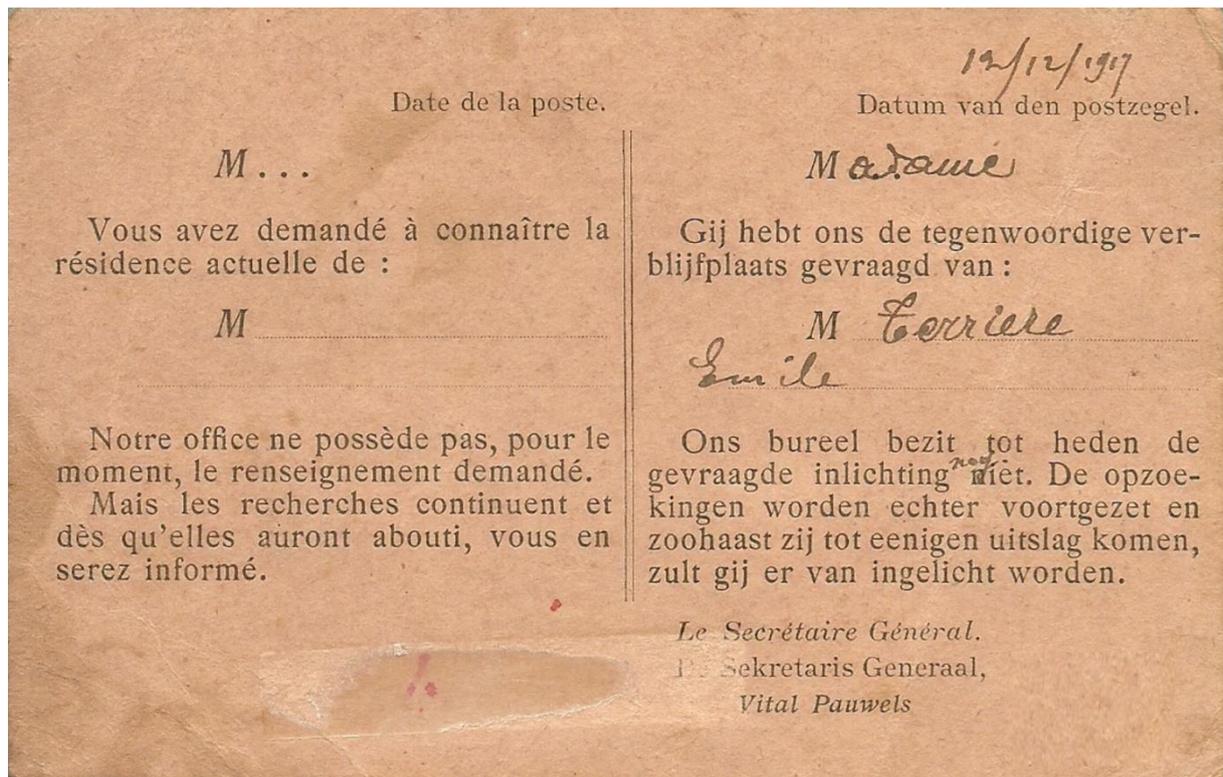
<p style="text-align: center;"><b>CARTE-RECHERCHE</b> destinée à renseigner les réfugiés BELGES en France</p> <p style="text-align: center;">—x—</p> <p style="text-align: center;"><b>OPZOEKINGSKAART</b> om BELGISCHE vluchtelingen in Frankrijk aan te geven</p> <hr/> <p><b>NOTE :</b> Pour recevoir une réponse <b>immédiate</b>, il faut :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Employer <b>une</b> carte par personne recherchée ;</li> <li>2. Ecrire, au verso, à <b>gauche</b>, votre nom et les autres indications qui vous concernent ;</li> <li>3. Ecrire, à <b>droite</b>, le nom et les autres indications <b>connues</b> concernant la <b>personne recherchée</b> ;</li> <li>4. <b>Ne rien écrire</b> dans les deux cases en haut de la carte ;</li> <li>5. Remplir la carte <b>clairement et lisiblement</b> ;</li> <li>6. Jeter la carte à la poste <b>sans timbre</b>.</li> <li>7. En cas de changement de résidence, faire connaître votre nouvelle adresse.</li> </ol> <p><b>NOTA :</b> Om een spoedig antwoord te bekomen, moet gij :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Eene kaart gebruiken per opgezochte persoon ;</li> <li>2. Op de keerzijde, <b>links</b>, uwe naam en de andere inlichtingen, die op u betrek hebben, invullen ;</li> <li>3. <b>Rechts</b>, de naam en de andere bekende inlichtingen aangaande de <b>opgezochte persoon</b>, inschrijven ;</li> <li>4. <b>Niets</b> schrijven in de twee vakken, opengelaten, boven de kaart ;</li> <li>5. De kaart <b>klaar en leesbaar</b> invullen ;</li> <li>6. De kaart <b>zonder postzegel</b> in de bus werpen.</li> <li>7. In geval van verandering van verblijfplaats, het <b>nieuw adres</b> dadelijk op te geven.</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>CARTE POSTALE</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Côté réservé à l'adresse.</i></p> <p style="text-align: center;">—x—</p> <p style="text-align: center;"><b>Monsieur le Président</b> <b>de la Chambre des Représentants de Belgique</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Président du Comité Officiel Belge</i> <i>de secours aux Réfugiés</i></p> <p style="text-align: center;">(Office des Correspondances)</p> <p style="text-align: center;">2, Place Frédéric-Sauvage (Immeubles Dufayel)</p> <p style="text-align: center;"><b>Ste-ADRESSE (Le Havre)</b></p>	<p>Franchise postale.</p> <p>—</p> <p>Postvrij.</p>
---	---	---

<p style="text-align: center;"><b>AUTEUR DE LA DEMANDE</b> <b>PERSOON DIE VRAAGT</b></p> <p>Nom } Naam } .....</p> <p>Prénoms } Voornamen } .....</p> <p>Domicile en Belgique } (avant la guerre) } Woonplaats in België } (voor den oorlog) } .....</p> <p>Profession } Beroep } .....</p> <p>Lieu et date de naissance } Geboorteplaats en datum } .....</p> <p>Résidence actuelle } Tegenwoordige verblijfplaats } .....</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>ADRESSE COMPLÈTE (pour la réponse)</b> <b>VOLLEDIG ADRES (voor het antwoord)</b></p> <p>Ville } Stad } .....</p> <p>Département } .....</p> <p>Rue } n° } Straat } u° } .....</p>	<p style="text-align: center;"><b>PERSONNE RECHERCHÉE</b> <b>OPGEZOCHTE PERSOON</b></p> <p>Nom } Naam } .....</p> <p>Prénoms } Voornamen } .....</p> <p>Degré de parenté } Graad van verwantschap } .....</p> <p>Domicile en Belgique } (avant la guerre) } Woonplaats in België } (voor den oorlog) } .....</p> <p>Profession } Beroep } .....</p> <p>Lieu et date de naissance } Geboorteplaats en datum } .....</p> <p>Dernière résidence connue } (en Belgique ou à l'étranger) } Laatstbekende verblijfplaats } (in België of in den vreemde) } .....</p>
---	--

Carte postale neuve que l'on utilisait afin d'obtenir les services de l'Office des Correspondance au Havre.



Carte postale, resto-verso, expédiée du Havre le 24 septembre 1915  
vers Poussan dans l'Hérault.



Carte postale, resto-verso, expédiée de Ste Adresse le 12 décembre 1917  
vers Poussan dans l'Hérault

Des regroupements de famille avaient lieu ou des réfugiés obtenaient un permis de séjour afin de résider dans un établissement de la localité ou de la région.



## PERMIS DE SÉJOUR

**ÉTAT DE POLICE DE LA SÛRETÉ**  
**HAVRE**

Chef de famille

Nom : *Jan de Caruye*  
Prénoms : *Jeanne*  
Age : *17 ans*  
Nationalité : *Belge*  
Résidence : *Union des veuves de la Miséricorde Supérieurs des Orphelins*  
Femme :  
Enfants :  
Ascendants :  
Petits-enfants :

Membres de la famille.....

M<sup>elle</sup> *Jan de Caruye* est autorisé à résider durant la guerre à *Havre* avec sa famille.

Il est informé qu'il ne pourra se déplacer en cours des hostilités que s'il est muni d'un *laissez-passer* délivré par le Commissaire de police ou, à défaut, par le Maire de sa résidence.

Il devra se conformer strictement aux ordres qui seront donnés dans la commune, soit par l'autorité militaire, soit par l'autorité civile et qui viseront les habitants en général.

Il est prévenu qu'en cas d'infraction aux prescriptions qui précèdent, il sera immédiatement arrêté sous prévention d'espionnage.

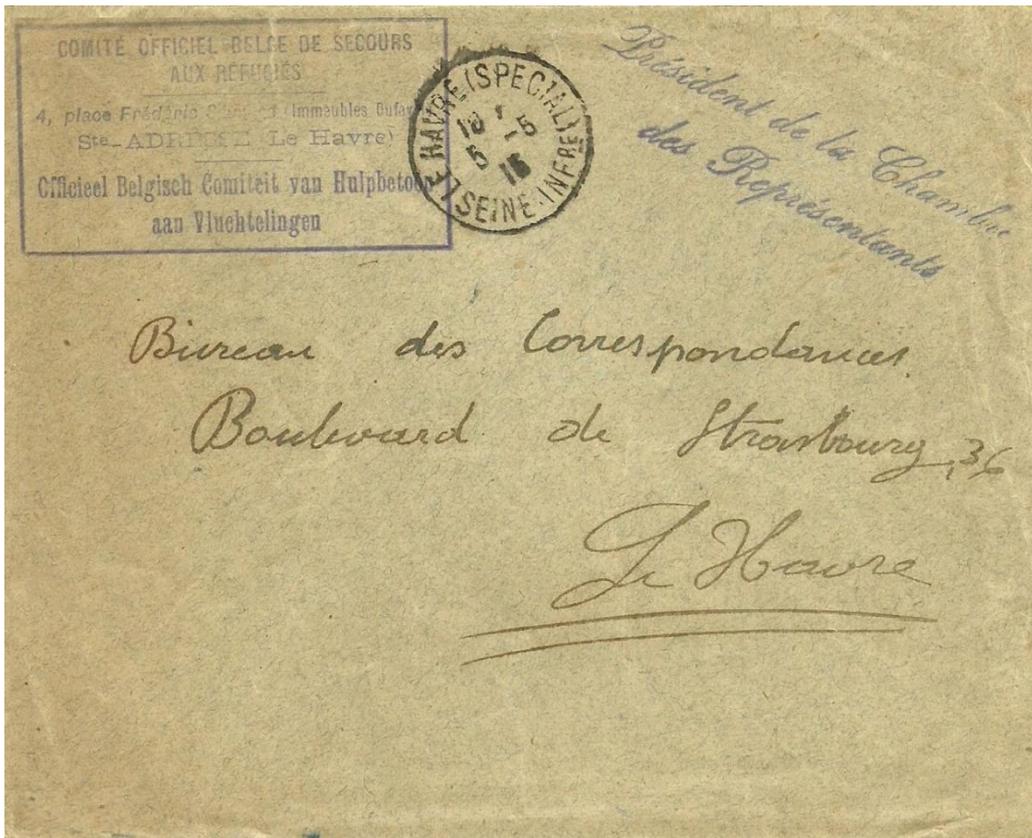
*18 Septembre 1916*  
Le Commissaire de police  
Chef de la Sûreté



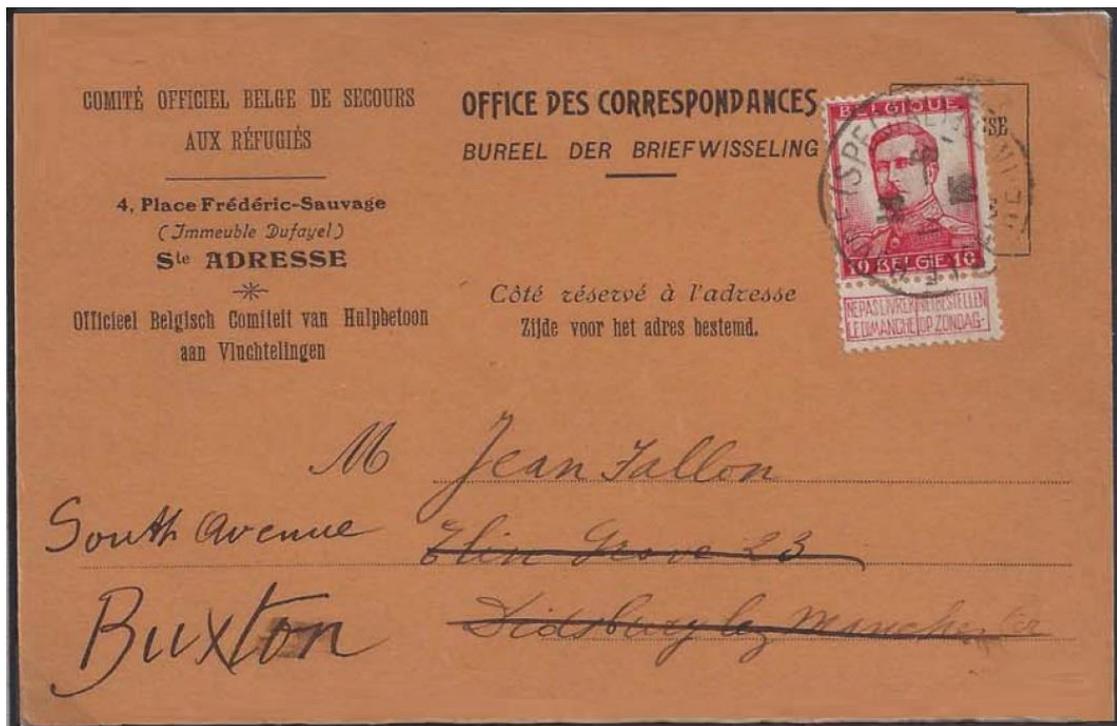
(1) Signature du Maire ou de son suppléant et cachet de la Mairie.

 *Imp. de l'Union* H.S.

*Les Belgolâtres*



Lettre expédiée entre services du Comité Officiel Belge de Secours aux Réfugiés au Havre, le 5 mai 1916.



Carte postale internationale expédiée, le 1<sup>er</sup> juin 1916, du Havre vers Didsbury-Manchester (Royaume-Uni).

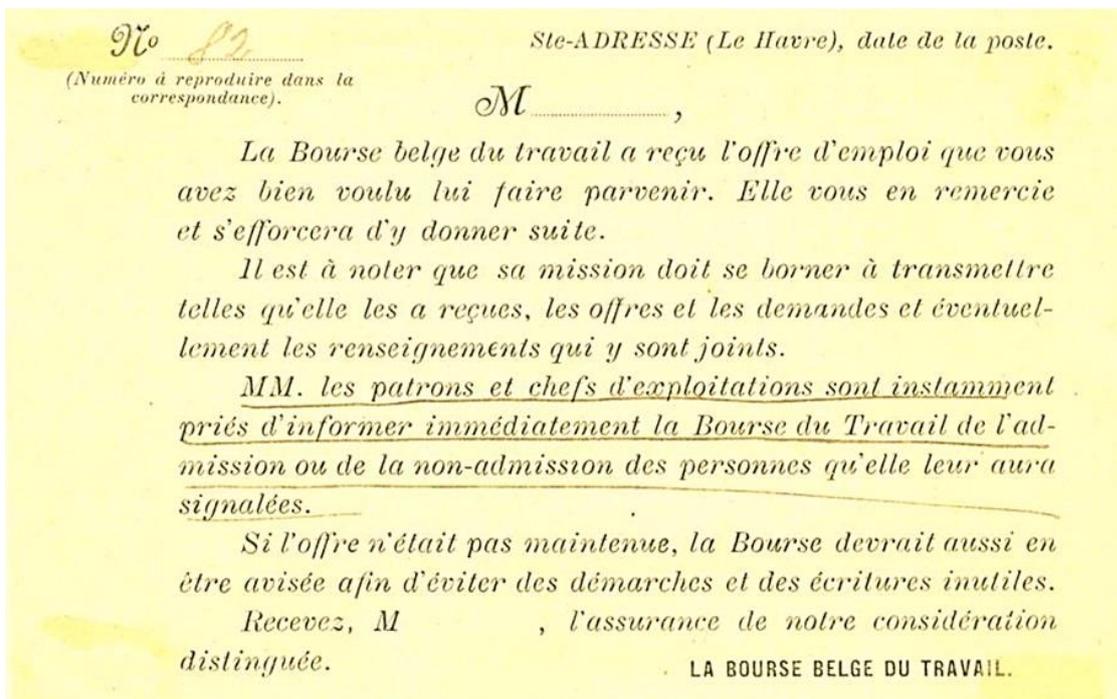
B. La bourse belge du travail

Comme le Comité Officiel prêtait une assistance dévouée et désintéressée, il créa une Bourse du Travail afin d'assurer le placement dans les entreprises et le commerce de toutes les personnes de nationalité belges réfugiées en France et ce jusqu'à la fin de la guerre.



Recto

Carte postale expédiée en franchise de port du Havre, le 26 novembre 1914 vers Rouen.



Verso



Entête d'un courrier du comité officiel belge de secours aux réfugiés daté de Sainte-Adresse le 7 mars 1917.

Cachet du ministère de l'Industrie et du Travail, office national belge du travail.



Lettre expédiée de Ste Adresse, le 12 septembre 1918 vers La Haye (Pays-Bas).

Tarif préférentiel vers les Pays-Bas : 20 c.

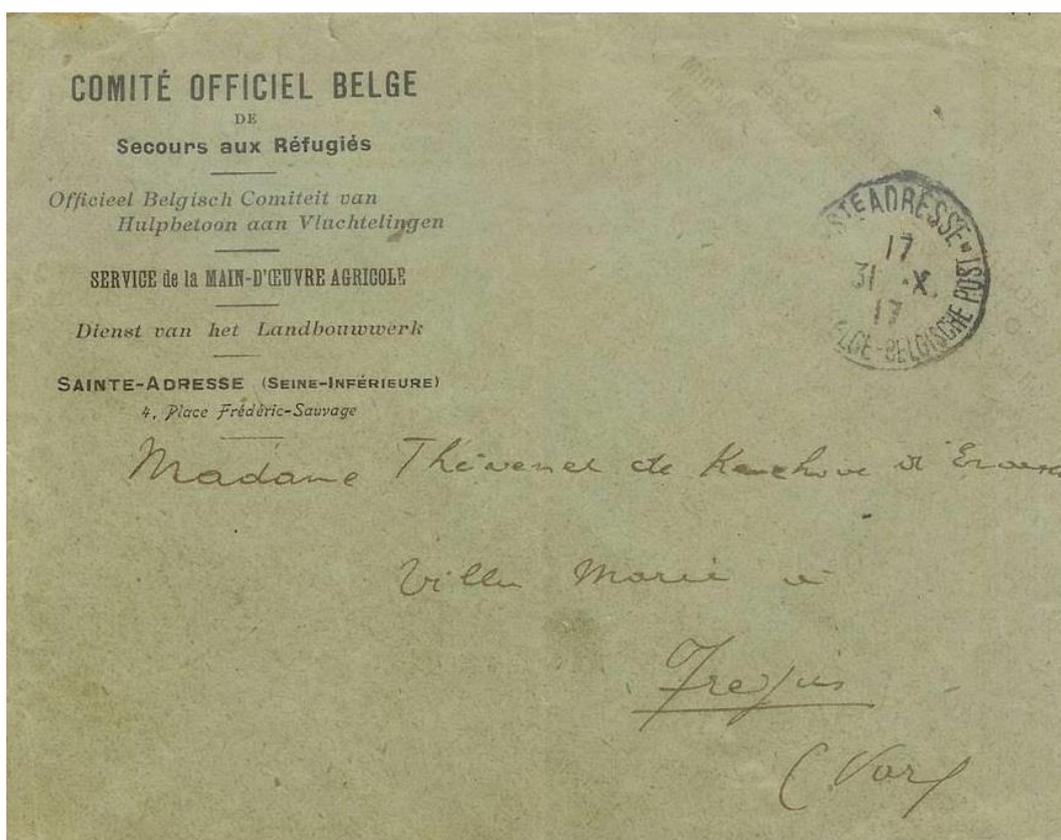
Griffe du Président de la Chambre des Représentants.

## Les Belgolâtres



Lettre en franchise de port expédiée de Ste Adresse, le 26 mars 1917 vers Balaruc-le-Vieux (Hérault – France).

## Le service de la main-d'œuvre agricole



Lettre expédiée de Ste Adresse le 31 octobre 1917 vers Fréjus (Var – France)

# 9 La presse

## Le Courrier de l'Armée et De Legerbode

sont des journaux pour militaires distribués gratuitement les mardis, jeudis et samedis.  
Le capitaine Marcilly est chargé de la rédaction du Courrier de l'Armée et le commandant van Cauwelaert des pages flamandes De Legerbode.  
Copie partielle des journaux.



22 octobre 1914



16 juin 1917



Imprimé expédié de Ste Adresse le 1<sup>er</sup> novembre 1916 vers La Haye (Pays-Bas).  
Tarif de l'imprimé vers les Pays-Bas : 5 c jusqu'à 50 gr



Imprimé expédié de Ste Adresse le 4 juin 1918 vers Lausanne (Suisse).  
Tarif d'un imprimé en service international : 5 c jusqu'à 50 gr

Les services de presse étaient installés au siège du ministère de la Guerre jusqu'en août 1915, puis jusqu'en octobre 1918, rue des Gobelins au Havre.

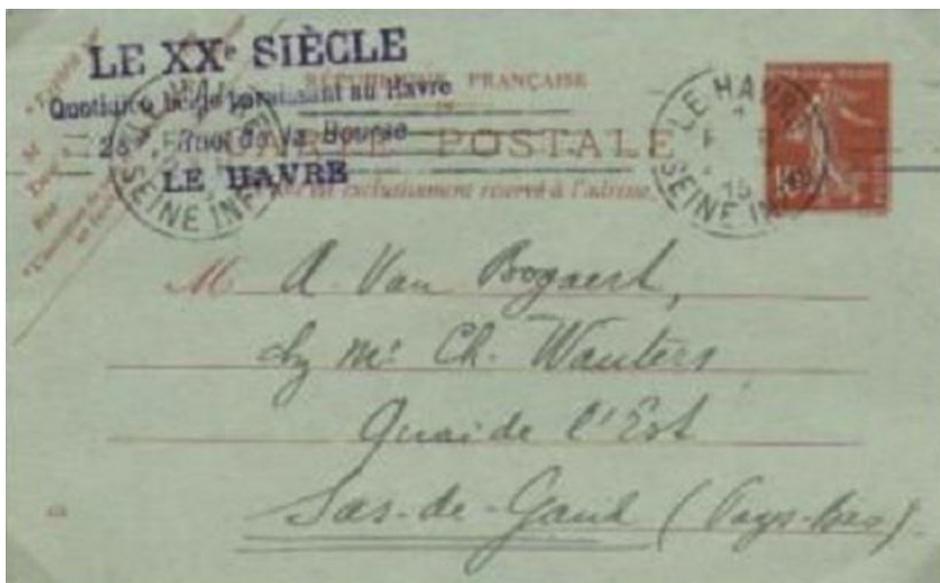
Après le retour en Belgique, les deux journaux reparaitront sous la forme d'une revue



Carte postale en franchise de port expédiée de Ste Adresse le 16 juin 1916 vers le Tréport (France).  
Confirmation de la nouvelle adresse pour la direction du journal.

Le XXe siècle : ce quotidien belge de tendance catholique fondé le 5 juin 1895, avait interrompu sa publication au soir du 20 août 1914. Exilé au Havre comme bon nombre de citoyens belges, il reparut du 12 novembre 1914 à octobre 1916 sous une nouvelle série.

Son directeur, Fernand Neuray, après une courte interruption reprendra la publication à Paris mais avec un bureau au Havre de novembre 1916 au 15 mars 1918, puis du 24 mars au 17 novembre 1918 à Paris.



Carte postale française expédiée du Havre en 1915 vers Sas-de-Gand (Terneuzen – Pays-Bas).

## Le Moniteur Belge

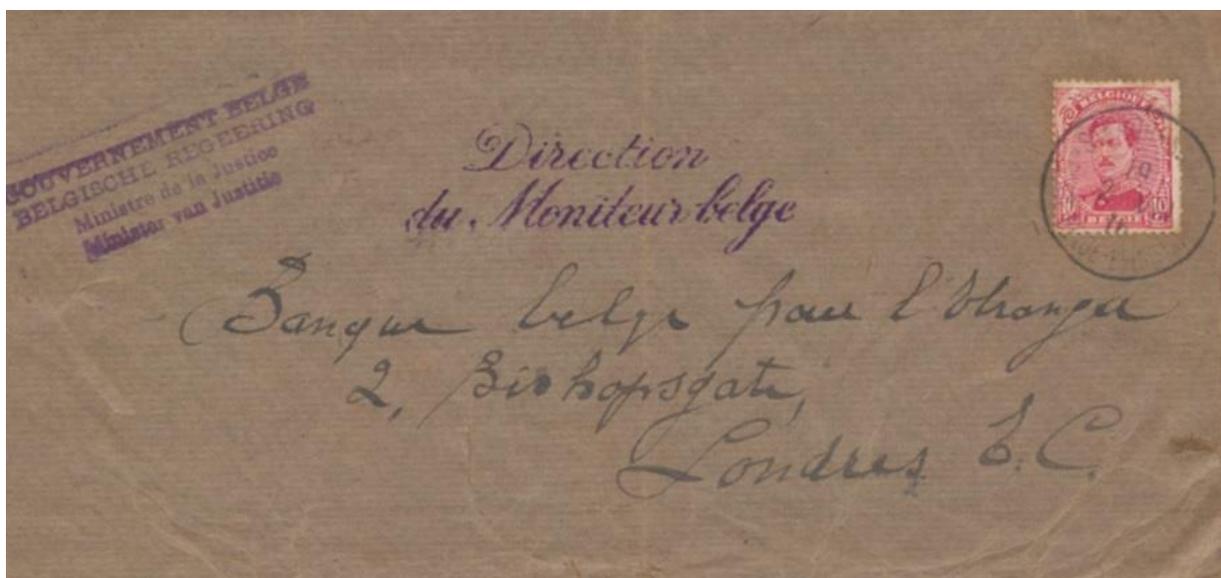
C'est le journal officiel où sont imprimées les lois belges, implanté au Havre du 20 novembre 1914 au 21 novembre 1918.



Lettre expédiée du Havre le 17 novembre 1914 vers Cette (actuellement Sète, Hérault– France)

Tarif de la lettre internationale : 25 c.

A remarquer que l'enveloppe a été imprimée avant le premier Moniteur Belge.  
Les bureaux de la direction étaient installés avenue Désiré Dehors à Ste Adresse.



Manchon expédiée de Ste Adresse le 1916 vers Londres à la Banque belge pour l'Etranger.

Griffe de la direction du Moniteur belge.



Manchon du journal officiel expédié au Havre le 16 août 1915 en direction de l'Angleterre, Milford-Haven au Pays de Galles – Comté de Pembrokeshire.

L'ensemble des journaux édités et publiés au Havre l'était sous l'approbation du Ministère de la Justice. Tous les textes destinés à être publiés devaient être contrôlés, les censeurs veillaient à ce que les éditeurs :

- Ne critiquent pas les pays neutres
- Evitent de soulever des problèmes avec les Pays-Bas
- Ne décrivent pas le gouvernement belge
- S'abstiennent de soulever les problèmes linguistiques ou ethniques

4 organismes pouvaient octroyer l'autorisation de parution :

- Le service des relations avec la presse au ministère de la Guerre, 52 rue des Gobelins au Havre.
- Le bureau belge de contrôle de presse, 110 rue de Grenelle à Paris.
- Le bureau belge de contrôle de presse à l'état-major du commandant supérieur de la base belge de Calais.
- Et pour le Royaume-Unis, au chef de la mission belge, 35 Grosvenor Place à Londres.

## 10 Les œuvres philanthropiques

Des œuvres philanthropiques telles que l'œuvre du vestiaire, le colis du soldat et Dubbeltje sont créées et fonctionnent pendant toute la période de la guerre.

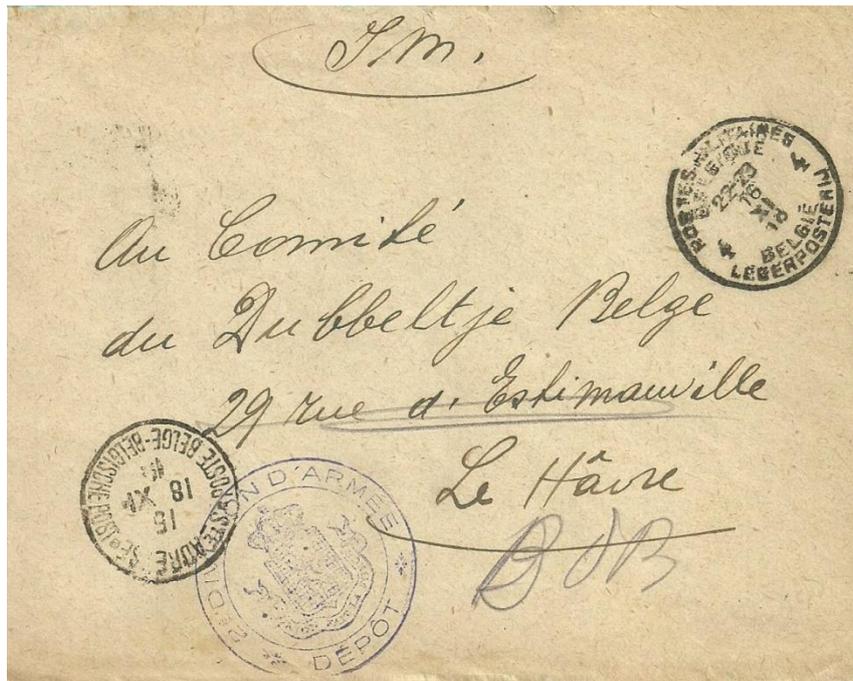
Dubbeltje est fondé à Amsterdam aux Pays-Bas dans le but de recueillir des fonds pour subvenir aux besoins de la population dépourvue de ressources et de pouvoir s'alimenter convenablement. Pour récolter ses fonds, l'œuvre va mettre en vente plusieurs séries de vignettes, de cartes postales, etc. ... Fin 1916 ou début 1917, un comité du Dubbeltje s'est constitué au Havre et s'est installé au 29, rue d'Estimauville.



Carte postale « Dubbeltje Belge » expédiée du Havre –Gobelins (poste française) vers Auxerre (France), le 1 juillet 1917. Tarif intérieur de la carte postale : 15 c.

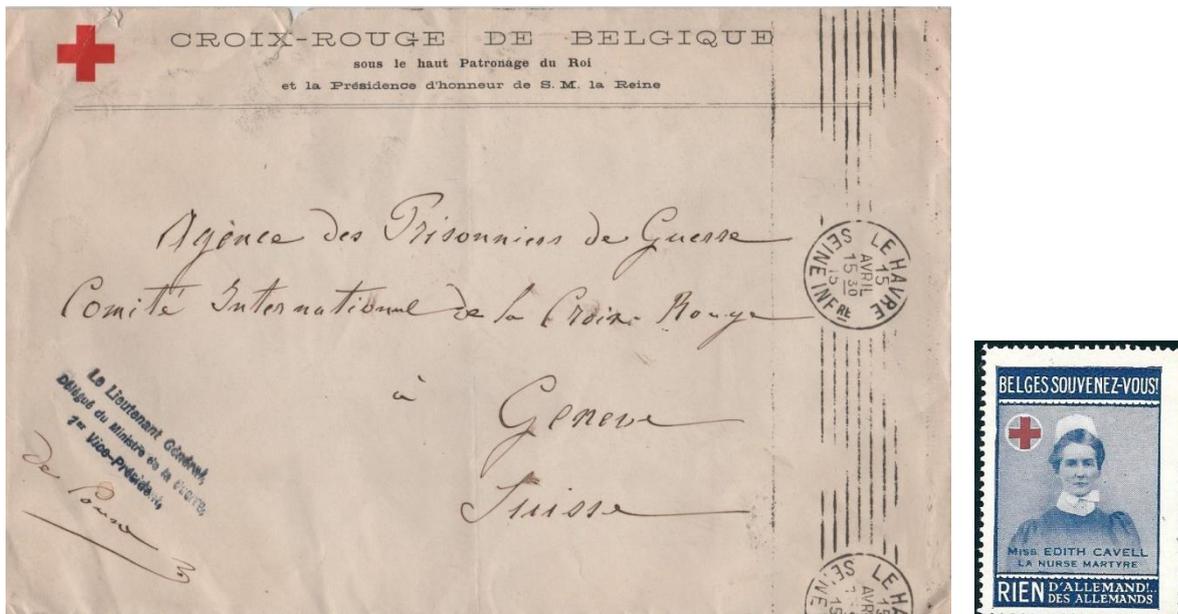


*Les Belgolâtres*



Lettre de la 2<sup>ème</sup> Division d'Armée du 16 novembre 1916 vers « Le Comité du Dubbeltje Belge » au Havre, cachet d'arrivée de Ste Adresse le 18 novembre.

La Croix-Rouge de Belgique, comité du Havre, sous le patronage du Roi et la présidence d'honneur de S.M. la Reine.



Lettre expédiée du Havre (bureau français) en franchise de port, le 15 avril 1915 vers Genève (Suisse). Le Lieutenant Général délégué du ministre de la Guerre 1<sup>er</sup> vice-président.

*Les Belgolâtres*

Vignettes belges et françaises en soutien des œuvres philanthropiques.



Lettre expédiée de Ste Adresse le 5 décembre 1918 vers Biarritz (France).  
Affranchissement philatélique.



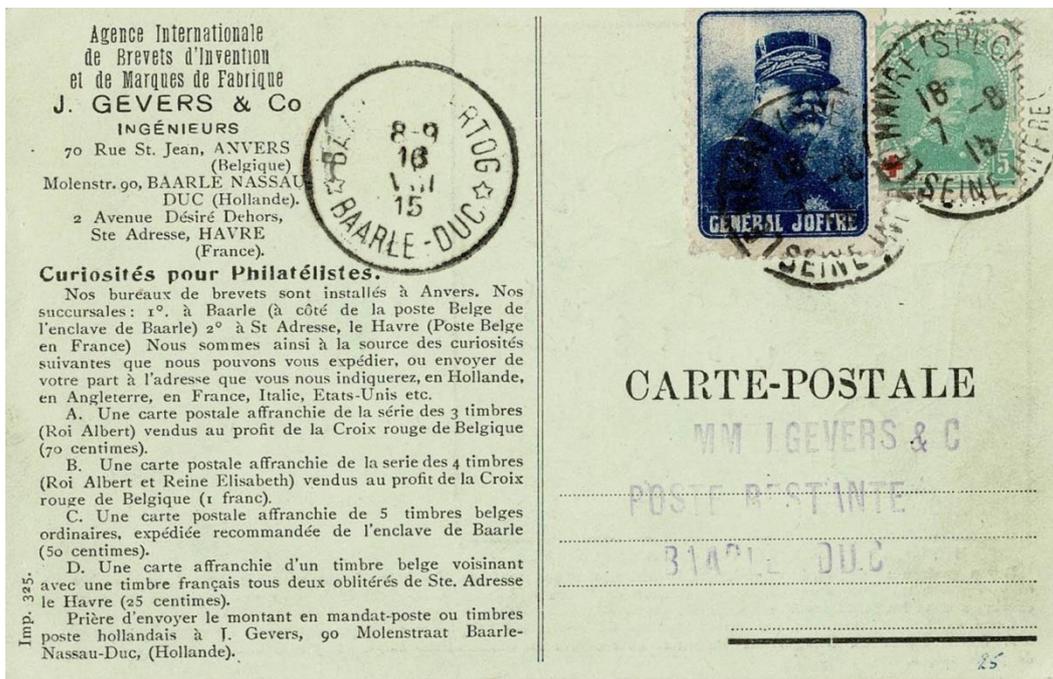
Lettre expédiée de Ste Adresse le 18 janvier 1917 vers Biarritz (France).  
Affranchissement philatélique.



Lettre expédiée de Ste Adresse le 2 octobre 1917 vers le Havre. Affranchissement philatélique. Vignettes du comité de Dinan + Edith Cavell.



Vignettes de villes françaises, comité de Rouen.



Carte postale expédiée du Havre le 7 août 1915 vers Baarle-Hertog, cachet d'arrivée le 16 août 1915.



Lettre expédiée de Ste Adresse le 11 octobre 1916 vers La Haye (Pays-Bas).  
Tarif exact.

## 11 Les amitiés Franco-Belges

Série de vignettes France – Russie – Belgique – Angleterre.



49 — SAINT-ADRESSE (Le Nice Havrais). Le nouveau Casino, la Plage et la Hève. ND Phot.

## **Inauguration du Monument de la Reconnaissance Belge**

En août 1924, une flamme du type Eugène DAGUIN est confectionnée pour les fêtes de reconnaissance belge au Havre. Mais en réalité, il s'avère que trois empreintes différentes formées de lettres et chiffres existent et ont frappé le courrier.

Pour ces fêtes, le 3 août 1924, c'est l'inauguration, place Gambetta du monument de la victoire élevée à la mémoire des 7000 Havrais morts pour la France. Mais la foule a envahi la ville décorée et pavoisée pour la visite du prince Léopold, duc de Brabant, futur Léopold III. Le maire du Havre, Léon Meyer, accueille le prince à la gare et ensemble défilent dans les rues du Havre en direction du monument de la Reconnaissance Belge.



*Le prince Léopold et Léon Meyer (Maire du Havre) devant l'Hôtel de Ville. (©Fornallaz 31Fi1535) Collection Archives Municipales du Havre*



*Les Belgolâtres*

Flamme de type Daguin du type 1 : G du mot Belge carré avec les coin arrondi, les lettres ont 3 mm de hauteur.



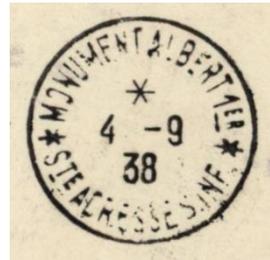
Flamme de type Daguin du type 2 : G du mot Belge de forme ronde, les lettres ont 3 mm de hauteur.





## Inauguration du Monument Albert 1er

Un « Comité pour l'érection du Monument au Roi Albert 1<sup>er</sup> » à Ste Adresse avait été constitué pour le souvenir du ROI-CHEVALIER, Héros de la première guerre mondiale, décédé accidentellement en 1934. Sa statue est érigée place Clémenceau, à l'entrée de Ste Adresse.



Place Clemenceau, inauguration de la statue du roi Albert 1er. 31Fi0280 Collection Archives Municipales du Havre

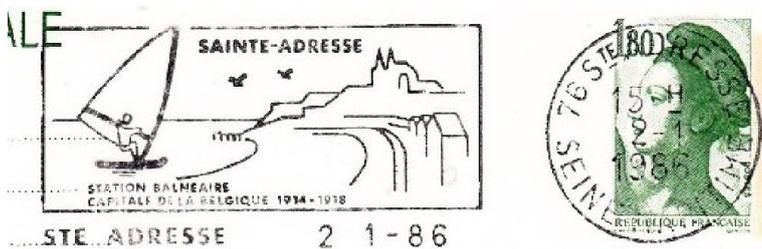


## Fête aérienne Franco-Belge du 19 septembre 1981.

Reproduction du Monument de la Reconnaissance Belge plus des avions et des parachutes.



## Flamme du type « Sécap » permanente du 2 janvier 1986 à mars 1999.



## 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Poste Belge les 3 et 4 septembre 1988



« Sécap » temporaire du 21 juillet au 11 octobre 1988

**80<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice**  
**« Sécap » temporaire du 10 juillet au 9 octobre 1988**



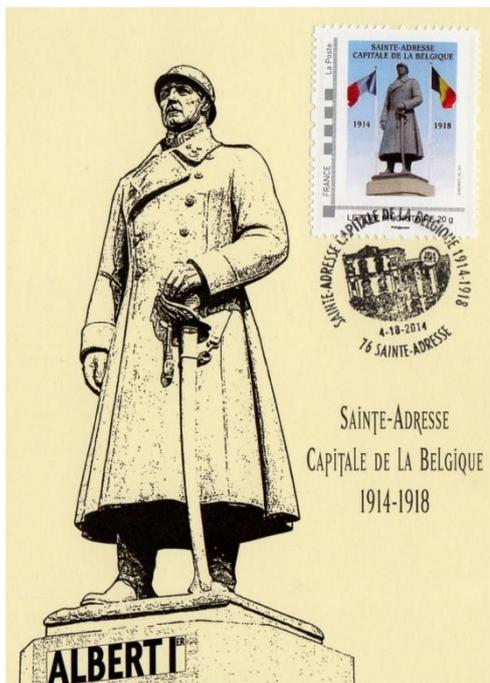
**Emission commune France-Belgique (Magritte) les 10 et 11 octobre 1998.**



## EMA de la Mairie de Ste Adresse



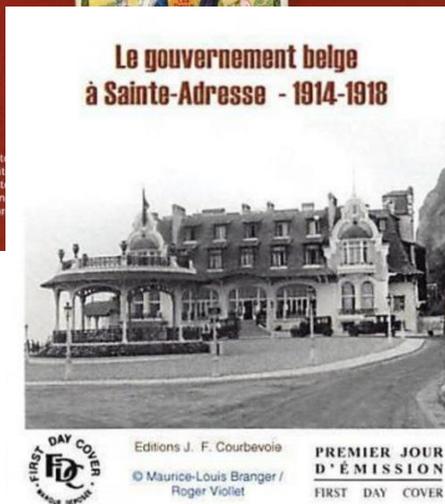
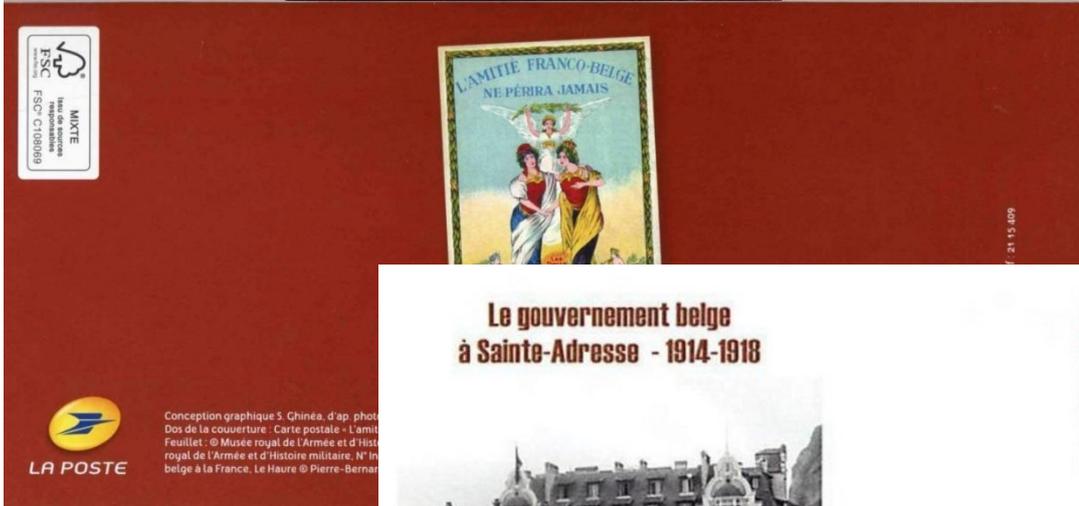
## Centenaire de l'arrivée du Gouvernement Belge à Ste Adresse. 4 octobre 2014



Visite de S.M. Philippe 1<sup>er</sup> et émission locale d'un timbre illustré du monument Albert 1<sup>er</sup>.  
Une plaque commémorative est apposée sur le seul immeuble rescapé de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale au Nice Havrais, aujourd'hui résidence privée.

Le cachet reproduit la « Villa Louis XVI » Ministère belge de la guerre de 1914 à 1918.

Emission commune France – Belgique (La Grande Guerre) du 23 mars 2015.



## 12 Résumé des griffes et des cachets

Griffe linéaire (cursives)	
<i>Service du Roi des Belges</i>	Bleu
<i>Liste Civile du Roi</i>	Violet
<i>Président de la Chambre des Représentants</i>	Violet Bleu
<i>Président du Sénat de Belgique</i>	Violet
<i>Ministère de la Guerre</i>	Vert Noir
<i>Ministère des Finances (Cabinet)</i>	Violet
<i>Ministère de la Justice (Cabinet)</i>	Vert
<i>Direction du Moniteur belge</i>	Violet
<i>Ministre des Chemins de Fer Marine Postes et Télégraphes (Cabinet) Minister van Spoorwegen Zeerwegen Posterijen en Telegrafen (Kabinet)</i>	Noir

Griffe linéaire	
<b>ARMEE BELGE CORPS DES TRANSPORTS DU HAVRE</b>	Violet
<b>SERVICE DES TRANSPORTS ARMEE BELGE GARE DE SOQUENCE LE HAVRE</b>	Bleu
<b>GENDARMERIE LE HAVRE</b>	Bleu
<b>DIRECTION DU SERVICE DES TRANSPORTS ETABLISSEMENTS D'ARTILLERIE USINES BUNDY-GRAVILLE Service du Lieutenant DUFOUR Gare de Soquence</b>	Bleu
<b>Base Secondaire du Havre Magasin des Vivres (signature)</b>	Violet
<b>L'Intendant de 1<sup>re</sup> Classe Circonscriptionnaire et Commandant des Magasins Généraux de l'Intendance du HAVRE</b>	Violet
<b>DIRECTION DU SERVICE DES TRANSPORTS ETABLISSEMENTS D'ARTILLERIE USINES BUNDY-GRAVILLE Service du Lieutenant DUFOUR Gare de Soquence</b>	Bleu
<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING Ministre de la Guerre Minister van Oorlog Cabinet Civil Burgerlyk Kabinet</b>	Violet Bleu Noir

<b>MINISTRE DE LA GUERRE Cabinet</b>	Violet	<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING Ministre de l'Intendance Civile et Militaire Minister van Burgerlyke en Militaire Intendantie</b>	Violet
<b>MINISTERE DE LA GUERRE Secrétariat Général Direction de l'Administration et des prestations militaires .....Section</b>	Vert	<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING Ministre de la Justice Ministerie van Justitie</b>	Violet 30mm
<b>GOVERNEMENT BELGE MINISTRE DE LA GUERRE 1<sup>e</sup> Direction Générale Bureau des Renseignements</b>	Violet	<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING Ministre de la Justice Ministerie van Justitie</b>	Violet 33mm
<b>MINISTERE DE LA GUERRE BIBLIOTHEQUE Le HAVRE</b>	Violet Bleu	<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING Ministre des Affaires étrangères Ministerie van Buitenlandsche Zaken</b>	Noir Violet 37mm
<b>Gouvernement Belge Ministère de la Guerre ----- Direction des Relations Avec la Presse</b>	Bleu	<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING Ministre des Affaires étrangères Ministerie van Buitenlandsche Zaken</b>	Noir Violet 49mm
<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING Ministre de la Guerre Minister van Oorlog</b>	Violet	<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING Ministre des Affaires étrangères Ministerie van Buitenlandsche Zaken</b>	Bleu 50mm
<b>MINISTRE DE LA GUERRE DE Belgique B. D. B. BELGISCHE MINISTERIE VAN OORLOG</b>	Noir Bleu	<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING O. P. B. Ministre des Affaires étrangères Ministerie van Buitenlandsche Zaken</b>	Noir
<b>MINISTERE DE LA GUERRE SECRETARIAT GENERAL</b>	Violet	<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING Ministre de l'Intérieur Minister van Binnenlandsche Zaken</b>	Violet
<b>GOVERNEMENT BELGE MINISTRE DE LA GUERRE Bureau Général des Transports</b>	Violet	<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING Ministre des Sciences et des Arts Minister van Wetenschappen en Munster</b>	Violet Bleu Vert
<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING Ministre VANDERVELDE Minister VANDERVELDE</b>	Bleu		

<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING Ministre des Colonies Minister van Koloniën</b>	Violet 39mm	<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING Ministre de l'Industrie et du Travail Minister van Nijverheid en Arbeid</b>	Violet 58mm
<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING Ministre des Colonies Minister van Koloniën</b>	Violet 50mm	<b>GOVERNEMENT BELGE Ministère des Chemins de Fer, Marine Postes et Télégraphes ADMINISTRATION DE LA MARINE Hôtel des Ponts et Chaussée Le Havre</b>	Noir
<b>Ministre des Affaires Etrangères</b>	Vert	<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING Ministre des Chemins de Fer, Marine Postes et Télégraphes Minister van Spoorwegen, Zeewegen Posterijen en Telegrafen</b>	Noir Violet
<b>GOVERNEMENT BELGE Ministère de l'Intérieur Binnenlandsche Zaken</b>	Violet	<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING Ministre des Affaires Economiques Minister van Staathuishoudkundige Zaken</b>	Violet
<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING Ministre des Finances Minister van Financiën</b>	Violet Noir Bleu	<b>BUREAU DE CORRESPONDANCE BELGE Ste ADRESSE , LE HAVRE</b>	Violet Bleu
<b>MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS (COMPTABILITE)</b>	Violet	<b>BUREAU DE CORRESPONDANCE BELGE LE HAVRE</b>	Violet
<b>MINISTERE DE L'INDUSTRIE &amp; DU TRAVAIL DE Belgique OFFICE NATIONAL BELGE DU TRAVAIL LE HAVRE, Boul. François 1<sup>er</sup>, 41</b>	Violet	<b>AUX BONS SOINS DU Bureau de Correspondance Belge LE HAVRE</b>	Violet
<b>Expédié par Mr le Ministre des Chemins de Fer, Marine Postes et Télégraphes de Belgique</b>	Violet		
<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics Minister van Landbouw en Openbare Werken</b>	Bleu		
<b>GOVERNEMENT BELGE BELGISCHE REGEERING Ministre de l'Industrie et du Travail Minister van Nijverheid en Arbeid</b>	Violet 53mm		

<b>Griffe linéaire encadrée</b>	
<p><b>COMMISSION PERMANENTE</b> de contre-visite <b>DU HAVRE</b> 19, Rue Frédéric Sauvage ,19</p>	Violet
<p><b>GOVERNEMENT BELGE</b> <b>SERVICE DES COLIS</b> 71, Quai d'Orléans + -- HAVRE -- +</p>	Violet
<p><b>COMMANDANT SUPERIEUR</b> <b>TERRITORIAL</b> <b>BELGE au HAVRE</b> <b>BUREAU CENTRAL des CHARBONS</b></p>	Bleu
<p><b>SERVICE DES REFUGIES</b> Aumonerie Générale 3, rue Marie Talbot, 3 Ste-Adresse (sne-infre)</p>	Violet
<p>Ministère de la Guerre Franchise de port (Signature)</p>	Bleu
<p><b>MINISTRE VANDERVELDE</b> <b>MINISTER VANDERVELDE</b></p>	Bleu

<b>Un cercle</b>	
<p><b>COMMANDANT GENDARMERIE</b> <b>TERRITORIALE BELGE</b> <b>LE / HAVRE (c)</b></p>	Bleu
<p><b>BRITISCH GITS ♦</b> <b>SECTION Ste-Adresse ♦</b> (c) A/S Cabinet / de Mr le Ministre / <b>VANDERVELDE</b></p>	Violet
<p><b>GOVERNEMENT BELGE</b> <b>Commissaire Général</b> <b>du Ministre de la Guerre près les</b> <b>Etablissements Hospitaliers</b></p>	Violet

<b>Deux cercles (c) = centre</b>	
<p><b>AUDITORAT MILITAIRE DU HAVRE</b> (c) armoiries</p>	Noir
<p><b>DEPOT BELGE DES INVALIDES DE</b> <b>LA GUERRE – Ste-ADRESSE-</b> (c )LE HAVRE</p>	Noir & Rouge
<p><b>ASILE DES SOLDATS INVALIDES</b> <b>BELGES</b> Comité / du HAVRE / 13, rue Pasteur</p>	Violet & Bleu
<p>Dépôt Belge des Invalides de la Guerre –METIERS COMPTABILITE- (c) armoiries</p>	Rouge
<p><b>DEPOT DES INVALIDES BELGE DE</b> <b>LA GUERRE</b> <b>LE/VAGUEMESTRE/ Ste-ADRESSE</b></p>	Violet
<p><b>ASILE DES SOLDATS INVALIDES</b> <b>BELGES</b> (c) -70-/rue du/Beau Panorama/Ste- <b>ADRESSE</b></p>	Rouge
<p><b>GENDARMERIE TERRITORIALE</b> <b>BELGE * D'ETACHEMENT DE ? *</b> (c) armoiries</p>	Violet
<p><b>HOPITAL MILITAIRE DE BELGIQUE</b> ♦ LYCEE ♦ (c) Rue Ancelot / LE HAVRE</p>	Vert & Violet
<p><b>HOPITAL MILITAIRE BELGE</b> (c) ♦ 9, Impasse St-Michel ♦ <b>LE HAVRE</b></p>	Violet
<p><b>ARSENAL DE CONSTRUCTION</b> <b>AUTOMOBILE ♦</b> (c) ARMEE / BELGE</p>	Violet & Bleu
<p><b>ATELIER DE FABRICATION DE</b> <b>MUNITIONS ♦ ARMEE BELGE ♦</b> (c) Armoiries</p>	Violet

DETACHEMENT D'OUVRIERS D'ARTILLERIE ♦ (c) ARMEE / BELGE / 1er Compagnie / Ste-Adresse		COMMANDANT TERRITORIAL BELGE ♦ (c) AU / HAVRE	Violet
DETACHEMENT D'OUVRIERS D'ARTILLERIE ♦ (c) ARMEE / BELGE / 3e Compagnie / Ste-Adresse	Violet	COMMANDANT DES MAGASINS CENTRAUX D'INTENDANCE DU HAVRE ♦ (c) ARMEE / BELGE / FRANCHISE / POSTALE	Violet
DETACHEMENT D'OUVRIERS D'ARTILLERIE ♦ (c) ARMEE / BELGE / 4e Compagnie / Ste-Adresse		MAGASIN GENERAUX ♦ INTENDANCE DU HAVRE ♦ (c) ARMEE / BELGE	
DETACHEMENT D'OUVIERS D'ARTILLERIE – LE HAVRE – (c) ARMEE / BELGE / _____ / SERVICE / POSTAL	Violet	MAGASIN D'ARTILLERIE ET DU GENIE ♦ ARMEE BELGE ♦ (c) armoiries	Violet
DETACHEMENT D'OUVIERS D'ARTILLERIE – HAVRE – (c) ARMEE / BELGE / E.M	Violet	MAGASIN GENERAL D'APPROVISIONNEMENT – Le Havre (c) ARMEE / BELGE	Violet
DETACHEMENT D'OUVIERS D'ARTILLERIE ♦ (c) ARMEE / BELGE / Service Postal / GAINNEVILLE	Violet	MAGASIN GENERAUX ♦ INTENDANCE DU HAVRE ♦ (c) ARMEE / BELGE / FRANCHISE / POSTALE	Violet
COMMANDANT DU GROUPEMENT (c) Armée Belge / _____ / D.O.A.H. 1 / G / _____ / GAINNEVILLE		ARMEE BELGE / Compagnie des Magasins Généraux de l'Intendance (c) Le Havre	Violet
COMMANDANT DE LA BASE SECONDAIRE DU HAVRE ♦ (c) ARMEE BELGE	Rouge	MARINE DE L'ETAT BELGE ♦ DIRECTION ♦ (c) armoiries	Noir
GARAGE MILITAIRE ♦ 7, rue Béranger, 7 ♦ (c) SERVICE / de la / BASE BELGE / LE HAVRE	Bleu	ARMEE BELGE ♦ GARNISON DU HAVRE ♦ (c) Mess / des / OFFICIERS	Bleu
BASE SECONDAIRE DU HAVRE ♦ (c) ARMEE / BELGE / FRANCHISE / POSTALE	Rouge	CORPS DES TRANSPORTS DU HAVRE (c) ARMEE BELGE	Violet

<b>SERVICES AUTOMOBILES MILITAIRES BELGES ♦ (c) LA HAVRE</b>	Violet
<b>PHARMACIE MILITAIRE BELGE-11, A Désiré Dehors Le Havre Ste-Adresse- (c) un lion belge</b>	
<b>MINISTERE DE LA GUERRE ♦ SERVICE DES ACHATS ♦ (c) armoiries</b>	Noir
<b>CABINET DU MINISTRE DE LA GUERRE DE BELGIQUE ♦ CORPS DE TRANSPORTS</b>	Bleu
<b>GOVERNEMENT BELGE ♦ MINISTERE DE LA GUERRE ♦ (c) vide</b>	Bleu
<b>Ministère des Affaires Etrangères ♦♦ (c) armoiries</b>	Sceau de cire
<b>Ministère des Sciences et des Arts / Ministerie van Wetenschappen Kunsten</b>	Sceau de cire

<b>MINISTERE de l'AGRICULTURE et des TRAVAUX PUBLICS ♦ (c) SERVICES /DES/ AUTOMOBILES</b>	Violet
<b>HOME DU SOLDAT BELGE ♦ (c) SANVIC / LE HAVRE</b>	Violet

<b>Trois cercles</b>	
<b>INDEMNITES DE LOGEMENT A.R. DU 20 MARS 1918 ♦ COMMISSION DU HAVRE ♦ VERGOEDINGEN VAN HUISVESTING K.B.VAN 20 MART 1918 ♦ COMMISIE VAN LE HAVRE ♦ (c) armoiries</b>	Violet

<b>Simple ovale</b>	
<b>MINISTERE DE L'INDUSTRIE et du Travail CABINET DU MINISTRE</b>	Noir

<b>Double ovale</b>	
<b>ARMEE BELGE 40, Rue Emile-Zola Le Havre ♦♦ (c) --♦-- MAGASIN DE DEBIT --♦--</b>	Violet

# Votre bimestriel gratuit de philatélie



Disponible en ligne et téléchargeable sur  
<https://blog.delcampe.net/magazine>